Tome 119 Année 1998

Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES du LOT

I.S.S.N. 0755-2483

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872

Tome 119

Année 1998

Ce document, numérisé avec le soutien de la BNF est également en ligne sur Gallica

INFORMATIONS

DIMANCHE 7 JUIN

Sortie à Toulouse

Prière de s'inscrire auprès de Mlle Denjean (54, rue G. Larroumet à Cahors) avant le 30 mai. Joindre un chèque de 230 F pour les personnes empruntant le car, ou 170 F pour les autres participants. Départ du car à 8 heures place E. Bergon. Rendez-vous à 9 h45 devant le Musée des Augustins à Toulouse. Repas à 12 heures 30 au restaurant "Le Gascon", rue des Jacobins.

*
* *

JEUDI 6 AOÛT

Sortie d'été

(Caniac-du-Causse et la Braunhie)

*
* *

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

Journée foraine

(Bretenoux, Prudomat et château de Castelnau)

*
* *

DIMANCHE 6 DECEMBRE

Séance publique

(Cahors)

*
* *

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT SUR INTERNET

http://www.quercy.net

DÉCOUVERTE D'UN BIFACE À BÉTAILLE

Ce biface a été découvert en février 1996, par Claude Charazac [1], dans un champ de noyers, non loin des limites du Lot et de la Corrèze, sur la commune de Bétaille [2], au sud du hameau de Plagne, au lieu-dit Combelles, sur la parcelle 249 (feuille AO, de Bétaille, 1984). Ses coordonnées Lambert sont : X=553.600, Y=3294.875, l'altitude est de 180 m (carte I.G.N. 25000e, 2136 E, Vayrac, Padirac).

Ce site propice à une implantation humaine, est situé à environ 4,5 km au sud-est de la Chapelle-aux-Saints, sur un plateau dominant la large vallée de la Dordogne. Le terrain fait partie des calcaires lithographiques de l'étage sinémurien (code I^2).

Typologie

Nous avons réalisé l'étude typologique d'après les critères établis par François Bordes [3] et le tableau, classant les différents critères, préconisé par Michel Brézillon [4].

TABLEAU DE CLASSIFICATION

Mensurations	***Codes***	***Mesures en cm***
Longueur hors tout	L	12,1
Largeur maximale	m	9,7
Distance entre la plus grande largeur et la base.	a	4,3
Largeur à mi-hauteur	n	8,9
Largeur au 3/4 de la hauteur	o	6,1
Epaisseur maximale	e	3,4
Position de la hauteur par rapport à la longueur	L/a	2,81
Aplatissement	m/e	2,85
Allongement	L/m	1,25
Pourcentage de la largeur aux 3/4 de la hauteur par rapport à la largeur maximale	o/m x 100	62,8%
L'arrondi des côtés en %	n/m x 100	91,7%

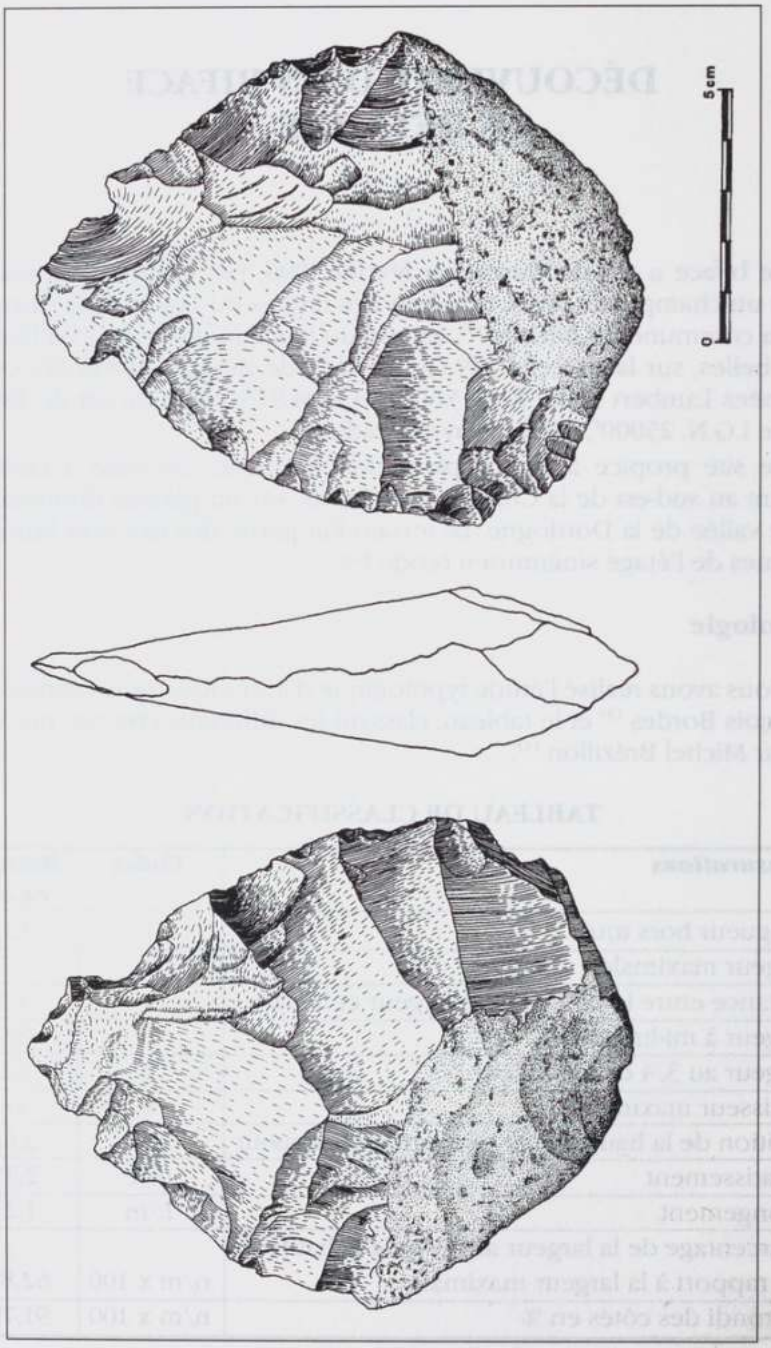
5 cm
0

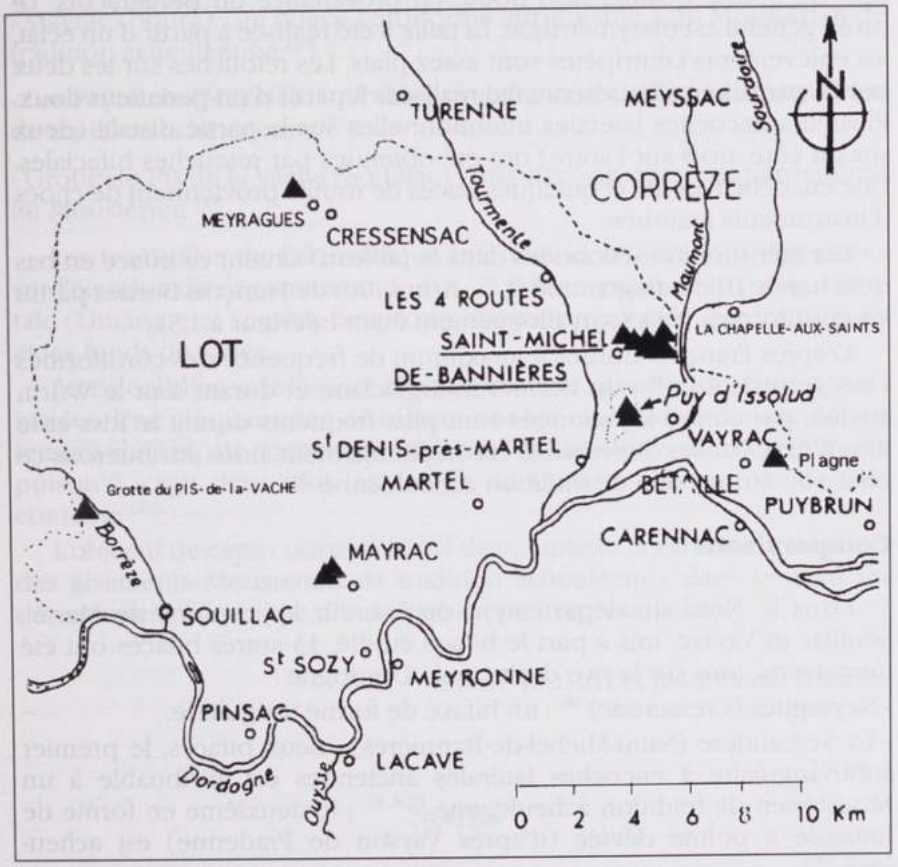

Répartition des bifaces inventoriés sur les cantons de Martel, Souillac et Vayrac, rive droite de la Dordogne

De forme cordiforme cet outil comporte un talon tranchant à cortex réservé. La matière première utilisée est un silex marron variant au gris clair de bonne qualité, sans doute en provenance du Bergeracois. Le profil général est dissymétrique. La taille a été réalisée à partir d'un éclat, les enlèvements centripètes sont assez plats. Les retouches sur les deux bords, parfois écailleuses, ont été réalisées à partir d'un percuteur doux. Plusieurs encoches latérales intentionnelles sur la partie distale (deux sur un côté, trois sur l'autre) ont été obtenues par retouches bifaciales. Une encoche récente et quelques traces de rouille proviennent de chocs d'instruments aratoires.

Les mensurations (données dans le tableau) situent ce biface en bas de la bande III du diagramme (L/a . n/m x100) de François Bordes parmi les cordiformes vrais (son allongement étant inférieur à 1,5).

D'après François Bordes le maximum de fréquence des cordiformes vrais se situe à la fin du dernier interglaciaire et durant tout le Würm ancien, par contre les allongés sont plus fréquents durant le Riss et le Riss-Würm. Par ses dimensions et son allongement, nous attribuerons ce biface au Moustérien de tradition acheuléenne [5].

Comparaisons

Dans le Nord du département du Lot, sur les cantons de Martel, Souillac et Vayrac, mis à part le biface étudié, 13 autres bifaces ont été découverts, tous sur la rive droite de la Dordogne :

- Neyragues (Cressensac) [6] : un biface de forme irrégulière.
- La Vercantière (Saint-Michel-de-Bannières) : deux bifaces, le premier subtriangulaire à encoches latérales anciennes est attribuable à un Moustérien de tradition acheuléenne [7, 8, 9] ; le deuxième en forme de limande à pointe déviée (d'après Vayson de Pradenne) est acheuléen [10].

- La Broquetie (Saint-Michel-de-Bannières) : un biface cordiforme vrai est attribuable à un Moustérien de tradition acheuléenne[11].

- Les Trieux (Saint-Michel-de-Bannières) : deux bifaces en quartz attribuables au Moustérien [12].

- Saint-Michel-de-Bannières (bourg) : deux bifaces, le premier lancéolé appartiendrait à l'Acheuléen supérieur [13] ; le deuxième amygdaloïde, réalisé dans un galet de quartz, appartiendrait au Moustérien de tradition acheuléenne [14].

- Puy-d'Issolud (Vayrac) : deux bifaces trouvés au lieu dit Combe de la Rive, le premier est un cordiforme vrai, le deuxième est sub-triangulaire.

Ces deux pièces sont attribuables au Mousténen de tradition acheuléenne [15].

- Mayrac (bourg) : un biface cordiforme attribulable à un Moustérien de tradition acheuléenne [16].

- Les Peyrières (Mayrac) : un biface ovalaire attribuable à un Moustérien de tradition acheuléenne [17].

- Grotte du Pis de la Vache (Souillac) : un biface en quartz appartiendrait au Moustérien [18].

Les trouvailles du Paléolithique inférieur et moyen sont dispersées sur l'étendue du département du Lot [19], à l'exception de la partie orientale (Limargue et Ségala), beaucoup moins prospectée que les causses et les fonds de vallée.

Le Paléolithique inférieur n'est représenté que par de rares pièces isolées. Une cinquantaine de bifaces ont été inventoriés dans le département du Lot. Ils sont attribuables à l'Acheuléen, avec des réserves puisqu'il s'agit dans tout les cas de découvertes faites hors de tout contexte [20].

L'objectif de cette courte note est de compléter la carte de répartition des gisements Moustérien de tradition acheuléenne dans le nord du département où ce type d'industrie est peu représenté.

Pierre BILLIANT et Jean Pierre GIRAULT.

NOTES

1 - Habitant Mémoire sur la commune de Bétaille.

2 - Sur le canton de Vayrac.

3 - Bordes (F.). - *Typologie du Paléolithique Ancien et Moyen*. Presses du CNRS, 1988.

4 - Brézillon (M.). - Dénomination des objets de "pierres taillées". *Supplément Gallia Préhistoire* 1983, n°4.

5 - Au Würn I soit en chronologie absolue entre -70 000 et -60 000 ans.

6 - Clottes (J.). - Le Lot Préhistorique. *B.S.E.L*, 1969, t. XC, 3e et 4e fasc., p. 17.

7 - Bouyssonie (J.) et Couchard (J.). Industrie préhistorique de surface de la basse vallée de la Sourdoire, près de Vayrac (Lot). *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, 1961, t. 83e, p. 104-105, fig. 3.

8 - Lorblanchet (M.) - Quatre bifaces des environs de la Chapelle-aux-Saints. *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, 1964, t. 86e, p.16-17.

9 - Lorblanchet (M.). - Les bifaces de la Vercantière (Saint-Michel-de-Bannières) et de Duravel (Lot) et les débuts de l'occupation humaine du Haut-Quercy. *B.S.E.L.*, 1969, 1er fasc., t. XC, p. 27-8, p. 31-33, fig. n° 2.

10 - Idem, p. 29-33, fig.3.

11 - Lorblanchet (M.) - 0p. cit., 1964, p.17, fig. n°4.

12 - Bouyssonie (J.) et Couchard (J.). 0p. cit., p. 101-102, fig. n° 2.

13 - Laurent (P.). - Découvertes récentes du paléolithique dans le nord du département du Lot. *L'Anthropologie (Paris)*, t. 70, n°3-4, p. 257-259, fig. 3.

14 - Idem, p. 259-260, fig.4.

15 - Lorblanchet (M.) Op. cit., 1964, p.14-17, fig. 2 et 3.

16 - Maynard (G.) et Duranthon (B.) - Un nouveau biface à Mayrac. *B.S.E.L.*, t. CXIV, 2e fasc., 1993, p. 95-96, 1 fig.

17 - Duranthon (B.) et Maynard (G). - Nouveau biface sur le causse de Martel. *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, 1994, p. 21-23, 1 fig.

18 - Clottes (J.) et Carrière (M.). - Du biface à la hache polie : quelques outils inédits du département du Lot. *B.S.E.L.*, t. XCIII, 2e fasc.,1972, p. 50.

19 - Clottes (J.). - Op. cit., *B.S.E.L*, l 969, p.26.

20 - Clottes (J.) et Carrière (M.). - Op. cit., 1972, p. 50.

LE PORTAIL NORD DE LA CATHEDRALE DE CAHORS : LE CHANTIER DE SA REOUVERTURE ETUDE ARCHEOLOGIQUE

I - Présentation

Le 31 juillet 1996 s'achevait le chantier de la réouverture du portail nord de la cathédrale Saint-Etienne de Cahors. Depuis 1732, l'entrée romane nord de l'édifice était obturée par les maçonneries d'une large tribune disposée sur le revers. Redécouverte en 1841 tandis qu'elle était masquée par un mur écran qui l'occultait, ne laissant apparaître que les murs extérieurs du porche et la courbe de son ouverture, celle-ci devait nourrir les espoirs de plusieurs architectes et inspecteur des Monuments historiques, habilités à en espérer la mise en valeur ; en premier lieu, F.A. Calvet, "son inventeur", dont le privilège fut de rendre à la mémoire les panneaux de son tympan sculpté, tombés dans l'oubli et rongés par l'ombre et l'humidité. Puis l'architecte J.Ch. Laisné en 1861, Ed. Deménieux, désireux d'en restituer le passage, mais à qui, la Commission des Monuments historiques ne confiait en 1908 que la restauration du portail et de son porche, et enfin M. Mastorakis, architecte en chef en 1947. Sur plus d'un siècle, ces projets restèrent sans succès jusqu'en 1990 où la réhabilitation de cette porte romane fut réactualisée par la Conservation régionale des Monuments historiques de Midi-Pyrénées. Le projet fut confié à Jacques Lavedan, architecte en chef, auquel succéda François Corouge. Celui-ci porta à son terme un programme de réouverture articulé autour de l'implantation d'une poutre de béton et de broches destinées à porter en suspension les linteaux brisés au-dessus desquels se déploient, sculptés dans le calcaire, l'Ascension du Christ et le martyre de saint Etienne (Fig. 1, 2).

Lors de ces travaux qui ont permis de mettre au jour l'embrasure intérieure de l'ouvrage roman, il nous a été possible de réaliser un ensemble d'observations archéologiques tant à partir de l'étude des maçonneries dégagées que par la découverte de nombreux éléments lapidaires et ornementaux. Avant même d'en aborder l'étude [(1)], il nous est apparu

nécessaire de retracer l'historique du portail nord et de la tribune qui l'occultait afin de replacer dans leur contexte les découvertes récentes.

II - Le portail nord

II - 1 . Historique

Le portail nord, élevé entre 1140 et 1150 sur la face septentrionale de la cathédrale de Cahors, est logé dans un porche profond, formant sur l'actuelle place Clément Marot, un avant-corps saillant sur lequel règne une profusion de décors végétaux et de scènes profanes.

L'encadrement de l'entrée, élevé selon un traitement rigoureux, porte l'une des œuvres majeures du Midi de la France, le tympan de l'Ascension, sur lequel s'inscrivent des séquences narratives du martyre de saint Etienne auquel est dédiée la cathédrale.

Le portail ouvrait la travée occidentale de la nef sur la place bordée à l'est par le palais épiscopal pour constituer ainsi un élément majeur de la topographie urbaine dont il occupait le centre physique et spirituel. Très tôt, un mouvement de dislocation s'était manifesté sur le côté oriental du portail et avait entraîné la fracture des linteaux mettant en danger le tympan sculpté. Afin de stabiliser ce phénomène de tassement et de soulager les linteaux, deux arcs en plein cintre ornés de têtes de clous et de fruits grumeleux (Fig. 3) furent implantés à la fin du XII^{e} siècle - début du XIII^{e} siècle [(2)].

Dans la période comprise entre la deuxième moitié du XIII^{e} siècle et le début du XIV^{e} siècle, les évêques et les consuls mirent respectivement en chantier la rénovation gothique de la cathédrale et un nouvel aménagement des quartiers. On admet aujourd'hui que l'évêque Raymond de Cornil (1280 - 1293) entreprit en 1285 de *consolider, restaurer et compléter* l'église cathédrale. Les travaux auraient débuté par la reconstruction de la voûte de l'abside, l'implantation de chapelles latérales dans la nef, pour s'achever, sous l'épiscopat de Raymond de Pauchel, par l'édification du massif occidental (1308 - 1316) sur la nouvelle place mise en chantier par le consulat en 1308. La nouvelle place à l'ouest et l'entrée gothique de la cathédrale allaient ainsi constituer le centre de la ville médiévale en conférant au portail nord un rôle désormais secondaire.

Dans le contexte de la Contre-Réforme et sous l'impulsion que devait lui donner, dans le Quercy, Alain de Solminhiac, les évêques décidèrent de reconstruire et d'agrandir le palais épiscopal implanté depuis 1384 au nord-ouest de la cathédrale. Les travaux débutèrent sous l'épiscopat d'Henri-Guillaume Le Jay en 1681 avec l'achat de plusieurs maisons à

démolir pour permettre l'extension de la nouvelle construction sur le côté nord de la grand'place. Son successeur, Henri Briqueville de la Luzerne, acheva cette œuvre de reconstruction en 1701. Le portail nord et la place sur laquelle il s'ouvrait encore étaient ainsi définitivement abandonnés au profit de l'entrée gothique du massif occidental. Ce bouleversement topographique et le transfert de l'entrée principale de l'église majeure du nord à l'ouest préalablement engagés dès le XIV[e] siècle eurent une influence majeure sur les dispositions qui furent prises peu de temps après par Henri de Briqueville qui fit élever en 1732 sous l'arc formeret de la coupole occidentale une tribune réservée aux chanoines ; elle occultait ainsi définitivement le portail roman dont on referma l'ouverture du porche par un mur-écran (Fig. 4).

Hormis un projet de restauration établi le 2 février 1773 lors de la visite de la cathédrale [3], le portail demeura curieusement dans l'oubli jusqu'en 1841 où l'Inspecteur des Monuments historiques, F.A. Calvet en redécouvrit le tympan sculpté :

> *Quelle furent ma surprise et ma joie, lorsque, par une entrée facile à laquelle on ne songeait plus, je parvins dans un réduit encombré de planches, de débris et de saletés, mais contenant des tableaux sculptés qui n'ont d'analogues que dans le portail de Moissac* [4].

Le porche, à l'initiative de l'architecte diocésain J. Ch. Laisné, fut rendu à l'air libre en 1862 mais les travaux de restauration et sa mise en valeur sollicités par F.A. Calvet en 1841 ne furent entrepris qu'à partir de 1908.

II - 2 . La restauration du portail nord - 1908-1913

L'historique des travaux réalisés entre 1908 et 1913 a été relaté et étudié par Marcel Durliat [5]. Nous avons souhaité en développer ci-dessous certains aspects qui donneront un cadre aux dernières découvertes et apporter quelques détails issus de l'étude de documents récemment glanés aux Archives du patrimoine.

L'architecte diocésain, Ed. Deménieux, qui avait noté les importants désordres causés par le mouvement de dislocation de la partie orientale du portail, engagea et dirigea en 1908 les travaux de sa restauration. Le portail roman donnait lieu alors à un vif sujet polémique animé par Joseph Daymard, Président de la Société des Etudes du Lot, qui considérait que celui-ci avait été l'objet d'un transfert de la façade romane ouest sur le flan nord de l'édifice lors de la construction du massif occidental. L'érudit, motivé par le désir de désenclaver la rue sur laquelle le porche roman forme un avant-corps important, proposait de déplacer l'ouvrage sur la façade

gothique [6]. En 1925, Raymond Rey abondait encore dans le sens du Président de la Société des Etudes du Lot en proposant parmi ses arguments :

> *Si, en effet, le portail avait été prévu à cet endroit, il s'ouvrirait au-dessous de la fenêtre centrale au lieu d'empiéter sur les fenêtres supérieures. De plus son encadrement décoratif au lieu d'englober un contrefort, se développerait logiquement d'un contrefort à l'autre* [7].

Bien que la thèse du transfert aie été rejetée par les Inspecteurs généraux, elle n'en demeura pas moins vivante jusqu'à ce qu'Elke Bradke [8] en 1977 par l'analyse de la topographie urbaine et Marcel Durliat [9] en 1979 grâce à l'analyse archéologique de celui-ci ne mettent fin à la légende.

Le projet initial de Deménieux portait, le 29 septembre 1908, sur la réouverture des portes, l'enlèvement de la tribune du XVIII[e] siècle ou de l'une de ses parties en incluant ainsi la disparition des arcades rajoutées, la dépose des linteaux brisés et du trumeau attribués alors à un remaniement du XIV[e] siècle.

Cependant, la Commission des Monuments historiques rejeta le projet de l'architecte diocésain car la réouverture du portail entraînait justement le remplacement du linteau et du trumeau ainsi que la destruction de la tribune. C'est ainsi que Deménieux établit le 31 décembre 1908 un nouveau devis portant non plus sur la réouverture du portail, mais sur sa restauration qui incluait la consolidation des doubles arcades implantées sous le linteau.

La Commission revint alors sur cet élément du projet pour commander définitivement la dépose des arcs intermédiaires :

> *En raison de la mise à découvert des colonnes d'angle qui portaient le linteau, il paraît difficile de rétablir les petits arcs en placage du XIV[e] siècle qui ne formaient qu'une décoration* [10].

Dans une lettre adressée en 1909 au Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-arts et dans un rapport daté de 1908, l'architecte mettait l'accent sur l'état défectueux du tympan et notait la présence d'un murot en moellons de *tuffeau* élevé sur le revers du tympan (Pl. 1, 2) sur lequel étaient conservés de vagues fragments de peinture dont il ne précisa pas le motif :

> *... Ces fragments en mauvais été ont peu de caractère et de valeur. Toutefois, il a paru prudent de les photographier pour en enregistrer la présence et aussi pour en montrer l'inanité. Ces fragments étendus sur un crépis soufflé et sans consistance doivent disparaître avec le murot auquel ils sont à peine adhérents, pour permettre de redresser les dalles sculptées* [11].

Ces documents photographiques dont l'examen aurait peut-être éclairé les connaissances sur le traitement intérieur de l'embrasure ne figurent plus actuellement dans le dossier. Cependant, il nous est apparu important d'en souligner l'existence car, comme nous le noterons plus loin dans cette étude et au vu des très récentes découvertes, ce décor est susceptible d'avoir participé à l'ornementation générale du portail.

Les travaux qui s'achevèrent en 1913 portèrent ainsi essentiellement sur la restauration des dalles affaissées du tympan, des parties sculptées du porche (piédroits, arcatures, voûte et voussoirs), du soubassement en grès et calcaire blanc orné mis au jour en 1910, et des claveaux de l'arc de l'embrasure intérieure (Fig. 3). On éleva à l'intérieur de la porte deux murs de maçonnerie de briques après avoir déposé les arcs romans intermédiaires [12]. L'Inspecteur général, Lucien Magne, notait dans son rapport du 6 avril 1910 que la restauration du portail nécessitait la destruction de l'avant-corps dans lequel était logé l'escalier du XVIII[e] siècle menant à la tribune ; ce qui fut fait en 1912. L'alignement du XII[e] siècle était ainsi rétabli ; cependant, il fut nécessaire d'ouvrir ici une porte de style roman pour maintenir la circulation directe entre la tribune et l'Hôtel de la Préfecture installé dans les bâtiments de l'ancien palais épiscopal. La restauration de la corniche du porche et du couronnement du contrefort intégré dans le massif roman clôturèrent, en 1922, la restauration du portail nord de la cathédrale.

III - La tribune du XVIII[e] siècle

III - 1 . Historique

L'édification de la tribune dans la première travée de la nef participait à un programme général de rénovation et de modernisation de la cathédrale et du quartier canonial entrepris dès la fin du XVII[e] siècle.

L'évêque Henri Guillaume Le Jay (1680 - 1693) engagea en 1685 la reconstruction et l'agrandissement du palais épiscopal implanté depuis 1384 sur le côté nord-ouest de la cathédrale et la rénovation intérieure de la cathédrale en dotant la nef d'un nouveau jubé de marbre rouge (1690) dont il confia le dessin et la réalisation au sculpteur Gervais Drouet [13].

Henri Briqueville de la Luzerne entama dès 1702 la rénovation et l'embellissement de la cathédrale en établissant un programme complet visant à unifier l'intérieur de l'édifice. Il entrepris la réalisation de nouveaux éléments liturgiques et décoratifs de marbre "incarné" : un nouveau maître-autel (1702 - 1706) [14], une balustrade pour ceinturer les gale-

ries supérieures de la nef (1714). En 1722, l'évêque fit installer les orgues dans la partie supérieure du porche gothique ouvrant le massif occidental sur l'espace de la nef et en 1732 une tribune réservée aux chanoines lors de la Montre de la Sainte-Coiffe pendant les fêtes de la Pentecôte [15] et au banc de l'Université - et ce, jusqu'en 1751 (date de la suppression de l'Université de Cahors) - comme le signale le contrat du 12 février 1732 [16] établi entre l'évêque et les artisans :

> *Nano, du plafon après la grande porte on entrera dans le banc de l'université qui sera replacé depuis ledit plafon jusque au petit escalié atenant le grand pilier...*
>
> *Decimo, ... le banc des collégiats sera retranché de ce qui est nécessaire pour construire le dit ouvrage...*

Pour obtenir une unité de décor avec le jubé de Gervais Drouet et les nouveaux éléments de marbre rouge, l'évêque fit élever en 1733 un nouvel autel consacré au Saint-Suaire et acheva son œuvre en 1738 avec l'installation de la chaire en vis-à-vis de la tribune.

Le contrat passé le 12 février 1732 détaille le cahier des charges pour l'édification de la tribune,

> *Septimo, ... tout le tour du reste de la tribune régnera un banc de noyer - - - dossier orné d'une petite corniche. La place de Monseigneur l'évêque sera distinguée par une élévation de bras et le dossier...*

et précise les dispositions à prendre pour obturer le portail nord,

> *Quinto, la grande porte vis-à-vis la chère sera fermée du côté de la rue d'un mur de trois pieds d'épesseur avec une fenêtre de trois pieds sur six de haut garnie d'une grille de fer, d'une fil de d'archal et d'une vitre comme celle de l'escalier. Sexto, ladite porte en dedans sera murée de haut en bas d'une muraille plus mince dans laquelle muraille joignant le grand pilier sera une petite porte pour entrer dans l'espace qui se trouvera entre les deux dits murs nouveaux, lequel dit espace sera pavé de pierres grises et en dedans de l'église se trouvera un petit escalié pour monter à la porte...*

La tribune condamnait définitivement le portail nord dont on obtura le porche en élevant un mur-écran qui occultait ainsi l'ensemble du décor roman (Pl. 3).

Cependant, afin de maintenir une circulation directe entre le palais épiscopal et la tribune dans laquelle siégeaient les chanoines, on bâtit entre la pile ouest du portail nord et la pile nord-ouest de la cathédrale, un escalier logé dans un avant-corps selon le devis joint au contrat du 12

février 1732 : ouverture d'une porte en pierre blanche de Cieurac, construction de deux escaliers, l'un descendant dans l'église, l'autre à palier à ouvrir dans le gros mur pour accéder à la tribune, ouverture de deux fenêtres et d'une grille en fer d'archal (Fig. 5). Ce passage rétablissait ainsi la liaison instaurée sous l'épiscopat d'Henri Guillaume Le Jay par l'implantation d'un ponceau disposé entre l'extrémité sud de l'ancien évêché (XIV[e] - XVII[e] siècle) et la cathédrale [17].

Le descriptif de l'escalier d'accès à la tribune figure dans un deuxième contrat passé le 11 mars 1733 entre Antoine Choret, maître artisan, et Pierrè Haget, maître marbrier de Saint-Céré [18] :

> *Quarto, ledit escalié sera de trois pieds et demy dans l'œuvre, les marches auront six pouces d'épesseur sur un pied de foulée sans comprendre le boudin qui portera Jilet et conget, ledit degré sera à repos et orné d'une balustrade de pierre blanche de même que les marches...*

Il figure ainsi sur les plans de Billoin en 1825, de Pinochet en 1841 et de Laisné en 1855.

Des stalles réservées aux magistrats du Présidial étaient installées sur le devant de la tribune comme l'indique en 1747 le Carnet du Maître des cérémonies du chapitre [19]. Deux chapelles avaient été aménagées sous la tribune : la chapelle placée sous le vocable de saint Martial au centre, la chapelle des "Messieurs d'Olive" sur le côté gauche dans l'embrasure même du portail roman. La famille d'Olive, famille de noblesse de robe et d'épée, est connue à Cahors dès le dernier quart du XVI[e] siècle et compte : Me Antoine d'Olive, chanoine de la cathédrale en 1580, Me Antoine d'Olive, notaire et secrétaire du chapitre de Cahors en 1591 ainsi que Louis d'Olive, chanoine en 1650 et syndic du chapitre en 1661, 1671, 1674 et 1679 [20] et Me Antoine d'Olive, docteur et avocat en la Cour des Aides en 1650 [21].

L'existence de la chapelle pourrait être confirmée par l'abbé Salvat dans Fragments, notes et documents [22] pour la composition de son Histoire du Quercy [23] où il signalait :

> *Description d'un sépulcre de marbre blanc de l'église cathédrale de Caors.*
> *Il a été tiré de la chapelle jointe au portail septentrional où il était enchâssé un peu plus haut dans la muraille.*

Il s'agit du fameux "sarcophage des vendanges" [24] décrit au XVII[e] siècle par l'abbé Foulhiac qui le situait, non pas sur le côté nord, mais près de la porte d'accès au cloître [25].

En revanche, entre 1760 et 1775, Pierre-Louis Besombes de Saint-Géniès [26] procéda à l'étude du sarcophage relégué alors dans l'arrière-sacristie après avoir été extrait du pilier séparant le chœur de la nef au-delà de la tribune, c'est-à-dire sur le côté nord, là où Marcel Durliat puis Mireille Bénéjeam-Lère [27] restituaient un passage (contigu à l'escalier roman nord-est) reliant le chœur et l'ancien palais épiscopal. Comme le soulignait Marcel Durliat, il n'en existe aujourd'hui aucune trace, mais les désordres repérés sur le parement, aujourd'hui enduit, de la cage de l'escalier nord-est, laissent présager la présence de remaniements nombreux. Des sondages dans cette partie et dans les bases de l'embrasure du portail nord permettraient de préciser l'ancien emplacement du sarcophage.

III - 2 . Description

La tribune est implantée dans l'arc formeret nord de la première travée de la nef (Fig. 6). Sa façade, rythmée par des pilastres coiffés de chapiteaux de style corinthien, est ornée d'un placage de marbres rouge et blanc au centre duquel, un cartouche porte l'inscription *DEO OPTIMO MAXIMO*. La tribune est composée de trois travées reparties selon deux niveaux. Le niveau inférieur des travées centrale et orientale est couvert de voûtes d'arêtes en briques fines portées par des piles en calcaire blanc.

Une porte, aujourd'hui murée, perce le mur arrière de la tribune au niveau de la partie haute. Elle permettait primitivement de communiquer avec l'escalier élevé au XVIII[e] siècle pour relier l'évêché, placé sur le côté nord-ouest de la cathédrale, et la tribune. La travée centrale investie au XVIII[e] siècle par la chapelle Saint-Martial est occupée aujourd'hui par un espace d'accueil.

IV - Travée orientale de la tribune - Analyse archéologique

La travée orientale de la tribune est logée dans l'espace de l'embrasure du portail roman. Son volume est délimité par quatre piliers de pierre de taille en calcaire blanc, côté sud, en calcaire gris, côté nord, portant une voûte d'arête en briques. Les piliers orientaux flanquent le pilier roman. En revanche, il a fallu élever, sur le côté occidental, un mur de refends de 117 cm d'épaisseur pour doubler la maçonnerie du XII[e] siècle. La fourrure de cet épaississement, réalisée en moellons de calcaire blanc et de calcaire gris, est venue engraver le parement du mur roman.

Le dallage est placé à 90 cm au-dessous du niveau du seuil roman et forme un podium de 55 cm de hauteur par rapport au sol de la nef. Il

masque les faces intemes des bases des piliers de la tribune. Il est, par conséquent, le fruit d'un remaniement postérieur à l'implantation de la tribune qui pourrait être contemporain à la réfection du pavement des chapelles de la Vierge, Saint-Joseph et Notre-Dame (chapelle profonde) exécutée peu de temps après la visite de la cathédrale en 1773 [28].

Le sol est composé d'un pavement hétéroclite de terres cuites, de dalles en calcaire parmi lesquelles figure une pierre tombale des XVII[e]-XVIII[e] siècles portant l'inscription :

T DE POMM. - - R
(TOMBE DE POMMIE REPOSE)

Il s'agit vraisemblablement ici des vestiges d'une sépulture de la famille Pomié, famille de la bourgeoisie cadurcienne et dont deux de ses membres, Jean et Mathieu, apothicaires, sont connus en 1531-1543 pour avoir possédé un immeuble dans la bote du Cheval blanc [29]. Cette dalle funéraire est certes en remploi dans ce pavement, mais provient sans doute d'une sépulture implantée dans le cloître ou dans la cathédrale dont les parties centrale et occidentale étaient réservées depuis la réglementation de 1292 sur les inhumations, aux sépultures des bourgeois et bienfaiteurs de l'église [30].

Ce pavement formant podium englobe, dans l'angle nord-est, un petit massif de maçonnerie de moellons, légèrement proéminent, placé dans l'axe de la porte ouverte au XVIII[e] siècle qui constitue les vestiges d'un petit escalier mentionné dans le contrat du 12 février 1732.

En revanche, l'état primitif de l'emmarchement roman qui devait se repartir sur les 146 cm de dénivelé qui séparent le sol de la nef et le seuil du portail, n'est pas connu, seules des fouilles de sous-sol, qui n'ont pu être entreprises, auraient pu éclairer le sujet comme le soulignait récemment Sylvie Campech [31].

La partie supérieure de la tribune est couronnée d'une voûte d'arêtes en briques. Sur le côté est, une fine cloison de briques double le mur roman en laissant un intervalle de 35 cm et a permis de préserver les vestiges d'un décor peint d'un faux-appareil de pierre et de bande dont il sera question dans le paragraphe consacré aux décors peints. Le prolongement supérieur du pilier nord-est de la tribune vient mourir dans l'arc de l'embrasure romane sur lequel est conservée une plaque d'enduit orné d'un décor peint d'un motif végétal. L'appareil du mur nord de la tribune dont le plan de construction est détaillé dans le contrat du 12 février 1732 [32], est composé de moellons de calcaires grossiers de tailles disparates, de briques fines liés au mortier de chaux. L'encadrement de la porte (dont nous possédons une vue extérieure) aménagée lors de la construction du mur est conservée, du moins en partie, sur le côté droit ;

le jambage oriental dans lequel est ancré un gond est intégré à la pile nord-est de la tribune. Le seuil de la porte se situe au-dessous du niveau du seuil roman qui a été bûché afin de permettre l'ouverture d'un vantail. De nombreuses reprises ont été réalisées dans les parties haute et basse, occultant le linteau et le seuil de la porte. L'encadrement a été obturé dans la période comprise entre 1841 et 1908 par un appareil brouillé de moellons de calcaire, de briques et de pierres de taille en calcaire blanc de remploi.

Une seconde zone de perturbation occupe la partie supérieure gauche du mur nord où le parement est composé de briques posées de chant. Elle correspond visiblement à un percement aménagé lors des travaux de 1908 comme en témoigne le cliché de septembre 1908 (Fig. 3).

V - Travaux de réouverture du portail nord (Juin - juillet 1996) Analyse archéologique

Les travaux de réouverture du portail roman ont mis au jour un ensemble d'éléments structurels, ornementaux et lapidaires qui permettent aujourd'hui de compléter les connaissances sur l'évolution de cette partie essentielle de la cathédrale.

V - 1. Les élévations intérieures

La démolition du mur nord de la tribune a rendu visibles, mais en partie seulement, les élévations intérieures de l'embrasure de l'entrée romane. En effet, celles-ci ont pu être dégagées sur leur côté nord. Une trouée aménagée dans la cloison de doublage implantée dans la galerie supérieure de la tribune a rendu accessible une partie seulement de l'élévation orientale. Les observations que nous avons réalisées demeurent de ce fait très fragmentaires.

a - L'élévation intérieure est (Pl. 4).

La destruction du mur nord de la tribune, nécessitée par l'ouverture des vantaux, a permis de mettre au jour dans l'angle nord-est de l'embrasure romane des traces d'arrachements dans la partie basse correspondant au refouillement de la maçonnerie pour ancrer le pilier de la tribune. Au-dessus, l'appareil de pierres de taille de calcaire est couvert d'un enduit orné d'un décor peint de faux appareil rouge sur fond blanc ponctué de vases et de bouquets rouges du XVII^{e}- début XVIII^{e} siècle (Fig. 7).

Un trou barrier appartenant au dispositif roman et profond de 330 cm est implanté dans la maçonnerie du pilier de la coupole dont il est, de fait, contemporain. Il est associé à une encoche d'une profondeur de 11 cm disposée sur le côté ouest. Une barre engagée dans le trou barrier assurait ainsi la fermeture du vantail oriental par l'intermédiaire d'un support de barre appliqué sur le revers du trumeau central. Cependant, nous n'avons observé sur celui-ci aucune trace d'encrage, si ce n'est un fragment de patte métallique logée entre le seuil roman et la base du trumeau. Il y a tout lieu de penser en revanche que le système de fermeture du vantail ouest procédait d'un dispositif différent où une barre maintenue par un support ancré sur le revers du trumeau venait s'encastrer dans l'encoche disposée côté ouest.

Ces éléments qui n'ont pas été obturés par l'enduit peint du XVII^{e}-début XVIII^{e} siècle, montrent que le système de fermeture demeura en fonction jusqu'en 1732, lorsque le portail fut muré.

Une seconde zone d'arrachement de maçonnerie occupe la partie haute de ce premier niveau ; elle semble résulter, ici encore, d'un refouillement de maçonnerie opéré pour l'ancrage de la tribune du XVIII^{e} siècle.

Sur la partie haute de l'élévation, se développe l'arc de l'embrasure dont l'angle intérieur a été remaillé en briques de 5 cm d'épaisseur selon les prescriptions établies en 1908. La base de l'arc conservait le vestige d'un enduit peint du XIV^{e} siècle (Fig. 8).

Le parement du pilier roman est marqué par deux zones de maçonneries distinctes : une fine bande verticale en moellons grossiers sur la partie gauche et un appareil moyen et régulier en pierres de taille sur la partie centrale et sud. L'alignement vertical de moellons grossiers, liés au mortier et dont certains semblent avoir été bûchés, forme une bande de 25 cm qui s'intercale entre l'embrasure, avec laquelle elle est liaisonnée, et le parement régulier et homogène qui constitue le reste de la pile romane. Un mortier de chaux très grossier englobe la partie centrale de la bande qui s'élargit par ressauts successifs pour atteindre, semble-t-il, le sommet de l'élévation qui n'a pu être ni observé, ni relevé par manque de visibilité. Sur la droite, le parement de pierres de taille sur lequel sont conservées quelques plaques d'enduit peint du XIV^{e} siècle retrouve toute sa régularité. De fortes lézardes, issues du phénomène de tassement de la pile de la coupole, occupent sa partie basse. Il est limité côté nord par un alignement vertical de pierres formant un angle à ressauts.

Il serait prématuré de tirer des conclusions à partir d'observations encore très fragmentaires ; cependant, nous pouvons suggérer l'hypothèse suivante.

L'appareil de moellons pourrait être la marque d'arrachement d'une maçonnerie liée à l'arc de l'embrasure. Nous avons vu plus haut comment le remaillage de l'angle intérieur de celui-ci s'était imposé au début du siècle. Par ailleurs, le parement du revers de l'arc semble indiquer dans sa partie orientale, qu'il a été l'objet d'une reprise. Ainsi, nous pouvons penser que l'arc était initialement plus large et qu'il était logé sous une voussure adaptée à l'espace qui la sépare de la galerie supérieure ceinturant le pourtour de l'édifice. Ne serait-ce pas ici le demier témoin des séries de trois arcs que Marcel Durliat [33] restituait dans l'espace de chaque travée pour porter initialement la galerie ? La situation de ce vestige pourrait en effet induire un rythme de trois arceaux romans accolés au mur gouttereau de cette travée. L'installation de la tribune aurait donc imposé la destruction de la voussure et la réduction de la profondeur de l'arc de l'embrasure romane.

b - Elévation intérieure ouest (Pl. 5)

Le côté occidental de l'embrasure est profondément marqué par des arrachements de maçonnerie en parties haute et basse. En revanche, la zone centrale, bâtie en pierres de taille calcaire conserve une plaque d'enduit orné d'un motif du XVII[e] siècle - début XVIII[e] siècle et une encoche de 11 cm de profondeur pouvant recevoir une barre de fermeture. Celle-ci participe avec le trou barrier relevé sur l'élévation orientale au système de fermeture du portail roman maintenu jusqu'à l'obstruction de celui-ci. Elle est associée à une échancrure qui situe l'emplacement d'un gond permettant la rotation du vantail primitif.

c - L'élévation intérieure nord - revers du portail

Le revers des jambages du portail roman, dont les maçonneries sont parfaitement liaisonnées avec le mur gouttereau à l'ouest et avec le pilier de la coupole à l'est, ne recèle pas d'élément particulier si ce n'est le vestige (jambage ouest) très ténu d'un joint tiré au fer réalisé lors de la mise en œuvre du XII[e] siècle. Comme nous l'avons noté plus haut, une patte métallique est fichée entre la base du trumeau roman et le seuil, il est possible qu'elle ait participé à la fixation du dormant central appartenant à l'huisserie primitive.

Les observations réalisées à la naissance de l'arc de l'embrasure romane, que ce soit sur le côté ouest ou sur le côté est, après dépose du décor médiéval, ont permis de constater que la maçonnerie était constituée d'un appareil moyen et régulier en calcaire gris formellement identique à la mise en œuvre du reste de l'intrados. Aucune trace de remaniement, ni de remaillage n'a été noté. Ces observations nous permet-

tent de confirmer que les linteaux du portail sont parfaitement liés et cohérents et donc contemporains de la maçonnerie de l'arc de l'embrasure. Ils font ainsi partie de la mise en œuvre primitive.

Un mur en tuf de faible épaisseur (27 cm) était élevé sur le revers du tympan. Il disparut en 1909 lorsque l'architecte Ed. Deménieux procéda aux travaux nécessaires au redressement des dalles sculptées. Le tuf calcaire est également le matériau de la voûte en berceau brisé du porche où il est employé pour sa légèreté et réduit ainsi les poussées exercées sur les jambages du porche (notons, que le tuf est souvent employé dans les édifices religieux quercynois pour le développement des arcs des embrasures romanes). L'emploi du tuf sur le revers du tympan répondait très certainement au même impératif et permettait d'alléger la charge sur les linteaux. Aussi, convient-il de présumer que l'édification du mur en tuf est contemporaine de la construction de la voûte romane.

V - 2. L'élévation extérieure

A l'occasion du chantier de réouverture, quelques observations complémentaires ont pu être réalisées sur le porche ainsi que sur l'élévation extérieure du portail.

Les dalles et la frise de bordure de la partie orientale du tympan s'étaient affaissées lors du tassement du pilier de la coupole et avaient été déposées en 1908 lors des travaux de restauration du portail et du porche. Les dalles sculptées ont été, en effet, restaurées en staff armé de pointes et remontées au mortier de chaux et de sable.

La démolition des murs de soutènement installés en 1908 ont permis de confirmer, que le seuil du portail est bien engagé dans les maçonneries des piédroits du portail et du soubassement du porche. Le seuil, comme les linteaux et le trumeau, est donc bien contemporain du portail roman.

L'examen attentif de la surface des différents éléments du portail et de son porche ont permis à Jean Royère, qui s'est prêté amicalement à l'étude des matériaux, de définir la nature des calcaires utilisés [34].

Les dalles du tympan sont réalisées dans un calcaire blanc et tendre favorable à la sculpture contrairement au calcaire gris appelé localement "calcaire de Cahors" dans lequel ont été taillés les linteaux, le trumeau, le seuil, ainsi que l'ensemble des pierres grises du porche et des maçonneries romanes de la cathédrale.

Ce calcaire gris se prête difficilement à la sculpture mais grâce à sa résistance et à sa dureté, il constitue un excellent élément de structure ; il est ainsi le matériau adéquat pour l'édification des éléments porteurs

du portail roman, ceci explique sans doute l'absence de sculpture et la sobriété du traitement des linteaux et du trumeau.

Les études réalisées depuis ces cinq dernières années et les observations suivantes confortent les travaux d'Elke Bradke et de Marcel Durliat sur l'originalité de l'implantation du portail. En effet, les fouilles archéologiques réalisées en 1991 par J. Ch. Arramond, M. Chiabrando et L. Grimbert [35] dans le porche roman ont montré la contemporanéité des fondations du mur nord de la cathédrale et du mur occidental du porche.

D'après un cliché ancien et les relevés réalisés par Billoin en 1825, par Pinochet en 1841 puis par A. Collin en 1904, une toiture recouvrait le porche du portail et obstruait la partie basse de la fenêtre romane implantée au-dessus. Mais c'est visiblement ici un aménagement postérieur au porche roman dont la terrasse est bien implantée au-dessous de la base et non dans l'ouverture de la fenêtre romane dans l'axe de laquelle il est placé. Celle-ci est la plus courte des baies romanes de la façade nord ; il y a donc tout lieu de penser qu'elle fut construite en fonction de l'édification du porche du portail qui, par ailleurs, n'est pas plaqué contre la façade, mais bel et bien encastré sous le mur gouttereau roman.

Signalons également que la face orientale du porche est en partie englobée et recoupée par le mur nord des chapelles élevé en 1285. Son parement, où alternent les lits de pierres blanches et grises, est actuellement visible à l'intérieur de la nef, où il vient mourir sur les traces du mur gouttereau roman détruit à la fin du XIII^{e} siècle pour l'édification des chapelles nord. En l'absence de la liaison de l'ancien mur gouttereau et du porche, qui aurait pu constituer un argument en faveur de la contemporanéité des deux ouvrages, ces observations permettent de constater que le porche était donc forcément en place en 1285 et qu'il n'a pu être le fruit d'un éventuel transfert opéré, selon Joseph Daymard, peu de temps avant l'édification du massif occidental (1308 - 1316).

De plus, la présence d'un troisième portail roman de la cathédrale n'est pas totalement à exclure. En effet, le manuscrit *Démommée des biens que l'évêque assure lui avoir été usurpés par les consuls* [36], porte mention, en date du 3 novembre 1288, d'un grand portail de la cathédrale ouvrant sur une place confrontant la grand'rue de la Conque à l'église Saint-Pierre que l'on peut situer aujourd'hui sur la partie ouest de la place Chapou et sur la rue de la Préfecture. Quelques observations récentes nous ont permis de situer l'emplacement d'arrachements de maçonneries qui pourraient bien assurer la restitution de deux contreforts romans et la limite occidentale de la nef romane. En revanche, dans sa partie basse et centrale, le mur ouest roman a été trop bouleversé lors de la création du massif occidental et du grand arc ouvrant sur la nef pour conserver de quelconques traces d'aménagements romans.

V - 3 . La désobstruction de la porte haute de la tribune

Au cours du mois de juin 1996, François Corouge fit procéder à la désobstruction de la porte nord de la tribune, refermée en 1912 lors de la suppression de l'avant-corps contenant l'escalier menant à la tribune [37]. Le dégagement partiel du comblement a permis de mettre en partie au jour un petit espace comprenant, dans l'angle nord-est, le départ d'une voûte d'arête en briques recouverte de plusieurs couches de badigeon de chaux blanc qui correspond à la partie supérieure de la travée de l'escalier du XVIII[e] siècle noté sur le relevé de Pinochet et 1841 [38]. En 1912, alors que l'on procédait à la démolition de l'avant-corps et à la création de la porte de style roman, on combla la porte haute d'accès dans la tribune et on restaura le parement du mur nord de la nef et du mur occidental du porche.

V - 4. Les éléments lapidaires

a - *Les éléments lapidaires utilisés en remploi dans le mur nord de la tribune*

La démolition du mur nord de la tribune entreprise au début du mois juillet 1996 a permis de dégager de nombreux éléments lapidaires utilisés en remploi dans sa maçonnerie.

Parmi ces éléments figurent 2 fragments de tore en calcaire gris, 2 fragments de tailloir roman en calcaire blanc, 1 fragment de rosace du porche du XII[e] siècle, 1 fragment à décor de tête de clou en grès et une pierre à larges chanfreins de provenance inconnue, ainsi qu'un lot de 4 tronçons de nervure de voûte et de 6 fragments de tronçons de nervure en grès de la fin du XIII[e] siècle [39].

Les tronçons de nervure de voûte ont été extraits de la partie ouest du mur du XVIII[e] siècle [40]. Leur profil est composé d'une bande, d'un filet, d'un tore, d'une gorge, d'un tore soulignant un large tore profilé d'un listel (Fig. 9). Ces éléments présentent trois couches picturales. La première couche est au minium (oxyde de plomb) posé directement sur la pierre ; elle est poudreuse et pulvérulente. La qualité du liant ou la nature instable de l'oxyde sont sans doute à l'origine de son état de conservation. Cette première couche est recouverte d'une couche rouge (terre de Sienne brûlée) et blanche très solide. La troisième couche est constituée d'un badigeon de chaux blanc.

Les nervures des voûtes des chapelles nord (chapelle du Bienheureux J. G. Perboyre et chapelle Sainte-Jeanne d'Arc), élevées

entre 1289 et 1393 sous l'épiscopat de Raymond de Cornil, présentent rigoureusement le même profil et sont dotées également d'une couche au minium (attribuable à l'extrême fin du XIII[e] siècle) recouverte d'une couche picturale rouge (terre de Sienne brûlée) et blanche, très certainement contemporaine de la campagne d'ornementation entreprise entre 1316 et 1324 sous l'épiscopat de Guillaume de Labroue [41]. Une ultime couche de badigeon blanc recouvre les deux premières couches picturales. Soulignons que les départs des nervures de la chapelle Sainte-Jeanne d'Arc sont rigoureusement identiques au départ de nervure utilisé en remploi dans le mur nord de la tribune. Pourtant, l'examen des nervures de voûte de ces deux chapelles a montré que celles-ci n'avaient fait l'objet d'aucune restauration. Par conséquent, il faut croire que ces éléments sont tirés d'un voûtement de la fin du XIII[e] siècle dont il ne subsiste ni trace, ni mention. Quant à l'hypothètique implantation d'une voûte dans l'espace même de l'embrasure du portail roman, l'exiguité de son volume, la présence des vestiges des décors des XIV[e] et XVII[e]-XVIII[e] siècles argumentent en sa défaveur. Le sujet reste par conséquent actuellement en suspend.

b - L'élément lapidaire utilisé en remploi dans le comblement de la porte de l'escalier de la tribune.

C'est en réalisant un sondage destiné à mettre au jour le seuil primitif de la porte de la cage d'escalier du XVIII[e] siècle menant dans la tribune, qu'on a pu dégager un élément de la balustrade ornant initialement le degré :

Quarto, ledit escalié sera de trois pieds et demy dans l'œuvre, les marches auront six pouces d'épesseur sur un pied de foulée sans comprendre le boudin qui portera filet et conget, ledit degré sera à repos et orné d'une balustrade de pierre blanche de même que les marches... [42].

V - 5 . Les vestiges des arcs intermédiaires (Fin XII[e] - début XIII[e] siècle)

L'administration des Monuments historiques dut renoncer, entre 1908 et 1913, à la réouverture des vantaux du portail nord ; on renforça simplement les supports du portail en bâtissant deux murs de maçonnerie de briques après avoir dégagé les colonnes latérales des deux arcs rajoutés au XII[e] - XIII[e] siècle [43]. C'est du moins ce que l'on pensait jusqu'en en juillet 1996, lorsqu'on procéda à la démolition des murs de soutien : la partie haute de la maçonnerie en briques renfermait encore les quelques claveaux romans (Fig. 10) pris dans les étaiements installés en 1908.

La face extérieure de ces éléments en grès et layés est ornée d'une gorge parsemée de têtes de clou et de fruits grumeleux en forme de pomme de pin [44]. Sur le revers, l'extrados est ourlé d'un tore souligné d'une gorge dans laquelle sont conservées des traces de peinture blanche et rouge recouvertes d'un badigeon blanc. Sur la face intérieure des claveaux, un arc en faux-appareil rouge sur fond blanc [45] appliqué sur la pierre brute ourle et souligne la courbe de l'intrados. La succession des couches picturales relevées dans les gorges des claveaux renvoie aux superpositions de couleurs appliquées sur les tronçons de nervure tirés de la maçonnerie du mur nord de la tribune. On serait donc autorisé à dater le premier passage du début du XIV[e] siècle, et le deuxième passage (badigeon blanc) de la période comprise entre le XIV[e] siècle et les toutes premières années du XVIII[e] siècle. En revanche, rien n'atteste la contemporanéité du faux-appareil et du décor rouge et blanc logé dans la gorge de la mouluration des claveaux. Quant au faux-appareil rouge et blanc, nous avons vu qu'il était indifféremment utilisé dans le cadre du porche intérieur, au XIV[e] siècle comme au XVII[e] - XVIIIe siècle. Il serait donc ici difficile et prématuré, sans l'analyse des pigments, d'apporter une datation plus precise.

V - 6 Les décors peints

a. *Fragments d'un décor médiéval.*

Plusieurs fragments d'un décor mural sont conservés dans l'arc de l'embrasure du portail nord (côté est) et sur le parement occidental du pilier de la coupole contre lequel est flanquée l'ouverture romane.

Le premier fragment, sur la naissance de l'arc, fut en partie masqué au XVIII[e] siècle lors de l'édification du pilier nord-est et du mur nord de la tribune. Après l'avoir dégagé de la maçonnerie du XVIII[e] siècle, Sylvie Pontlévy a procédé à sa dépose [46] pour permettre l'ancrage de la nouvelle poutre de béton. Le décor est composé de rinceaux feuillagés à petites fleurs ocres à cinq pétales et cinq sépales sur fond blanc (Fig. 8). Les tiges ondulantes ocre rouge portent un ensemble de petites feuilles vertes simples et allongées. Une bande ocre rouge soulignée d'un épais trait noir borde le côté gauche de ce décor dont le motif se poursuit sur le jambage de l'arc masqué par la maçonnerie de la tribune.

Une trouée de quelques dizaines de centimètres pratiquée dans la cloison orientale de la tribune (en partie haute) a permis de mettre au jour le parement du pilier de la coupole, où sont conservés quelques fragments d'enduit orné d'un faux-appareil de pierre rouge et blanc [47]. La couche picturale est posée sur un enduit de chaux et de sable de très

fine granulométrie. Sur l'une des plaques d'enduit figure une bande verticale, rouge cernée d'un large trait noir. Son traitement est celui du décor implanté sur la naissance de l'arc avec lequel il forme vraisemblablement un ensemble homogène. Nous pouvons penser, malgré l'absence des documents photographiques, que les fragments de décor découverts par Ed. Deménieux en 1909 sur le revers du tympan, participaient à cette même ornementation.

Les motifs de ce décor pourraient s'apparenter aux peintures feuillagées des voûtains de l'abside et du porche du massif occidental qui ont été attribués à une campagne d'ornementation entreprise entre 1316 et 1324 sous l'épiscopat de Guillaume de Labroue [48].

Celle-ci concernait, par ailleurs, non seulement l'abside, le massif occidental et les coupoles, mais l'ensemble de la nef et des chapelles latérales dont les ogives, les formerets, les colonnes et les archivoltes avaient reçu *une véritable profusion de motifs linaires où se réglait toute la gamme des couleurs* [49]. En effet, des photographies réalisées en 1884 par M. Mieusement pour l'Exposition universelle de 1889 montrent que les arcs doubleaux et formerets, les pendentifs des coupoles ainsi que les murs nord et sud de la nef étaient ornés d'un faux-appareil de pierres [50] dont quelques vestiges sont conservés dans l'embrasure de la baie gothique du mur gouttereau nord au niveau de la travée occidentale (Fig. 6). Pourtant, même si ce décor emprunte le vocabulaire des peintures réalisées dans les premières années du XIV[e] siècle, il faut souligner que son traitement est plus naturaliste, plus souple que celui des motifs ornementaux encore un peu rigide de l'abside et du massif occidental. En ce sens, il pourrait constituer l'unique témoin d'une seconde phase d'ornementation réalisée au XIV[e] siècle.

b. Décor du XVII[e] siècle - début XVIII[e] siècle

C'est en dégageant les angles nord-est et nord-ouest de l'embrasure des maçonneries de la tribune, qu'est apparu un décor rouge sur fond blanc. La couche picturale est posée sur une mince pellicule de chaux pouvant cependant atteindre 1 mm d'épaisseur ; l'ensemble est appliqué sur un enduit lissé de chaux et de sable de très fine granulométrie qui a su préserver l'ouverture des trous barriers romans - ceci constitue un argument en faveur d'un maintien de l'ouverture du portail jusqu'à sa fermeture en 1732.

Le motif, reproduit de façon systématique au centre de chaque fausse pierre, est composé de cinq fleurettes simples exécutées par de larges touches de pinceau, et piquées dans un vase à double rangée de godrons (Fig. 7).

Ce même motif est conservé, parfois sous la forme de quelques fragments, sur toute la surface des piédroits du grand arc gothique ouvrant le massif occidental sur la nef, où il est appliqué non plus sur une couche d'enduit, mais directement sur le parement lisse de l'appareil de pierre de grès ; il a été masqué par une couche de badigeon de chaux blanc dont la pose avait été projetée en 1773 lors de la visite de la cathédrale [51] :

...pour éviter cette obscurité, les murs et voûtes seront blanchis en leur entier ...

Le décor peint est ici recoupé par le massif élevé sous l'épiscopat d'Henri Briqueville de la Luzerne en 1722 pour soutenir le buffet d'orgue. La difficulté à dater ce décor est liée, d'une part au motif de tradition antique en lui-même dont l'emploi apparaît dès le XVI[e] siècle. D'autre part, le parti ornemental défini par Siméon de Popian [52] dès 1608, fondé sur le choix d'un mobilier de marbre rouge, s'est imposé à la fin du XVII[e] siècle sous l'épiscopat d'Henri Guillaume Le Jay [53], puis dans les toutes premières années du XVIII[e] siècle avec Henri Briqueville de la Luzerne. Aussi, en l'absence de mention, d'élément et de recoupement archéologiques probants, c'est dans la période fort large du début du XVII[e] siècle au début du XVIII[e] siècle que nous sommes tenus d'intégrer cette campagne d'ornementation.

C. Autres traces de décor

Hormis les traces de polychromie relevées sur le tympan et en cours d'étude par le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques de Champs-sur-Marne, nous avons pu observer la présence de quelques traces de pigment noir ainsi que les fragments d'une couche picturale rouge et blanche appliquée sur la colonne adossée sud-ouest du trumeau roman. Comme nous l'avons noté plus haut, les décors rouges et blancs ont été utilisés indifféremment de la première moitié du XIV[e] siècle jusqu'au début du XVIII[e] siècle. Soulignons également que la présence d'un décor roman n'est pas non plus à exclure. Il serait nécessaire, dans le cas présent, de recourir à l'examen chimique des pigments pour étayer une datation plus précise.

VI - Conclusion

Nous avons vu combien le dégagement du revers du portail et de son porche intérieur a pu mettre en lumière une partie de la structure romane ainsi que la suite successive des traitements architecturaux et orne-

mentaux opérés du XII[e] siècle au XVIII[e] siècle, avec, notamment, la mise au jour d'un décor du XVII[e] - début XVIII[e] siècle et d'un décor naturaliste du XIV[e] siècle assez exceptionnel. La confirmation de la parfaite cohérence et la contemporanéité du portail, du porche, de la pile de la coupole et du mur gouttereau de la cathédrale, l'originalité des linteaux, du trumeau et du seuil du portail roman constituent les réponses et les acquis fondamentaux apportés par le chantier de réouverture.

Valérie ROUSSET

NOTES

1 - Extraite de : Valérie Rousset. *Etude archéologique du portail nord de la cathédrale Saint-Etienne de cahors - Réouverture du portail nord (juin-juillet 1996)*, Conservation régionale des Monuments historiques de Midi-Pyrénées, 1996.
Nous remercions Michel Bizeul, Jacques Rodriguez, entrepreneurs chargés du chantier, et leur équipe : Frédéric Braems, Frank Granier, Sabry Riahi, Daniel Rubio.

2 - Marcel Durliat, *La cathédrale Saint-Etienne de Cahors, architecture et sculpture* dans *Bulletin monumental*, T.137 - IV., 1979, p.317.

3 - ...*Quayant aussi vérifié la fassade de l'ancienne porte de l'église du cotté de l'éveché qui est dégradée, les petites colonnes tombant a lambeaux ils estiment que pour la réparer il sera remis quarante pieds de colonne ou besoin sera de sept pouces de diamètre de quatre pieds des petis arceaux le tout en pierre de taille de Flaujac, et que le reste du fons de la fassade sera enclustré a lambeaux a concurance de deux toises superficielles, qui sera de plus remis a niveau et aligné l'antablement de la dite porte et sera fourni la tuile qui pourra manquer sur toute la longueur pour couvrir le dit antablement qui sera de plus fourni deux machéquos pour supporter le dit antablement et une pièce d'antablement en bonne pierre de Flaujac qu'ils estiment le tout remis en bon état et bien conditionné y compris les frais d'échatfaudage deux cent soixante quatorze livres cy...*
Procès-verbal de la visite de la cathédrale de Cahors le 2 février 1773 - B.342 - Folio 40 - Archives départementales du Lot.
On peut distinguer, sur les ébrasements du porche et notamment au niveau des claveaux des arcs implantés sur le côté oriental, quelques éléments de reprise antérieure à la restauration de 1908 - 1913.

4 - F. A. Calvet, *La cathédrale de Cahors, Rapport à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes*, dans *Annuaire départemental du Lot*, 1841, p. 68.

5 - Marcal Durliat, op. cit..

6 - Dossier cathédrale de Cahors, 1358/1 (1904 - 1912), Archives du patrimoine (Monuments historiques).

7 - Raymond Rey, *La cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine*, Cahors, 1925, page 104 - 106.

8 - Elke Bradke, *Das Nordportal der Vathedral Saint-Etienne in Cahors*, Fribourg-en-Brisgau, 1977, 318 pages, Archives diocesaines du Lot.

9 - Marcel Durliat, op. cit., pages 315 à 331.

10 - Dossier cathédrale de Cahors. 1358/1, op. cit.

11 - Dossier cathédrale de Cahors. 1358/l, op. cit.

12 - C'est lors de ces travaux que des parties du tailloir du chapiteau du jambage est et du chapiteau du trumeau furent brisées.

13 - Mireille Bénéjeam-Lère, *Cahors et sa cathédrale : architecture et urbanisme à la recherche d'une unité, l'exemble de l'époque gothique*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail, 1989, page 139. Eugéne Sol, *L'Eglise de Cahors à l'époque moderne*, 5 volumes, 1938-1949, page 330.

14 - *Police entre M. Pousargues, Archidiacre, et les marbriers pour la construction du maître-autel de la cathédrale de Cahors*, III. E. 275, registre 22, Archives départementales du Lot.

15 - Mireille Bénéjeam-Lère, 1989, op. cit..page 271.
Office du maître des cérémonies du Chapitre. *Cérémonial romano-cadurcien appliqué à la cathédrale et aux usages traditionnels clu chapitre de Cahors, avant l'introcluction de la liturgie gallicane du XVIII[e] siècle*, carnet manuscrit, ni paginé, ni folioté, de 140 pages environ, 1747, anonyme, cote 5-90, Archives diocésaines du Lot.

16 - *Construction de la tribune dans l'Eglise cathédrale, 12 février 1732 - 29 septembre 1732*, III. E. 223, registre 12, notaire Jean Burgère, Archives départementales du Lot.

17 - René Prat, *Construction d'un palais à Cahors à la fin du XVII[e] siècle et son histoire*, dans *B.S.E.L.*, 1956, T. LXXVI P. 21.
Hôtel de la préfecture, manuscrit n°179, S.E.L., auteur inconnu, communiqué par Philippe Deladerrière.

18 - *Construction d'une tribune dans l'église cathédrale de Caor.s, 11 mars 1733*, cote III. E. 223, Archives départementales du Lot.

19 - Mireille Bénéjeam-Lère, 1989, op. cit. page 273.

20 - Extrait des Notes du Chanoine Adrien Foissac, *Généalogies*, Archives départementales du Lot, Fonds Foissac non classées - 34-J, communication de Philippe Deladerrière.

21 - Jean Calmon, René Prat, *Les cadastres des XVI[e] et XVII[e] siècles de la ville de cahors, 1500, 1606, 1650*, Cahors, 1947, T. I ; page 94.

22 - Mireille Bénéjeam-Lère. *Cahors et sa cathédrale*, dans *B.S.E.L.*, T. CXI, 1990, page 297.
Salvat (abbé), Fragments, *notes et documents* pour la composition de son *Histoire du Quercy*, XVIII[e] siècle, papier, 81 feuillets., ms. 64, Bibliothèque municipale de Cahors.

23 - Salvat (abbé), Histoire du Quercy, ,4 volumes, XVIIIe siècle, papicr, ms. 60, 61,62, 63. Bibliothèque municipale de Cahors.

24 - Un fragment du sarcophage des vendanges découvert au début du siècle est aujourd'hui conservé dans les réserves du musée de Cahors. Six autres fragments ont été retrouvés récemment à Cahors lors de travaux d'aménagement dans un immeuble de la rue de la Daurade et sont actuellement en cours d'étude ; ils feront l'objet d'une très prochaine publication.

25 - Abbé Fouilhac cité par P. de Fontenilles, *Recueil d'inscriptions intéressant le Quercy*, dans B.S.E.L., T. XXVI, 1901, page 161.

26 - Pierre-Louis Besombes de Saint-Geniès, *Etude et dessins publiés et commentés* par Paul de Fontenilles, *Recherches sur les deux tombeaux antiques en marbre blanc*, dans *Bulletin monumental* - 1879, page 8.

27 - Marcel Durliat, 1979, op. cit. page 299.
Mireille Bénéjeam-Lère, 1989, op. cit. page 271.

28 - René Prat, *Procès-verbal de la visite de la cathédrale en 1773*, dans B.S.E.L., T.72, 1952, p.212-213

29 - Jean Calmon et René Prat, *Les cadastres des XVI^e et XVII^e siècles de la ville de Cahors (1500-1606-1650)*, T.3, manuscrit inédit avec table, S.E.L. Communication de Philippe Deladerrière.

30 - Raymond de Fouilhac, *Chroniques du Quercy*, 1208-1560, 1vol. XVII^e siècle, ms. 55, p. 42, Bibliothèque municipale de Cahors.

31 - Sylvie Campech, *Etude archéologique du portail nord de la cathédrale de Cahors (Lot) - Etat de la question*. S.R.A. de Midi-Pyrénées - C.R.M.H. de Midi-Pyrénées, février 1996, page 6.

32 - *Construction d'une tribune dans l'église cathédrale de Caors, 12 février - 29 septembre 1732*, op.cit.

33 - Marcel Durliat. op. cit. page 305.

34 - La présence de gastéropodes d'eau douce (planorbes et limnées) dans les pierres en calcaire blanc du tympan, des chapiteaux et des piédroits du portail et du porche déterminent un calcaire lacustre provenant vraisemblablement du Quercy blanc. L'étude des éléments des carottages réalisés dans les linteaux pour la pose des broches ont permis de définir un calcaire marneux du Kimméridgien de la région de Cahors à grain fin présentant de nombreux fragments de valves de petits lamellibranches marins (exogyres notamment).

35 - Ch. Arramond, M. Chiabrando, L. Grimbert, Cahors - *Portail nord, Fouilles de sauvetage programmé*, Rapport, Circonscription des Antiquités historiques de Midi-Pyrénées, 1991, page 13.

36 - *Dénommée des biens que l'évêque assurait lui avoir été usurpés par les consuls*, manuscrit en latin, sous la cote F.F. 10, Archives municipales de Cahors.
Edmond Albe, *Inventaire raisonné et analytique des archives municipales de Cahors*, 1^ère partie, Cahors : s.d., page 161 : *Après diverses observations analogues, l'évêque montre :*
1° une place devant le grand portail de la cathédrale ; elle a pour confronts : d'un côté, maison de Jacques Donadieu ; de l'autre, maison dite de Melequi ; d'un autre, le grand portail susdit ; et du quatrième, la grand'rue de la Conque à l'église Saint-Pierre.

37 - Mireille Bénéjeam-Lère, 1989, op. cit. p. 176.

38 - L'escalier a été implanté dans l'épaisseur même du pilier occidental du porche et non comme semble l'indiquer le relevé de Pinochet contre son parement extérieur. Celui-ci a d'ailleurs été entièrement repris au début du XX^e siècle.

39 - *Fiche descriptive des éléments lapidaires* dans Valérie Rousset, op. cit. pages 13 à 17.

40 - Un cinquième tronçon de nervure a été trouvé dans la partie comprise entre le départ de l'arc de l'embrasure romane et le plancher de la tribune sous lequel il est actuellement conservé.

41 - Mireille Bénéjeam-Lère, 1989, op. cit., page 224.

42 - René Prat, *Construction de la tribune de la cathédrale Saint-Etienne de Cahors*, dans B.S.E.L., T. LXIV, 1943, page 198.

43 - Marcel Durliat, *La cathédrale Saint-Etienne de Cahors, architecture et sculpture* dans *Bulletin monumental*, T 137 - IV, 1979, page 21.

44 - Ce motif de pomme de pin orne également, mais parmi un décor d'entrelacs, l'angle sud-ouest de l'ancienne chapelle Saint-Jean, découvert en 1991 lors des fouilles du portail nord et de la place Clément Marot.
- J. Ch. Arramond, M. Chiabrando, L. Grimbert, op. cit. page 27, fig. 42 - 43.
Notons également qu'il est très différent du motif de fruits grenus en forme de mûre des chapiteaux du portail nord et des ébrasements et soubassement du porche de celui-ci.

45 - Dimension des fausses pierres : L.= 15 cm - H.= 12 cm.

46 - Ce décollement a dégagé l'appareil de pierres roman implanté directement au-dessus du linteau.

47 - Dimension des fausses pierres : H= 15 cm - L. non identifiable.

48 - Mireille Bénéjeam-Lère, 1989, op. cit.. p. 224.

49 - Raymond Rey, *La cathédrale Saint-Etienne de Cahors*, dans *Congrès archéologique de France*, 1937 p. 246.

50 - Archives du patrimoine (Monuments historiques), Collection Mieusement, carton n° 2 - Cahors, édifices religieux, sous-chemise n°2.

51 - Procès-verbal de la visite de la cathédrale - B 342 - Archives départementales du Lot - folio 27.

52 - Siméon de Popian, évêque de Cahors de 1606 à 1626, s'était attaché à orner son église en élevant autour du chœur une balustrade de marbre rouge et blanc pour entourer les stalles qu'il venait de faire exécuter.

53 - Episcopat : 1680 - 1693.

Fig. 1 : Portail nord, chantier de réouverture.
Elévation extérieure, juillet 1996, Cl. V. Rousset.

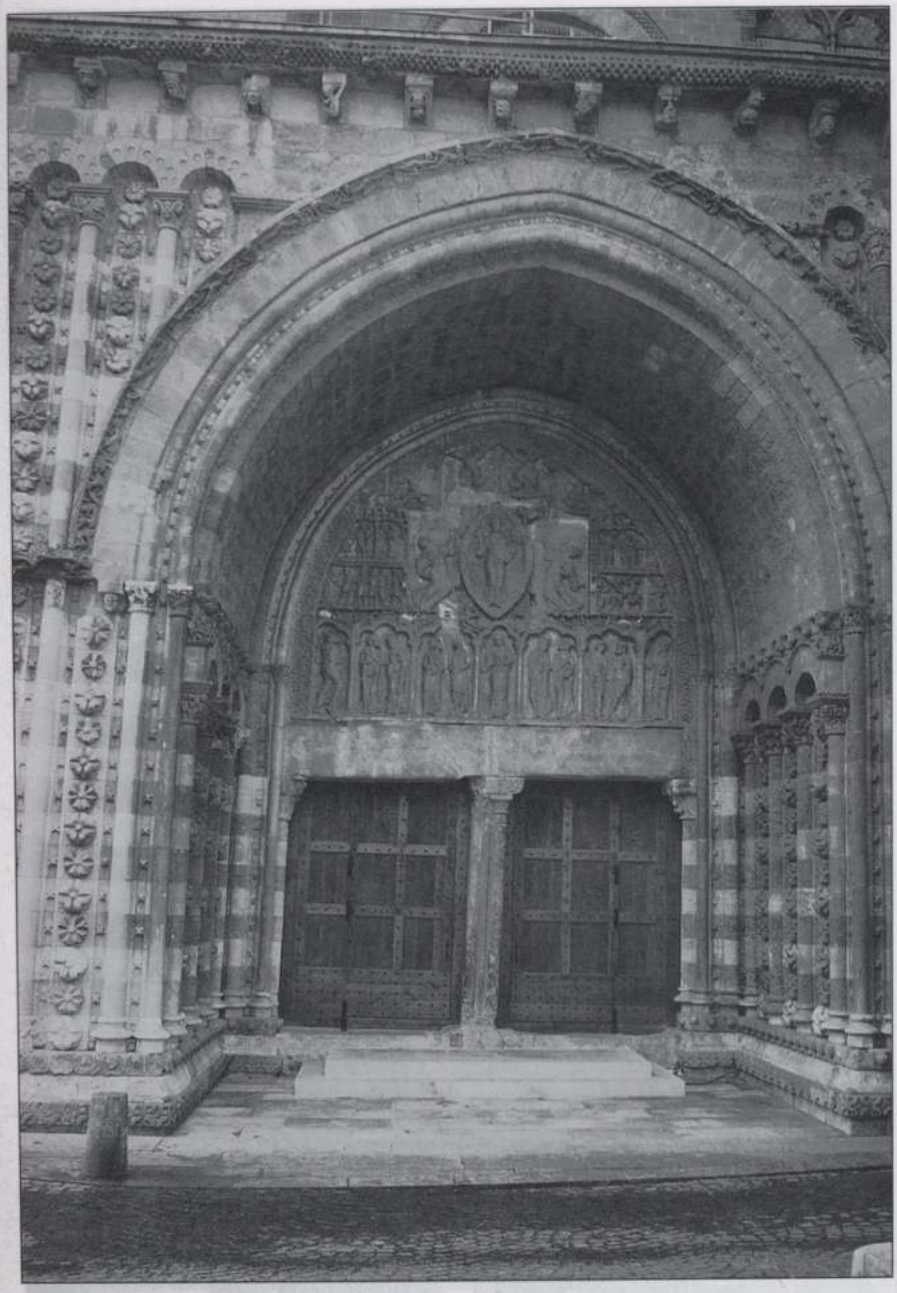

Fig. 2 : Portail nord, novembre 1996, Cl. V. Rousset.

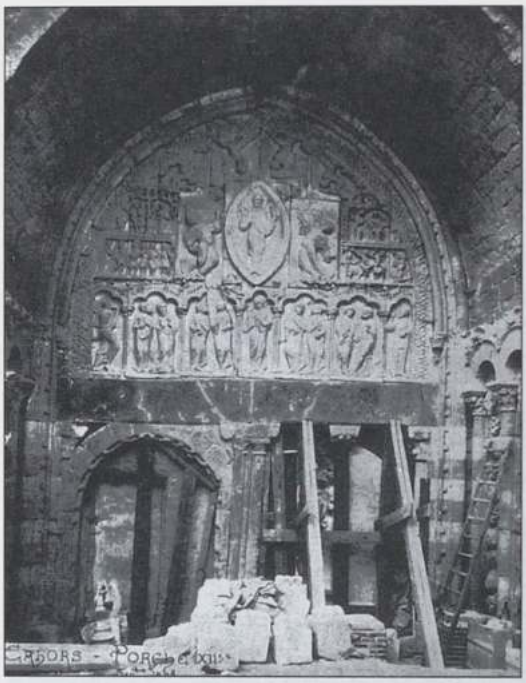

Fig. 3 : Portail nord, septembre 1908, Cl. Arch. Photo Paris.

Ci-dessous :
Fig. 4 : Elévation nord de la cathédrale, dessin de Dauzats, 1835. D'après les Voyages pittoresques de Taylor et Nodier.

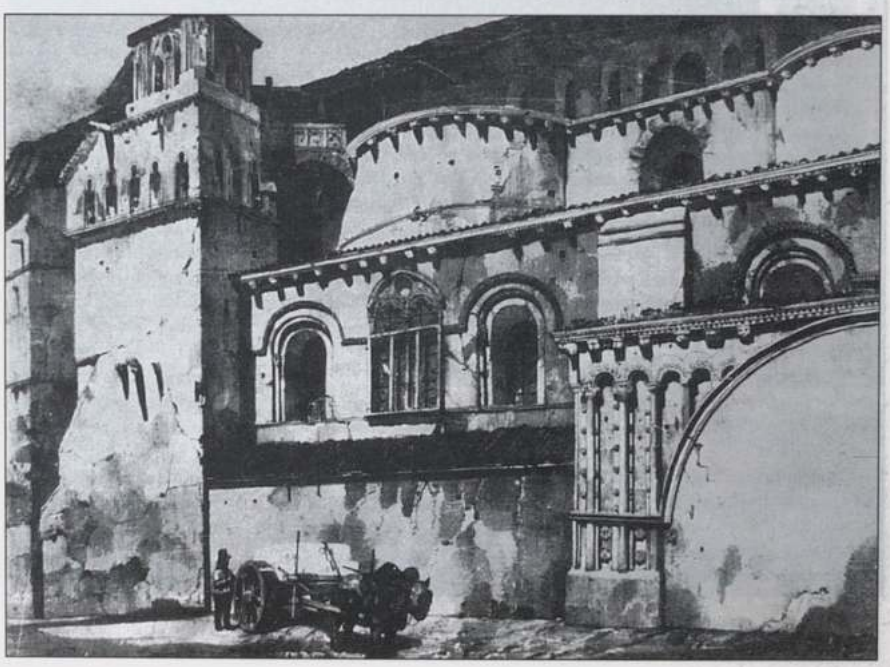

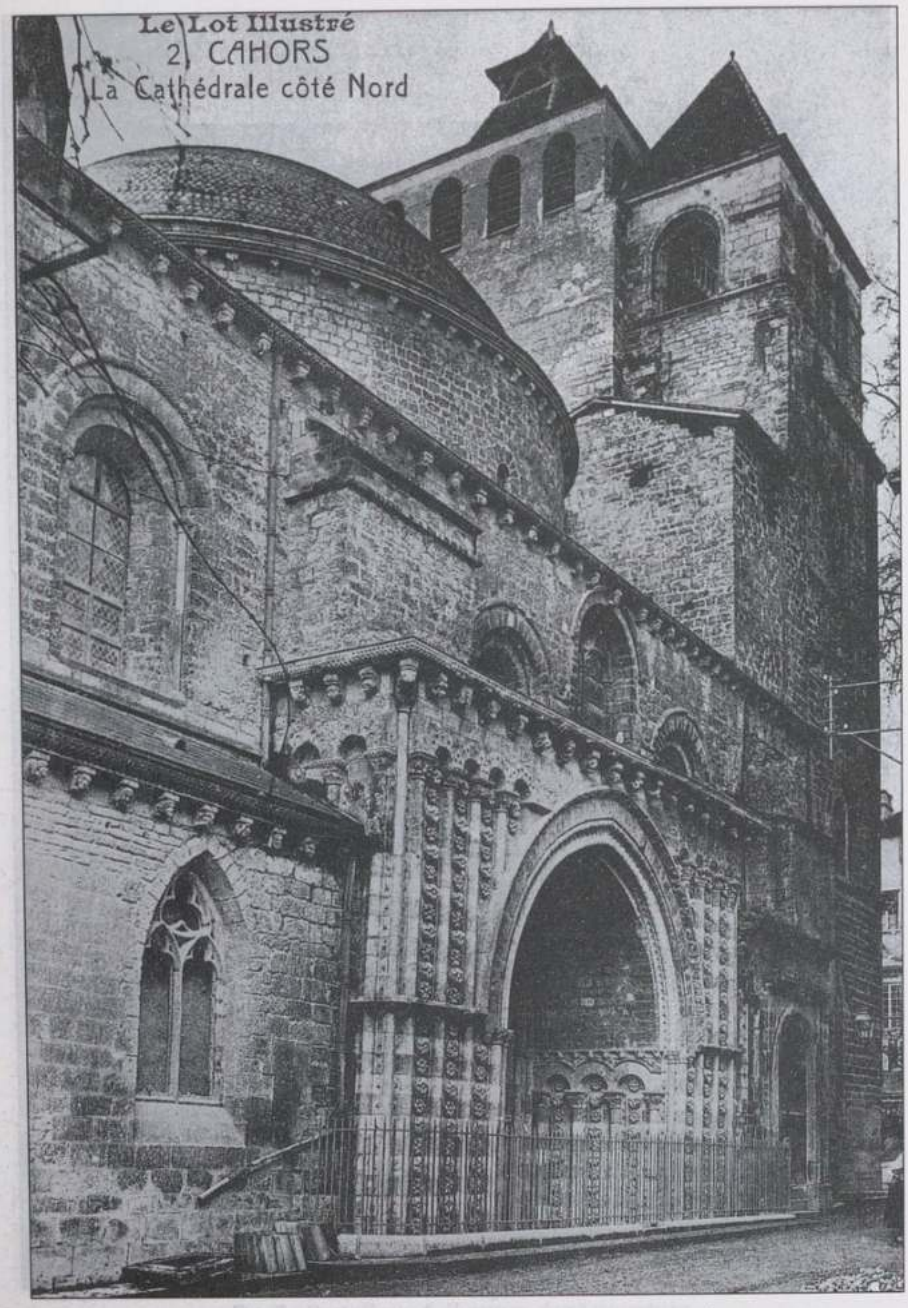

Fig. 5 : Portail nord et avant-corps du XVIIIe siècle.
Librairie Girma, Ricard, Cahors.

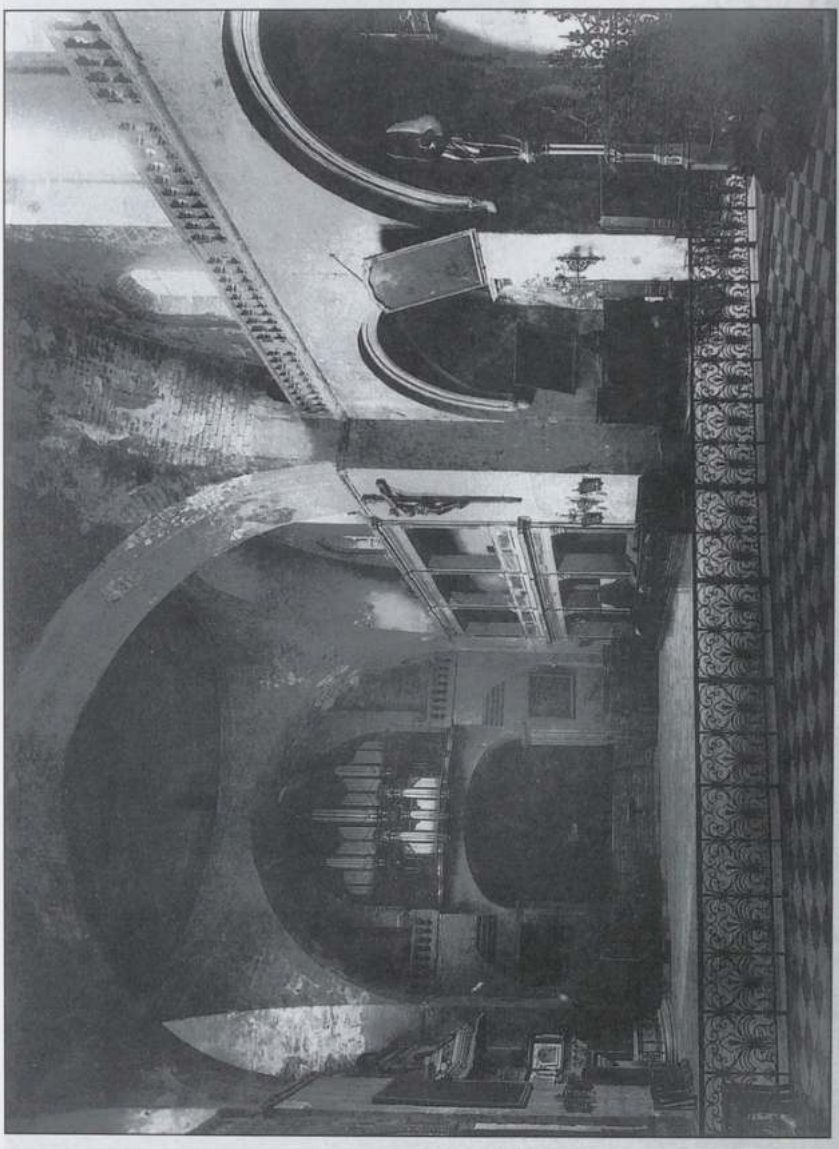

Fig. 6 : Cathédrale Saint-Etienne de Cahors, nef. Coll. Mieusement, 1884. Cl. Arch. phot. Paris.

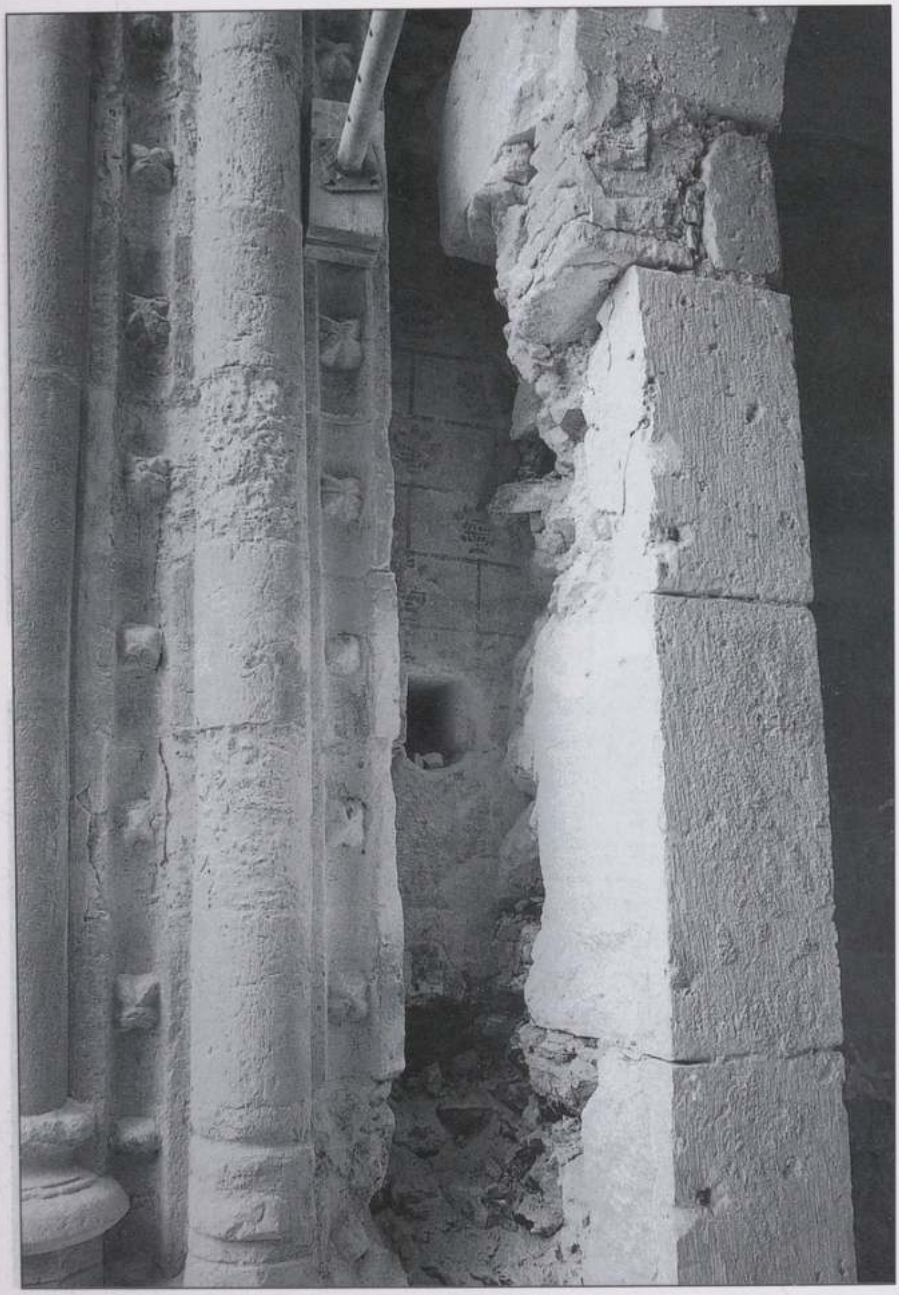

Fig. 7 : Portail nord, chantier de réouverture
Ebrasement intérieur est, juillet 1996, Cl. V. Rousset.

Fig. 8 : Portail nord - Naissance de l'arc de l'embrasure (côté est) : décor gothique. Juin 1996, Cl. Sylvie Pontlévy.

Fig. 9 : Portail nord - Tronçon de nervure. Juillet 1996, Cl. V. Rousset.

Fig. 10 : Portail nord, chantier de réouverture
Mise au jour des vestiges des arcs intermédiaires, juillet 1996, Cl. G. Séguy

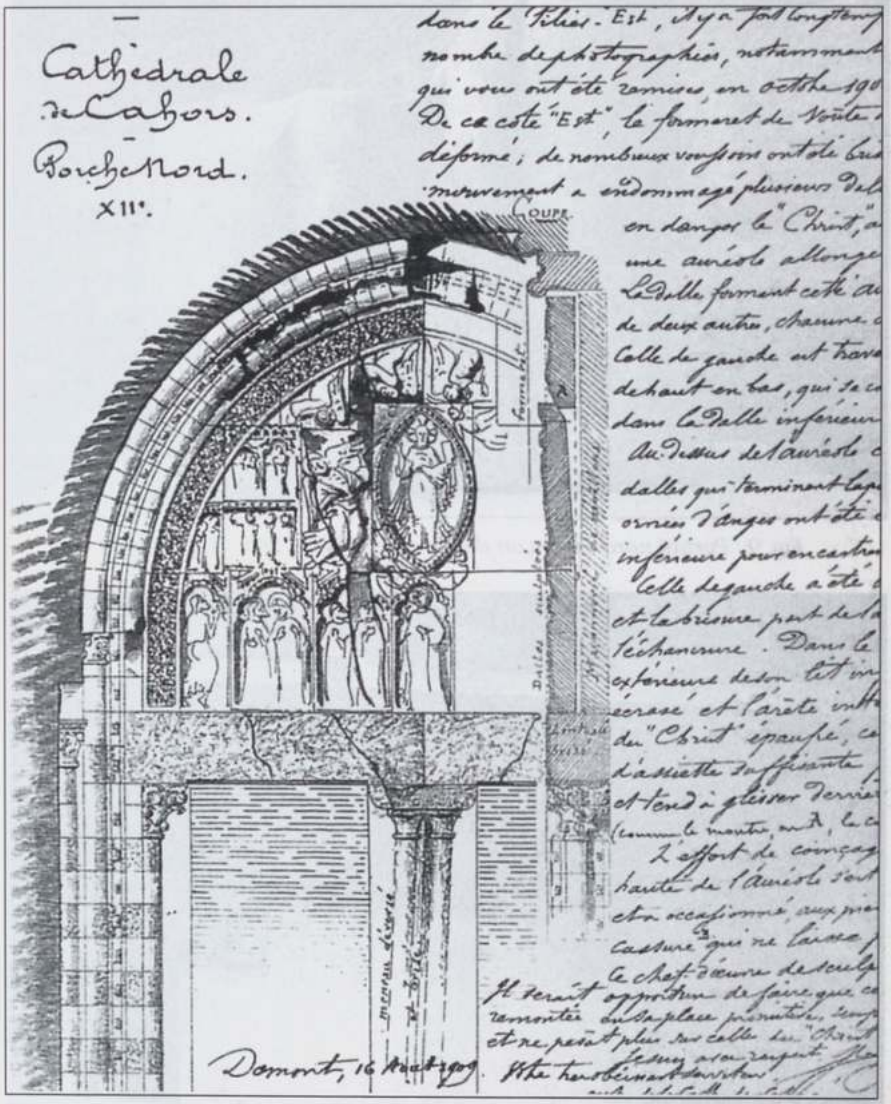

Pl. 1 : Cathédrale de Cahors - Portail nord, élévation et coupe.
Croquis aquarellé. Ed. Deménieux, 16 août 1909. Archives du patrimoine.

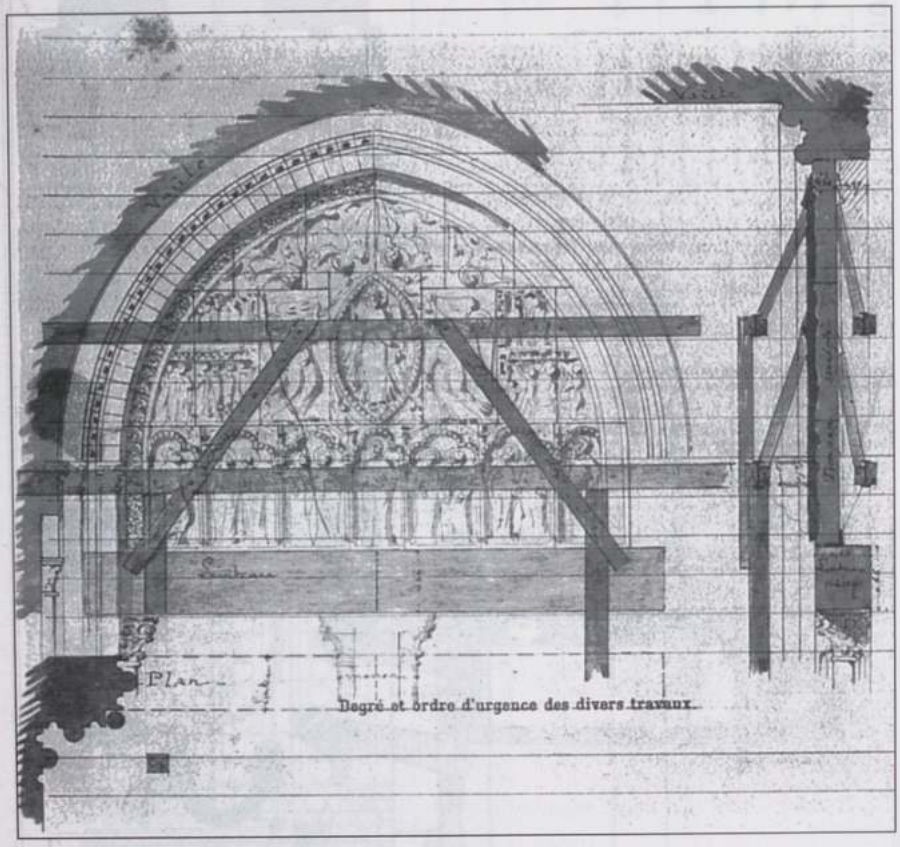

Pl. 2 : Cathédrale de Cahors - Portail nord, tympan.
Elévation et coupe. Croquis aquarellé. Ed. Deménieux, 29 septembre 1908.
Archives du patrimoine.

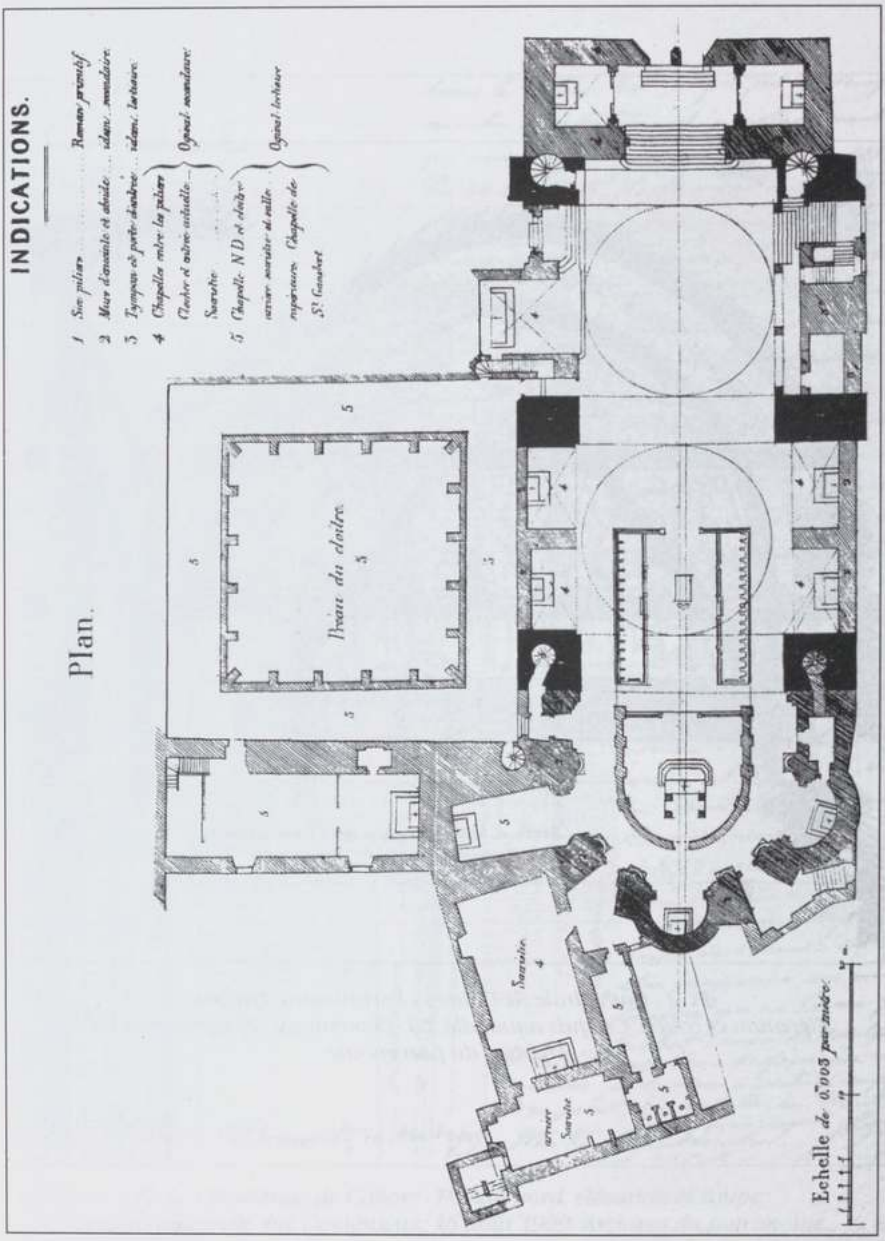

Pl. 3 : Dessin de l'église cathédrale de Cahors (Lot). Plan. Pinochet, 1841.

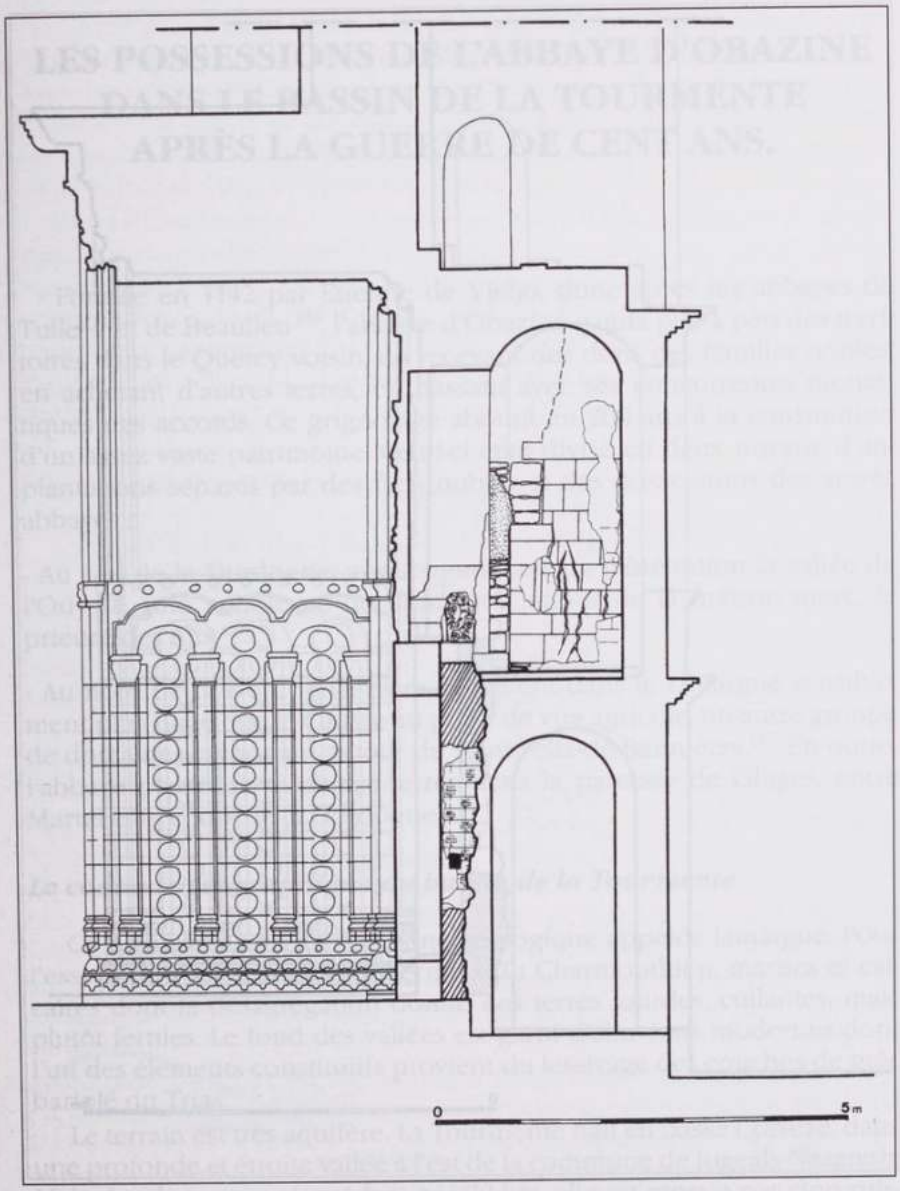

Pl. 4 : Cathédrale de Cahors - Portail nord.
Coupe et élévation de l'ébrasement est. Relevé V. Rousset, juillet 1996
(sur fond de plan S.D.A.P. du Lot, 1990).

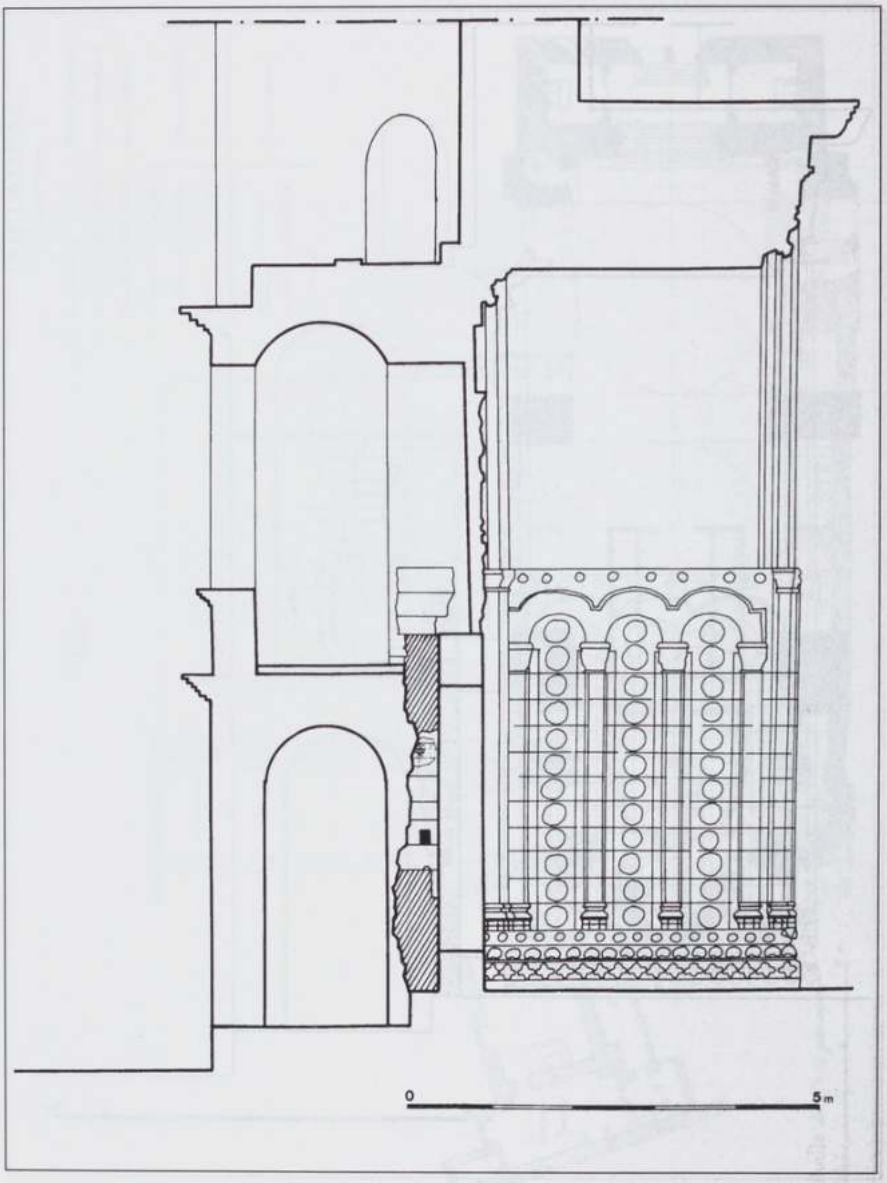

Pl. 5 : Cathédrale de Cahors - Portail nord.
Coupe et élévation de l'ébrasement ouest. Relevé V. Rousset, juillet 1996
(sur fond de plan S.D.A.P. du Lot, 1990).

LES POSSESSIONS DE L'ABBAYE D'OBAZINE DANS LE BASSIN DE LA TOURMENTE APRÈS LA GUERRE DE CENT ANS.

Fondée en 1142 par Etienne de Vieljo, donc après les abbayes de Tulle [1] et de Beaulieu [2], l'abbaye d'Obazine gagna peu à peu des territoires dans le Quercy voisin, en recevant des dons des familles nobles, en achetant d'autres terres, en passant avec ses concurrentes monastiques des accords. Ce grignotage aboutit en 200 ans à la constitution d'un assez vaste patrimoine. Celui-ci était divisé en deux noyaux d'implantations séparés par des fiefs nobles et des possessions des autres abbayes :

- Au sud de la Dordogne, avec comme axe de pénétration la vallée de l'Ouysse, une nébuleuse de domaines autour de la maison mère, le prieuré des Alix [3].

- Au nord de la Dordogne, essentiellement dans le Limargue sensiblement plus riche que le Causse au point de vue agricole, un autre groupe de domaines rayonnant autour de Saint-Félix-de-Bannières [4]. En outre, l'abbaye possédait quelques terres dans la paroisse de Gluges, entre Martel et le cours de la Dordogne.

Le contexte géographique du bassin de la Tourmente

Ce bassin s'inscrit dans la zone géologique appelée Limargue. Pour l'essentiel, il est constitué de terrains du Charmouthien, marnes et calcaires dont la désagrégation donne des terres lourdes, collantes, mais plutôt fertiles. Le fond des vallées est garni d'alluvions modernes dont l'un des éléments constitutifs provient du lessivage des couches de grès bariolé du Trias.

Le terrain est très aquifère. La Tourmente naît en basse Corrèze, dans une profonde et étroite vallée à l'est de la commune de Jugeals-Nazareth. Malgré sa longueur n'excédant pas 20 km, elle est grossie par cinq ruisseaux dont le Vignon d'égale importance et quatre sources.

Jadis, la zone alluvionnaire était majoritairement occupée par des marais ou prés marécageux. Dès l'élargissement de la vallée, à la hauteur

POSSESSIONS ABBATIALES
DANS LA VALLÉE DE LA TOURMENTE
DU XV^e^ AU XVIII^e^ SIÈCLE

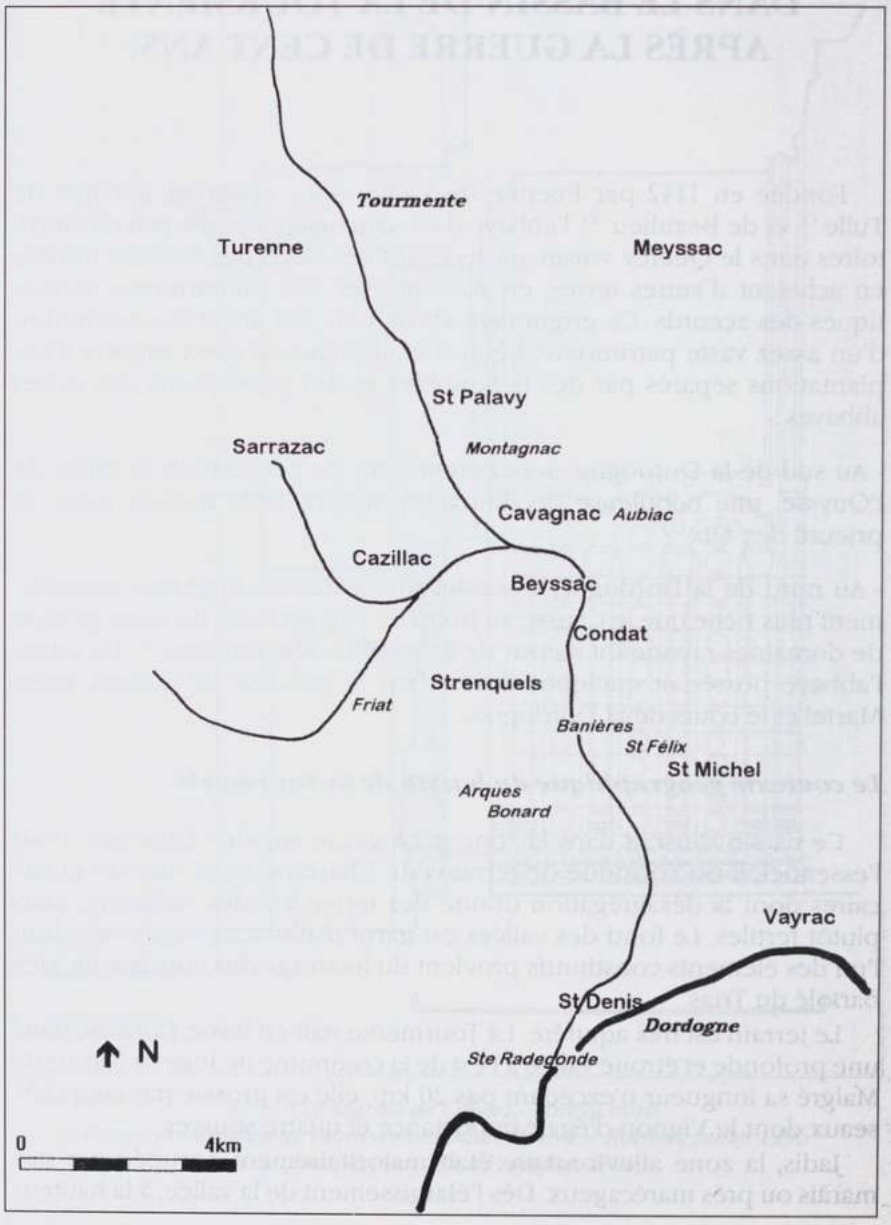

du confluent de la Tourmente et du ru appelé ruisseau mort dans le Cartulaire d'Obazine, en l'occurrence au voisinage de l'actuelle départementale conduisant de Turenne-Gare à Meyssac (Corrèze), ces terres humides occupaient le centre de la vallée. Au confluent du ruisseau de Meyssac, d'une part, et du Vignon d'autre part, sur l'actuelle commune des Quatre-Routes, cette conjonction formait un immense marais jusqu'à l'entrée de Saint-Denis-lès-Martel.

La tradition populaire a conservé le souvenir des travaux de drainage que les moines d'Obazine accomplirent pour améliorer la qualité de leurs terres. Mais lorsque des propriétaires privés reprirent peu à peu les terres dépendant jadis de l'abbaye, l'entretien des fossés de drainage ne se poursuivit pas. L'assainissement de cette vallée redevint une nécessité quand, au début de 1860, le P.O.[5] entreprit la construction de la première ligne de chemin de fer de Limoges à Toulouse via Rodez.

Les antécédents historiques

Dans cette région entre le bassin de Brive et le cours du fleuve Dordogne, l'abbaye de Beaulieu eut une grande influence entre le IX[e] et le XII[e] siècle puisqu'on compte treize chartes concernant les villages ou hameaux de : Sarrazac (3), Paunac (1), le village de Friat (1) aux nombreux moulins actionnés par la Doux [(6)], Saint-Denis-lès-Martel (1), Strenquels (2), Cavagnac (3), Beyssac (1) et le marais de Fondial, à cheval sur Condat, les Quatre-Routes [(7)] et Chauffour (Corrèze). Cette influence s'explique par l'origine de l'abbaye, fondée par Rodolphe, fils du vicomte de Turenne Godefroi et de Girberge. Le château de Turenne était proche [(8)], Sarrazac encore plus. Sur les hauteurs de ce village déjà occupé à l'époque mérovingienne [(9)], Immena, la sœur de ce Rodolphe devenu archevêque de Bourges, fonda un prieuré dont il ne reste rien [(10)]. Plusieurs vicomtes choisirent de se faire enterrer dans l'église Saint Geniès [(11)] ce qui marque leur attachement pour ce terroir, à moins qu'ils n'aient jugé ce sanctuaire seul digne d'accueillir leur dépouille dans un contexte historique où les églises étaient alors de modestes bâtisses.

Au nord du Quercy, l'implantation de l'abbaye Saint-Martin de Tulle s'articulait sur deux points d'appui : Vayrac et sa voisine Saint-Michel-de-Bannières. Mais la ruine, la grave dépopulation subie par beaucoup de paroisses de la vicomté durant le XIV[e] siècle obligea l'abbaye, devenue évêché sous Jean XXII [(12)], à regrouper de petits établissements qui en dépendaient. Le 30 novembre 1408, Bernard, l'évêque de Tulle, réunit d'une part son prieuré de Saint-Michel de Bannières à la prévôté de la Chièze. Il regroupa également le même jour ses prieurés de la basse val-

lée de la Tourmente, Saint-Denis et Sainte Radegonde avec le prieuré Sainte-Catherine de Cuzance.

L'administration des granges d'Obazine en Limargue

Comme en de nombreuses paroisses du Quercy, la désertification ou la diminution sensible de la population obligea l'abbé d'Obazine à attribuer ses terres à de nouveaux exploitants après la guerre de Cent Ans.

Au début du XV[e] siècle, les opérations militaires s'éloignèrent peu à peu vers la région de Sarlat et Bergerac. En 1419, l'abbé lui-même reprit en main son moulin du Ségalar, élément d'une importance économique considérable, car c'était le seul moulin qui appartenait à l'abbaye d'Obazine dans la région.

Ce n'est qu'à la fin de la guerre que furent opérées deux vagues d'arrentements : entre 1444 et 1458 d'une part, 1469 et 1470 d'autre part. Avant et après ces deux périodes, quelques arrentements intervinrent, principalement à Saint-Palavy.

Les administrateurs chargés du secteur de la Tourmente avaient une remarquable longévité. Frère Etienne Grasset, procureur et syndic de l'abbé arrenta en 1409 un pré à la Saulière (Saint-Palavy) ; et il arrenta la borie de la Vicomtesse (Beyssac) 39 ans plus tard !

Frère Jean Guillois [13] lui succéda comme syndic de 1444 à 1474. Frère Pierre Fortunade, "fondé de procuration" apparaît parfois conjointement dans les chartes. Il était cellérier de l'abbaye. Cependant Jacques de Grange intervint en qualité de syndic et procureur entre 1452 et 1458.

Au XVI[e] siècle, une investiture à Saint Palavy fut faite par le "vieux Lagrange", religieux d'Obazine. Il s'agit peut-être du même Jacques de Grange. Enfin en 1554 intervint le fermier de la grange de Saint-Palavy bas, Vinsou Vergne qui agit pour le compte de l'abbé.

Le bassin de la Tourmente ne figure plus dans les documents pour des arrentements dans les siècles suivants. L'abbaye aurait-elle vendu une partie de ses terres. C'est ainsi que l'on peut interpréter l'autorisation que donna en 1623 Françoise de Rilhac, dame de Saint-Michel à l'abbé d'Obazine de poursuivre divers tenanciers de Lyssarte, Landesche, La Roquette, Giron et Limargue en paiement de rentes dues à l'abbaye pour la fondalité dont relevaient ces tènements, *malgré le délai de forclusion* [14]. L'importance des seigneurs de Saint-Michel et Blanat semble croître au point d'avoir presque englobé tout le terroir au XVIII[e] siècle [15]. D'autres possessions situées dans Saint-Félix ont dès le XVII[e] siècle la taille d'un domaine et non d'une simple parcelle, ce qui implique une sorte de remembrement [16]. Enfin un procès exemplaire

démontre qu'Obazine n'a pas ou n'a plus la seigneurie de Saint-Félix à la fin du XVI[e] siècle ou au début du XVII[e] siècle : Jean de Rilhac intenta un procès à la famille de Jean Neufville dit Roully : l'homme avait été enterré sans titre dans l'église de Saint-Félix et ses parents n'avaient pas exécuté la sentence du juge de Saint Michel qui avait ordonné de déménager le corps au cimetière paroissial [17].

Obazine garda des intérêts à Saint-Palavy puisqu'un procès oppose au début du XVII[e] siècle les habitants de Saint-Palavy haut à l'abbaye : considérant que l'église était mal placée puisqu'en un lieu non habité, ils construisirent un lieu de culte sur les hauteurs dominant la Tourmente. Le 8 mai 1666, "*opposition faite par Me Bertrand Jouvenel, fondé de procuration du seigneur abbé d'Obazine tant au seigneur Lachèze lieutenant en l'officialité de Martel commissaire nommé qu'au seigneur curé de Saint Palavy et à ses paroissiens qui prétendaient faire bâtir et transporter l'église de Saint Palavy ailleurs*".

Une copie d'acte du 6 juillet 1669, d'une teneur laconique, semble indiquer que la Chambre Apostolique trancha en faveur des paroissiens, et contre l'abbé. Avec une répartition différente des populations, les implantations anciennes de lieux de culte n'étaient plus en adéquation en certains lieux. Après les Guerres de Religion, il existait de fait une contradiction entre les anciennes règles de l'Eglise qui obligeaient à construire une église ou chapelle là où une communauté était rassemblée et des lieux de culte devenu obsolètes parce qu'implantés en un endroit désert. A chaque fois, les paroissiens luttant contre ceux qui tiraient de l'église des revenus, obtinrent gain de cause, comme à Couzou qui détrôna Saint Sauveur abandonné depuis un siècle [18].

L'importance des propriétés d'après le Cartulaire

Que ce soit les dépendances isolées de Banières ou de Saint-Palavy, les dons ou les acquisitions de l'abbé d'Obazine correspondent principalement à des prés, donc des terres de faible rapport. A Banières où les prés comptent pour 57% des actes, comme Saint Palavy (69 %), les religieux possèdent des terres probablement plutôt marécageuses le long de la Tourmente. Les vignes sont pratiquement absentes.

Les domaines sont concentrés sur Saint-Palavy. On en compte huit dont on ne peut évaluer l'importance qu'au travers des désignations : village, borie, fasion. Le seul domaine dont on possède une estimation précise est la borie de la Vicomtesse, de l'autre côté de la vallée, qui contient 24 seterées de *terre, montagnes et bois* à la mesure de Martel soit 78 hectares.

Quelques arrentements concernent un petit nombre de terres probablement de bonne qualité qualifiées de jardins, ainsi que quelques friches, halliers, etc.

La redevance des prés s'établit à une moyenne annuelle de 2 sols par journal. Mais la surface correspondante nous est inconnue. A notre connaissance, l'estimation de journaux du Haut-Quercy ne concerne que la culture de la vigne. Le journal varie en de 400 à 625 m^2 [19]. En proche Limousin, ce journal de vigne ne compte que 210,9 m^2 [20]. Le journal est censé représenter la surface traitée ou travaillée en une journée. Il n'est pas possible de comparer le fauchage et les activités viticoles, surtout si le relief introduit une difficulté supplémentaire.

Au XV[e] siècle, les terres sont soumises à une redevance en nature, augmentée pour la majorité de la dîme et de l'acapte. La redevance est frumentaire à 58 %. L'avoine ou le seigle figure dans 42 % des actes, mais sans combinaison avec le froment dans 20 % des cas seulement. La grange de Banières use uniquement de la mesure de Martel ; celle de Saint-Palavy semble pratiquer une sorte d'alternance avec la mesure de Turenne, et même la coexistence des deux mesures comme pour la reconnaissance collective du village de La Roche en 1472.

Le taux de redevance peut revêtir une étonnante modestie : 1/4 de pugnère de seigle pour un jardin et une terre de Saint-Palavy soit 1,14 l. de grain. Pour l'arrentement de tout un village, donc de plusieurs dizaines d'hectares, l'abbé d'Obazine exige 6 setiers de froment (± 1098 l.), 10 quartons d'avoine (229 l.), 30 sols, 6 poules et l'acapte. Un champ de 8 1/2 quartonnées (6902 m^2) est taxé de 4 sols annuels. Un autre de 3 sétérées (9744 m^2) correspond à une rente de 8 sols. Il n'y a pas de concordance entre ces deux cas. Est-ce une variation dans la qualité de la terre, ou le résultat d'une négociation plus opiniâtre dans l'un des cas ?

En 1448, l'abbé diminue une rente sur la terre de Bramefon. En un temps où la population est souvent absente, le tenancier a-t-il l'intention de quitter cette terre ? La réduction est sensible car de 3 setiers (± 549 l.) de froment et 3 gélines, la redevance passe à 2 setiers de froment (± 366 l.) et 2 gélines [21].

Compte tenu du mode de mise en valeur des terres, la production de céréales et de légumineuses étant privilégiée par rapport à l'élevage, la surface consacrée aux pacages est réduite. Cela encourage les propriétaires d'animaux à faire paître leur bétail n'importe où, lieu privé ou public. Les prés marécageux dits de la rivière de Saint Michel sont donc convoités par le voisinage. En 1602 le sénéchal de Martel doit prendre une ordonnance qui interdit de faire pacager la zone entre la fenaison et

le regain. Cette interdiction s'adresse aux communautés de Saint-Michel, Condat, Beyssac, Marbot [22], Arques, Strenquels et Sangou [23].

En 1746, un acte de partage de la Brande de Saint Michel intervient entre les habitants de la paroisse. Ce partage est basé sur une transaction de 1453. Il livre la superficie de cette zone de seul pâturage : 140 quartonnées qui seront divisées en 85 lots après tirage au sort par un agrimanseur de Bétaille, Jean Albrespit [24].

Les redevances

Pour les arrentements de 1469/1470, l'essentiel des loyers correspond à des redevances de froment, soit 5029,88 litres. L'avoine, 289.05 l. et le seigle, 183 l. ne représentent que 8,5 % du total perçu en nature. Au grain s'ajoutent sept poules.

Les loyers en argent sont peu importants, 61 sols au total, confirmant les difficultés fiduciaires des périodes de guerre.

Les conditions consenties durant l'année 1469 sont plus modérées que celles de l'année suivante. Sur 19 actes, on ne trouve que 5 cas avec acapte dont l'un, il est vrai, de 12 deniers. La redevance est basée sur quelques sols.

En 1470, sans doute à la faveur d'un affflux de colons qui permet de reconquérir les terres, les redevances en grains apparaissent, augmentées de la seigneurie et de l'acapte, et pour plus du tiers des actes, de la dîme jusque là absente.

La preuve d'une remise en culture de terres longtemps en friche est donnée par la comparaison avec les redevances du milieu du siècle précédant : vers 1350, figurent non seulement des charges en grains, quelques poules, un loyer en argent avec acapte et seigneurie, mais aussi des mesures de fèves et des charges de vin. La vigne commence à produire au bout de 5 à 7 ans. Ainsi la reconquête ne pourra fournir de vin avant plusieurs années. Mais cet abandon n'a pas affecté dans les mêmes proportions les autres dépendances religieuses de la vallée : le 5/12/1473 frère Guillaume de Blanat, prieur de Saint Michel et de la Chièze, reconnaît devoir à l'évêché de Tulle 7 muids de vin à la mesure de Tulle. Les terres dépendant de Saint-Michel ont-elles été recolonisées plus tôt, au point de pouvoir fournir une telle quantité de vin (≠126 hectolitres) ?

La population

La comparaison des patronymes du XIV[e] et du XV[e] siècles démontre une sensible évolution du peuplement local. L'essentiel des arrente-

ments intervient au XIV[e] siècle peu avant que ne se déclenche l'épidémie de peste de 1349. Les opérations militaires ont peu affecté ce secteur à l'écart de la vallée de la Dordogne, axe naturel de pénétration de la province où se concentrent des mouvements économiques et de riches propriétés. La proximité de la forteresse de Turenne et du château de Curemonte offre au voisinage une protection appréciable. L'épidémie, lors d'une de ses phases locales recensées durant la deuxième moitié du XIV[e] siècle, dut affecter les populations dans une proportion plus importante que les faits de guerre.

On compte 70 patronymes durant le XIV[e] siècle, et 118 au siècle suivant. Mais on ne retrouve que 12% de familles qui sont restées sur place ou qui ont effectué un petit mouvement vers la vallée de la Tourmente. Cinq familles sont descendues des hauteurs de Saint-Palavy ou de Cavagnac pour le secteur de Condat ou Saint-Félix de Banières. On note également la place grandissante de la bourgeoise martelaise dans la plaine de Saint-Michel.

Cette évolution explique la concentration d'arrentements conclus en 1469 et 1470 qui attribuent à de nouvelles familles des terres abandonnées. Ces colons viennent majoritairement de la zone de parler occitan : 57% des nouveaux arrivants. Les Quercynois sont les plus nombreux parmi ceux dont la provenance provinciale peut être déterminée [(25)]. Viennent ensuite les Périgourdins, les Rouergats, les Gascons, un Toulousain et deux Ariégeois. Les arrivants du Massif Central comptent pour 14% dont la majorité du proche Limousin. Cette province n'a pas été décomptée dans l'Occitanie malgré la pratique de cette langue dans la majorité de ses campagnes : la ligne de partage linguistique passe par la Creuse où le nord jargonne d'oïl tandis que le sud reste d'oc. Les cantons ouest de Haute Vienne subissent également l'influence charentaise qui jargonne et ne parle pas occitan.

Un colon est originaire du Forez. Les autres provinces françaises, parfois éloignées comme l'Alsace, l'Artois, ne fournissent que 7 % des nouveaux occupants. Enfin l'origine de 22% n'a pu être déterminée.

Les vestiges des implantations cisterciennes

Saint-Palavy

Le prieuré, l'église et le cimetière de Saint-Palavy-bas, ont disparu. Mais leur emplacement est connu car le propriétaire des terres concernées a fait procéder à un nivellement des ruines dans les années 60. Les restes de bâtiments se dressaient à quelques dizaines de mètres du pont par lequel la D 87 franchit la Tourmente en direction de Saint-Palavy-

haut. Il n'en subsiste actuellement qu'une vague surrection au milieu de deux champs constituant la limite extrême de la commune de Cavagnac.

A une centaine de mètres en aval, sur le ruisseau voisin, une digue avec prise d'eau contrôlée par une vanne alimente le vivier à poissons du château du Granger [26]. La tradition locale indique que cette dérivation a été faite par les moines, ou à l'initiative des moines. Ce château du Granger [27] et ses dépendances, malgré le toponyme, ne semble pas posséder de substructures ou parties élevées correspondant à la période de fonctionnement du prieuré.

Banières

Mentionnée pour la première fois en 1170, la grange de Banières, sa chapelle et son cimetière étaient originellement situés au Gué del Sey. Puis le lieu de culte fut transféré à l'église ou chapelle Saint-Félix [28]. Le cimetière du Gué del Sey, encore en usage jusqu'au XV11°siècle selon certains habitants de la commune, subsiste sous la forme d'une terre labourable entourée de murs. Lors de travaux agricoles, des tombes en forme de ciste, comportant parfois des stèles, ont été découvertes dans le passé.

Le château de Banières se dresse à l'emplacement présumé du prieuré.

Saint-Félix

Une maison a été construite à l'emplacement de l'église dont des éléments ont été soit incorporés, soit réemployes [29]. Il s'agit d'une entrée de cave, en arc brisé et jambages chanfreinés. Dans la cave, un pilier carré a été réutilisé. Aux environs immédiats, le propriétaire des lieux a découvert un sarcophage ainsi que des ossements humains provenant d'une tombe simple.

Le presbytère de cette église, ruiné, a été transformé en grange et séchoir à noix. La partie ancienne conserve un encadrement de porte en arc brisé chanfreinée [30].

Le hameau de Saint-Félix est partagé entre les communes de Saint-Michel-de-Bannières et Condat.

Moulin du Pont neuf

Le bâtiment actuel a été plusieurs fois remanié. Il comporte une large porte à jambages chanfreinés et gros linteau monolithe, surmontée d'une fenêtre à imposte avec meneau de facture XV^{e},XVI^{e} siècle. Plusieurs autres ouvertures comportent une accolade. Les deux canaux de défuite présentent un arc de plein cintre. Il est possible que leurs

voûtes aient donc été refaites car celles des moulins parmi les plus anciens de la région, propriétés des abbayes limousines, parmi lesquels Caoulet [31] et Latreille [32], ont des voûtes sur croisée d'ogives.

Guy MAYNARD

NOTES

1 - Le monastère aurait été fondé au VII[e], voire au VI[e] siècle.

2 - Fondation vers 840.

3 - B. Barrière, 1989 - *Le cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Obazine (XII[e] - XIII[e] siècle)* Publication de l'Institut d'Etudes du Massif Central, Clermont-Ferrand.
J. Lartigaut, 1991 - L'aristocratie du Causse de Gramat dans la seconde moitié du XII[e] siècle. *Bull S.E.L.*

4 - Actuellement partagé entre Condat et Saint-Michel-de-Bannières. On trouve les deux orthographes : Banières pour l'emplacement de la grange cistercienne ; Bannières pour le village de Saint-Michel.

5 - Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans.

6 - L'un des ruisseaux formant, avec le Rionet descendu de Sarrazac, le Vignon. Il naît à la résurgence de l'Œil de la Doux dont le cours souterrain suit une vallée sèche s'amorçant à la ligne de partage des eaux du bassin de la Corrèze/Vézère d'une part, la Dordogne d'autre part. Cf. Philippe Muet (1987) Hydrogéologie du Causse de Martel. *Bull. S.S.H.A.C.* t 109.

7 - Ancienne paroisse de Beyssac.

8 - Probablement encore à cette époque au sommet de la colline de Gondres. L. Dautrement, 1969 - Notes et documents complémentaires sur Turenne. *Bull. S.S.H.A.C.* tome 91. B. Delaunay, 1991 - Le point sur le vieux Turenne. *Bull. S.S.H.A.C.* tome 113.

9 - Abbé Péchuzal, 1978 : Esquisse sur quelques sacralités de la région Souillac-Martel *bull. S.E.L.* t. 99/3.

10 - Chartes XXXIV de février 844 et XXXIII de mars 859.

11 - De nos jours à la dédicace de Saint-Laurent.

12 - Bulles du 13/8/1317 et 5/2/1318.

13 - Il est aussi désigné du nom de Guilhoy, Guillon, Guillionis.

14 - A.D. du Lot : fonds Blanat 1 J IV/161.

15 - idem IV/145 Possessions Dulmet.

16 - ibidem IV/204. Domaine de la Fromentie, passée en 1631 des Maynard à Jean de Laval qui s'en titre.

17 - ibidem IV/115.

18 - Cartulaire d'Obazine. Arrentements divers de la grange de Couzou.

19 - J. Lartigaut, 1978 - *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans*, Université du Mirail. En proche Limousin, c'est à dire à Meyssac, le journal de pré correspondant à 8,436 ares - Roche, 1888 : Les mesures anciennes du département de la Corrèze.

20 - G. Maynard, *1992* - Anciennes mesures de la Vicomté de Turenne et des possessions abbatiales limousines en Quercy. *Lemouzi* n°121.

21 - Au XVII[e] siècle à Saint-Michel-de-Bannières, la redevance est essentiellement constituée de froment et avoine. Le seigle comme l'argent figurent rarement. Au siècle suivant, la volaille devient une partie habituelle des redevances. Les herbages sont frappés sur cette paroisse d'une redevance traditionnelle en avoine et volaille, poules, parfois poulets, ce qui indique une augmentation modeste, mais sensible, du niveau de vie. On ne doit pas considérer qu'herbage est synonyme de pré : à l'opposé de l'herbage, la redevance des prés s'établit presque toujours en froment. Comme le terme de terre est utilisé dans les mêmes actes, conjointement à "chans", le pré devrait être compris comme une terre labourable, mais pas obligatoirement labourée, alors que l'herbage doit correspondre aux pacages marécageux de la vallée de la Tourmente. Mais l'usage local peut aussi modifier la rente car la lève référencée 1 J IV/78 du fonds Blanat, portant uniquement sur le terroir de Frejefon, alias Pont Rout, et qui fait suite à Saint-Michel, mentionne uniquement des prés avec redevance frumentaire alors que le contexte géologique est semblable. Pour toutes ces redevances, la rente en argent est très minoritaire, le journal occasionnel.

22 - Alors dans la paroisse de Saint-Martin-de-Fargues, rive droite de la Tourmente, entre Saint-Denis-lès-Martel et Strenquels.

23 - Arques et Sangou sont des écarts de la commune de Strenquels.

24 - Fonds Blanat 1 J IV/23. 140 quartonnées correspondent à 11,3 ha et chaque lot à 133 m^2.

25 - Cette détermination n'est pas le fait de dépouillements d'actes mentionnant la provenance du colon, mais la probable origine d'après la forme du nom propre typique d'une région précise. - A. Dauzat, 1980 : Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France. Larousse - L. Alibert, 1966 : Dictionnaire Occitan-Francais selon les parlers languedociens. Institut d'estudis occitans, Toulouse.

26 - C'est une sorte de fossé au plan en U, long de 100 m, large de 4 m et de nos jours profond d'environ 1 m. Les parois sont maçonnées, ce qui devait permettre de stocker une quantité d'eau proche de 700 m^3.

27 - Il appartenait avant la Révolution à Antoine Dussol de Cartassac, gendarme du Roi. (Archives de la Corrèze B 1326).

28 - Renseignement J.-P. Girault. A moins que Saint Félix n'ait été construit en cette occasion.

29 - idem.

30 - ibid.

31 - Commune de Rocamadour. Sur l'Ouysse. Possession de l'abbaye de Tulle, puis d'Obazine. Attesté en 1264 : "donation par Albert de Borme, chevalier à Messire Pierre, abbé de Tulle, de certaines possessions... sur les moulins de Cabouys, Caoulet et appartenances d'iceux".

32 - Commune de Calès. Sur l'Ouysse. Possession de l'abbaye de Tulle attribuée par transaction à celle d'Obazine en 1249.

COSTERASTE, LA FONTADE ET COUPIAC AUX ARCHIVES DE LA DORDOGNE

Dans deux études parues dans le Bulletin de la Société des Etudes du Lot, Max Aussel a évoqué le passé de ces territoires de la paroisse de Gourdon et de la juridiction de Salviac, particulièrement la figure d'Aymar d'Ussel au XIV[e] siècle ou de certain de ses "compagnons" [1]. En complément de la documentation gourdonnaise ou quercinoise, il a eu l'occasion d'utiliser un dossier d'Ussel des Archives départementales de la Dordogne [2]. Ce dossier appartient au fonds de Calvimont de Saint-Martial dont la famille hérita les seigneuries de Costeraste, La Fontade et Coupiac à la fin du XVIII[e] siècle, de ses alliés Peyronnenc de Saint-Chamarand.

Ce fonds comporte une trentaine de dossiers qui peuvent fournir certains compléments et permettre de suivre l'histoire de ces territoires jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Ces dossiers comportent, notamment, des inventaires de titres qui permettent de mettre en lumière des articulations. Avant même la vente de la baronnie de Salviac par Pierre de Balène à Philippe de Jean, étudiée par Jean Lartigaut [3], on peut noter, en août 1330, l'hommage de Guillaume Hébrard de Clopiac à Messire Guillaume Balène (nom de baptême peut-être mal recopié par le notaire), seigneur de Salviac [4], ou encore la fondation d'une chapellenie de Salepissou, sur le territoire de Costeraste, le 3 mars 1337, peut-être par un Engoleme [5]. Cette fondation précède de peu de jours l'acte de vente de la baronnie. Pour essayer de mettre en relief des continuités, nous distinguerons trois filières familiales qui ont présidé à l'histoire de ces trois territoires :

- 1 : des Ussel aux Raffin de Péricard (XIV[e] au XVI[e] siècles),
- 2 : des Ricard aux Albareil (XV[e] au XVI[e] siècles),
- 3 : des Albareil aux Calvimont (XVI[e] au XVIII[e] siècles).

Nous essayerons aussi de noter les relations de ces familles avec les seigneurs de Salviac, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, et avec quelques seigneurs voisins.

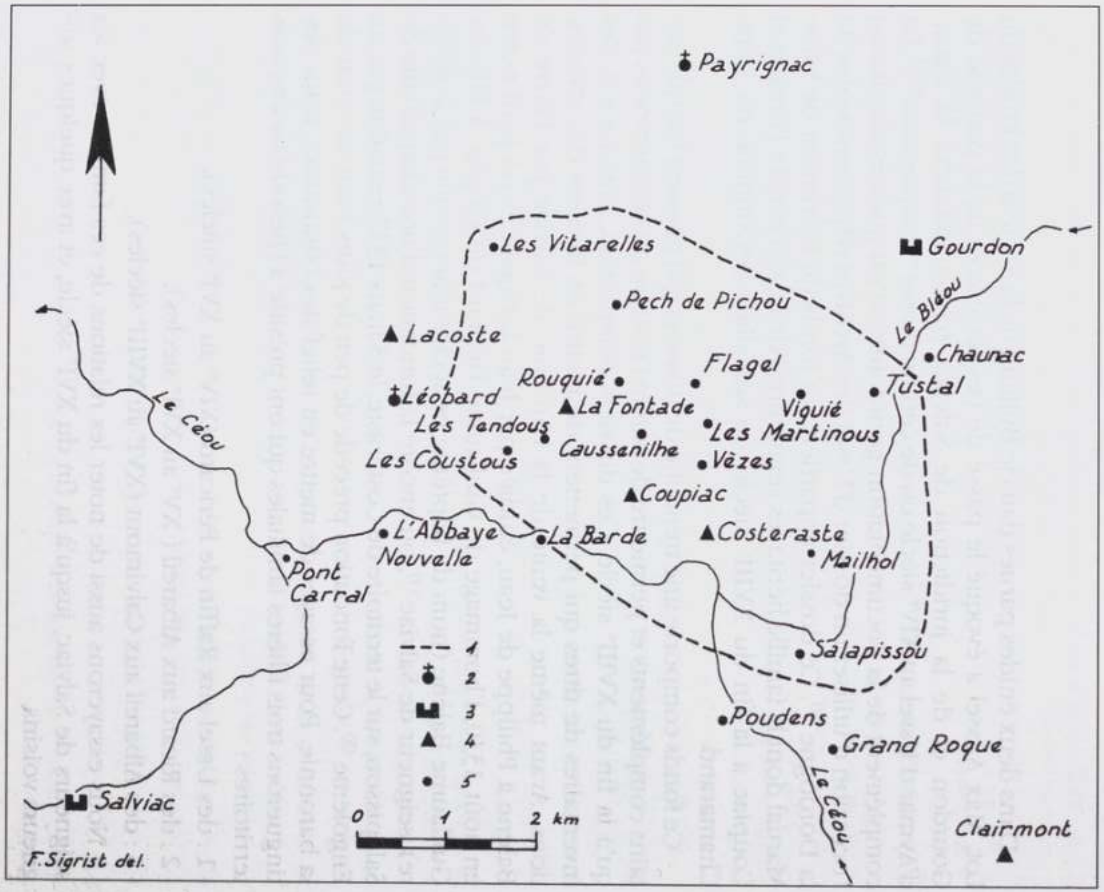

Légende :
1 : limites du territoire
2 : chef-lieu de paroisse
3 : ville
4 : repaire ou château
5 : mas, village, lieu-dit

1 - Des Ussel aux Raffin de Péricard

Nous ne reviendrons sur l'étude que Max Aussel a consacrée à Aymar d'Ussel que pour quelques notations complémentaires. Des inventaires de titres donnent des précisions sur la donation faite en 1370 par Philippe de Jean à Aymar d'Aussel. Parmi bien d'autres pièces, un inventaire du début du XVII[e] siècle note : "Donation par Philippe de Jean, baron de Salviac, à Aymar d'Ussel, du lieu de Costeraste, la Fontade et Coupiac, de l'an 1370" [6]. Un acte de 1607 qui est une production de titres par Me Antoine Mostolac, procureur, pour le compte de François d'Albareil, porte que "Noble Philippe de Jean, chevalier, seigneur de Salviac, attendu que noble Adhemar d'Ussel avait, de son mandement, tiré des mains des Anglais la tour et château de Salviac et l'avait remise en l'obeissance de sa Majesté le roi de France, et s'était beaucoup employé, avec Mazcerier, capitaine dudit château de Salviac, à faire la guerre aux dits Anglais, et, à ces fins, fait plusieurs dépens et rendu plusieurs services audit Philippe de Jean, en récompense de quoi, il lui a donné, à perpétuité, par donation entre vifs, son lieu de La Fontade, avec les maisons, édifices, tour, cens, rentes et autres droits féodaux, avec justice basse, jusqu'à 60 sous, et autres droits lui appartenant, à La Fontade, et ceux de Costeraste et de Coupiac" [7]. S'agit-il là de la conclusion d'un épisode français de la carrière d'Adhemar d'Ussel et de Philippe de Jean ?

Max Aussel fixe le décès d'Adhémar d'Ussel, vers 1382. Son fils, Durand, est attesté à diverses reprises. Le fort de Costeraste est occupé par les Anglais en 1385, 1391 [8]. Durand d'Ussel est dit, le 30 mai 1400, fils d'Aymar, coseigneur de La Fontade avec Gisbert de Rassiols, héritier de Géraud d'Engoleme [9]. Il arrente, en février 1432, un pré à Lalbarède, territoire de Salapissou [10]. Durand est dit seigneur de La Fontade, tout comme Gui d'Ussel, le 4 juin 1456, seigneur aussi de Clopiac et de la basse juridiction de Costeraste, lorsqu'il transige avec Raymond Tustal sur la justice de Costeraste [11]. En octobre 1472, Antoine Faure, marchand de Gourdon, vend un mas de la juridiction de la Fontade à Jean Sanhac, de la paroisse de Prouliac. Ce bien est dit mouvant du fief de nobles Gui et Bertrande d'Ussel. Le 3 décembre de la même année, cette dernière, sœur du seigneur de La Fontade, ratifie l'achat [12].

On trouve encore des Ussel ou leurs représentants à La Fontade, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Un litige de 1513 oppose, au sujet de la basse justice de Costeraste, la famille Tustal que nous retrouverons, Jean d'Ussel et aussi Bertrand de la Pisa (ou de la Pesa), alias d'Ussel, fils d'Hugo ou Antoine de Pesa et de Sebeille d'Ussel, héritiers de Gui d'Ussel [13].

Signalons qu'en juillet 1514, Jean et Durand de Rassiols, frères, descendants de Gisbert, vendent des droits sur La Fontade (château, borie, prés, vignes et bois), qui leur viennent de l'hérédité de Michel de Rassiols, leur père, à Antoine d'Auriole, chanoine de Cahors, *ut privata*, pour 1 000 livres tournoises. En mai 1515, Jean d'Auriole, évêque de Montauban, pour lui et son frère Antoine, revend le même objet à noble Pierre de Durfort. Antoine d'Auriole, chanoine de Cahors, ratifie [14].

Une pièce de 1616 se réfère à des reconnaissances faites en 1524 et 1527 à demoiselle Cécilhe d'Ussel, dame de La Fontade et reçues par Me Antoine de Pise [15]. On trouve, en 1567 noble Antoine de Raffin, seigneur de La Fontade et de Copiac, vendant des rentes sur une famille de Costeraste [16].

Tout se termine, concernant la descendance Ussel à La Fontade, en juin 1594, par un échange conclu au château de Péricard en Agenais par lequel Philippe de Raffin, seigneur de Péricard baille à François d'Albareil sa terre, place et seigneurie de La Fontade et Copiac, "avec son château, maisons, granges, moulin, bois, garennes, pigeonnier..., droit de justice, et exercice d'icelle de toutes causes civiles et les criminelles, jusqu'à soixante sols d'amende... "lui appartenant comme héritier de Mre Antoine de Raffin son père et de noble Cécile d'Ussel, sa mère et les rentes dues par les tenanciers de La Fontade, Copiac, Vèzes, Martinou, Flagel, Pechbas, Lous Tandous, Lo Roque, Les Bitarelles, Viguié..., ce qui lui appartient de la juridiction de Costeraste, divers autres cens dans les juridictions de Gourdon, Léobard et Peyrignac. En contre échange, Albareil remet à Raffin le château, maison et domaine de la Poujade, juridiction de Montfaucon, confronté avec les chemins de Fraissinet et de Seniergues à Rocamadour, et une plus-value de 2 800 écus, soit 8 400 livres. Sur cette somme, deux mille écus doivent servir à rembourser des acquéreurs à pacte de rachat de biens faisant partie de la seigneurie [17].

2 - Des Ricard aux Tustal et aux Albareil

En 1446, Raymond Ricard achète à dame Marguerite de Cazeton, femme de Raymond-Bernard de Durfort, seigneur de Saint-Germain et de Boissières, ses droits sur la possession de la seigneurie de Costeraste, pour 200 écus d'or [18]. La baronnie de Salviac était en effet passée de la famille de Jean à celle des Cazeton, par mariage de Sibylle de Jean avec Pierre de Cazeton. Leur petite fille, Marguerite avait notamment apporté à Raymond-Bernard de Durfort-Boissières, avec la baronnie de Salviac, la haute justice sur Costeraste [19].

Le 22 novembre 1447, Me Raymond Ricard, docteur en droit arrente le lieu de Costeraste pour 9 charges de froment, autant d'avoine, 9 livres

tournoises, 8 paires de poules et 9 journées d'hommes [20]. Ce bail à nouveau fief est consenti au nom de ses neveux, Pierre et Jean Ricard, bourgeois de Cahors, à deux habitants de Costeraste, Guillaume Dabré et Jean Madieu. Les confronts de Costeraste sont, d'une part, la croix de Malhol, puis le chemin royal jusqu'au lieu de Clopiac et, d'autre part, les terres de La Fontade et le chemin du moulin jusqu'à celles de Dégagnac, le chemin ancien de Gourdon à Lentis et les terres de Poudens. Sont réservés aux frères Ricard : la maison et les fortifications du lieu ainsi que les bois nécessaires pour le chauffage et les poutres pour réparer le château et les fortifications [21].

Notons, à Costeraste, à cette époque, la présence d'autres seigneurs fonciers. En décembre 1450, Demoiselle Alamande de la Manhanie, épouse de Guillaume du Pouget, baille à fief au tènement de Malhol. Treize ans plus tard, en 1463, c'est son fils, Bernard du Pouget de Nadaillac qui arrente au même tènement [22]. En décembre 1456, Jean de Toucheboeuf, seigneur de Clairmont, arrente à dom. Jean Raoust, prêtre, et à d'autres habitants de Costeraste, des biens vacants, aux limites de Grand Roque et de Costeraste. Il vend ces rentes en 1518, au seigneur de Boissières [23].

En septembre 1462, Jean et Pierre Ricard, seigneurs de Costeraste, ont pour héritiers les fils d'*honorabilis vir* Raymond Tustal, bourgeois de Cahors. Ce dernier, au nom de ses fils, Jean, Bernard et Martin Tustal, entame une procédure contre Antoine de Durfort, seigneur de Salviac et de la Boissière. Ce dernier, seigneur haut justicier de Costeraste, veut empêcher les Tustal de relever la tour de la maison de Costeraste, "tour haute et forte, sur le rocher", démolie en raison des guerres. Le procès est porté par Martin Tustal, dit de Ricard, seigneur foncier et bas justicier, devant le parlement de Toulouse qui lui donne raison en 1491 et l'autorise à rebâtir et édifier [24].

En avril 1513, Jean et Martin Tustal, frères, obtiennent de la cour du parlement de Toulouse la moitié de la basse justice de Costeraste, appartenant autrefois à Gui d'Ussel et revendiquée par Jean de Pise, héritier de sa mère, qui conserve l'autre moitié. En mai 1513, Bertrand, fils de Martin Tustal prend possession, en présence de Bertrand de Pise et de la population de la moitié de cette basse justice [25].

Les Tustal exercent leurs droits fonciers jusqu'à environ la deuxième moitié du XVI[e] siècle. Martin a pour héritier Bertrand Tustal de Ricard qui arrente à Costeraste, en 1524, 1536, 1553. Son fils, Martin, épouse, en 1531 Jeanne du Bouscot. Leur fille, Marguerite de Tustal, décédée en 1579 (11 août), est dite seigneuresse de Costeraste. Notons qu'un tène-

ment, proche de Gourdon et qui semble rattaché à Costeraste, a porté et porte encore le nom de Tustal [26].

Marguerite de Tustal a épousé, en 1546, Thomas de Lalande de Perdigal. Elle est l'héritière de la seigneurie. Dès 1561, elle est dite "dame de Costeraste" [27]. Des lièves des terres de Costeraste sont à son nom en 1571. Les principales familles qui peuplent Costeraste, semblent être les Jannion (ou Jauvion), les Madieu, les Ladania (ou Ladanié) les Raoust (ou Raux). En juin 1567, Antoine de Raffin, seigneur de La Fontade et Coupiac, vend des rentes à Thomas de La Lande et Marguerite de Tustal, sur la famille Jauvion, de Costeraste [28].

En 1571, Clément (ou Amanieu) de La Lande, sieur de Costeraste et de Perdigal, reçoit des reconnaissances, au nom de Marguerite de Tustal, sa mère. A partir de la mort de cette dernière, en 1579, Amanieu de La Lande est dit seigneur de Costeraste. Le registre s'interrompt en 1580 [29]. Cette année 1580, le 17 juin, Florette de La Lande épouse François d'Albareil, lieutenant général (ou principal) de la sénéchaussée de Quercy au siège de Gourdon, seigneur de la Poujade (Montfaucon), coseigneur de Saint-Clar, veuf en premières noces de Jacquette de Beaumond de Peyretailhade qu'il avait épousée le 16 juin 1566 [30].

3 - Des Albareil aux Calvimont-Saint-Martial

Le 27 février 1582, nous voyons François d'Albareil et Florette de La Lande prendre possession du château de Costeraste et en faire dresser inventaire par Jean Mostolac, notaire [31]. Il semble que le château ait été aux mains d'une sœur de Florette, Marie de La Lande, et de son mari Jean de Durfort, sieur de Born, lieutenant en l'artillerie de France. Un accord du 20 mai 1582 entre le sieur de Born et François d'Albareil, organise la remise du château, des papiers et des denrées. Le sieur de Born est représenté, lors de cette remise par Louise de Polignac sa (seconde) femme.

En suivant l'inventaire, nous visitons le château. Nous commençons par une chambre haute de la tour du château où se trouvent un lit, des coffres et du linge. Nous allons ensuite dans la chambre basse où figurent des instruments de cuisine. On passe ensuite dans une "cavette" où sont deux peignes à peigner le chanvre, une aissada et deux aissadons (houes). La salle basse où nous pénétrons ensuite contient un grand lit avec un tour de lit de tapisserie, une couchette, un *bachas* de cuivre (bassin) pour se laver les mains, deux oreillers, dont un en tapisserie, un chandelier de laiton "pour attacher à la muraille", un coffre de bahut, une table et ses tréteaux, un vieux buffet, une chaise percée, trois tabou-

rets dont l'un est couvert de tapisserie. La "chambre de Madame" qui vient ensuite, comprend un lit avec rideaux et courtines de cadis rouge, deux coffres à linge, une table ronde, quatre petits coffres et un coffret contenant un peigne, mais aussi une romaine (à peser), deux anneaux de fer, deux hachons. Vient ensuite la cuisine avec deux bassins d'airain pour laver les mains, une lèche-frite, de la vaisselle d'étain, des chandeliers, des bandelles et des peyrols de cuivre (bassins), une oulle de cuivre, des pots de fer, un briquet, des landiers etc. ; Vient ensuite une "salle haute" avec un grand lit garni de rideaux rouges, un tour de lit de tapisserie contenant un dossier, une couchette, des coffres, une table avec ses tréteaux, un banc à dossier, un dressoir à deux portes et une "tirette". Une autre chambre contient un lit dont les courtines de cadis sont vertes, jaunes et rouges, avec tour de lit et dossier de tapisserie, une couchette, une table avec ses tréteaux, un banc à dossier, un dressoir à deux portes et une tirette... Une autre chambre est au dessus de la cuisine. Elle contient un lit, un banc-coffre contenant de vieux tours de lit rouges usés et du linge. Le grenier, sur le trelh (pressoir), contient un lit, une couchette, une table avec ses tréteaux. Le cellier comporte deux grandes cuves et un petit vaisseau (vinaire), deux petits cuveaux, quinze barriques, quatorze comportes dont deux sont cerclées de fer, deux araires. Dans le fornial (fournil) se trouvent deux "maches" (maques à broyer le chanvre) et quatre haches.

L'acte comporte un partage des meubles, du bétail et des papiers. François d'Albareil conserve ceux qui concernent Costeraste.

Le 4 janvier 1594, François d'Albareil achetait à Jacquette del Peyronenc, veuve de Jean de Chaunac de Lanzac, des rentes sur le tènement de Mailhol (Costeraste), par elle acquises de Jean du Pouget seigneur de la Grèze [32].

Peu après le moment (juin 1594) où François d'Albareil faisait l'acquisition de la part de Philippe de Raffin sur La Fontade et Copiac, par échange décrit plus haut, il achetait aussi la part de Jean de Durfort, sieur de Born, sur Coupiac et sa justice basse, moyennant 4 500 livres [33]. D'autre part, en juillet 1594, il délaissait à Jacques de Durfort, seigneur de Léobard, quelques biens et quelques rentes acquis de Philippe de Raffin contre la justice haute et moyenne sur la terre et seigneurie de Coupiac et La Fontade, "même sur la maison *sive* tour noble ruinée du lieu de La Fontade" et une autre maison au même endroit, du consentement de noble Gilibert de Durfort, seigneur et baron de Salviac et Boissières [34]. Peu de temps auparavant, le 21 mars 1594, Jacques de Durfort, récent seigneur de Léobard, avait fait assigner aux Vitarelles, les habitants et justi-

ciables de la seigneurie de La Fontade par Me François Seguy, procureur d'office de la juridiction, devant Me Antoine de Punhet, juge ordinaire de la juridiction haute et moyenne de La Fontade qui comprend : les Vitarelles, les Tandous (aujourd'hui Standous), Peyrichou (?), Coupiac, Martinous (les Martinous), Caussenilhes (Caussenille), Flagel, Peyrebrune (?), lou Rouquié (les Rouquiers). Le juge avait adressé aux justiciables quelques recommandations : "Ni blasphémer le nom de Dieu, ni celui des saints de Paradis, garder les fêtes commandées par Eglise, ne hanter ni fréquenter les tavernes et cabarets, le jour d'icelles, singulièrement lorsque le service divin se fait., se battre, offenser ni injurier l'un l'autre, de parole ni de fait. Néanmoins, s'ils savent aucun délit qui a été fait en la juridiction, le nous dire et déceler, afin d'en faire justice, aux peines de droit" . Sur quoi, les justiciables présents ont dit "ne savoir aucun délit fait en ladite juridiction", mais qu'ils obéiront au seigneur et à sa justice [35].

Le 26 juin 1597, en vertu d'un accord antérieur entre Jacques de Durfort, baron de Salviac et de Boissières et François d'Albareil, ce dernier prenait possession du château, prés, bois et domaine de Coupiac, sous réserve de l'hommage d'une paire d'éperons d'or. L'acte mentionne que l'hommage a été rendu au seigneur baron de Salviac, présent, avec haute et puissante dame, Charlotte de Gontaud de Biron, sa mère. Le seigneur de Durfort a, ensuite, fait monter Jacques Lafargue, baile de la baronnie de Salviac, "sur la tour ruinée qui est à côté du château de Coupiac". Sa bannière en mains, il lui a fait crier trois fois "Salviac, Salviac, Salviac, puisque Dieu le veut". Après avoir fait descendre la bannière par Lafargue, a été proclamée l'acquisition faite par le "seigneur" d'Albareil, des seigneurs de Péricard et de Léobard [36]. Le 15 août 1594, à Péricard, Philippe de Raffin remettait à Me Guillaume Chanerlangas, avocat au siège de Gourdon, et procureur de François d'Albareil, les titres de Costeraste [37].

Le 18 avril 1600, Jacques de Durfort, baron de Boissières, Salviac... pour rembourser une dette de 3 500 livres, à lui prêtées par François de Clairmont sieur de Saint-Projet, pour racheter la terre et baronnie de Salviac, obtenait, du parlement de Toulouse, l'autorisation de vendre la justice haute et moyenne de la terre et seigneurie de Costeraste, ainsi que le droit d'hommage sur Costeraste et Coupiac. L'autorisation était nécessaire en raison de sa minorité. Il avait 20 ans. Les droits mis en vente étaient adjugés à François d'Albareil pour 4 000 livres : 3 000 pour le seigneur de Clairmont, et 1 000 pour dame Charlotte de Gontaud, mère du vendeur. L' affichage et proclamation furent fixés au dimanche 20 août 1600 [38].

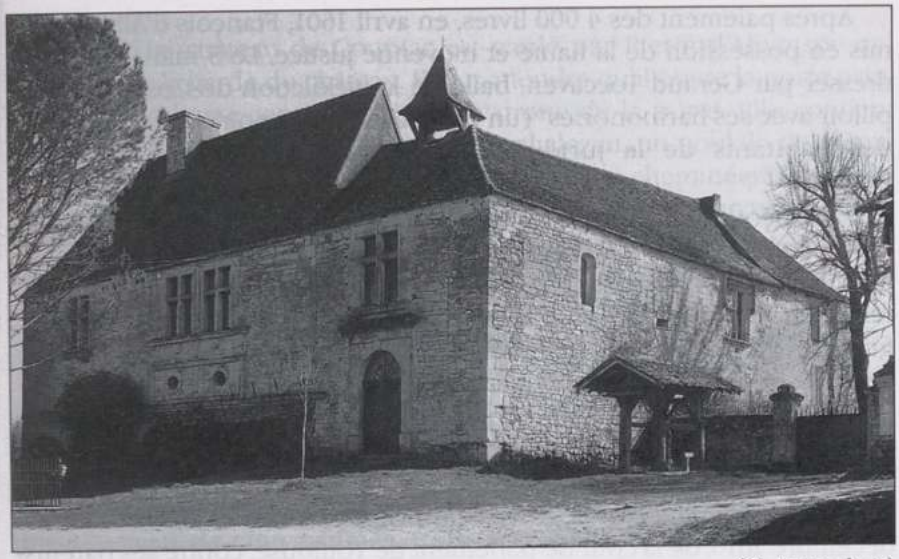

(Cl. Nespoulous)

Le château de Costeraste

(Cl. Nespoulous)

L'ancien repaire de Coupiac

Après paiement des 4 000 livres, en avril 1601, François d'Albareil est mis en possession de la haute et moyenne justice. Le 5 mai 1601, il fait dresser par Géraud Toccaven, baile de la juridiction de Costeraste "un pilloir avec ses harmonories" (un pilori avec ses armoiries), en présence des habitants de la juridiction, d'abord à Costeraste, ensuite à Coupiac [39].

François d'Albareil réalisait ainsi l'unité presque complète des territoires de Costeraste, La Fontade et Coupiac et érigeait ce territoire en juridiction autonome dont il ne devait l'hommage qu'au roi, hommage rendu en 1607. Il est alors dit "seigneur de Costeraste et Coupiac et coseigneur de La Fontade [40]. Une ordonnance de l'évêque de Cahors autorise, en 1613, la bénédiction d'une chapelle, à Costeraste [41].

Il semble que, par la suite, la famille d'Albareil ait réuni la totalité de la juridiction de La Fontade. Le successeur de François d'Albareil, décédé le 7 mars 1619, est son fils, Jean d'Albareil, docteur en droit, avocat et lieutenant criminel au siège de Gourdon. Celui-ci avait obtenu, en décembre 1610, de la cour de parlement de Toulouse, contre ses parents, "la possession, jouissance du château et maison de Costeraste, ensemble la métairie *al moli*, en dépendant et la métairie et moulin de Tustal, vignes, prés, bois et autres, comme aussi des meubles et bétails qui sont en ladite maison et métairie de Costeraste, pour son dot et augment". Son père garde tous droits seigneuriaux, sa mère est tenue de le nourrir et entretenir, à la décharge du père [42]. Jean d'Albareil épousa, le 6 février 1617, au château de La Borie, en Quercy, demoiselle Marguerite du Grenier de La Borie, fille d'Henri et de Françoise de Saint-Sulpice d'Aultac [43].

Florette de La Lande décéda au château de Costeraste le 1er octobre 1631. Elle fut inhumée en la chapelle du château. "*Dieu l'aye prinse en son saint Paradis*" écrit le notaire La Valeta, en son registre, alors qu'à la suite de la mention de la mort du lieutenant général, il avait inscrit "*que Dieu absolve*" [44]. Le même registre note les décès, d'un Jean d'Albareil, la veille de la Saint-Laurent du mois d'août 1641, la même année, de M. Pierre d'Albareil, lieutenant général de Gourdon, sans doute, frère de Jean, et, le 11 juin 1644, de M. de La Borie, beau-père de Jean, seigneur de Costeraste, qui était, sans doute venu y vivre.

Le 9 août 1638, Me Guillaume Delpech, conseiller au siège de Cahors, avait procédé, à la requête de Jean d'Albarel et de Me François de Marsis, sieur de la Poussie, avocat, ayant droit cédé de Messire Pierre d'Albareil, chanoine de l'église collégiale Saint-Capraise d'Agen, (frère de Jean ?), à l'inventaire du château de Coupiac [45]. Le chanoine avait cédé, le 14 avril précédent, ses droits à MM. de Costeraste et de La Poussie, pour 2 500

livres [46]. Le château de Coupiac est gardé par Pierre d'Albenspy qui commande la garde du château. Il faut attendre qu'il ouvre la porte principale de la basse-cour. L'écurie est à droite de la porte. Elle contient crèche et râtelier, ainsi qu'un grand cheval alezan, un poulain de même poil et une jument alezane. L'écurie possède une cheminée. Une petite chambre attenante est vide. Une chambre basse contient un vieux châlit, un moulin à faire la moutarde, du lin, une vieille malle, des vêtements masculins et féminins, quelques papiers, un "étui" de bois à tenir un furet, une tonne à prendre les alouettes, un filet à prendre les cailles... La salle basse du château contient quelques meubles, une comporte, des instruments de cuisine. La cave, qui jouxte cette salle possède un râtelier à pain, dix tonneaux, tenant chacun trois charges.

Un escalier donne accès à la salle haute. On y trouve deux chaires, une table, deux châlits, une pertuisane, une hallebarde, un râtelier pour les armes, avec un grand fusil de neuf à dix paumes de long, une arquebuse à rouet de cinq paumes, trois mousquets, un petit fusil de cinq paumes de long, une carabine, une gibecière pleine de munitions de guerre : environ dix livres de balles de mousquet et d'arquebuse, un flacon de cuir tenant trois livres de poudre. On y trouve encore un buffet, un coffre-bahut, un outil à "rogner les étoupes" (maque ?), quelques pièces d'or et d'argent. L'antichambre contient un lit et un matériel servant à ourdir toiles et draps. Près de la salle haute, se trouve une autre chambre. En haut de l'escalier, sur une fenêtre, se trouve une petite cloche de métal, pesant quatre à cinq livres. Au bas de l'escalier, un petit cabinet contient de la vaisselle. Le château comporte encore un grenier à grains, une grange contenant de l'avoine et du foin.

La métairie de Coupiac contient, dans sa grange quatre charrettes ferrées, huit bêtes à corne : deux vaches de poil rouge, trois bœufs (un rouge, un blanc un mélangé), trois petits veaux rouges, vingt bêtes à laine dont seize brebis, et dans son étable, huit pourceaux.

Un arrangement de famille du 5 juillet 1655 nous fournit quelques précisions sur les Albareil, à cette époque [47]. Cet arrangement concerne Jean, fils de François et époux de Marguerite du Grenier, seigneur de Costeraste, et son fils Henri qui s'intitule sieur de Tustal.

Cette transaction met en jeu, en dehors de Jean et d'Henri qui semble son héritier : demoiselle Philippe d'Albareil, vraisemblablement sœur de Jean, demoiselle Catherine de Fournet, sa fille, et Henri d'Albareil, sieur de la Bastidette, qui doit aussi être frère de Jean. Philippe d'Albareil s'est mariée une première fois avec N. de Fournet, d'où Catherine, et une deuxième avec Michel Defaure, docteur (ès droits) et avocat à Gourdon. D'un premier mariage, de son côté, avec Jeanne Dufour, Michel Defaure

avait eu Jean-Pierre Defaure que Catherine de Fournet avait épousé lors d'un premier mariage, et une fille, Marie Defaure.

Pour payer la dot de Philippe d'Albareil, d'un montant de 3 200 livres, le seigneur de Costeraste avait hypothéqué, en 1643, un grand pré aux bords du Céou, sur le chemin d'Ibirat (aujourd'hui Nabirat) à Concorés et s'était engagé à lui verser une rente de trois charges de froment sur le tènement de Mailhol, *sive* La Beraudie et à lui faire porter, à domicile, à Gourdon, chaque année, une charge de seigle. Henri d'Albareil, émancipé en 1644, avait ratifié cet accord.

Or, Philippe d'Albareil venait de s'engager à payer à la fille de son mari, Marie Defaure, se mariant avec François Seguy, marchand de Gourdon, une légitime de 800 livres. Elle avait, d'autre part, transporté 280 livres à son frère, Henri d'Albareil, sieur de la Bastidette. Ces deux sommes, soit 1080 livres avaient été payées par le sieur de Tustal qui semble avoir pris la direction des opérations.

La transaction consiste en la liquidation du restant de la dette, soit 2 120 livres, pour lesquelles le père et le fils délaissent à Philippe d'Albareil et à sa fille, Catherine de Fournet, remariée avec le sieur de Montigera (?) des biens recueillis dans les successions de François Darnal et Georges Montet, étalés sur plusieurs paroisses. L'acte est reçu par Antoine de la Taste, notaire royal de Gourdon.

Le 2 mars 1656, Henry d'Albareil déclare que Jean d'Albareil, son père, est décédé depuis douze jours. Il fait assigner Pierre d'Albareil, seigneur de Lacoste, son frère et il fait procéder à un inventaire de Costeraste. Il répudie l'héritage le 24 mars 1657 [48]. Les salles semblent les mêmes qu'en 1582. Il s'y est ajouté la chapelle bénite en 1613. Il s'y trouve un autel avec un crucifix de bois et une image de Notre-Dame, deux chasubles, un missel, une aube, un calice, deux burettes, deux "petits bancs à agenouiller" et, "à la haute étage de la chapelle, la cloche" [49].

C'est à cette époque que se situe une épidémie de "mal contagieux" (peste ?) à La Fontade. "*... s'étant prins au village de La Fontade, et particulièrement en la maison de François Raoust. Il serait non seulement décédé, mais encore sa femme et ung enfant*". On aurait fait appel aux bons offices de Nicolas Lacour, maître parfumeur de Gourdon, pour désinfecter la maison, traiter Philippe de Raoust, fille de François.

Pour assurer sa rémunération, Nicolas Lacour fait contracter une obligation à Bertrand Bladie, "oncle pitoyable" de Philippe, le 23 octobre 1653, pour la somme de 80 livres. En conséquence, Lacour aurait enterré les trois corps, parfumé la maison, traité Philippe, et fourni toutes les drogues et médicaments nécessaires. Nicolas Lacour, boucher de Gourdon, aurait

eu du mal à se faire payer et il engagea des poursuites en justice contre Philippe de Raoust qui, entre temps, s'était mariée à Pierre Monteil, avec qui elle habitait La Fontade. Les conjoints durent hypothéquer une pièce de terre et un petit lopin de vigne, au tènement de La Fontade (acte reçu Mostolac, notaire). Le 25 février 1657, Nicolas Lacour, boucher, subrogeait et mettait "en son lieu et place" Messire Henri d'Albareil, seigneur de Costeraste et de Coupiac qui paya à Lacour la somme, au moyen d'une paire de bœufs (avenant reçu Rodes, notaire) [50].

Le 25 juillet 1656 Henri d'Albareil fait estimer la seigneurie de Coupiac : le château et la métairie convenant au labourage de deux paires de bœufs, avec grange, deux maisons, vignes et prés sont estimés 15 000 livres, un moulin ruiné et une maison de bas qui "soulait être moulin banier" 1 250 livres, un grand pré (*prat majour*) 1 000 livres, enfin, les rentes sur le tènement, 500 livres. (estimation de La Taste, notaire) [51].

Le 27 avril 1657, Pierre d'Albareil, sieur de la Bastidette, habitant de Gourdon, vendait à Henri des rentes sur Coupiac lui venant d'Antoine de Durfort, seigneur de Léobard [52].

Il semble que la transition entre les d'Albareil et les Peyronnenc de Saint-Chamarand, ait son origine dans un mariage entre Françoise d'Albareil et Henri del Peyronnenc. On trouve, en effet, un brouillon d'acte dont le numéro se situe entre un acte de 1632 et un acte de 1635, donc, après la mort de Florette de La Lande qui porte une vente à un avocat de Gourdon, d'un tronçon de pré dans la juridiction de Costeraste, par "noble dame Françoise d'Albareil, épouse de Messire Henri de Peyronnenc, seigneur de Saint-Amarand, y habitant" [53]. Cette Françoise pourrait être une fille de François d'Albareil et de Florette de La Lande.

Dans le fonds Calvimont-Saint-Martial, il n'y a pratiquement pas d'information sur la fin du XVII^{e} siècle et sur le début du XVIII^{e}. Le dossier qui devrait permettre de faire la jonction est un recueil de lièves de rentes de 1687, 1707, 1718. Ces lièves portent des rentes dues au seigneur de Costeraste, qui reste anonyme. Ce n'est que la dernière liève, de 1752, qui indique que la rente est due au seigneur de Saint-Chamarand [54]. Une autre pièce, émanant de la maîtrise des eaux et forêts, concernant une déclaration de M. le comte de Saint-Chamarand de vouloir couper du bois pour son chauffage dans le bois de Coupiac, sur la terre de Costeraste, est datée du 1er juin 1749 [55].

Ce fonds ne permet donc pas de déterminer à quel moment les Peyronnenc de Saint-Chamarand ont succédé aux Albareil dans les seigneuries de Costeraste, Coupiac et La Fontade. A partir de 1749, au moins, toutefois, on peut constater que ces seigneuries ont eu le même

sort que celle de Campagnac-lès-Quercy, aux limites du Périgord. Nous avons eu l'occasion d'étudier le sort de cette dernière, il y a quelques années [56]. Après 1714, la seigneurie de Campagnac était échue par héritage à Jean-François del Peyronnenc de Saint-Chamarand. C'est lui qui était seigneur de Costeraste, en 1749. C'est le fils de ce dernier, Jean-Baptiste del Peyronnenc, qui prit sa succession vers 1762. Il décéda en 1775, et eut pour héritière sa sœur, Elisabeth del Peyronnenc, veuve de Jean de Calvimont-Saint-Martial.

Plusieurs pièces concernent la gestion de Costeraste et de Coupiac par les Calvimont. (Il ne semble pas être question de La Fontade) : état de certaines rentes, en 1777, pour Mme de Calvimont, ferme de Costeraste pour M. de Calvimont de 1778 à 1781, achat d'un pré aux "planques de Costeraste", près de l'Abbaye-Nouvelle, par haute et puissante dame, Cécile de Raffin, veuve de Jean-Baptiste de Calvimont, baron de Saint-Martial, habitant Villeneuve d'Agen, curatrice de son fils, Jean-Baptiste Augustin Armand de Calvimont, comte de Saint-Chamarand, marquis de Campagnac, baron de Saint-Martial, seigneur de Céron (en Bordelais), en 1784, estimation du cheptel et de l'outillage de la métairie de Coupiac, en juin 1785, ordre de "faire passer" 1 200 livres au comte de Calvimont, capitaine au royal Piémont cavalerie, demeurant à Paris, rue Bourbon, au coin de la rue Bonne, n° 152 etc. [57]

Malgré certaines lacunes, ce fonds des archives départementales de la Dordogne présente donc quelque intérêt pour qui s'intéresse à l'histoire de ces trois territoires de la paroisse de Gourdon. Nous avons essayé de retrouver la trame de cette histoire en nous limitant presque à l'essentiel. Pour qui voudrait développer certains aspects, il y a encore du grain à moudre...

Louis-François GIBERT

NOTES

1 - Max Aussel, "Entre lis et léopards, un adepte du jeu personnel : Aymar d'Ussel", *BSEL*, 1er fascicule 1993 ; "Un compagnon de Costeraste passe aux aveux (1349)", *BSEL*, 2e fascicule 1993.

2 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802 / 303.

3 - BSEL, 1er fasc. 1992, pp. 15 à 29.

4 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802 / 292, pièce 3, n° 46 (inventaire du XVIIe siècle).

5 - *Ibidem*, n° 62.

6 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/292.

7 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/121.

8 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/ 292 ; G. Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy*, T. III, pp. 282 à 299.

9 - *Ibidem*, papier La Fontade, n° 28.

10 - 2E 1802/303, pièce 3, Aymeric Laglenada notaire à Gourdon.

11 - *Ibidem*, pièce 5, Reginald de Reganhac, notaire.

12 - *Ibidem*, pièce 6.

13 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/294.

14 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/116, pièce 1.

15 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/123, pièce 12.

16 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/28, fol. 41.

17 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/123, pièce 2 (acte reçu par Pierre Boy et Jean d'Arnal, notaires, de "Mont Saint Pron" en Agenais et de Gourdon.

18 - Arch . dép. Dordogne, 2E 1802/292.

19 - Selon Roger Bulit, *Gourdon, ses origines...*, Toulouse 1923, rééd, Gourdon 1997, p. 136.

20 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/293, pièce 9.

21 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/296, pièce 1.

22 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/292, pièce 1, et pièce 3 (papiers) n°33.

23 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/290 et 292, n° 60.

24 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/295, pièces 1 à 5.

25 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/294, pièces 1 à 5.

26 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/296 et 91 et 128.

27 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802 /292 et /293, pièce 8. Ce dossier comporte aussi un inventaire des meubles de la maison du seigneur de Costeraste, en langue romane, qui semble du milieu du XVI[e] siècle.

28 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/128.

29 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/28, 2E 1802/219, non folioté. Les reconnaissances à Amanieu de La Lande commencent au 21 décembre 1579 et s'arrêtent au 1[er] février 1580.

30 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/128 et 292.

31 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/127, pièce 1.

32 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/128, n° 185.

33 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/121, accord de transaction passé à Bordeaux le 20 juin 1594, enregistré par Arnal, notaire.

34 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/117, pièce 3.

35 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/116, pièce 10.

35 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/125, pièce 1, Etienne Lugol et Jean Arnal, notaires à Gourdon et Salviac. Un extrait du registre de la chambre des requêtes au parlement de Toulouse, porte qu'ont été examinés les titres du sieur d'Albarel, le 29 avril 1597 (*Ibidem*, pièce 3). Les actes d'acquisitions sont datés ; du sieur de Péricard, du 20 juin 1594, du seigneur de Léobard, du 18 juillet 1594.

37 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/122, pièce 1.

38 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/128, registre, fol. 115 à 117 v°.

39 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/130, pièces 8 et 11.

40 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/128, n°110 et 2E 1802/121, procès-verbal de l'hommage.

41 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/292, pièce 2.
42 - Arch dép. Dordogne, 2E 1802/132, pièce 3.
43 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/128, reg. fol. 1 et 106.
44 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/128, fol. 1.
45 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/122, pièce 4.
46 - Arch. dép. Dordognel 2E 1802/123, n° 23.
47 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/131, pièce 34.
48 - Arch. dép Dordogne, 2E 1802/292, n°66.
49 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/127, pièce 3.
50 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/123, pièce 26.
51 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/125, pièce 32.
52 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/122, n° 27.
53 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/131, n°26.
54 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/85, pièces 1, 2, 3 et 4.
55 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/86
56 - L.F. Gibert, "Les mutations seigneuriales dans cinq paroisses périgourdines des confins du Gourdonnais", *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, 1983, pp. 234 à 236.
57 - Arch. dép. Dordogne, 2E 1802/27, pièces 1 à 12.

QUELQUES REMARQUES SUR LA DÉMOGRAPHIE DE PAYRAC AUX XVII^{e} ET XVIII^{e} SIÈCLES (1)

Il ne peut être question de faire une étude démographique concernant Payrac aux 17^{e} et 18^{e} siècles de façon scientifique car les lacunes et les erreurs de l'état civil à ces époques sont trop importantes. Cependant les registres qui nous sont parvenus :

- Au 17^{e} les Baptèmes de fin 1623 à 1631 et du 30 novembre 1633 au 26 septembre 1634 avec dans cette dernière partie des lacunes
- Ensuite les Baptêmes du 4^{e} trimestre 1651 à la fin de 1692 (sauf 1681, 1684 et une partie de 1691)
- Surtout les B M S de 1693 à 1701

permettraient de travailler sur 54 registres B complets et 9 registres B M S complets si l'étude des différences entre les registres 4 E et les registres A C que l'on possède tous les deux à partir de 1721 ne laissaient sceptique sur cette qualification de complets et si par périodes les recteurs n'avaient pas cessé d'enregistrer les décès d'enfants.

On peut cependant faire un certain nombre de constatations avec beaucoup de réserves.

À partir des éléments dont on dispose, la natalité paraît dans l'ensemble stable au 17^{e} siècle. J'ai regroupé les années complètes pour faire une moyenne. Cela donne :

1623-1631	31,20 naissances par an
1652-1660	30,44
1661-1670	34,11
1671-1680	27,80
1682-1692	30,71
1693-1701	29,22

mais ces moyennes recouvrent de fortes inégalités :
41 naissances en 1624, 1656, 1688 contre 25 en 1628, 1630, 19 en 1673, 17 en 1674-1675, ce qui explique la baisse des moyennes de 1671 à 1680.

Il y a au total 10 naissances illégitimes dont trois avec la même mère.

On trouve 11 groupes de jumeaux dont deux en 1662. Mais là aussi le chiffre est à prendre avec prudence ; les baptêmes ont lieu jusqu'à 7

jours après la naissances or beaucoup de jumeaux, on le voit au 18e siècle, meurent avant. Il y a enfin 2,78 naissances de garçons de plus que de naissances de filles ce qui est dans la norme.

De 1693 à 1701, on a enfin des registres B M S fort bien tenus et qui enregistrent même, à partir de 1696, les décès d'enfants. Sur ces 9 ans on trouve :

264 naissances	soit 29,33	par an
268 décès	soit 29,77	par an
63 mariages	soit 7	par an,

le chiffre des décès devant être majoré car il manque ceux des enfants de 1693-94-95 et l'étude des registre du 18e siècle montre que les décès d'adultes sont parfois omis. Il y a donc une baisse de la population qui s'explique par deux séries noires :

- en 1693 et 1694, 36 et 39 décès, alors même que les décès d'enfants ne sont pas alors enregistrés, décès qui correspondent à deux hivers particulièrement rigoureux avec un maximum de décès en Avril 1694.
- 56 et 46 décès en 1696 et 1699, décès concernant pour la moitié des enfants.

En septembre et octobre 1696, on sait par des paroisses voisines qu'il s'agit d'une épidémie de dysenterie qui tue en deux mois à Payrac 25 personnes.

Le 17e siècle se termine donc plutôt mal.

En ce qui concerne ce 17e siècle, il faut regretter que les registres présentent des lacunes après 1631 et s'arrêtent de 1634 à Septembre 1651. En effet un registre du notaire Escudié de Reilhaguet, qui faisait partie d'une série conservée à Calès chez le notaire Soulacroup et qui fut jetée lors de travaux à la décharge - certains furent récupérés, sont revenus aux Archives du Lot et d'autres détenus par des particuliers - ce registre donc ayant été comme les autres dépouillé par le chanoine Albe dans un cahier qui se trouve aux Archives diocésaines du Lot nous apprend par les testaments que la peste ravage alors toute la région. On aimerait savoir quelle fut l'influence de cette épidémie sur la natalité de Payrac. Il ne reste de plus aucun registre des notaires de Payrac à cette époque. Cependant à partir de papiers personnels j'ai pu constater que, pour le seul hameau de Gatignol, deux familles disparaissent alors définitivement dont celle qui, au moment du repeuplement, avait donné son nom au village. À propos d'une de ces familles on parle de "la maladie contagieuse". De même l'absence de registres de 1701 à 1716 empêche de voir les effets de l'exceptionnel hiver 1709.

Si nous considérons le 18e siècle :

Après 1701 le registre 4 E ne reprend qu'en 1716 le registre A C qu'en 1721, sans années manquantes mais avec des lacunes et beaucoup de différences entre les deux registres et surtout à certaines périodes une non transcription des décès d'enfants.

Les moyennes des naissances calculées sur 10 ans sont supérieures au début à celles du 17e siècle puis vont en diminuant :

1716-1725 32,8 (chiffre à nuancer car il manque deux mois en 1620 et 1623).
1726-1735 36,2
1736-1745 37,3
1746-1755 29,3
1756-1765 33,0
1766-1775 29,6
1776-1785 27,4
1784-1792 26,5

Sur cet ensemble on compte 32 groupes de jumeaux, dont 14 sont à coup sûr de faux jumeaux, avec une pointe de 6 groupes pour la seule année 1781 mais 5 de ces enfants meurent à la naissance. Le fait que les baptêmes ont lieu dès la naissance explique à lui seul la différence avec le 17e siècle.

Comme ailleurs les naissances illégitimes augmentent ; au lieu de 10 en 40 ans au 17e on en trouve 40 sur 74 ans au 18e. Cependant toutes les mères ne sont pas de Payrac ; il y a des servantes venues des environs et des bourgeoises qui se cachent.

On aimerait pouvoir comparer avec la moyenne des décès, même en sachant que le curé en oublie. La non transcription des décès d'enfant est un obstacle. On trouve en effet quelques décès transcrits en 1719, puis aucun jusqu'en 1736. De 1736 à 1746 à peu près les seuls mort-nés et les enfants enterrés dans l'église. De 1746 à 1754 le curé Bessac se met à les reporter sur les registres, peut-être parce qu'en Mai et Juin 1746 et en Août et Septembre 1747 ont lieu des épidémies qui ne touchent que les enfants, puis il arrête de les reporter et le curé Martial de Cardaillac qui le remplace fait de même sauf durant l'épidémie de 1768 qui ne touche elle aussi que les enfants. Il faut attendre 1779 pour que les registres semblent bien tenus.

Il est donc impossible de calculer des moyennes décennales. On peut simplement constater que :

- de 1746 à 1754 il y a 269 naissances pour 258 décès
- de 1779 à 1792 il y a 375 naissances pour 394 décès.

On parle toujours d'un accroissement de la population dans la seconde moitié du 18e siècle. Ce n'est pas le cas pour Payrac.

Si on essaie de faire une moyenne des mariages on obtient ;

1716-1725	3, mais il manque les 4 premiers mois de 1716
1726-1735	7,7
1736-1745	8,2
1746-1755	7.4
1756-1765	9,3 avec 5 années où il y en a plus de 10
1766-1775	8,1
1776-1785	6,5
1786-1792	8

Là aussi il y a de grosses irrégularités : 3 en 1738, 2 en 1754, 18 en 1727, 15 en 1741, 12 en 1751, 17 en 1769.

Il faut remarquer qu'en 1792, à partir d'avril où la paroisse est confiée à un prêtre assermenté, il n'y a plus de mariages, mais il y avait non loin de Payrac des prêtres réfractaires.

Cette augmentation du nombre de mariages aurait dû entraîner une augmentation des naissances, d'autant qu'on ne constate pas une baisse des familles nombreuses :

- de 1652 à 1701 on trouve 19 familles avec 7 naissances, 13 avec 8, 6 avec 9, 3 avec 10, 2 avec 11 et une avec 12.

- de 1716 à 1792 on trouve 31 familles avec 7 enfants, 29 avec 8 enfants, 18 avec 9 enfants, 9 avec 10 enfants, 7 avec 11 enfants et une avec 12 enfants.

Cette dernière période est plus longue et les registres y sont mieux tenus. Il faudrait savoir le nombre de ceux qui ont survécu car si parfois on les retrouve presque tous, il y a parfois aussi une mortalité extrême qui n'est pas liée à la misère ; par exemple le marchand Jean Pradine, époux d'Anne Lavergne : 9 enfants, une seule fille qui survit ; ou Josephe Brousse veuve de Barthélémy Masson qui lorsqu'elle teste à 65 ans n'a plus qu'un gendre et un petit fils ; elle avait eu 9 enfants.

Parmi les faits qui peuvent expliquer cette baisse de la population il en est deux de possibles.

On trouve de plus en plus des couples qui se marient, ont parfois un enfant, puis qui ne réapparaissent que comme parrains ou marraines ; sans doute sont-ils allés travailler à la ville.

Les familles bourgeoises du 17e siècle ont pour certaines envoyé leurs enfants faire carrière à Gourdon, Cahors, Montauban ; même si elles ont gardé leur maison à Payrac ce n'est pas là que naissent leurs enfants. Celles qui sont restées au pays sont plus ou moins ruinées et doivent employer moins de domestiques.

Les prénoms donnés aux enfants à leur baptême sont dans l'ensemble sans aucune originalité. Pour les garçons c'est Jean qui arrive en tête suivi par Pierre, Antoine et Guillaume. Pour les filles on trouve

Jeanne, Marguerite, Antoinette, Catherine. Il est regrettable que lors des baptêmes des filles, si la marraine porte un prénom ancien déjà rare il ne soit jamais donné à sa filleule. On voit ainsi au 17e siècle disparaître Soubirane, Esperte, Esclavie, Esclamonde, Gloriande, Mondane, Garine, Gerlaine, Hélix, Gaillarde, Esturgie, Estève ou Estébène (qui ne sont pas remplacés par Etiennette) il en est de même chez les garçons pour Pons, Guinot, Daudet, Natal, Estève et Mondy.

Plusieurs fois aussi le curé impose de remplacer Perrette et Peyronne par Pétronille qui a sans doute à ses yeux l'avantage de renvoyer à une sainte et non à un saint, mais il n'obtient aucun succès : on retrouve les Perrettes et Peyronnes lorsque les intéressées se marient.

Quant à la répartition sociale des habitants, elle ne présente que quelques caractéristiques intéressantes.

L'importance des métiers liés à la route de Paris à Toulouse : maîtres de poste, hôtes, voituriers, postillons.

À partir de 1731, une succession de régents - Marc Pugnet, Jean Castel, Pierre Soulacroix, - et dans la seconde moitié du 18e une régente -Jeanne Delmas - ce qui explique qu'il y ait de plus en plus de signatures sur les registres.

La présence à partir de 1693 d'une dynastie de maîtres apothicaires - les Delbut et les Dutheil - à la Séguinie.

L'existence dès 1650 d'un boucher, puis au 18e siècle d'une dynastie de bouchers - les Soulier - bouchers aussi au Vigan.

Une dynastie de maçons - les Lombart- au 17e et au 18e, qui finiront par s'allier à la bourgeoisie, du moins pour les aînés.

La curieuse trilogie des Camy, tous parents entre eux, dont le premier apparaît vers 1460 dans un fragment de procès à Gourdon, fragment que m'a transmis Monsieur Aussel. Ce Jean Camy est maréchal. Dès la fin du 16e siècle se développent trois branches : les Camy maréchaux, les Camy notaires, les Camy chirurgiens issus tantôt des notaires, tantôt des maréchaux.

Plus difficile à expliquer, le grand nombre des tailleurs - 45 de 1652 à 1792 - dont aucun ne fera fortune.

Et surtout le nombre très élevé de tisserands - environ 80 sur un siècle et demi. Parfois père et fils ou gendre se succèdent, parfois ce sont des cadets de laboureurs qui, faute de terres, s'engagent dans cette voie, mais on voit aussi des brassiers venus d'ailleurs qui apparaissent pour un temps limité ou au contraire font souche à Payrac, ce qui laisserait supposer l'existence de petits ateliers. On voit certains de ces tisserands envoyer leurs enfants chez le régent ou bien les doter, alors que d'autres restent assez misérables, ceci au 18e siècle où l'on dispose d'actes notariés.

Or si on regarde le Taillable de 1667 la superficie des chènevières n'est pas très élevée. En outre elles appartiennent souvent aux familles les plus aisées qui doivent garder pour elles leur production. Le fait que ces chènevières soient souvent associées à des jardins rend impossible un calcul exact de leur surface. Travaille-t-on à Payrac les laines du Causse de Gramat ? Les actes notariés n'apportent là dessus aucun éclaircissement.

Une fois de plus ces quelques remarques sur Payrac débouchent sur des interrogations plus que sur des certitudes.

Paulette AUPOIX

NOTE

1 - La paroisse est plus étendue qu'à l'heure actuelle car elle comprend en plus les hameaux de Campanole, Gatiniol, les Amouroux-bas et une partie de Cambrets.

L'ACTIVITÉ DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EN 1997

ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS

Archives anciennes et privées

- Fonds du château de Lapannonie (28 parchemins, papiers XVIe-XVIIIe siècles).
- Documents intéressant des familles du Figeacois (XVIIIe-XIXe siècles).
- Documents intéressant des familles de la région de Souillac (XVIIe-XIXe siècles).
- Minutes de notaire et papiers divers provenant de l'ancienne étude de Saint-Géry (XVIIe-XIXe siècles).

Archives modernes, notariales, communales et hospitalières

- Versement des minutes de l'étude Remond à Catus et d'un reliquat de l'étude Martin à Gramat.
- Dépôt des archives centenaires de 22 communes des cantons de Lalbenque et Catus.

Archives contemporaines

- Versements de divers services : Trésorerie générale, D.D.E., Préfecture, Tribunal de Commerce.

Archives nouvelles

- Réalisation et montage de reportages vidéo.

COMMUNICATIONS

- Fréquentation en progression : 1075 lecteurs pour 24 390 articles communiqués.

MICROFILMS

- Poursuite du programme de microfichage des archives communales. Réalisation de 3305 microfiches (91 844 vues). 150 communes sur 340 ont été traitées.

Christiane CONSTANT-LE STUM.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 8 JANVIER 1998 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

M. Léon Emiry, d'Orléans.

Nouveaux membres

- Mme Simone Lauriac, de Pontcirq
- Mlle Annie Lherm, de Cahors
- Mme Christiane Mangin, de Figeac
- M. et Mme Robert Boudergues, de Cahors
- M. Patrice Foissac, de Labastide-Marnhac.

Congrès de la Fédération

Le congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne se tiendra cette année du 26 au 28 juin à Saint-Girons sur le thème général "D'un versant à l'autre des Pyrénées".

Ouvrages à paraître

Il est rappelé que la thèse d'Anne-Laure Napoleone "*Les maisons du XII^e^ au XIV^e^ siècle à Figeac*" (2 volumes, 848 pages) est en souscription jusqu'au 28 février à l'A.S.F.E., Foyer culturel, Figeac, au prix de 300 F.

Article signalé

"Sportelle de Rocamadour découverte place de la Motte à Limoges", par Louis Bonnaud. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome CXXV (1997), p. 444-447.

---

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bidan, Boudergues, Davezac, Foissac, Girardat, Hunsinger, Lefrère, Raimondeau, Roche, Royère, Thouvenin. Mlles Cavaroc, Desseaux, Lespinet, Lherm. MM. Bidan, Birou, Brugnera, Chiché, Dalon, Davezac, Deladerrière, Delmon, Ducombeau, Gérard, Houlès, Lapauze, Lefrère, Petitjean, Rames, Ramos, Rausières, Roche, Royère, Souilhac.

Communications

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT SUR INTERNET *(M. Petitjean)*

Notre collègue, spécialiste en informatique, s'intéresse à l'histoire du Quercy au Moyen Age. Il a installé sur Internet un site dédié au Quercy médiéval où on trouve déjà de nombreuses informations sur le sujet. Il se propose d'y ajouter divers articles parus dans notre bulletin, articles dont les textes seraient ainsi lisibles à l'écran (numérisation du texte original et conversion en fichier de texte).

A l'aide de son portable, François Petitjean nous fait une intéressante démonstration du système et annonce son intention de consacrer une page du site à notre Société. Il invite nos collègues qui auraient des idées ou des propositions susceptibles d'améliorer le site à se mettre en rapport avec lui.

DÉCOUVERTE D'UN BIFACE À BÉTAILLE *(M. Girault)*

Trouvé en 1996, non loin de la frontière corrézienne, ce biface cordiforme taillé dans un silex provenant sans doute du Bergeracois est caractéristique du Moustérien de tradition acheuléenne. Il s'ajoute aux 13 bifaces déjà découverts sur la rive droite de la Dordogne dans les cantons de Martel, Souillac et Vayrac (sur une cinquantaine inventoriés dans le département du Lot).

COSTERASTE, LA FONTADE ET COUPIAC AUX ARCHIVES DE LA DORDOGNE *(M. Gibert)*

Notre collègue périgourdin a exploité aux Archives de Périgueux les dossiers du fonds de Calvimont de Saint-Martial dont la famille hérita à la fin du XVIII^{e} siècle les seigneuries de Costeraste, La Fontade et Coupiac, toutes trois dans la paroisse de Gourdon. Trois filières familiales ont présidé à l'histoire de ces trois territoires : des Ussel aux Raffin de Péricard (XIV^{e}-XVI^{e} siècles), des Ricard aux Tustal et aux Albareil (XV^{e}-XVI^{e} siècles), des Albareil aux Peyronnenc de Saint-Chamarand et aux Calvimont (XVI^{e}-XVII^{e}-XVIII^{e} siècles).

UN MONOGRAMME PEU COMMUN À CASTELNAU-MONTRATIER *(M. Deladerrière)*

Ce monogramme du Christ (IHS), en lettre gothiques entrelacées, est associé au monogramme de la Vierge (MA). Celui-ci est constitué d'un M en forme de fer à cheval encerclant les lettres IHS et portant à son sommet un petit A. Curieusement, l'ensemble est représenté à l'envers (le M ressemblant à un oméga majuscule).

PROJECTIONS *(M. Dalon)*

- Le retable d'Artix, commune de Sénaillac-Lauzès. Complément à la communication de Gilbert Foucaud (séance du 5 juin 1997).

- Quelques églises romanes caractéristiques de la région de Ribérac en Périgord.

- Les églises rupestres d'Aubeterre et de Gurat (en Charente mais proches de la Dordogne).

*
* *

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1998 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

Dr Jean Calvet, de Cahors

Nouveaux membres

- M. et Mme Jean Laviale, de Saint-Paul-de-Loubressac
- M. Christian Lamic, de Créteil (94)
- M. Yves Brugalières, de Cahors
- M. Raymond Linon, de Cahors.

Publications reçues

- *Préhistoire du Sud-Ouest* (Nouvelles études n°4, 1997).

Trois articles concernent le Lot : Le Paléolithique moyen en Quercy, bilan socio-économique - Eléments supplémentaires de répartition du Solutréen lotois - Le gisement de la grotte des Escabasses (Thémines) et la préhistoire récente en Quercy ; la contribution des collections Lorblanchet.

- *Respelida carcinola.* Numéros 52, 53, 54.

Articles signalés

- "Les comtes du Quercy (fin VIII[e] - début X[e] siècle)" par François Aubel. *Annales du Midi*, T. 109, n°219-220, novembre-décembre 1997.

- "Le Purgatoire au XIVe siècle, un nouveau merveilleux ? La version catalane de la Vie de saint Amadour". *Revue des Langues Romanes*, 1997/2.

* *Présents* : Mmes Arnal-Soulages, Bach, Bénard, Cole, Desplat, Odette Foissac, Annie Foissac, Girardat, Hunsinger, Revellat, Thouvenin. Mlles Bernadie, Cavaroc, Denjean, Desseaux, Lherm. MM. Birou, Borredon, Dalon, Davezac, Deladerrières, Delmon, Denjean, Dr Fleury, Gérard, Houlès, Lapauze, Linon, Pissourraille, Rames, Rausières, Royère, Salvage, Souilhac.

Dons

- De Bernard Vancampen, sa transcription de la monographie de Montfaucon par le chanoine Albe (manuscrit des archives diocésaines).
- De Maurice Rouget, sa plaquette "Mésaventures d'un quercynois prisonnier de guerre en Allemagne, Pologne et Russie, 1940-1945 (silhouettes, impressions, anecdotes et témoignages)".

Communications

DÉCOUVERTE DE SÉPULTURES SOUS LES REMPARTS DE CREYSSE *(M. Girault)*

Des travaux effectués en 1996 au pied du rempart du château, ont mis fortuitement au jour plusieurs tombes superposées. Une fouille de sauvetage a permis l'étude de 11 sépultures et du matériel archéologique récupéré en stratigraphie, notamment des fragments de céramique médiévale, gallo-romaine et protohistorique. D'après la datation des tombes, creusées en pleine terre, avec ou sans dalles de couverture, on peut estimer que ce cimetière a été utilisé en deux phases principales : la première pourrait être attribuée à la période V^e^-VIII^e^ siècle, la seconde au X^e^ ou XI^e^ siècle.

Cette fouille a mis en évidence un cimetière inédit du haut Moyen Age et une occupation de l'éperon de Creysse au moins depuis le Bronze final.

LE QUERCYNOIS GUILLAUME JACOB, PROFESSEUR DE MÉDECINE DANS L'ESPAGNE DU XVIII^e^ SIÈCLE *(Mme Ducos-Pons)*

Né à Castelnau-Montratier en 1699, diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, Guillaume Jacob ira exercer son art à Séville. Inscrit à l'Académie royale de médecine de cette ville, il y enseigna l'anatomie de 1732 à 1750. Retiré d'abord à Castelnau-Montratier, il décèdera peu après à Montauban, en 1752.

LE TUMULUS DU CAMP DE MONSEIGNE À SAINT-JEAN-DE-LAUR *(M. Padirac)*

Dès 1986, Mr Michel Lorblanchet, du CNRS, soupçonnait la présence d'un tumulus au lieu-dit "Camp de Monseigne" sur la commune de Saint-Jean-de-Laur.

Chargé de surveiller ce tertre Mr Padirac recueillait d'infimes débris osseux brûlés et de minuscules fragments de poteries à dégraissant très grossier.

Placé en bordure du chemin de Saint-Jean-de-Laur au domaine du Gaïfié, ce tumulus avait été partiellement détruit lors de travaux de voirie et d'adduction d'eau.

En 1989, un sondage révélait l'intérêt du tertre avec la découverte de deux incinérations tout près de la surface, d'ossements humains et de bijoux (torque, boucles d'oreilles et bracelet).

Une fouille de sauvetage suivait en 1990 et permettait la mise au jour d'un squelette féminin portant de nombreux bijoux en bronze. Cette inhumation est datée par son matériel de la période 500-480 av J.C., c'est-à-dire fin du Hallstatt, début de la Tène.

Malgré sa destruction partielle le tumulus contenait encore au début de la fouille, deux incinérations, deux inhumations : la femme et un squelette masculin plus ancien qui avait été amputé de la plus grande partie de ses jambes par les engins mécaniques.

En plus de ces restes importants il a été receuilli, de manière très diffuse, des fragments humains, en particulier de nombreuses dents dont des dents d'enfants.

Le squelette féminin en position "decubitus dorsal" était richement paré : cent armilles réparties sur les avants-bras, une fibule à arc et fausse bouclette, une bague, deux anneaux de ceinture, des centaines de "boutons-appliques" et des fragments d'autres bijoux en fer (peu) et en bronze.

Il semblerait qu'une offrande animale, avant de jeune ovicapridé, ait été déposée à droite, au niveau des pieds.

Le squelette masculin n'a livré aucun matériel, il est apparemment plus ancien et a été bouleversé lors de la seconde inhumation.

Il n'a été découvert aucun vase en dehors des incinérations, si ce n'est des fragments de poteries à dégraissant très grossier, fragments déposés ou jetés sur la partie sud du tertre. Il est certain qu'il n'y avait aucun vase entier dans ce dépôt. Ces poteries sont de plus mauvaise qualité que les urnes funéraires.

Ce tumulus doit être rattaché à la présence de l'oppidum du Gaïfié, à moins d'un kilomètre, forteresse barrée par un rempart hallsttatien. Aucune fouille intéressante n'a été pratiquée à notre connaissance sur ce site qui, outre son rempart, a livré des sarcophages et des bracelets mérovingiens. A noter dans le même secteur la présence d'un dolmen et d'une grotte avec des gisements du Bronze. Il y a donc permanence de l'occupation pendant les derniers millénaires.

Les bijoux et les squelettes sont actuellement en cours d'étude et feront l'objet d'une publication prochaine.

*

* *

SÉANCE DU 5 Mars 1998 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Georges Pons, de Figeac.
- M. André de Monpezat, d'Albas.

Membre de la Société des Etudes du Lot depuis 1942, le comte de Monpezat figurait parmi les doyens de notre compagnie à laquelle il a toujours été fidèlement attaché. Il était le père de notre sociétaire le prince Henrik, époux de la reine Margreth du Danemark. Il s'est éteint le 23 février dans sa quatre-vingt-onzième année.

Nouveaux membres

- Mme Mérona Dutray, de Blois.
- M. Yves Raffy, de Saint-Denis-Catus.

Dons

De Philippe Deladerrière :

- "Les Montal, bourgeois de Lamothe-Cassel", par Françoise Auricoste", tiré à part de la revue de l'ARHFA (n°42, décembre 1997).
- "Les origines de la vicomté de Turenne", par Jacques Boussard. Extrait des *Mélanges* offerts à René Crozet, T.I., Poitiers, 1966.

Revue signalée

Chemins de Compostelle. Revue du pèlerin et du randonneur. N°2 (février 1998). Ce numéro évoque le trajet de Figeac à Moissac avec, notamment, un article bien documenté sous le titre "A la découverte de Cahors".

Communications

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR J.B. CESSAC EN 1872 À LA SUITE DE SA RÉVOCATION.
(M. Girault)

On connait les recherches effectuées sur le Puy-d'Issolud, avec le soutien de Napoléon III, par notre compatriote Jean-Baptiste Cessac, com-

* *Présents* : Mmes Amat, Arnal-Soulages, Bach, Bénard, Bidan, Davezac, Desplat, Annie Foissac, Odette Foissac, Gagnayre, Girardat, Lauriac, Lefrère, Revellat, Rossignol, Thouvenin, Vanvoren. Mlles Cavaroc, Desseaux, Lherm. MM. Bidan, Birou, Chiché, Dalon, Davezac, Deladerrière, Delmon, Delmon, Denjean, Ducombeau, Gérard, Houlès, Lapauze, Lefrère, Linon, Pissouraille, Rames, Ramos, Salvage.

missaire de police et archéologue. La chute de l'Empire entraîna injustement sa disgrâce et sa mise à la retraite. M. Girault nous donne le texte du mémoire que l'intéressé a adressé en 1872 au ministre de l'Intérieur pour se justifier et dénoncer les manœuvres dont il avait été la victime.

PASSAGE ET LOGEMENT DES TROUPES À CAHORS AU XVIIIE SIÈCLE
(Mme Thouvenin)

Des documents conservés au Fonds ancien de la Bibliothèque municipale nous apportent des précisions sur les allées et venues et le séjour des troupes à Cahors.

Durant l'année 1725 de nombreux bataillons ou régiments entiers ont traversé la ville ; au printemps en allant vers le sud ; à l'automne en retournant au centre ou à l'est, les tensions avec l'Espagne ayant pris fin. Deux bataillons séjournèrent successivement plusieurs mois (mai à août, septembre à fin décembre).

Les logements et le matériel les meublant sont plutôt examinés lors des années 1751 à 1754 ou vers 1771. Les réparations des bâtiments, le remplacement des vitres, donnaient du travail à certains artisans. Il en était de même pour le renouvellement de la literie. Mais il en résultait beaucoup de frais pour la ville, un supplément d'impôts et de désagréments pour les habitants.

PROJECTIONS

- Eglise rupestre d'Aubeterre, en Charente (M. Chiché)

- Eglise troglodytique de Saint-Emilion, vestiges romans de la ville, quelques églises caractéristiques des XI^{e} et XII^{e} siècle de la Gironde (M. Dalon).

DÉCOUVERTE DE SÉPULTURES SOUS LES REMPARTS DU FORT DE CREYSSE

HISTORIQUE

En février 1996, le propriétaire [1] d'une maison située en contrebas du rempart du fort de Creysse [2] entreprend des travaux afin de construire une cave à vin. Lors du creusement, il met au jour plusieurs tombes superposées, d'orientations diverses, plus ou moins rectangulaires, délimitées par des moellons et recouvertes de dalles calcaires faisant office de couvercle. Le Service Régional de l'Archéologie ainsi que les mairies de Creysse et de Martel, n'ont pas été avertis des découvertes.

Lors d'une visite au château de Creysse, L. Fau [3] a aperçu, du haut des remparts, une fouille avec les ossements entassés. Il a immédiatement contacté le propriétaire pour lui demander d'arrêter les travaux.

Nous avons été avisés de ces découvertes par la mairie de Martel le 18/6/1996, suite sans aucun doute à la visite de L. Fau.

Avec l'accord de M. Vidal [4], et du propriétaire, du 9 au 11 septembre 1996, nous avons relevé une coupe de terrain et effectué une fouille de sauvetage concernant deux sépultures. Celle-ci a été pratiquée en terrain boueux suite à l'écoulement de l'eau provenant des remparts.

Après notre intervention, le maçon chargé de la construction de la cave, devait d'une part percer le mur gouttereau pour communiquer avec la cave, d'autre part poursuivre son creusement. Le propriétaire devait nous prévenir de toutes nouvelles découvertes, ce qu'il a fait.

- Le 5 octobre, lors de la démolition du mur, de 0.50 m d'épaisseur, le maçon a dégagé une marmite insérée dans le mur à 0.40 m de hauteur. Bien qu'aucune monnaie n'ait été trouvée à l'intérieur, ce récipient, selon une vieille tradition quercynoise, devait servir de "coffre-fort". Un conduit de 0.10 m environ de côté, fermé par une petite pierre permettait d'y accéder. Côté intérieur, deux autres murs en brique ont été construits, l'un au XIX^{e} siècle, l'autre plus récemment.

- Les 6, 7 et 8 octobre, de nouvelles tombes ont été mises au jour, en notre présence. De façon à ne pas retarder les travaux, nous nous sommes contentés de relever très rapidement les structures, les orientations et la position des squelettes. Les ossements étaient en mauvais état, et le terrain particulièrement boueux.

Remarque : Lors de ces travaux, P. Champion a tourné un film vidéo et pris quelques notes manuscrites. De même M. Raynal, travaillant à l'Auberge de l'Ile, a réalisé des photographies qu'il a bien voulu nous confier. Nous avons, avec les intéressés, analysé ces documents et noté leurs explications. Cette enquête nous a au moins permis de situer les sépultures supérieures.

DESCRIPTION DES DÉCOUVERTES

Derrière la maison, existe un espace d'environ 3.50 m de large délimité au S-SO par le rempart du château. Le propriétaire, avant de creuser le trou de sa cave, avait dégagé au préalable une épaisseur de terre d'environ 1 m (côté rempart) pour réaliser une terrasse. Or, nous avons constaté que le mur du rempart actuel daté du XII[e] ou XIII[e] siècle (?) a ses premières assises à 0.70 m au-dessus du sol du premier étage (correspondant à la terrasse) et qu'elles reposent sur la terre. Pour éviter un éboulement, il a donc construit un mur sous le rempart.

L'excavation mesure 2.20 m de longueur sur 1.55 m de largeur et 3.50 m de profondeur. Le sol rocheux n'a pas été trouvé malgré un sondage de 0.70 m. La puissance totale de terre enlevée est donc de 4.90 m. Il est à noter que le rocher est apparent à 20 m à l'est [5] et à 30 m à l'O-NO [6].

Coupe côté NNE-SSO (fig. 3) :

Le point zéro de référence correspond au dallage, à l'angle est de la fouille, côté mur.

La stratigraphie relevée est la suivante :

- Couche 0, de 0 à +0.40 : remblai à petits et moyens éléments calcaires, mêlés à une terre noire très chargée en cendre et charbons de bois. Cette couche a livré en surface quelques fragments de briques et de tuiles d'époque moderne puis plus profond de la céramique médiévale.

- **Couche 1,** de 0 à -0.80 : remblai contenant quelques rares éléments calcaires de petites et moyennes dimensions, mêlés à une terre marron gris noir cendreuse et très chargée par endroits en charbon de bois. Sur le haut de cette couche le propriétaire a trouvé quelques tessons de céramique médiévale.

- **Couche 2,** de -0.81 à -0.88 : sol composé de petites pierres plates et de galets enveloppés d'une terre marron foncé, très compacte, mêlée à du charbon de bois et quelques rares os brûlés. Sol d'occupation et d'abandon du cimetière, situé à environ 1,60 m en dessous des premières assises de fondation du rempart.

- **Couche 3,** de -0.89 à -0.90 : couche de terre très argileuse, de couleur marron clair parfois marron jaune, très compacte, sans élément calcaire ni charbon de bois.

- **Couche 4,** de -0.91 à -0.98 : terre argilo-sableuse marron clair, contenant quelques rares petits éléments calcaires.

- **Couche 5,** de -0.99 à -1.05 : terre argileuse marron, mélangée à un cailloutis calcaire de moyenne dimension.

- **Couche 6,** de -1.06 à -1.28 : terre argilo-sableuse marron foncé, mêlée à de petits éléments calcaires. Quelques fragments de céramique gallo-romaine.

- **Couche 7,** de -1.29 à -1.50 : tombe avec dallettes de couverture. Deux tessons de céramique gallo-romaine commune.

- **Couche 8,** de -1.51 à -2.15 : terre argilo-sableuse mêlée à de petits éléments calcaires.

- **Couche 9,** de -1.75 à -2.05 : tombe **S3**.

- **Couche 10,** de -2.16 à -2.40 : cailloutis à petits éléments, parfois anguleux, mélangés à une terre argilo-sableuse marron à marron noir par endroits, quelques gros éléments calcaires. Fragments de céramique gallo-romaine.

- **Couche 11,** de -2.91 à -2.93 : terre argileuse très compacte marron jaune.

- **Couche 12,** de -2.94 à -3.62 : cailloutis à petits éléments, parfois anguleux, mélangés à une terre argilo-sableuse marron à marron noir par endroits, quelques gros éléments calcaires. Fragments de céramique gallo-romaine.

- **Couche 13,** de -3.38 à -3.65 : inhumation en pleine terre **S11.**

- **Couche 14,** de -3.63 à 4.25 : sondage, même structure que la couche **12.**

Remarque : les sépultures se rencontrent de -1.20 m jusqu'à -4.25 m.

Les sépultures (fig. 4 à 9)

Les coordonnées correspondent au centre du squelette. La hauteur est mesurée approximativement sur le haut de celui-ci et l'azimut pris des pieds vers la tête.

- **S1** - Sépulture secondaire (fig. 4) : les os longs des membres supérieurs et inférieurs ont été mis en tas. Pas de crâne ni autres ossements.

Hauteur : Z = -1.20 m à -1.40 m.

D'après les renseignements fournis par le propriétaire.

- **S2** - Tombe délimitée par des moellons (fig. 4), des dallettes en calcaire mises à recouvrement faisant office de couvercle. Côté N-NE, la tombe s'est effondrée suite à la construction du mur. Elle contenait un squelette d'un adulte en décubitus dorsal, orientation N.NE-S,SO, azimut 215°.

Dimensions approximatives intérieures de la tombe : longueur ?, largeur 0.35 m, hauteur 0.20 à 0.25 m, dimensions des dallettes de fermeture : 0.40 à 0.30 m par 0.40 x 0.35 m, épaisseur 0.05 à 0.03 m.

Hauteur : Z = -1.35 m.

- **S3** - Tombe délimitée par des moellons, des dallettes faisaient office de couvercle (fig. 4). Elle contenait le squelette d'un adulte déposé en décubitus dorsal, orientation sensiblement E-O, azimut 262°. Dimensions des dallettes : longueur 0.40 à 0.30 m, largeur (?), épaisseur 0.06 à 0.08 m. Hauteur : Z = -1.53 m.

- **S4** - Tombe rectangulaire délimitée par des moellons équarris de chant, des dallettes mises à recouvrement faisant office de couvercle (fig. 4). Elle contenait les restes d'un adulte déposé en décubitus dorsal, les mains sur le pubis, orientation E.SE-O.NO, azimut 298°.

Dimensions approximatives intérieures de la tombe : 1.65 x 0.40 m, hauteur de la tombe 0.25 à 0.30 m.

Hauteur : Z = -1.40 m.

D'après les renseignements fournis par Pascal Champion.

- **S5** - Tombe rectangulaire délimitée par des moellons équarris placés de chant, des dallettes en calcaire faisant office de couvercle (fig. 4). Elle contenait le squelette d'un adulte déposé en décubitus dorsal (le

tronc et la tête se trouvent dans la partie non enlevée), l'orientation étant E.SE-O.NO et son azimut 297°.

Dimensions approximatives intérieures de la tombe : longueur ?, largeur 0.30 à 0.40 m, hauteur 0.25 à 0.30 m.

Hauteur : Z = -1.50 m.

D'après les renseignements fournis par le propriétaire et les observations faites dans la coupe S.SO-N.NE.

- **S6** - Tombe (fig. 5 et 7) délimitée par des pierres, la couverture étant composée de pierres plates irrégulières et d'une brique épaisse au-dessus des genoux. La tombe a été détruite au niveau des tibias lors de la construction du mur de la maison. Elle contenait le squelette d'une femme adulte, déposée en décubitus dorsal, les avant-bras repliés sur le pubis. La tête repose sur une pierre plate. La décomposition du corps s'est effectuée dans un espace vide qui s'est comblé petit à petit, comme le montre la position prise par les os lors de l'affaissement du corps.

Au-dessus du côté droit de la cage thoracique, nous avons remarqué les restes d'un objet en fer long et fin (épingle ou agrafe ?), totalement rongé par la rouille. Cette observation, permet d'envisager la présence d'un linceul. L'orientation générale de la sépulture est E.NE-O.SO et l'azimut 251°.

Dimensions approximatives intérieures de la tombe : longueur évaluée à 1.60 m, largeur maximum 0.60 m, hauteur 0.25 à 0.30 m.

Hauteur : Z = -2.80 m.

P. Champion avait enlevé certaines des pierres délimitant la tombe, les dalles supérieures et l'avant-bras droit.

- **S7** - Sépulture (fig. 6 et 7) située immédiatement sous la tombe **S6**. Lors de la construction de **S6**, cette sépulture a été remaniée (couverture et délimitation de la tombe enlevée en partie). Elle contenait le squelette d'une femme adulte inhumée en décubitus dorsal, les avants bras repliés sur le pubis, la tête est absente (enlevée sans doute lors de la construction de **S6**). La tombe a été détruite au niveau des tibias lors de la construction du mur de la maison La décomposition du corps s'est effectuée dans un espace vide. L'orientation générale de la sépulture est NE-SO et l'azimut 242°.

Hauteur : Z = -2.95 m.

Une datation ^{14}C a été réalisée au laboratoire d'Océanographie dynamique et climatologie, unité mixte de recherche 121, CNRS/ ORSTOM/UPMC. Université P. M. Curie, 4 place Jussieu 75252 Paris.

ANALYSE EFFECTUEE SUR UN PRELEVEMENT DE LA SEPULTURE -S7-	
Nature de l'échantillon daté	collagène
Date de l'exécution de l'analyse	septembre 1997
Activité ^{14} C en % moderne	86.4+ ou -0.4
d13 C0/000 VS P.D.B.	-20.1
Age ^{14} c normalisé B.P.	1255+ ou -40
Age ^{14} C calibré : - intervalle de confiance (1sigma, 68.3%) - intervalle de confiance (2 sigma, 95.4%)	 700 A.D. -855 A.D. 680 A.D. - 880 A.D.

La sépulture S7 a donc été réalisée autour du VIII^{e} siècle après J.-C.

- **S8** - Tombe (fig. 8 et 9) sans délimitation de pierre, la couverture est composée de pierres plates irrégulières (épaisseur 0.03 à 0.04 m). La tombe a été détruite au niveau du bassin lors de la construction du mur de la maison. Elle contenait les restes d'un adulte déposé en décubitus dorsal, les avants bras croisés sur la poitrine. La tête repose sur une pierre plate. La décomposition du corps s'est effectuée dans un espace vide, qui s'est comblé petit à petit. Les os étaient en mauvais état du fait de l'humidité et le crane brisé. L'orientation générale de la sépulture est N.NE-S.SO et l'azimut 213°.

Dimensions approximatives intérieures de la tombe : longueur évaluée à 1.65 m, largeur maximum 0.40 m, hauteur 0.25 m.

Hauteur : Z = -3.20 m.

- **S9** - Tombe (fig. 8 et 9) sans délimitation de pierre, la couverture étant composée de pierres plates irrégulières (épaisseur 0.03 à 0.04 m). La tombe a été détruite au niveau des fémurs lors de la construction du mur de la maison. Elle contenait le squelette d'un adulte en décubitus dorsal, les bras le long du corps. La décomposition du corps s'est effectuée dans un espace vide, qui s'est comblé petit à petit. Du fait de l'humidité, les os étaient en mauvais état et le crâne brisé. L'orientation générale de la sépulture est N.NE-S.SO et l'azimut 218°.

Dimensions approximatives intérieures de la tombe : longueur évaluée à 1.70 m, largeur maximum 0.45 m, hauteur 0.25 à 0.30 m.

Hauteur : Z = -3.25 m.

- **S10** - Sépulture d'enfant d'environ 3 ans en pleine terre (fig. 9). Le squelette est en décubitus dorsal et les bras le long du corps. Les os frag-

mentés étaient en mauvais état et le crâne écrasé. L'orientation générale de la sépulture est E.SE-O.NO et l'azimut 301°.

Hauteur : Z = -3.40 m.

- **S11** - Sépulture d'adulte en pleine terre (fig. 9). Le corps a été déposé en décubitus dorsal. L'orientation générale de la sépulture est NE-SO et l'azimut 250°.

Hauteur : Z = -3.40 m.

- **C1** - Crâne isolé, couché sur le côté, regardant vers l'est, la mandibule est absente (fig. 4).

Hauteur : Z = -1.10 m.

- **C2** - Crâne isolé, couché sur le côté regardant vers l'ouest, la mandibule est absente (fig. 4).

Hauteur : Z = -2.20 m.

- **C3** - Crâne isolé, couché sur le côté et écrasé, regardant vers le nord-est, la mandibule est absente (fig. 8).

Hauteur : Z = -3.50 m.

- **C4** - Crâne isolé regardant à l'est, la mandibule est absente (fig. 9).

Hauteur : Z = -3.30 m.

- **C5** - Crane isolé regardant au sud, face contre terre, la mandibule est absente (fig. 9).

Hauteur : Z = -3.50 m.

Ossements humains non coordonnés provenant du niveau supérieur :

- **E-G** - Mandibule d'un jeune adulte;
- **F** - Mandibule d'un adulte;
- **H** - Maxillaire d'un enfant de 6 ans;
- **I** - Mandibule d'un enfant de 6 ans;

Remarque : **H** et **I** semblent appartenir au même sujet.

Le matériel archéologique

Les couches supérieures (0 à 1) contenaient des fragments de céramique médiévale (XII^{e}/XV^{e} siècle).

Les niveaux inférieurs (3 à 14) ont livré quelques fragments de céramique attribuables à des époques protohistoriques (Bronze Final III/ Premier Age du Fer) et gallo-romaine (I^{er} et III^{e} siècles après Jésus-Christ).

Il est évident que les tombes ont été réalisées sur des remblais successifs dont les éléments provenaient sans doute de l'éperon rocheux. Ce cailloutis était contaminé par des artefacts provenant d'occupations plus anciennes.

Céramique de l'époque médiévale

Ces fragments de céramique ont été trouvés par le propriétaire dans le niveau 0 et la partie supérieure du niveau 1. La marmite (Fig. 10, n°l) provient du rez-de-chaussée de sa maison, elle a servi de coffre-fort au XVII[e] siècle.

- Fig. 12 : fragment de pichet à fond plat et pâte grise, la surface extérieure est rouge orangé et le dégraissant micacé. Le décor est composé de bandes lustrées obliques.

Diamètre de la panse 20 cm, diamètre intérieur à l'ouverture 13 cm.

Datation : XIV[e]/XV[e] siècle.

- Fig. 10, n°1 : marmite à bord légèrement aminci et lèvre ronde. La pâte réfractaire est gris très foncé (?). La surface extérieure est noircie par la suie et la fumée.

Diamètre intérieur à l'ouverture 13 cm, diamètre maximum du corps 22 cm, hauteur 19 cm.

Datation : XII[e]/ XVII[e] siècle.

- Fig. 10, n°2 : fragment de marmite, le col est divergent, le bord aminci à lèvre ronde. La pâte réfractaire est grise à dégraissant micacé. La surface extérieure est noircie par la fumée et la suie. Sous le col la pâte crue a subi un enfoncement avec le doigt. Diamètre intérieur à l'ouverture 12 cm.

Datation : XII[e]/XVII[e] siècle.

- Fig. 10, n°3 : fragment de marmite, le col est divergent et le bord aminci à lèvre ronde. La pâte réfractaire est grise à dégraissant micacé. La surface extérieure est noircie par la suie et la fumée. Diamètre intérieur à l'ouverture 14 cm.

Datation : XII[e]/XVII[e] siècle.

- Fig. 10, n°4 : fond de vase, la pâte brune est bien cuite, la surface intérieure gris brun, la surface extérieure grise et le dégraissant micacé.

- une anse horizontale de bassin, la pâte rouge comporte un dégraissant à base de mica et de feldspath.

Datation : XIV[e]/ XV[e] siècle.

- un fragment de panse de cruche ou d'oule, la pâte grise à franges brunes comporte un dégraissant fin micacé. Le décor est composé de bandes lustrées.

Remarque : des marmites identiques ont été trouvées à Brive (Corrèze). Cette forme perdurera dans toute la province du XII[e] jusqu'au XVII[e] siècle, grâce à la qualité réfractaire de la pâte[7].

Vu le contexte de la découverte de ces marmites (une entière dans le mur, les deux autres représentées par un morceau de panse et de col provenant de la couche 1 supérieure) nous les attribuons au XVIIe siècle.

Céramique de l'époque gallo-romaine

- **Fig. 11, n° 1, couche 10 :** jatte à bord rentrant, le bord épaissi sur les 2 faces comporte une lèvre arrondie. La pâte est grise et le dégraissant fin micacé. Diamètre à l'ouverture 22 cm.

Datation : I[er] siècle.

- **Fig. 11, n°2, couche 12 :** jatte à bord rentrant et lèvre arrondie, la pâte est grise à dégraissant fin micacé.

Diamètre à l'ouverture 24,5 cm.

Datation : I[er] - II[e] siècle.

- **Fig. 11, n° 3, couche 12 :** jatte à bord rentrant, le bord épaissi se termine par une lèvre aplatie. La pâte brune à franges gris noir foncé comporte un dégraissant fin micacé. Le décor est composé de deux sillons situés côté extérieur, à la base du bord. Diamètre extérieur à l'ouverture évalué à 24 cm.

Datation : fin II[e] siècle.

- **Fig. 11, n°4, sépulture S6 :** fragment de panse d'une coupe en sigillée claire.

Datation : II[e]/III[e] siècle.

- **Fig. 11, n°5, couche 12 :** base de pot à fond plat, la pâte grise à surfaces gris foncé comporte un dégraissant fin à base de mica et de calcaire (?).

Datation : I[e]/II[e] siècle.

- **Couche 12 :** fond d'assiette, la pâte grise comporte un dégraissant fin micacé.

Datation : I[er] siècle.

- **Couches 10 et 12 :** Cinq fragments de tuiles à rebord, un fragment d'imbrex, trois fragments de dallage.

Céramique de l'époque protohistorique

- **Fig. 12, n°1, couche 10 :** jatte ou coupe à bord rentrant légèrement épaissi vers l'intérieur, la lèvre est légèrement convexe, la pâte noire comporte un dégraissant micacé fin et homogène.

Diamètre à l'ouverture 26 cm.

Datation : attribuable au Bronze final III/Premier Age du Fer.

- **Fig. 12, n°2, couche 12 :** fragment de coupe ou jatte à bord rentrant et lèvre arrondie, la pâte est gris brun et le dégraissant composé de mica et feldspath.

Datation : attribuable au Bronze final III/Premier Age du Fer.

- **Fig. 12, n° 3, couche 12 :** fragment de coupe à bord aminci et rentrant, la lèvre est arrondie. La pâte est gris foncé, la surface intérieure lissée gris très foncé et la surface extérieure lissée gris brun.

Le dégraissant est composé de fines particules de mica et calcaire (?).

Datation : attribuable au Bronze Final III/Premier Age du Fer.

- **Fig. 12, n°4, couche 10 :** fragment de coupe ou jatte à fond plat, la pâte est gris noir, la surface intérieure lissée gris très foncé, et la surface extérieure brun foncé. Le dégraissant est composé de fines particules de mica.

Diamètre de la base évalué à 14 cm.

Datation : attribuable au Bronze final III/Premier Age du Fer.

- **Couches 10 et 12 :** cinq petits fragments de panse.

Les galets

- A partir de la couche 6 nous avons récolté une douzaine de galets roulés, de forme sphérique ou ovoïde, d'un diamètre variant de 3 à 5 cm.

Le lot comprend des quartz blancs (3), des gneiss (1), des schistes siliceux (4), des granits (5). Ces galets provenant des alluvions de la Dordogne ont pu être apportés par les hommes, pour servir de pierres de fronde ou pierres à lancer à des époques protohistoriques.

- Trois galets de quartz éclatés : un galet provient de la couche 10 et les deux autres de la couche 12.

- Un fragment de meule en granit (couche 12).

Objets divers trouvés par P. Champion provenant des couches supérieure (0 ou 1 partie supérieure).

- sifflet en bronze (fig. 10, n° 6).

- fragment de bouton en bronze (?), une rondelle ou bouton incomplet en bronze.

- fusaïole fabriquée à partir d'une brique rouge. Le trou légèrement ovale (0.4 cm) est foré à partir des deux côtés (fig. 10, n° 5).

- Une monnaie (12 deniers) de Louis XVI en bronze (métal de cloche, fabriqué à Nantes en 1792).

Autres découvertes à proximité immédiate :

- En 1960 et 1972, C. Lasfargue [8], lors de travaux près de la halle a trouvé plusieurs sépultures.

- En 1965, pendant la construction d'un garage, au rez-de-chaussée d'une maison [9], il a été mis au jour une tombe délimitée par des grosses dalles et un couvercle en bâtière.

- Le 17 janvier 1997, la démolition d'un mur [10], au pied de l'église a révélé à C. Lasfargue, une ouverture en plein cintre. Le seuil de l'entrée était réalisé avec la moitié d'un sarcophage retourné.

La cuve taillée à l'aiguille, de forme trapézoïdale est en pierre blanche de Carennac (calcaire oolithique à grain très fin). Longueur extérieure actuelle 0.78 m, longueur intérieure 0.68 m, plus grande largeur extérieure 0.59 m, plus grande largeur intérieure 0.42 m, hauteur de cuve extérieure 0.36 m, hauteur intérieure 0.28 m.

LES ORIGINES DE CREYSSE

Le village de Creysse, situé sur un promontoire rocheux est entouré au levant et au midi par le ruisseau de Cacrey et au couchant par la Dordogne.

Creysse formait au Moyen Age, une viguerie seigneuriale. Elle est mentionnée en 930 dans le testament de Frotard, vicomte du Quercy et de Cahors [11] et dans le testament du vicomte Adhémar des Echelles [12]. Par la suite, Creysse devint une châtellenie possession des vicomtes de Turenne.

En 1738, la châtellenie passera [13] dans le domaine royal lors de la vente de la vicomté à Louis XV. Celui-ci cédera Creysse, en 1748, à Jacques de Salignac, marquis de la Mothe-Fénelon.

Le ruisseau (Cacrez) et le bourg (Creysse) ont une origine commune [14]. Dans les documents anciens, le Cacrey est désigné, "Crez" ou "Creiss", c'est-à-dire "ruisseau qui croît". En fait, "Crez" signifie aussi bien le ruisseau que le village. Ce mot vient du latin *crescere* qui donna en

roman puis en français : Croxia, Croixe, Croyssa, Crueschia, ... pour finalement se fixer en Croisse, Creisse, Craysse et Creysse.

Un document du XV[e] siècle mentionne qu'en 1459 existait un moulin en ce lieu (Capcreix) [15].

Le seigneur de Creysse était le vicomte de Turenne. Du XII[e] siècle au milieu du XVI[e] siècle (1541) on y trouve la famille Cornil, simples chevaliers (*milites castri*), qui donna un évêque à la ville de Cahors en 1280 et qui s'éteint en 1530 par le mariage de Françoise de Cornil avec Gilbert de Durfort. Puis le fief de Creysse passe aux Vassignac (1625-1689), originaires du Limousin.Gédéon de Vassignac est gouverneur de la vicomté de Turenne en 1625. Leur appartenance à la religion réformée les contraint à l'exil en Lorraine, et Creysse passe à la famille d'Arliguié qui occupera les lieux de 1689 à 1740. A cette date, la seigneurie passe, par alliance, à la famille de Pascal (1740-1792). Pendant la Révolution, Jean Pierre Pascal émigra. Ses biens furent confisqués, mais sa femme restée au pays obtient de conserver sous surveillance la demeure qui passera, par héritage ou par alliance à différentes familles, jusqu'à nos jours.

Le château de Creysse situé sur un éperon rocheux permettait la surveillance de la Dordogne et de la plaine de Meyronne. Creysse avait un port et deux bacs à péage : l'un vers Montvalent, l'autre vers Meyronne.

Le bac de Creysse [16] fut le théâtre d'une traversée militaire houleuse : en 1583, le duc de Mayenne mit trois jours à faire traverser son armée sous la protection de son artillerie car un parti de protestants s'efforçait de l'empêcher de traverser.

LES EGLISES DE CREYSSE

La paroisse de Creysse existait bien avant le X[e] siècle. L'église de Creysse est mentionnée en même temps que la "curtis" en 937 dans le testament du vicomte Adhémar des Echelles [17] à l'abbaye de Tulle [18] :
"..., et Croissiam curtem meam cum ecclesia et cum appenditis eïus".

La dédicace de l'église, Saint Germain d'Auxerre (évêque canonisé au VIII[e] siècle), indiquerait une paroisse carolingienne [19].

Dans son testament, Raymond de Cornil, évêque de Cahors de 1280 à 1293, laissa aux deux églises de Creysse deux calices.

A Creysse les édifices religieux connus sont les suivants :

- l'église Saint-Germain à proximité du Château ;
- l'église Saint-Vincent-du-Vigan en dehors de Creysse ;
- une chapelle, place du monument aux morts.

L'église Saint-Vincent-du-Vigan, son cimetière

Au lieu-dit Picardel [20], existait une église dédiée à Saint-Vincent-du-Vigan qui servait à l'origine d'église paroissiale et dont il ne reste plus aucune trace visible.

En 1670, le culte se pratiquait alternativement à Saint-Germain et à Saint-Vincent. En 1697 l'église Saint-Vincent est mentionnée comme complètement délabrée et même abandonnée. Le cimetière seul continua de servir au XVIII[e] siècle [21]. Aujourd'hui les ruines de cette église ont disparu, seul l'emplacement du vieux cimetière subsiste.

Le culte de Saint Vincent, martyr de Sarragosse, est une preuve d'antiquité et pourrait indiquer une paroisse antérieure au VIII[e] siècle [22].

En mars 1995, au cours de travaux de terrassement [23], pour la construction d'une maison située à l'emplacement est de l'ancien cimetière de Saint-Vincent-du-Vigan, une pelleteuse mécanique a mis au jour trois sarcophages mérovingiens en pierre, avec couvercles en bâtière [24]. Une étude anthropologique des crânes trouvés dans les sarcophages a été réalisée par le docteur J. Ménard. La datation de ces sarçophages a été déterminée par J. Lasfargues, conservateur du musée Gallo-Romain de Lyon [25].

L'un des sarçophages est composé d'une cuve et d'un couvercle [26] en calcaire de la région de Carennac. L'arête sommitale se termine par un cercle, diamètre 0,23 m, dans lequel est inscrite une croix. Les dimensions du sarcophage sont : épaisseur 0,20 m, longueur extérieure 2,05 m, longueur intérieure 1,85 m, largeur extérieure 0,46 m, largeur intérieure 0,28 m, hauteur de cuve extérieure 0,38 m, hauteur intérieure 0,28 m.

Dans l'église de Creysse, nous avons trouvé deux sarcophages de forme trapézoïdale en calcaire de la région. Le premier est cassé et incomplet. La cuve du deuxième, cassée, a pour dimensions : longueur extérieure 1,82 m, longueur intérieur 1,66 m, plus grande largeur extérieure 0,54 m, plus grande largeur intérieure 0,38 m, plus petite largeur extérieure 0,37 m, plus petite largeur intérieure 0,21 m, hauteur extérieure 0,37 m, profondeur moyenne 0,23 m. Le couvercle formé d'une dalle est incomplet.

L'église Saint-Germain

Jean Calmon affirme sans préciser ses sources que l'église paroissiale de Creysse se trouvait dans la plaine, au pied même de la forteresse. Au début du XX[e] siècle, une chapelle funéraire restait accolée à l'édifice en ruine [27].

Des travaux exécutés en 1948, à côté du pont du ruisseau de Cacrey [28], ont mis au jour des substructions peu importantes de murs [29]. Selon Jean Calmon, ces murs représenteraient les restes de l'ancienne église Saint-Germain [30]. Au XVII[e] siècle, cette église menaçait [31] déjà ruine. Elle dut être abandonnée. Désormais, les services religieux se firent, après entente avec le seigneur, dans la chapelle seigneuriale (église actuelle de Creysse). Pour obtenir ce transfert, le seigneur formula, naturellement, des conditions. C'est ainsi qu'il demanda à être autorisé à créer une dérivation du ruisseau pour permettre la marche d'un moulin à deux roues [32], qu'il construirait entre la dérivation proposée et la porte du Castrum. En compensation, il cédait sa chapelle seigneuriale et s'engageait de plus à élever une halle [33] pour les jours de foire.

Sur le cadastre de 1813 [34], une chapelle est mentionnée à l'emplacement des travaux effectués en 1948. La matrice donne une superficie de 30 m² pour le lot de la chapelle, les lots autour étant portés jardins [35]. Est-ce la chapelle de l'hôpital dédiée à Notre-Dame dont il est question dans un terrier de 1782 [36] ? Un hôpital et une léproserie [37] sont mentionnés dans le testament de Raymond de Cornil, évêque de Cahors en 1289.

En 1813, un cimetière se trouvait place du Monument aux Morts [38]. Le plan cadastral du premier Empire symbolise ce dernier. Ce cimetière a été déplacé au XIX[e] siècle au nord de Creysse, à Picardel.

Les fouilles effectuées prouvent l'existence d'un cimetière primitif côté nord de l'église actuelle. Il est de règle au Moyen Age que le cimetière jouxte l'église paroissiale. Il n'y a aucune raison pour que l'église primitive de Creysse n'obéisse pas a cette règle. L'ancienne église Saint-Germain était certainement l'église actuelle qui est dans le fort. La légende qui tient cette église pour une ancienne chapelle domestique du château n'est confirmée par aucun écrit.

Jamais une chapelle domestique n'aurait eu ni le superbe petit porche, ni moins encore la double abside romane qui subsistent encore de l'édifice primitif [39]. Des seigneurs sont enterrés dans cette église, ce qui prouve qu'elle n'était pas une simple chapelle seigneuriale [40].

Au XVII[e] siècle l'église de Saint-Vincent-du-Vigan, peu utile, parce que trop éloignée du bourg, cessa d'être entretenue par les moines de Souillac, de qui elle dépendait. Elle tomba bientôt en ruines et c'est alors, vers la fin du XVII[e] siècle, que l'église paroissiale de Saint-Germain fut agrandie aux frais de la paroisse et du bailli pour prendre la forme abâtardie que nous lui voyons aujourd'hui

Avant le XVII[e] siècle [41], l'église Saint-Germain était deux fois plus petite. Elle remonterait dans sa forme soit au XI[e] soit au XII[e] siècle. Elle comprenait un simple rectangle couronné à l'orient d'une double petite

abside qui subsiste encore en saillie à l'extérieur : l'une a gardé son bel appareil roman, la deuxième, ruinée probablement ou éventrée pendant les guerres de religion, a été rebâtie plus pauvrement. De cette église primitive il demeure en outre le petit porche ou porte romane qui s'ouvre sur le côté du midi, à l'extrémité de la nef. Cette porte est dépourvue de sculpture.

Au XIV[e] siècle, on construisit [42] une grande salle voûtée à quatre ouvertures romanes, que l'on accola à la muraille nord de la nef de l'église qui aujourd'hui sert de chœur. C'est dans ce local que la justice fut rendue du XIV[e] siècle au milieu du XVII[e] siècle. Au XVII[e] siècle, suite à l'agrandissement de l'église, on abattit le mur mitoyen de la nef avec la salle de justice et on obtient ainsi un local plus grand dont l'orientation devint nord-sud avec chevet plat. La cour de justice fut alors transférée dans une maison de la Grand-Rue.

Les prieurés

Les pouillés du XIV[e] siècle sembleraient confirmer la présence à Creysse de deux prieurés. Ils précisent en même temps que la chapellenie ou cure de Creysse, l'existence d'un prieuré de Creysso (Saint-Germain) et d'un prieuré de Creysia (Saint-Vincent ?)[43].

Le prieuré de Saint-Germain de Creysse était dans l'église Saint-Germain. Il dépendait au XIV[e] siècle des moines de l'abbaye de Souillac (ordre de Saint-Jean-Baptiste).

Saint-Vincent-du-Vigan serait de même un prieuré dépendant des moines de Souillac, dont la cure serait Saint-Germain [44].

LE CHÂTEAU

Vers le IX[e] siècle fut commencée la construction d'un *castrum* devenu par la suite une véritable forteresse de 120 mètres de long sur 45 m de large dans sa plus grande largeur. Ce *castrum* comprenait, en allant du sud au nord, un château-fort servant également de logis au seigneur, une tour carrée pour la surveillance de la plaine de Mayronne, une chapelle ou église seigneuriale et enfin, à l'extrémité opposée, une imposante tour de guet. Le tout était entouré de murailles et de remparts munis de créneaux, plus particulièrement dans la partie regardant le levant, alors que, du côté du couchant, l'escarpement du rocher rendait inutile une muraille.

Jadis, selon Jean Calmon il y avait une tour carrée située à l'emplacement de la mairie (n° 5 sur le plan de 1813, fig. 1).

Au XIV[e] siècle, le château a été occupé par les Anglais pendant plus de quarante ans [45]. Il fut rasé à hauteur de sa partie médiane par les Grandes Compagnies lorsqu'elles durent l'évacuer vers 1387, à la suite des négociations menées par le comte d'Armagnac, pour obtenir la libération de certains châteaux du Quercy [46]. Le château actuel aurait été reconstruit à la fin du XIV[e] ou au début du XV[e] siècle [47].

Le bâtiment d'habitation regarde au nord sur une terrasse recouvrant le soubassement d'une tour non reconstruite. Il forme le point de départ du côté est des deux enceintes et du côté ouest de l'enceinte construite au sommet de la falaise abrupte. Le château actuel repose [48] sur deux salles basses superposées munies d'ouvrages de défense. La première est bâtie à même le rocher. La salle inférieure possède trois canonnières, l'autre salle est percée par trois archères.

Le château est composé d'un logis rectangulaire cantonné à son angle sud-ouest d'une grosse tour circulaire coiffée ultérieurement d'une toiture en dôme recouverte d'ardoises. L'épaisseur de ses murs varie de 1.90 m à 2.20 m. Une tourelle, dont ne subsiste que l'emplacement au nord de l'édifice, défendait l'accès à celui-ci. Une seconde logeait un escalier en vis permettant la circulation dans les étages. Accolée à la grosse tour et à la façade sud, une petite tour carrée facilitait la descente de la partie habitée au sous-sol [49]. La vaste terrasse se déployant devant la façade nord est un aménagement du XX[e] siècle. Deux meurtrières dans l'enceinte protègent le puits creusé dans le rocher (17 m de profondeur).

La tour de Cosnac, située au nord-ouest, de plan carré ou barlong, fut construite fin XII[e] (?). Bâtie en très gros appareil, elle mesure 29 m de hauteur. Elle comprend trois étages et des murs de deux mètres d'épaisseur. Elle fut en partie détruite à la même époque que le château et que le bâtiment qui lui était accolé et qui s'appuyait sur le rempart. Au XV[e] siècle, elle prit le nom des seigneurs qui l'occupaient : les Cosnac.

Le *castrum* était entouré de remparts à l'est et au nord. Au couchant, la défense était facilitée par l'escarpement et la hauteur des murailles qui, dans l'angle nord-ouest du château, allaient se souder à la base de la grosse tour du nord. Au levant, un épais rempart crénelé de 1,70 m d'épaisseur, muni d'un chemin de ronde partait également du même angle nord-est du château pour se terminer à la première porte d'entrée. De ce mur, se détachait un autre élément de muraille qui rejoignait presque à angle droit l'abside sud de l'église. Un peu plus haut, une deuxième porte se greffait sur la deuxième enceinte et, un peu plus haut encore, une troisième plus étroite s'ouvrait sur le terre-plein du château. Une autre muraille assurait la protection du bourg sur son flanc ouest, soudée au rempart un peu avant la tour de Cosnac, elle se

dirigeait vers le nord, sur une longueur de plus de 100 m, pour se terminer en une grosse tour carrée dans le barry de la Peyrières. Calmon certifiait qu'il existait une tour au centre de ce dispositif ? On peut voir des fragments de cette enceinte dans les caves des maisons bâties sur elle.

On trouve ensuite une muraille, qui longe le ruisseau jusqu'à la tour de Cosnac. Ce sont les vestiges d'une défense avancée protégeant le fort dans sa partie la plus accessible donc la plus vulnérable [50]. Longue de 35 m, large de 2 m et haute de 5 m, orientée sensiblement est-ouest, elle passe derrière la maison de P. Champion. Elle est constituée, comme les remparts du fort, de gros moellons équarris à joints incertains. Deux meurtrières (dont une partiellement obstruée) se trouvent actuellement au ras du sol.

INTERPRÉTATION, DATATION, HYPOTHÈSES

L'éperon de Creysse a dû être habité dès la Préhistoire, la présence de céramique protohistorique démontre l'existence d'une occupation du Bronze Final et (ou) du Premier Age du Fer. Un site gallo-romain attesté par des fragments de céramique et de tuiles à rebord devait se trouver au nord de l'église actuelle.

Vers le V^e^ siècle une église, une chapelle, une quelconque dévotion chrétienne a pu s'installer entre la tour de Cosnac et l'église actuelle (ou à l'emplacement de celle-ci). Le cimetière se trouvait côté nord de l'église, il pouvait s'étendre jusqu'à la place de la halle actuelle.

D'après l'élévation des terres et l'absence constatée du rocher au niveau du cimetière, on peut imaginer que le terrain descendait en pente relativement douce depuis l'emplacement de l'église jusqu'à la place de la halle actuelle, favorisant ainsi l'implantation du cimetière. Rien actuellement ne nous permet d'affirmer s'il était *intra* ou *extra-muros,* nous ignorons en effet tout des structures anciennes occupant le sommet du promontoire. Mais on peut supposer qu'il était abandonné, voire oublié lorsque fut construit le rempart qui le recouvre actuellement et la tour de Cosnac. Ceux-ci étant datés avec prudence de la fin du XII^e^ siècle, la datation proposée pour la phase terminale d'activité (XI^e^ siècle) du cimetière semble logique. Lors de la construction de ce rempart une importante quantité de terre fut rapporté pour soutenir celui-ci dans l'intervalle d'environ 50 m ou le rocher est absent. On donnera à cette terre, à l'extérieur du rempart, une pente importante afin de renforcer les défenses. Ceci explique la grande élévation de terre au dessus des sépultures.

L'église primitive sans doute en mauvais état et le cimetière ont été abandonnés vers le X[e] ou XI[e] siècle comme le laisse penser la présence d'une couche de terre importante au-dessus des sépultures.

L'église de Saint-Germain fut construite vers le XI[e] siècle. A cette période, seul cimetière de Saint-Vincent-du-Vigan était en service.

Fin XII[e] siècle la tour de Cosnac a été construite avec le rempart nord.

Au XVII[e] siècle l'église de Saint-Vincent-du-Vigan tombant en ruine, le culte fut transféré à l'église Saint-Germain qui dut être agrandie. Un nouveau cimetière fut alors créé place du monument aux morts.

A l'origine, la maison de P. Champion ne comportait qu'un niveau. Un étage a été construit certainement au début du XIX[e] siècle.

L'appareil des murs du bâtiment primitif est réalisé en moellons plus ou moins équarris ("tout venant"), le mortier servant de lien est composé de terre sableuse et de chaux éteinte. Ce bâtiment comme ceux des autres parcelles (110 à 113) date de la fin du XVII[e] siècle ou du début du XVIII[e] siècle. Ils ont dû être construits en même temps que la halle.

Malgré l'étroitesse du sondage et des conditions de fouilles difficiles, la répartition des sépultures permet de supposer une utilisation du cimetière en au moins 2 phases principales relativement espacées dans le temps.

La première, comprenant les sépultures S11 à S6 comprises entre 3,40 m et 2,80 m, elle-même probablement divisée en deux avec S8 à S11 (attribuable au V[e]-VII[e] siècles) sous un sol très mince (couche 11), puis S6 et S7 (attribuable au VIII[e] siècle). Cette subdivision apparaît d'après le type de sépulture. En effet les tombes inférieures de cette première phase sont des fosses creusées en pleine terre avec pour certaines des dalles de couverture reposant sur les bords de la fosse (avec petites pierres de calage) alors que celles de dessus (S6 et S7) présentent des fosses creusées en pleine terre dont le rebord est marqué par un cordon de pierres discontinu supportant des dalles de couverture.

La deuxième phase d'utilisation (S4 à S2) comprend des tombes délimitées par des moellons parfois équarris et posés de chant supportant des dallettes de couverture. Cette phase est beaucoup plus récente, ce qui pouvait expliquer l'élévation de terre importante entre S6 et S5 (environ 1,30 m). Elle pourrait dater du X[e] ou XI[e] siècle, mais aucun élément découvert en cours de fouille n'en fournit la certitude.

Ce cimetière, comme beaucoup de cimetières médiévaux a subi de nombreuses perturbations comme le montre, sur toute l'élévation du sondage, la présence de crânes isolés que les difficultés de la fouille n'ont pas permis d'expliquer. Il est difficile de tirer beaucoup d'enseignement de l'orientation des sépultures (S3 à S5) mais le fait qu'elles

soient franchement orientées tête à l'ouest, fournit un élément supplémentaire pour les attribuer au XI[e] siècle où cette orientation était de régle.

CONCLUSION

Cette fouille de sauvetage a permis de mettre en évidence un cimetière inédit du Haut Moyen Age, et une occupation de l'éperon de Creysse au moins depuis le Bronze final. De nouveaux travaux envisagés, côté ouest, par le propriétaire, pourraient nous fournir des renseignements complémentaires.

Jean-Pierre GIRAULT et Pierre BILLIANT

Notes

1 - Pascal Champion.

2 - Section AH, 1966, parcelle 112.

3 - Responsable du département du Lot au Service Régional de l'Archéologie à Toulouse

4 - Conservateur Régional de l'Archéologie à Toulouse.

5 - Section AH, 1996, parcelle 107.

6 - Section AH, 1966, parcelle 113 et 114.

7 - Antignac (J.-L.), Lombard (R.), Moser (F.). - Nouvelles céramiques médiévales à Brive. *Travaux d'Archéologie Limousine*, 1989, n° 10, p. 64, fig. VI n° 21.

8 - Maçon, habitant au Pérical (Creysse).

9 - Section AH, 1986, parcelle 114. Chez Madame Maria Vitrac. La propriétaire actuelle étant Anne Marie Vitrac. Renseignements C. Lasfargue (maçon) et Anne Marie Vitrac.

10 - Section AH, 1986, parcelle 117, chez Christian Magne.

11 - Lacoste (G.) - *Histoire Générale du Quercy*. Nouvelle édition, 1968, t I, p. 354.

12 - Champeval (J.-B.). - *Cartulaire de Tulle*. Brive 1903, charte XIX, p. 30. - Albe (Ed., abbé). Titres et documents sur le Limousin et le Quercy, analyse critique de quelques documents du cartulaire de Tulle et de Rocamadour. *Bul. de la Société Archéologique de la Corrèze (Brive)*, t. 40 2[e] livraison, 1918, p. 167. Voir les testaments d'Adhémar (extrait des archives de l'abbaye de Tulle).

13 - Calmon (J.). - Creysse, son château, son église, ses seigneurs. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 2[e] fascicule, t. LXXIX, 1958, p. 121-134.

14 - Ducap (Isabelle) - *Inventaire archéologique des habitats subordonnés à un château dans le haut-Quercy*. - Toulouse-le-Mirail, 1990, p. 42.

15 - Le 8 février 1459, Guillaume et François de Mirandol hommagèrent au vicomte de Turenne pour un moulin appelé "Capcreix" dans la châtellenie de "Croixe".

16 - Guy Maynard. - L'évolution des transports dans le bassin de la Dordogne du Directoire à la troisième République. *B.S.E.L.*, 2e fascicule 1995, t. CXVI, page 142.

17 - On ne sait au juste ce qu'était cet Adhémar, vicomte des Echelles (Xe siècle, première moitié). On le rattache en général à la famille de Turenne. Il aurait été petit-fils de Robert 1er et de Rotrude. Adhémar avait été marié deux fois : d'abord avec Fauciburge, qui est nommée dans le Cartulaire de Tulle, puis en seconde noce avec Gauzla qui est non seulement nommée, mais encore favorisée par son mari de plusieurs donations. Le vicomte n'aurait pas eu d'enfant de ses deux mariages ; il n'aurait laissé que deux fils naturels, Bernard et Donarel, nommés dans les testaments... Faute d'enfant légitime, le vicomte aurait donné tous ses biens en Limousin et en Quercy à l'abbaye de Tulle.

18 - Albe (Ed.). - Titres et Documents sur le Limousin et le Quercy, analyse critique de quelques documents du Cartulaire de Tulle et de Roc-Amadour. *B.S.S.H.A.C.*, 1918, t. 40e, 2e fac., p. 167, d'après le testament des archives de Tulle. - Champeval (J.-B.). - *Cartulaire de Tulle et de Rocamadour*. Brive, 1903, charte n°14, page 31.

19 - Aubrun (M.). - *La paroisse en France*. Page 41.

20 - Section AH1, 1963, parcelle 112.

21 - Archives départementales du Lot, IV E, 123/1.

22 - Aubrun (M.). - *La paroisse en France*. Pages 17 à 21.

23 - G. Goursat en 1976.

24 - Ces sarcophages ont été trouvés au lieu-dit Campagnac, chez Guy Martinez (1963, section AD, parcelle 2). Ils furent sauvés lors des travaux par Gérard Bouscarel.

25 - Ménard (J.). - Découverte de sépultures mérovingiennes à Creysse (Lot). *B.S.E.L.*, 2e fascicule, tome C, 1979, p. 157 à 161.

26 - Pardinel (J.). Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), Midi Pyrénées, dossier 197, voir *Creysse*.

27 - Cette chapelle appartiendrait à la famille bourgeoise Soulié de la Brunette (?).

28 - A l'emplacement actuel de l'annexe de l'Auberge de l'Ile (l'hôtel actuel). Section AH, 1966, parcelle n°44.

29 - Section AH, 1966, parcelle 44.

30 - Section AH, 1966, parcelles n° 42, 44, 222.

31 - Calmon (J.). - Op. cit., p. 127.

32 - Section AH, 1986, parcelle 125.

33 - Section AH, 1986, parcelle 53.

34 - Cadastre 1813, section F, lot 518. Parcelle 44 sur le cadastre actuel.

35 - Cadastre 1813, section F, lots 519, 520, 521. Parcelles 42 et 222 sur le cadastre actuel.

36 - Archives départementales du Lot, fonds Pardinel, 42J. 42.

37 - On trouve le nom de "Malauze" près de Creysse.

38 - Place R. Chassaing.

39 - Foissac (A.) La châtellenie de Creysse (suite). *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1er et 2e fascicules, t. 31, 1940, p. 52.

40 - Les mentions d'ensevelissement dans des chapelles privées sont relativement rares.

41 - Foissac (A.). - Op. cit., p. 52-53.

42 - Calmon (J.). - Op. cit., p. 124-128.

43 - Albe (E.). *Monographie sur Creysse*. Arch. diocésaines.

44 - Champeval de Vyers (J.-B.). - *Le Haut-Quercy religieux et féodal, dans Figeac et ses institutions religieuses*. Marseille, Laffitte Reprints, 1976, p. 182 et 183, dans Creysse.

45 - Lacoste (G.). - *Histoire du Quercy*. Tome III, p. 282.

46 - Idem, p. 266, 289.

47 - Calmon (J.). - Op. cit., p. 123.

48 - Didon (Catherine). - *Châteaux, manoirs et logis, le Lot*. Ed. patrimoines & médias, 1996, p. 34.

49 - Calmon (J.). - Op. cit.

50 - Pardinel (J.). Op. cit.

BIBLIOGRAPHIE SUR CREYSSE :

- Albe (Ed.) et Viré (A.). *Le Prieuré-doyenné de Carennac*. Brive, 1914, p. 70 et 71.

- Albe (Ed., abbé). *Monographie de la paroisse de Creysse*. Arch. diocésaines.

- Albe (Ed., abbé). Titres et document sur le Limousin et le Quercy, analyse critique de quelques documents du cartulaire de Tulle et de Rocamadour. *Bul. de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze*, t. 4e, 1918, p. 149 à 198. Voir les testaments d'Adhémar (extrait des archives de l'abbaye de Tulle, p. 167).

- Archives du Lot, IV E, 123/1 ; C1267.

- Archives du Lot, Fonds Pardinel, 42J.42.

- Archives départementales du Lot. Fond de Broca (non classé). Archives de Boutières.

- Archives Nationales, XI A 7, fol. 101.

- Aubrun (M.). - *La paroisse en France des origines au XVe siècle*, 1984.

- Bourdier (R.). - *Creysse, son site, son histoire, son château et son église*. Imp. Ayrolles, Souillac, fasc. édité par la mairie de Creysse, 31 p.

- Calmon (J.). Vente des meubles d'un château du Haut-Quercy en 1792. *Journal du Lot*, 14 mai 1939.

- Calmon (J.), Creysse, son château, son église, ses seigneurs. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 2e fascicule, t. LXXIX, 1958, p. 121-134.

- Champeval (J.-B.). - *Cartulaire de Tulle et de Rocamadour*. Brive 1903, charte n°88, p. 66 ; charte n° 14.

- Champeval de Vyers (J.-B.). - *Le Haut-Quercy religieux et féodal, dans Figeac et ses institutions religieuses*. Marseille, Laffitte Reprints, 1976, p. 182 et 183, (Creysse).

- Clary (Abbé), 1986. - *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Cahors*. Cahors, 1986, p. 94-95.

- Combarieu (L.). - *Dictionnaire des communes du Lot. Cahors, 1881.*

- Deloche (Maximin). - *Cartulaire de Beaulieu.*, 1859, Charte XLVIII, pages 87-88.

- Deloche (Maximin). - *Observations sur la géographie et l'Histoire du Quercy et du Limousin*. P. Lacabane. 1861 : Vicairies de Creysse, p. 110 à 111.

- Didon (Catherine). - *Châteaux, manoirs et logis, le Lot*. Ed. patrimoines & médias, 1996, p. 34.

- Ducap (Marie-Isabelle). *Inventaire Archéologique des habitats subordonnés à un château dans le Haut-Quercy septentrional*, cantons de Martel, Payrac et Souillac. Mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail, 1990, p. 43.

- Foissac (A.). - La châtellenie de Creysse. *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 2e, 3e et 4e fascicules, t. 60, 1939 ; 1er et 2e fascicules, t. 61, 1940.

- Lacabane (Léon). - *Observations sur la Géographie et l'Histoire du Quercy et du Limousin*. 1862, p. 5, 35 à 38.

- Lacoste (Guillaume). - *Histoire Générale de la Province du Quercy*. Cahors, 1883, Edition de 1968, Librairie Guenegaud, t. I, p. 6 ; t. IV, p. 16.

- Pardinel (J.). Archives du Service régional de l'Inventaire Midi-Pyrénées (D.R.A.C.) Dossier 197 (Creysse).

- Péchuzal (M.), 1980. De Chanterane à Barnicou. *Bulletin de l'Association des amis du Vieux Souillac*, n°4, p. 25 à 27.

- Pons (P., abbé). *Histoire-Archéologie-Tourisme, Souillac et ses environs*. Réédition Quercy-Recherche, Cahors, 1977, p. 54 et 55.

- Sol (Abbé Eugène). *La Révolution en Quercy*. 1926, t. I, page 72.

ANNEXE

Les restes osseux de Creysse : inventaire et quelques remarques anthropologiques.

I - Les deux sujets en place (S6 et S7)

Il s'agit des restes de deux individus adultes qui partagent en partie la même structure funéraire.

Identification anthropologique

S-6 : Il s'agit d'une femme adulte, décédée après l'âge de 30 ans et de petite stature (entre 145 et 150 cm). Son squelette crânien présente une suture métopique, une ouverture nasale étroite. L'hémi-mandibule gauche présente de nombreuses pertes *ante-mortem* ainsi qu'une résorption alvéolaire consécutive importante.

S-7 : Il s'agit d'une femme décédée après 30 ans et de stature d'environ 160 cm. Son rachis est sain, seules les vertèbres lombaires démontrent une arthrose légère. L'humérus droit possède une perforation olècrânienne.

Contexte archéologique et taphonomie

Les deux squelettes sont quasiment superposés et en contact dans le plan vertical. Ils sont orientés est-ouest, le squelette céphalique à l'ouest. Les ossements sont en connexion anatomique, décrivant des inhumations primaires individuelles.

Le plus ancien (**S7**) s'inscrit dans une structure de type coffre en pierre. Il se présente en décubitus dorsal, les avant-bras repliés sur l'abdomen. La mise à plat du gril costal, la verticalité des clavicules, l'ouverture des coxaux et l'inclinaison du fémur droit indiquent une position comprimée au niveau des épaules dans un espace vide, sans colmatage progressif. L'absence de squelette crânien et de rachis cervical pourrait être consécutif à la mise en place postérieure de la tombe **S6.**

Celle-ci présente une structure en pierre qui s'inscrit dans la continuité verticale de la précédente et dont la couverture était réalisée avec des dalles de calcaire et une dalle de brique sur les genoux. Comme le précédent, sa position est le décubitus dorsal, avec les avant-bras repliés sur l'abdomen et compression des épaules. L'espace de décomposition

devait être libre, sans colmatage progressif (rupture de l'articulation temporo-mandibulaire, mise à plat du gril costal, ouverture du bassin). La tête repose sur une pierre plate.

Ces deux tombes démontrent donc une pratique funéraire en deux temps, avec réouverture d'une tombe ancienne lors de la mise en place d'une nouvelle sépulture. La position relative des ossements et l'absence d'un groupe restreint d'os pour S7 sont en faveur de la mise en place de S6 alors que l'individu S7 n'était pas totalement décomposé et donc d'un temps relativement court entre les deux actes funéraires.

II - Inventaire des restes osseux remaniés.

Il s'agit principalement de restes osseux concernant la mandibule, le maxillaire ou le squelette crânien.

N° individu	*Age et sexe*	*Remarques*
S-2	*adulte d'âge moyen, sexe indéterminé*	*présence de tartre*
S-4	*adulte d'âge moyen, sexe indéterminé*	
S-8	*adulte, sexe indéterminé*	*résorption alvéolaire du bloc molaire droit*
S-9	*adulte d'âge moyen, sexe indéterminé*	*nombreuses caries, résorption alvéolaire des blocs molaires, gracile*
S-10	*enfant d'environ trois ans*	
C2	*adulte âge moyen, sexe indéterminé*	*dents usées, absence de carie*
C4	*adulte*	*M3 supérieure naine*
C5	*adulte d'âge avancé, sexe intéterminé*	*suture métopique, forte usure dentaire, alvéole M3 uniradiculée (naine ?), obliquité très marquée des alvéoles des M1 et M2 supérieures droites*
E-G	*adulte jeune ou adolescent, sexe indéterminé*	
F	*adulte d'âge moyen, sexe indéterminé*	*absence de carie, de tartre*
H	*enfant d'environ 6 ans*	
I	*enfant d'environ 6 ans*	

III - Conclusion

Cet ensemble funéraire très partiel est difficilement datable par la simple observation des pratiques funéraires. Les structures des tombes en place ne sont en effet pas typiques d'une période donnée. Leur appartenance au Moyen Age semble cependant acquise.

L'étude des restes osseux, principalement dentaire, des individus présents semble démontrer un état dentaire général très faible, avec de nombreuses caries et une forte usure dentaire. La taille des sujets féminins s'inscrit dans la variation des populations du Moyen Age. Enfin, remarquons que toutes les classes d'âge sont représentées parmi les sujets étudiés.

Pascal MURAIL et Bruno MAUREILLE
Laboratoire d'Anthropologie,
Université de Bordeaux I, avenue des Facultés,
33405 Talence.

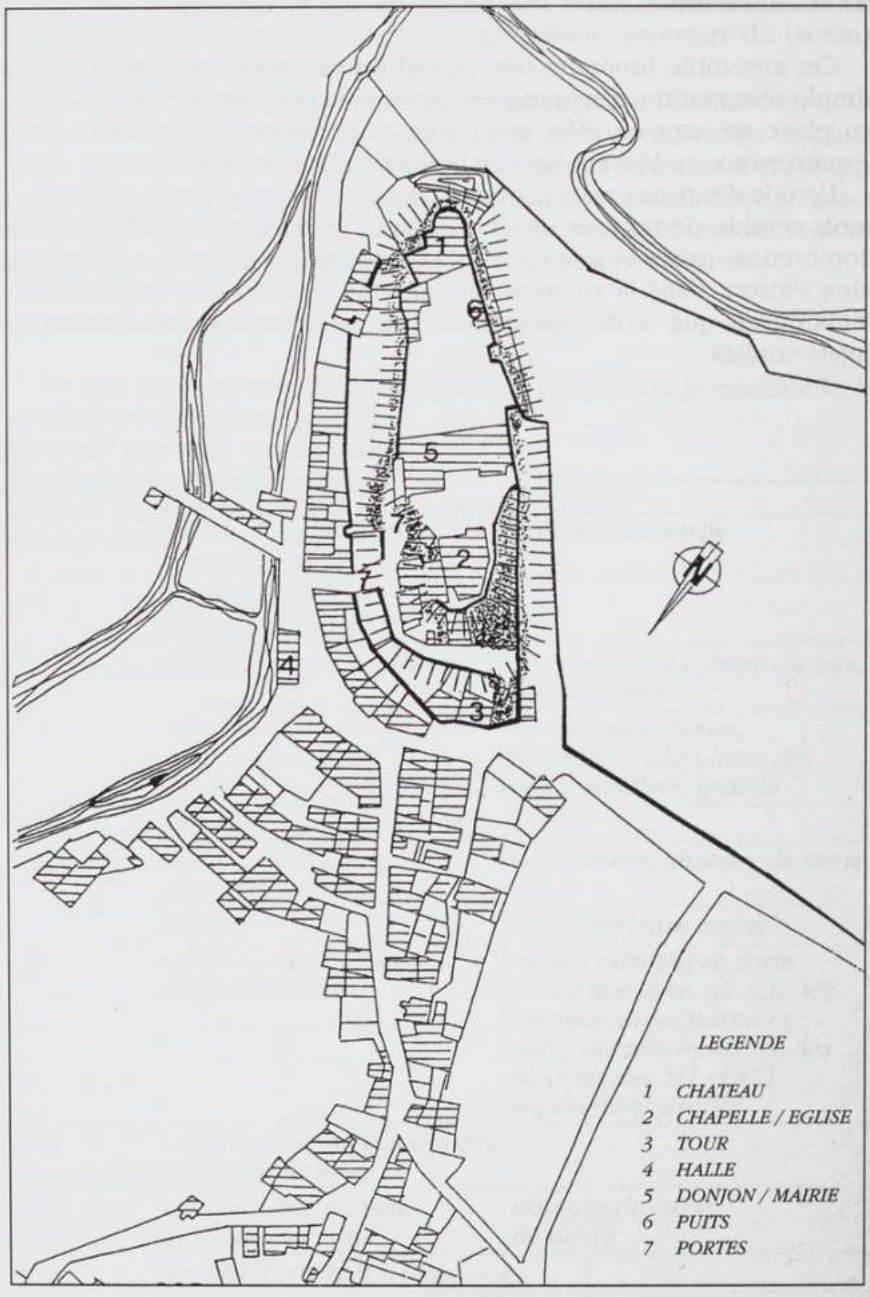

Fig. 1 : Cadastre de 1813 (relevé Isabelle Ducap)

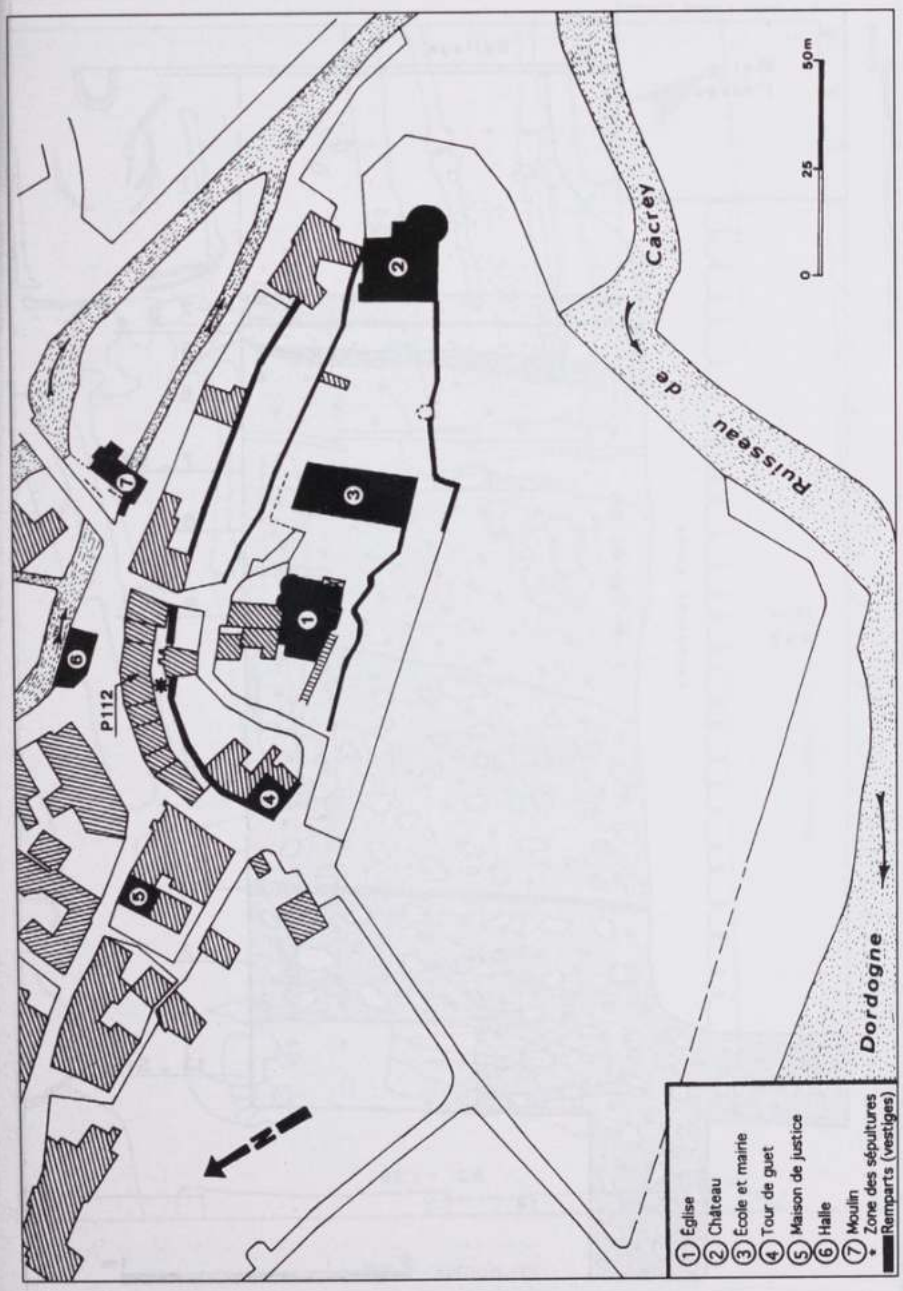

Fig. 2 : Le fort, l'église et les remparts (dessin R. Bourdier)

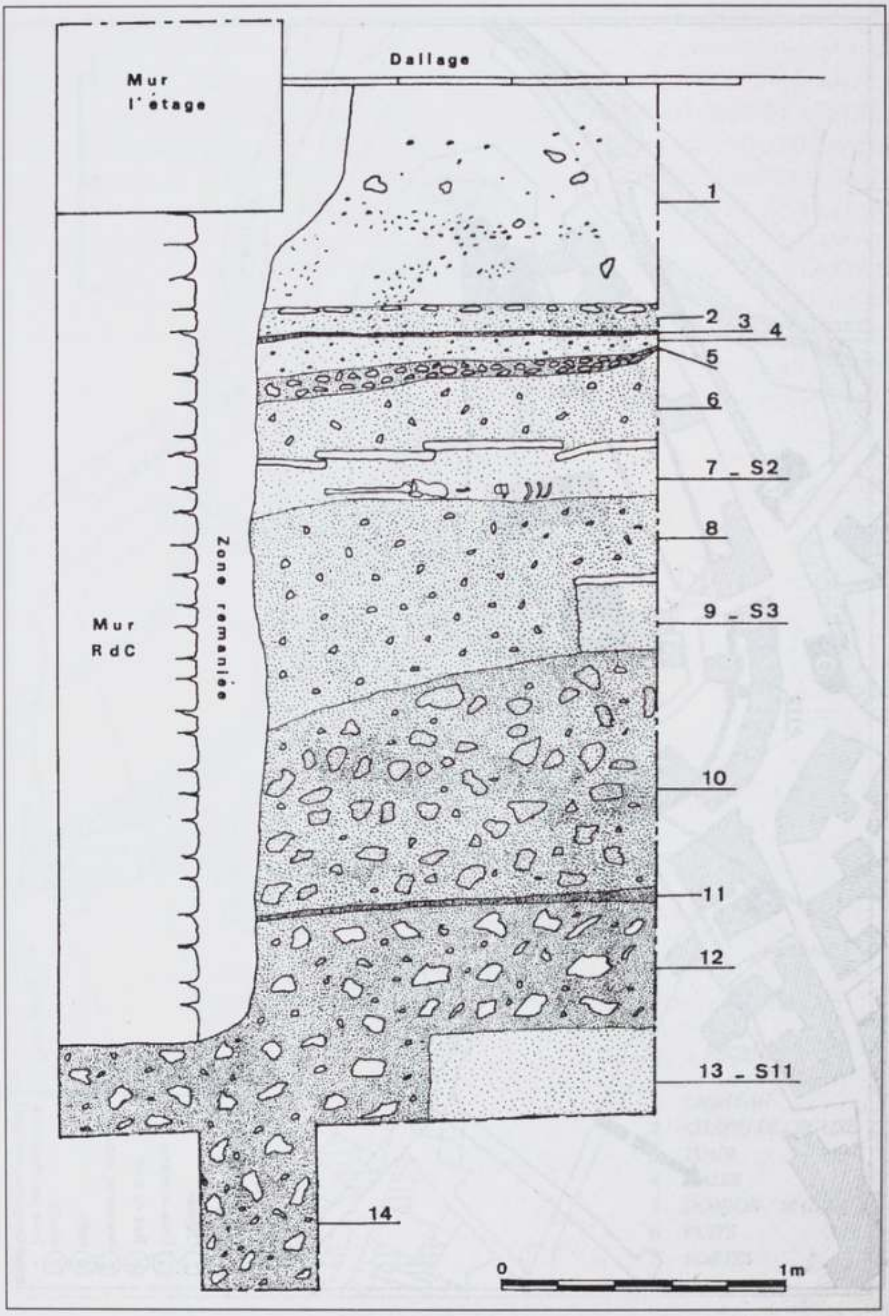

Fig. 3 : Coupe du terrain N.NE S.SO.

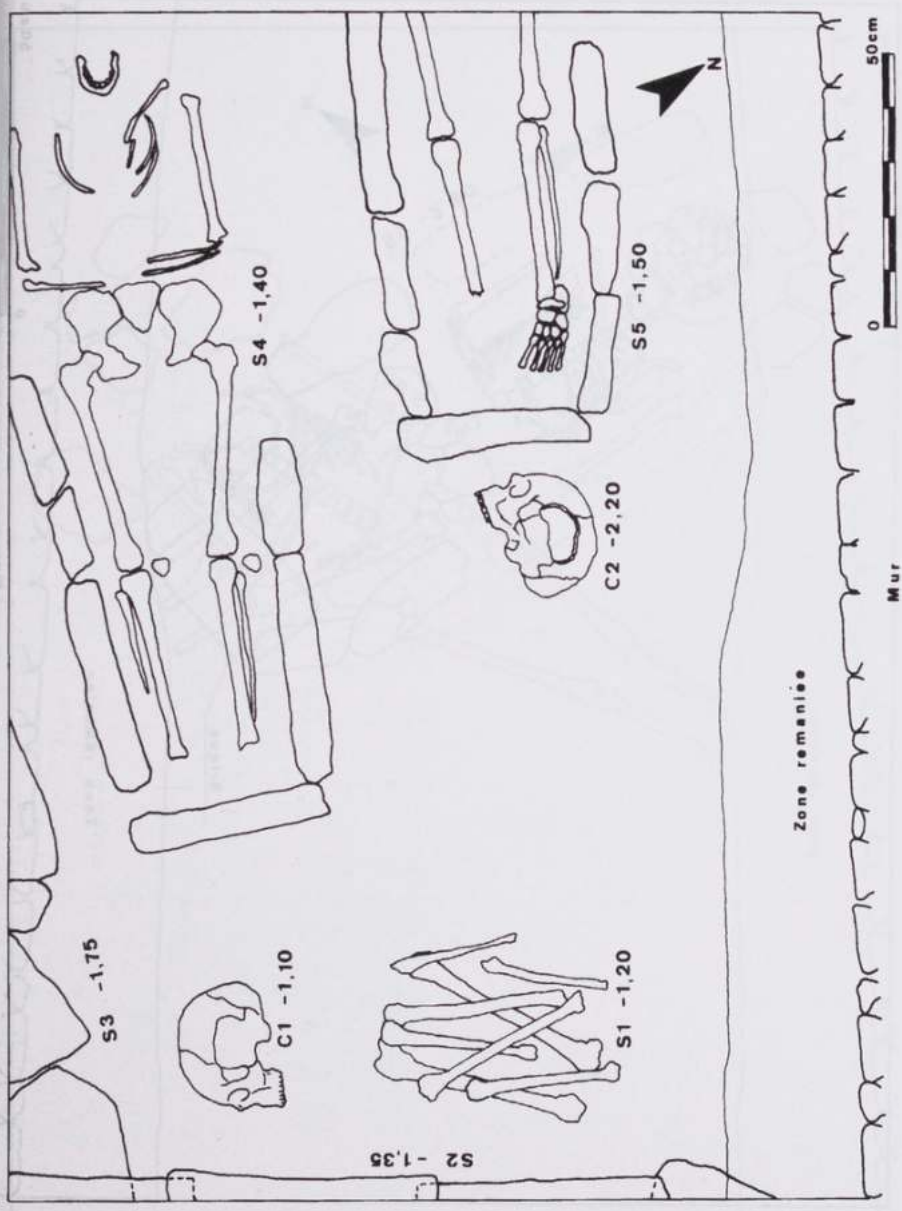

Fig. 4 : Sépultures

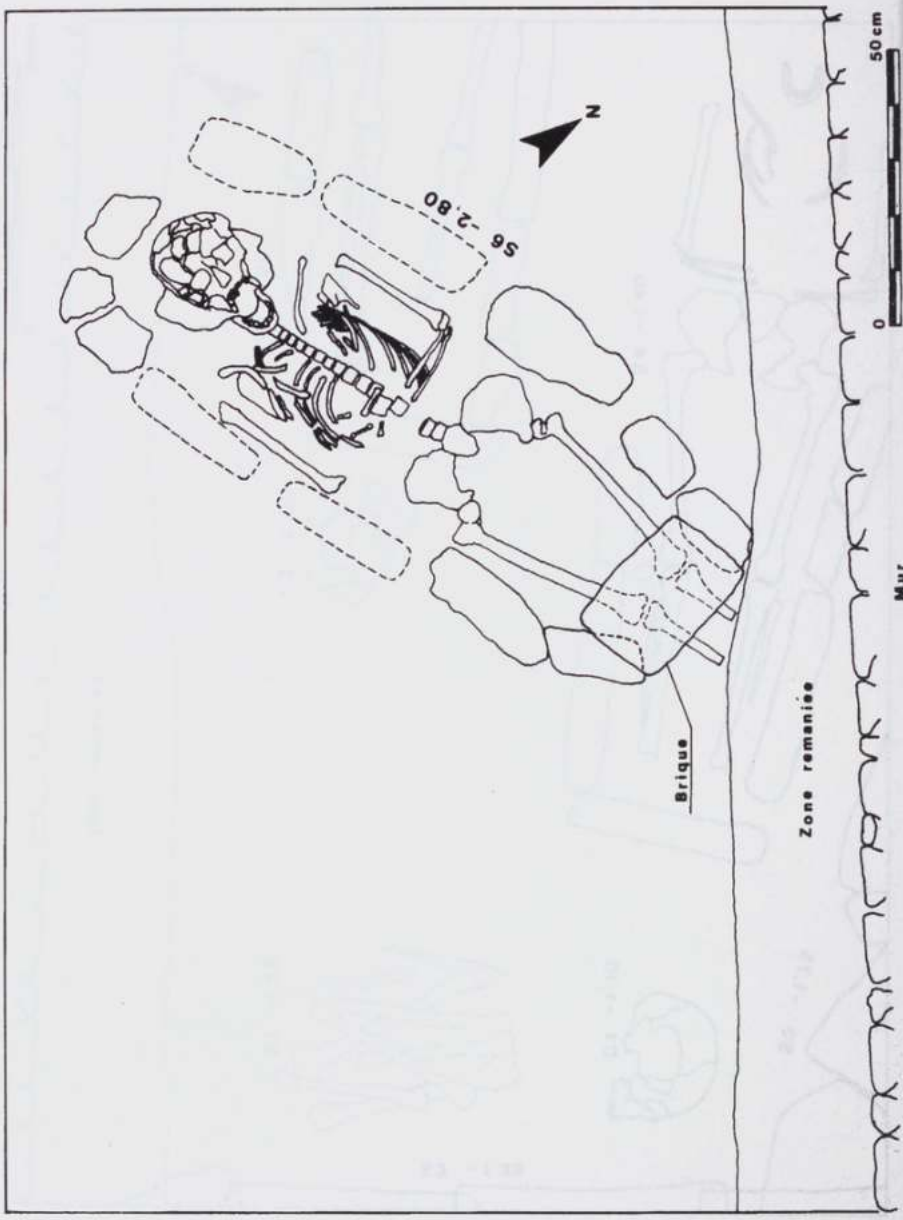

Fig. 5 : Sépultures

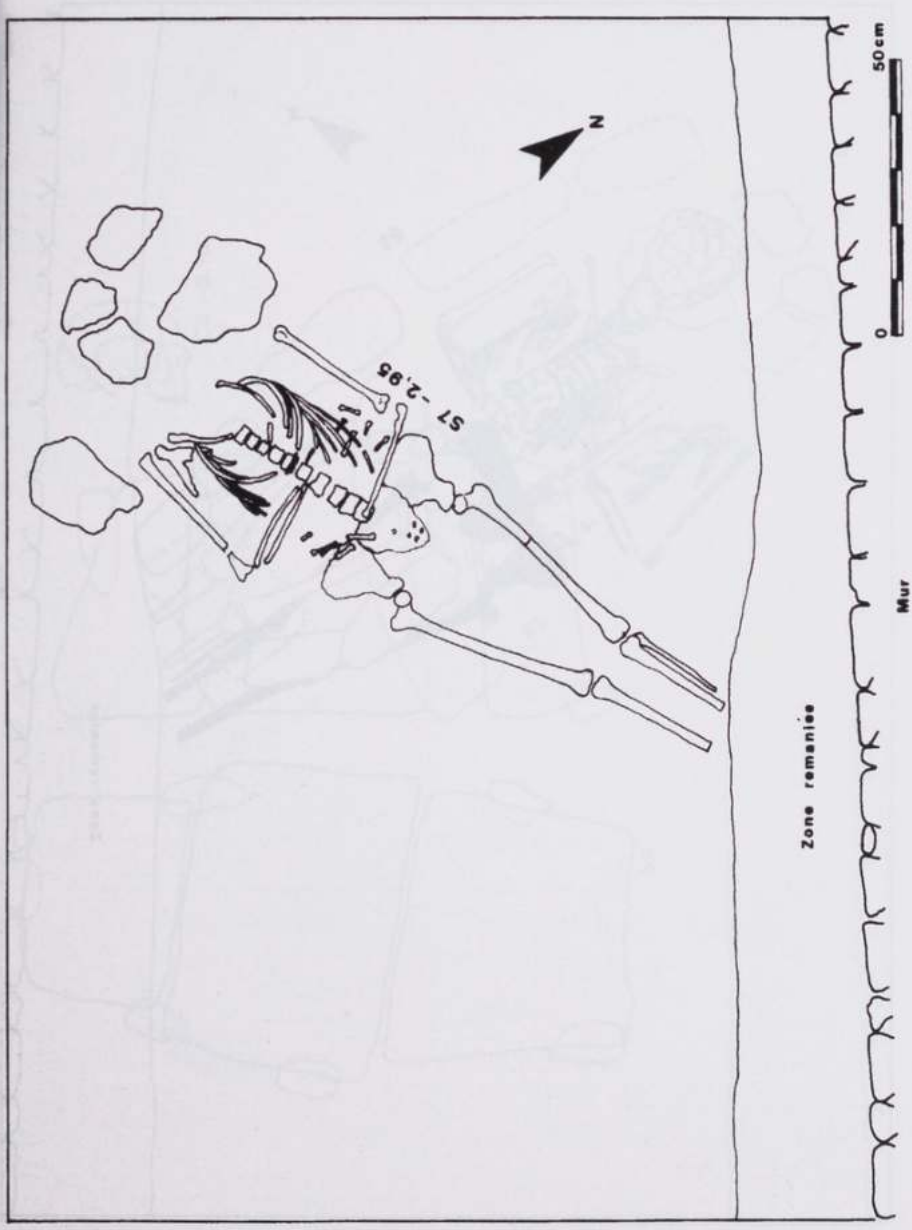

Fig. 6 : Sépultures

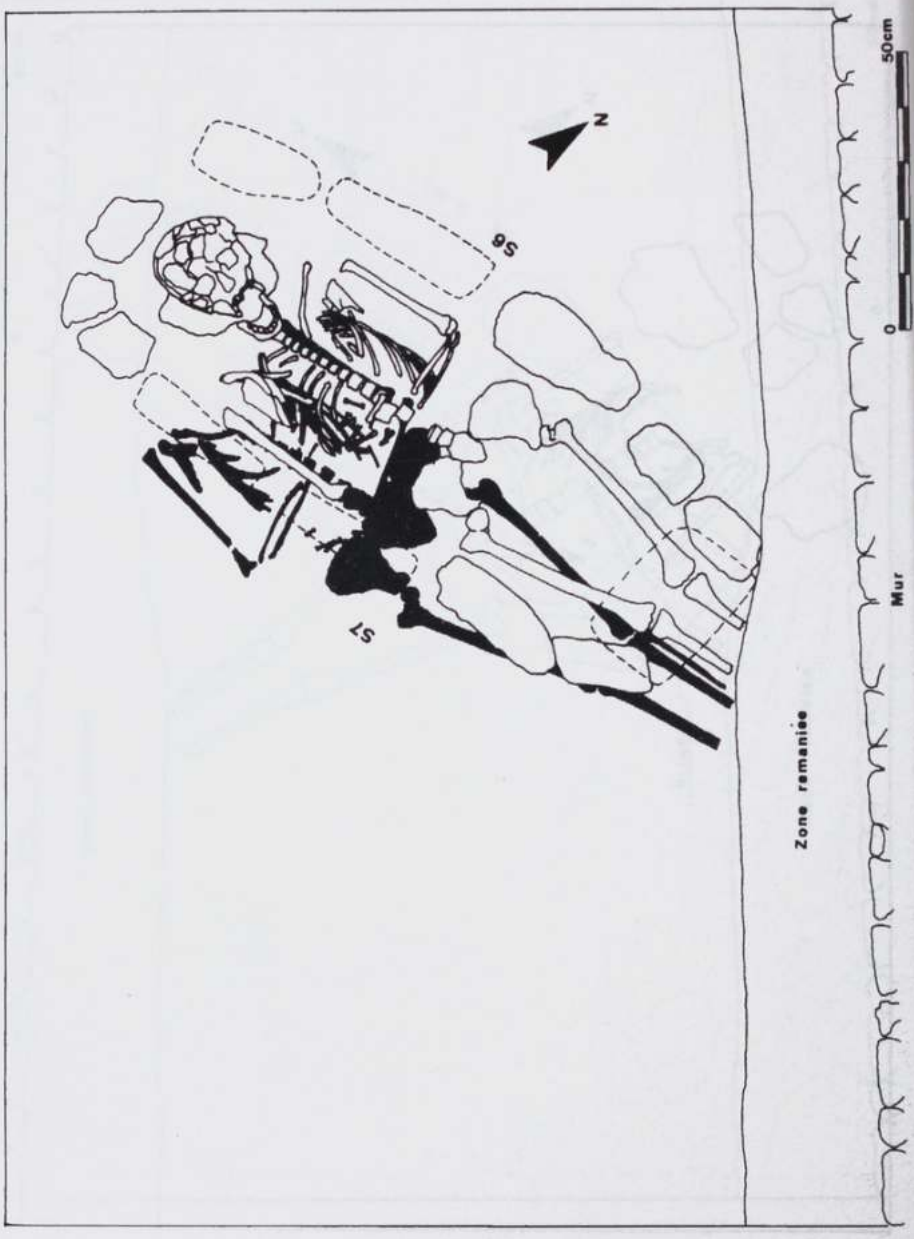

Fig. 7 : Sépultures

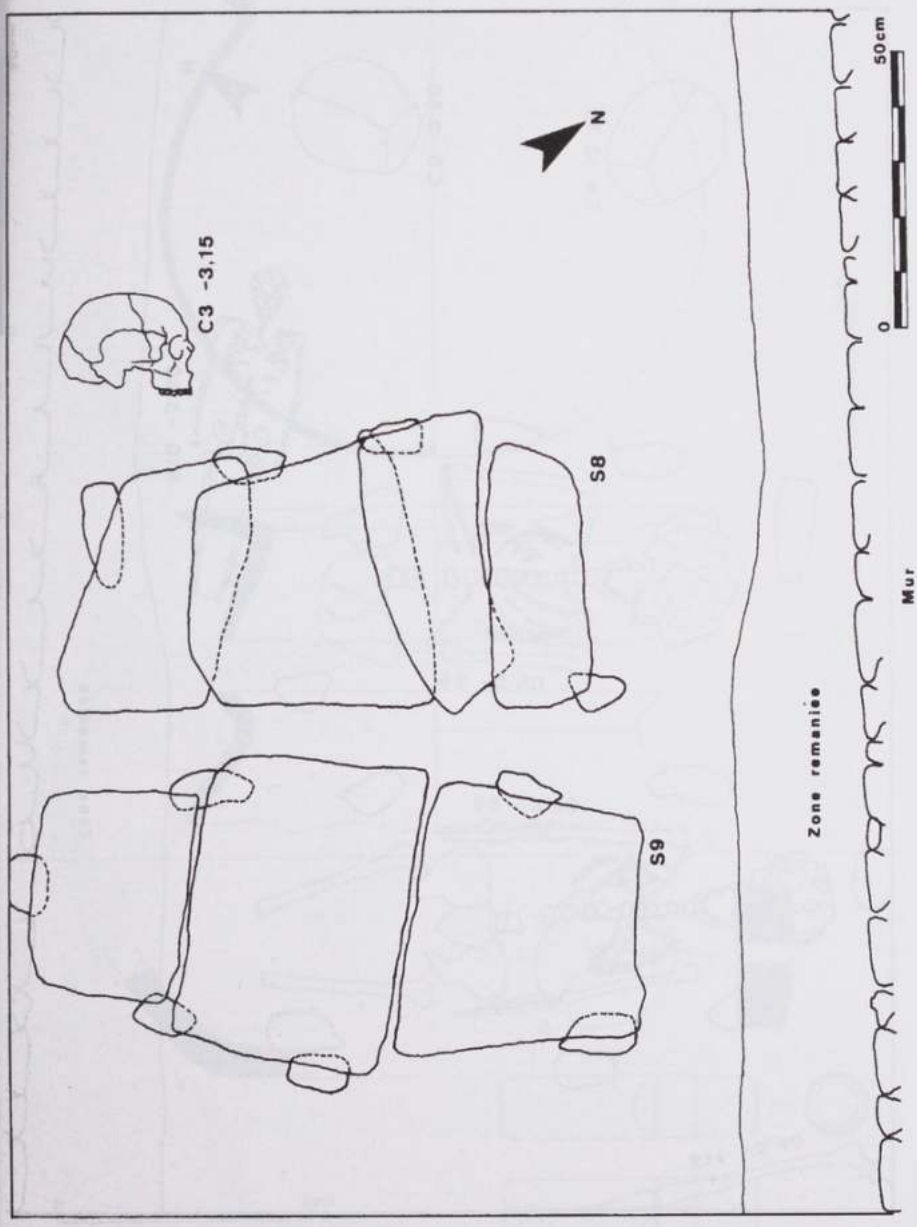

Fig. 8 : Sépultures

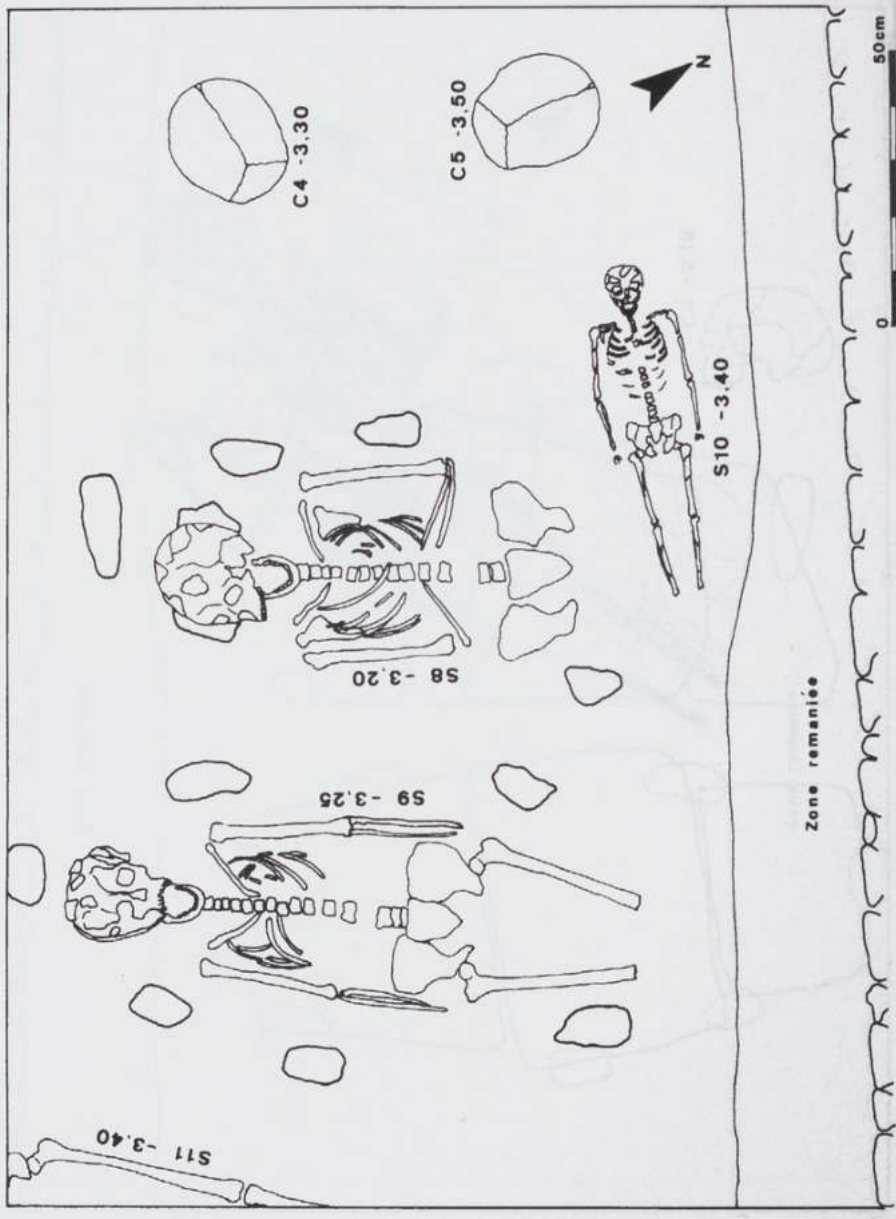

Fig. 9 : Sépultures

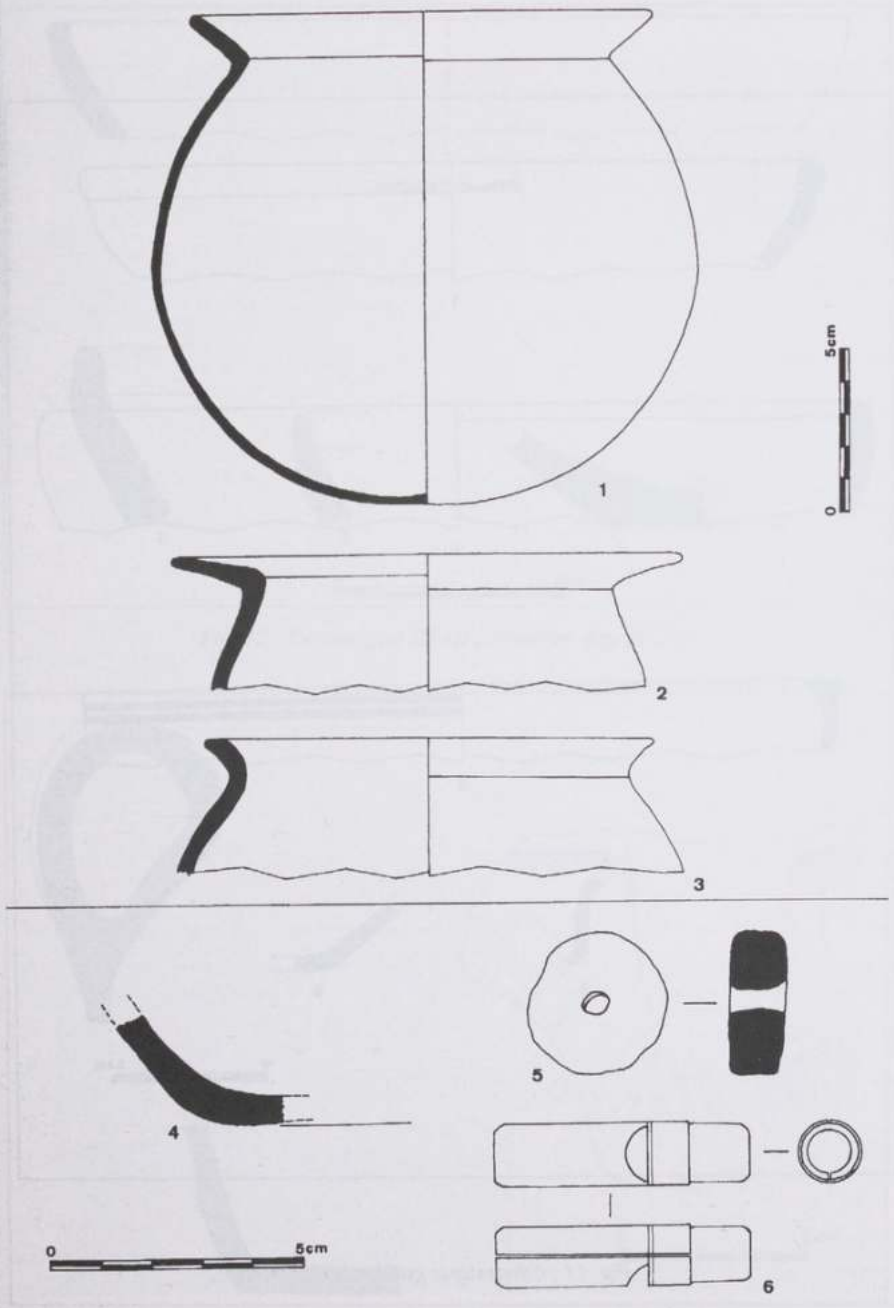

Fig. 10 : Céramique et objets fins du Moyen Age ou d'époque moderne

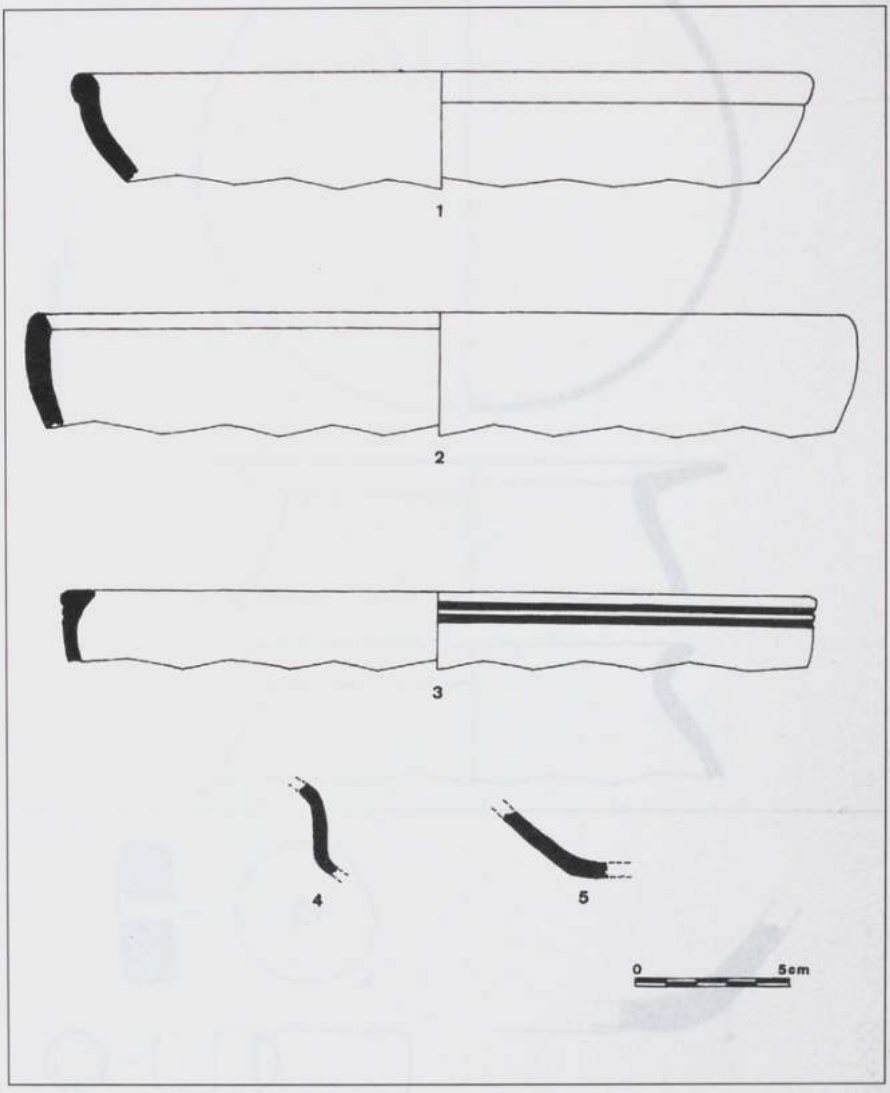

Fig. 11 : Céramique gallo-romaine

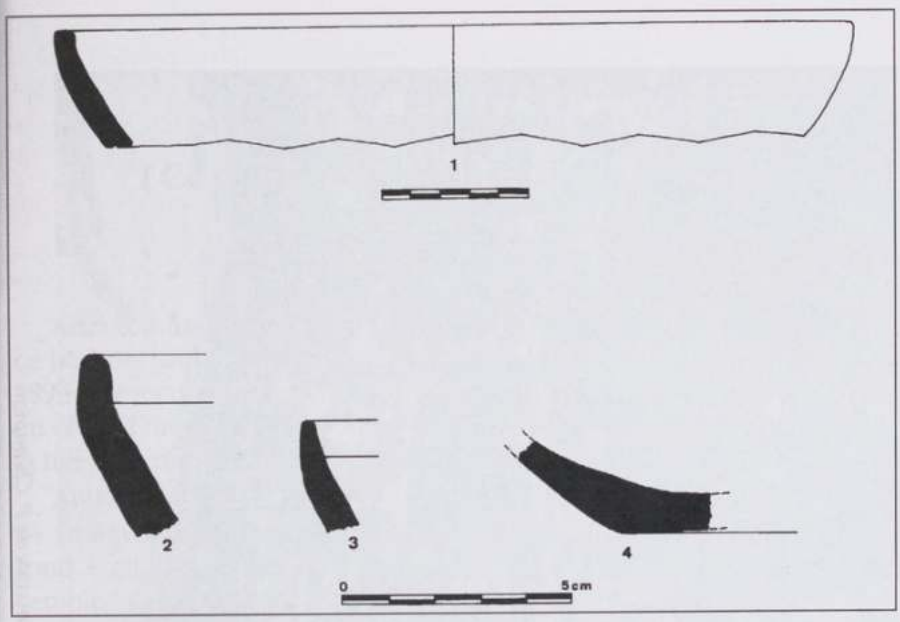

Fig. 12 : Céramique BF III / Premier Age du Fer

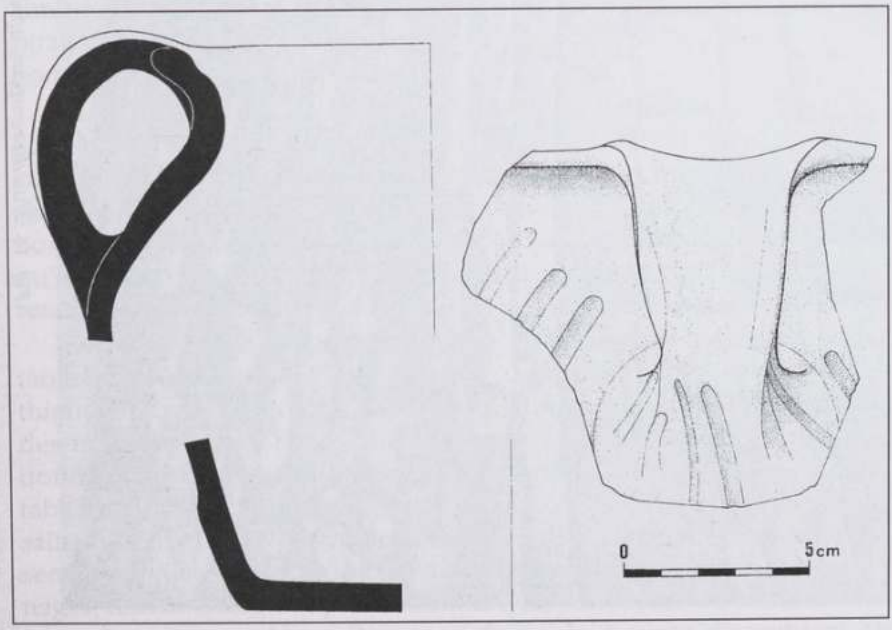

Fig. 13 : Pichet à fond plat, fin du Moyen Age (dessin S. Furlan)

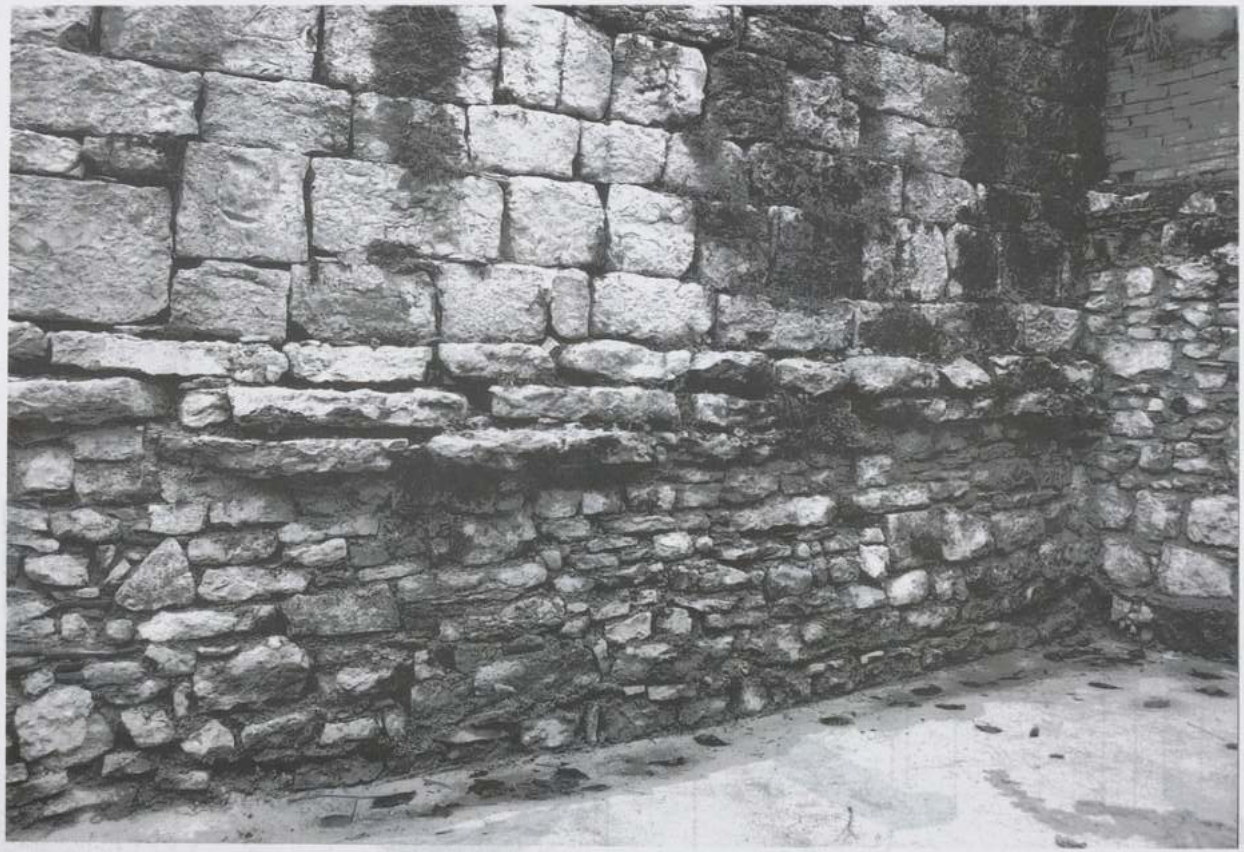

Fig. 14 : Vue du rempart, après les travaux de P. Champion

QUELQUES INCERTITUDES SUR LE RETABLE D'ARTIX (Commune de Sénaillac-Lauzès)

Artix (commune de Sénaillac-Lauzès) cache, à l'écart de sa grand'place herbue, une petite église pleine de charme. Elle a subi entre 1879 et 1893 une reconstruction presque totale qui la rend difficile à dater. Si on en croit la municipalité de l'époque, elle était romane, mais, ajoutait-on, la nef ne remontait qu'au XVIII[e] siècle.

Autres précisions :

La Révolution l'avait utilisée comme grenier à fourrage. L'ancien plafond était lambrissé et avait la forme d'un berceau brisé. Il y avait, semble-t-il, sur la façade un clocher à trois baies qu'on avait à une époque indéterminée, transformé en tour par l'adjonction de trois murs légers (sans doute colombage ?), reposant sur le solivage du plafond lambrissé. L'une de ces murettes élevée juste au-dessus de la tribune inspirait quelque crainte car, disait-on, il y avait parfois plus de cinquante hommes à cette tribune.

Dans ces textes aucune mention n'est faite du maître-autel. Simplement on parle de procéder à "l'abaissement du dallage du chœur" sans préciser ce qui motive cette décision et sans que nous sachions si elle a été appliquée. On sait seulement que "le chœur est en bon état bien que la voûte ait disparu". C'est une miraculeuse chance qu'au milieu de ces vicissitudes on ait pu conserver cet exceptionnel retable. (fig. 1)

La Vierge de l'Assomption, patronne de l'église, est le sujet du grand tableau central encadré de colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens. Deux autres colonnes identiques limitent le retable en bordure des murs de la nef. Deux portes rouges à panneaux sculptés (fig. 1) donnent accès à un réduit-sacristie derrière l'autel. Au-dessus deux tableaux représentent deux saints espagnols peu connus chez nous : saint Aurèle (fig. 2) et sainte Natalie (fig. 3). De bonne facture avec, semble-t-il, des repeints dont certains assez récents, ces deux personnages, tenant chacun la palme du martyre, sont vêtus de sombre avec un manteau rouge. Les collerettes à fraise, le corsage descendant en

pointe sur la jupe de Natalie pourraient être de la fin du XVI[e] siècle et révéler une facture espagnole.

Une inscription en lettres blanches sur fond sombre nous présente les personnages. Curieusement elle se lit ligne par ligne sans tenir compte de l'interruption du tableau central, interruption notée par le signe // :

STUS AURELIUS // STA NATALIA
CORDUBAE IN HISPANIA NATI // ET PASSI SUB PERSECUTIONE
ARABICA AD MARTYRIUSI (OU MARTYRIUM) SE // SE EXHORTANTES ANNO 852
EX 9° TOMO BIBLIOTHECAE // PATRUM LIBRO 20 (?) CAPI. IO AUTO. EULOGIO

Quelques incertitudes de lecture ou maladresses du peintre :

- 3° ligne : MARTYRIUSI semble bien avoir été écrit mais il y a sans doute un M terminal difficile à lire à cause de l'éclairage.

- 3° ligne : SE est répété à la fin de l'inscription sous Aurèle et au début de l'inscription sous Natalie. La vraie lecture serait SESE en un seul mot.

- 4° ligne : pour le chiffre 20 le 0 est vraisemblable mais pas certain.

- 4° ligne : il y a possibilité d'un point après AUT. et il faudrait lire dans ce cas AUT.O. EULOGIO.

Le sens de l'ensemble ne souffre cependant pas de difficultés :

"St Aurèle, Ste Natalie nés à Cordoue en Espagne ont souffert sous la persécution des Arabes, s'exhortant l'un l'autre au martyre en l'an 852. Extrait du 9° tome de la bibliothèque des pères livre 20 (ou 2) chapitre 10 auteur Euloge".

L'Espagne conquise par les musulmans vécut de leur part une semi tolérance coupée de crises. L'une d'elles en 852 conduisit au martyre les deux personnages de nos tableaux. Natalie ou Noëlle avait d'abord été musulmane sous le nom de Sabigothe. Aurèle son mari était le fils d'une noble espagnole et d'un arabe. Convertis tous deux au catholicisme, ils se cachaient pourtant de l'être et se conformaient aux usages musulmans jusqu'au jour où, ayant vu des chrétiens maltraités, ils décidèrent de vivre leur christianisme à visage ouvert. Des amis, Félix et Liliose, se joignirent à eux. Ils furent tous arrêtés sous le prétexte que les deux femmes, Natalie et Liliose, sortaient dans la rue sans voile sur le visage. Tous les quatre furent condamnés à mort ainsi que Georges, moine quêteur ou prédicateur errant, qui se trouvait là par hasard. Avant d'être lui-même victime des persécutions, saint Euloge alors archevêque de Tolède parla d'eux dans son Mémorial.

Ste Natalie, St Aurèle, Ste Liliose, St Félix, St Georges sont fêtés le 27 juillet. Il serait tentant de penser qu'un seul tableau réunissait, antérieurement au retable, Natalie et Aurèle comme au temps de leur martyre. La lecture que nous venons de proposer serait favorable à cette hypothèse, ainsi que le fait que la bande sombre sur laquelle sont les lettres semble bien avoir la même hauteur sur l'un et l'autre tableau. Au-dessus une autre bande plus claire se retrouve aussi sur chaque tableau. Aurait-on rapporté d'Espagne un seul tableau découpé ensuite ? C'est loin d'être assuré car, sur la ligne 3, la deuxième partie : SE EXHORTANTES est écrite en caractères plus gros que la première, ce qui rendrait difficile la lecture de SESE en un seul mot comme il eût été nécessaire. Nous inclinons à penser que dès l'origine il y eut bien deux tableaux.

Les deux statuettes en bois sculpté polychromé et doré de chaque côté du tabernacle (St Pierre et St Paul) sont de facture molle et grasse. L'ensemble du décor : cuirs, fruits, guirlandes et rosaces mériterait aussi cette appréciation et pourrait appartenir à l'époque charnière entre le XVI[e] et le XVII[e] siècle, œuvres d'artistes locaux, alors que les tableaux rapportés d'Espagne seraient un peu plus anciens. Mais pourquoi l'Espagne ? C'est qu'Artix était une des seigneuries importantes d'une grande famille quercynoise, les Hébrard de St Sulpice, et que Jean, l'un d'eux, fut de 1562 à 1565 ambassadeur en Espagne et qu'il y retourna même en 1566 pour féliciter Philippe II de la naissance de sa fille. Il mourut en son château de la vallée du Célé le 5 novembre 1581 âgé de 62 ans, laissant deux fils : Bertrand, un soldat disparu en 1587 et Antoine, évêque de Cahors de 1576 à sa mort en 1600. Il serait tentant de penser que Jean le diplomate ou Antoine l'évêque ont voulu ce retable après que le premier eut rapporté d'Espagne des reliques de nos deux saints ou des tableaux les représentant, mais ce n'est là qu'une hypothèse.

Essayons quand même de rechercher des dates possibles, en notant tout d'abord que les Crussol d'Uzès, successeurs au XVII[e] des Hebrard, n'avaient aucune raison de faire bâtir cette œuvre hispanisante, eux qui étaient sans lien avec l'Espagne. Par ailleurs les troubles causés par les bandes protestantes parcourant le Quercy au XVI[e] ne cesseront qu'à la fin du siècle. Restent alors les quelques années avant la mort de Jean et le début de l'épiscopat d'Antoine soit 1575-1589. Après 1589 et jusqu'en 1594 il y a forcément un ralentissement de l'activité constructrice de notre évêque car il est obligé de se réfugier à Albas pour fuir ses sujets révoltés à Cahors. On peut donc penser aussi à l'extrême fin du siècle pour notre retable.

Mais après tout l'essentiel n'est-il pas qu'il soit beau ?

Gilbert FOUCAUD

Notes

- Les Archives du Lot en 2.2. 322 I conservent un dossier sur la reconstruction de l'église d'Artix entre 1879 et 1893
- Les Archives Diocésaines ont fourni quelques notes du Chanoine Albe.
- E. Cabié - *Guerres de religion dans le Sud Ouest de la France et principalement dans le Quercy*, Lafitte reprints 1975, fait autorité pour tout ce qui touche les Saint-Sulpice au XVI[e] siècle.
- N. Marsac - *La bibliothèque d'un évêque français au XVI[e] siècle,* B.S.E.L. 3e fasc, 1975, p. 144-151.

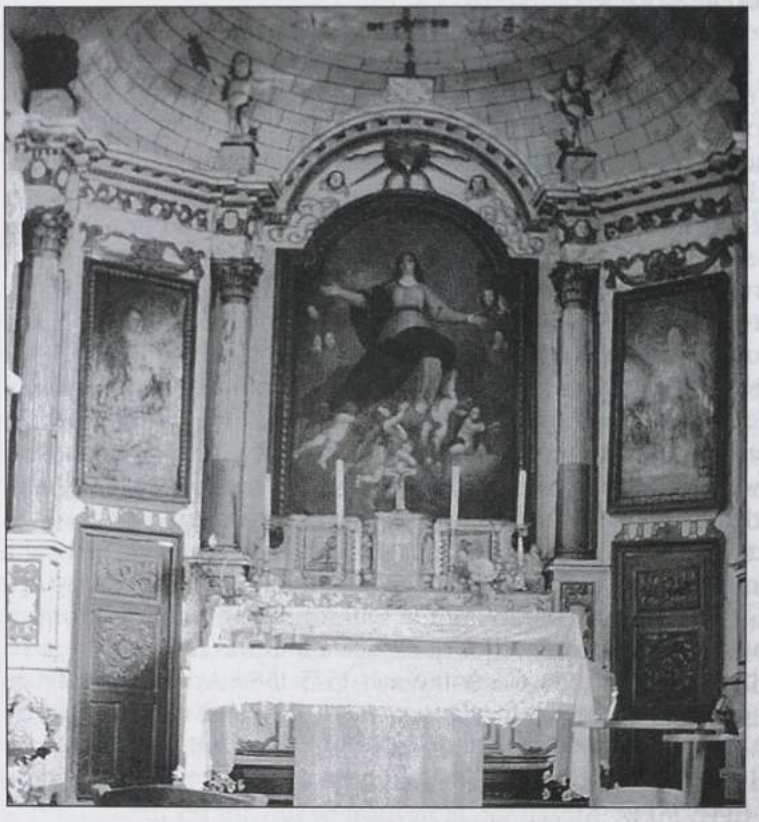

Fig. 1 : Le retable d'Artix

Fig. 2 : Artix. Saint Aurèle

Fig. 3 : Artix. Sainte Natalie

UN MONOGRAMME PEU COMMUN À CASTELNAU-MONTRATIER

La visite de la maison dite maison Périé, située près de l'ancienne porte de Cahors à Castelnau-Montratier, nous a permis en août dernier d'observer et de photographier un bel escalier en vis intérieur, décoré de plusieurs éléments sculptés : angelots d'angles notamment, et, sur un linteau, un motif pouvant être pris pour un blason (Fig. 1).

En fait, il s'agit de la composition classique IHS pour "Iesus Hominum Salvator" : Jésus sauveur des hommes, dit monogramme du Christ.

Le motif présente la particularité d'être inclus dans un grand oméga avec un alpha en dessous pour : "Jésus, début et fin de tout". Une autre hypothèse serait l'association, que l'on trouve parfois, du monogramme du Christ et de celui de la Vierge, l'oméga et l'alpha étant alors en fait le M et le A de "Maria".

Ce travail est certainement datable du début 17e siècle, l'ensemble de l'escalier étant réalisé dans le style Renaissance. Ce type de décor se trouve fréquemment, le plus souvent sculpté,sur des bâtiments civils, parfois sur des édifices religieux. Celui de Castelnau-Montratier a la particularité, rare en Quercy, d'être inclus dans un oméga curieusement inversé, contrairement à certains monogrammes que l'on rencontre en Rouergue (Fig. 2).

La tradition orale indique que cette maison aurait servi à reloger des religieux des environs chassés de leur prieuré par les guerres de religion au 16e siècle. On parle même de moines d'Escayrac. Il pourrait plus simplement s'agir des religieux du monastère du Pouget, dans la paroisse de Castelnau, signalé ravagé par les calvinistes en 1576, dont les vestiges peuvent encore être observés dans un triste état de conservation, intégrés à des bâtiments de ferme.

Ce n'est qu'une hypothèse, le monogramme est un décor courant, à la portée de nombre de sculpteurs, et celui de la maison Périé, peut-être Rouergat, était loin d'être maladroit.

Jacques POULET et Philippe DELADERRIÈRE

Fig. 1 : Linteau de Castelnau-Montratier

Fig. 2 : Linteau de Cadayrac, Salles-La-Source (Aveyron)
(Dessins de J. Poulet)

PAPIERS DE FAMILLE AU XVIII[e] SIECLE A FIGEAC

Si les archives familiales ne permettent pas comme les cadastres ou les registres de notaires des études juridiques ou fiscales exhaustives, elles autorisent cependant des sondages ponctuels plus profonds : brouillons, lettres, évènements familiaux permettent de suivre le cheminement qui a conduit à la rédaction d'un acte notarié ou à l'adoption dans celui-ci de telle ou telle clause.

Le récent dépôt effectué aux archives départementales du Lot, des dossiers de la famille de Pezet [1], nous permet à partir de quelques cas pratiques de vérifier diverses observations présentées dans des articles précédents, et d'expliquer certains comportements. Ce travail porte sur le milieu des officiers que nous avons étudié par ailleurs [2]. Néanmoins la plupart de ces conclusions peuvent être étendues à l'ensemble des bourgeois et marchands de Figeac.

CONTRATS DE MARIAGE ET RÈGLEMENTS FAMILIAUX

A l'occasion de deux études [3] nous avons relevé que déjà sous l'Ancien Régime, c'est-à-dire bien avant les lois égalitaires sur les partages mises en place par la Révolution et la promulgation du Code Civil, les pères de famille, partagés entre la tradition de la "toute puissance du "pater familias" des pays de droit écrit et l'affection, étaient attentifs à organiser au mieux la transmission du patrimoine familial. Leur souci est double : établir les enfants et éviter les aléas d'un partage. La voie choisie est la suivante : progressivement (et si le temps lui en laisse la possibilité) le père de famille va allotir certains de ses enfants, soit par donation partielle soit par constitution de dot. Il leur constitue ainsi leur légitime [4].Quant à l'héritier "désigné" il se voit donné généralement une quotité des biens du père qui, en fait constitue le solde de la fortune de celui-ci. Cependant bon nombre de légitimes ne sont pas payées comptant et des difficultés peuvent survenir. De même le père de famille peut être surpris par la mort et ne dispose pas du temps nécessaire pour organiser sa succession. Même s'il recourt à un testament tout n'est pas réglé. En fait la transmission du patrimoine familial repose à la fois sur l'autorité du père de famille et sur un consensus entre les enfants. Si les condi-

tions de ce consensus ne sont pas remplies, il y a lieu de procéder à un partage : cette hypothèse est pourtant extrêmement rare.

Grâce à trois cas concrets, voyons comment dans la bourgeoisie des offices figeacoise, ces stratégies sont mises en place ou échouent et les raisons de ces échecs.

I - Le mariage de Pierre de Pezet et Louise Delfau et la succession de François Delfau

Pierre Pezet, receveur des tailles et Louise Delfau se marient en 1737. Le futur époux a été émancipé par son père qui lui donne "la moitié de ses biens" dans le contrat de mariage. Par contre-lettre, père et fils conviennent "qu'en représentation de la jouissance de la dite moitié... Pezet fils jouira du jour de ses noces des biens suivants" : seigneurie acquise de M. Soulan, une rente annuelle de 500 livres et diverses créances représentant un capital de 7460 livres.

Louise Delfau est la fille de François Delfau également receveur des tailles, qui a acheté en 1725 le château de Bouillac et été anobli en 1746 par son élection comme capitoul de Toulouse. Delfau donne à sa fille une dot de 12000 livres. Il décède en 1757 dans sa maison à l'angle de la rue Droite et de la rue Deizhens, laissant neuf enfants vivants (quatre sont morts en bas âge). Dans son testament il lègue à son fils aîné Jacques "la moitié de ses biens", la part des autres enfants étant réduite à une légitime de 20000 livres. Il apparaît très vite que certains biens ont été achetés au nom de Jacques avec de l'argent fourni par son père. Trois avocats du Parlement de Toulouse, désignés comme arbitres, concluent que Jacques doit le rapport de ces sommes et que la légitime des autres enfants doit être portée à 27500 livres. Il reste donc dû à Louise Delfau 15500 livres dont son frère s'acquitte en lui abandonnant la maison de la rue Deizhens. Une transaction intervient également avec les autres héritiers, non sans complications de nature fiscale : droits de lods non réglés sur les achats de Jacques et "dissimulation" de l'augmentation de légitime vis à vis du contrôle.

La stratégie choisie par Delfau qui repose sur une préférence excessive pour le fils aîné a conduit à de nombreuses difficultés.

II - Le mariage de Balthazar Gualieu et Françoise de Pezet et la succession de Balthazar Gualieu.

En 1768, Françoise, l'un des onze enfants du couple Pezet Delfau dont il est question ci-dessus, doit épouser Balthazar Gualieu, fils de Géraud Gualieu, greffier en chef de l'élection. Tout laisse à penser qu'il

s'agit d'un fils unique. Géraud Gualieu donne à son fils 50000 livres, toutefois cette somme n'est pas versée et le père "s'oblige de nourrir, loger et entretenir selon l'usage et condition les futurs époux et leurs enfants". Ce n'est qu'en cas "d'incompatibilité" que les 50000 livres seraient payées. La mère du futur : Françoise Dorothée Cabridens, donne 10000 livres, qui ne semblent pas versées non plus. Pezet de son côté, constitue à sa fille une dot de 9000 livres dont 3000 sont payées comptant entre les mains de Gualieu père, le reste étant payable à raison de 2000 livres par an. Enfin "pour gain de survie en cas de prédécès" Balthazar donne à Françoise 10000 livres payables sur ce qu'il doit recevoir de son père. Un accord sous seing privé est établi le 14 mars et le contrat définitif établi par Cassaigne, notaire à Figeac, signé le 28 novembre.

Malheureusement Balthazar décède peu après sans postérité. Géraud Gualieu qui n'a toujours rien versé, ne paraît guère pressé d'exécuter le "gain de survie". Dans un premier temps il invoque que la donation est nulle puisqu'elle résulte d'un accord sous seing privé et non d'un acte public. Une consultation d'un juriste toulousain lui donne tort : la donation a été confirmée dans le contrat de mariage, acte public. Une transaction intervient en 1772 : Gualieu restitue à Pezet les 3000 livres de la dot qui ont été versées. En paiement de l'augment de dot il cède à sa belle fille diverses rentes constituées et une somme à recevoir d'un certain Carriol. Ce dernier a été condamné à la payer en 1760. En 1780, il est décédé et Françoise n'a toujours pas récupéré sa créance.

Au delà de l'anecdote ces actes nous paraissent révélateurs. Les donations et dots sont importantes dans le milieu des officiers, mais bien difficiles à payer. Ce sont souvent des traites sur l'avenir qui vont peser lourd sur "l'héritier désigné". Certaines attitudes peuvent aussi bien résulter de la gêne que de la mauvaise foi. On en arrive à se demander si certaines familles, par orgueil, par désir de paraître ou pour obtenir une alliance flatteuse, ne cherchent pas à tromper l'autre.

III - Les testaments de Pierre de Pezet

Le 20 mai 1778, Pierre de Pezet devenu "ancien receveur des tailles" rédige un premier testament. Il en établit un autre le 1er février 1780 qui ne modifie pas les dispositions principales du premier, mais seulement quelques dispositions de charité [5].Dans les deux rédactions Pierre de Pezet institue pour son "héritier général et universel" son fils aîné Benoit, et lègue à sa veuve "une pension annuelle de 400 livres pendant sa vie outre le revenu qu'elle peut prétendre de ce que je lui ai reconnu dans notre contrat de mariage" (douaire).

Appliquant la stratégie que nous avons définie ci-dessus, Pierre de Pezet, de mariage en mariage a donné à ses filles une avance sur leur légitime sous forme de dot. Le chiffre de chaque légitime est fixé à 12000 livres. Léone, l'aînée, épouse de M. Andin seigneur de Brengues, Jeanneton épouse de M. Duffau avocat de Loupiac, Louisa épouse de M. Salgues seigneur de Geniès, Marie Françoise veuve de Balthazar Gualieu dont nous avons parlé ci-dessus, Magdelon épouse de M. Rossignol, ont chacune reçu 9000 livres de dot. Il reste donc dû 3000 livres à Léone et Marie Françoise et aux quatre enfants de Jeanneton, aux deux enfants de Louisa toutes deux décédées. Marion et Marguerite encore à la maison n'ont rien reçu : elles recevront chacune 12000 livres à leur établissement. Trois garçons François officier dans la gendarmerie, Pierre Antoine dans les gardes du Roi et Joseph séminariste recevront aussi 12000 livres.

En avril 1783 les enfants présents apposeront les scellés sur le bureau de Pierre de Pezet qui vient de décéder. Simple mesure conservatoire, la majorité des héritiers étant absents. Nous ne trouvons trace d'aucun litige par la suite. Pezet a bien "organisé" l'arrangement de famille.

La composition des fortunes

Ce souci de "paraître", cette obligation, peut-être, de "tenir son rang" même si on n'en a pas toujours les moyens pour bien marier ses enfants, nous amène tout naturellement à nous interroger sur l'état réel des fortunes des officiers de Figeac. Ce n'est qu'à partir de 1791 qu'on peut, grâce aux "déclarations de succession" connaitre la composition des fortunes de façon exhaustives. Pour l'Ancien Régime si on peut grâce aux cadastres et aux rôles annuels de la taille et de ses accessoires connaître la fortune foncière, nous ignorons les fortunes mobilières et les revenus que procurent aussi bien la fortune foncière que la fortune mobilière [6]. Bien que ponctuels les renseignements extraits des archives de Pezet peuvent ici aussi être utiles.

I - La reddition du compte de tutelle d'Alain Joseph LaJunies.

Jean LaJunies, avocat et notaire de Foissac, puis son épouse Charité de Pezet sont décédés en 1742. "L'héritier universel" est Alain Joseph LaJunies. Il est mineur. Sa mère, avant de mourir, a confié la tutelle à son propre frère Pierre de Pezet, avocat au parlement, habitant de Saint Chels.

Dès 1742, Pezet va donc administrer la fortune de son neveu et le 26 juillet 1748, rendre compte de cette administration. L'acte qui est alors dressé nous permet de connaitre le détail des revenus de cette succession.

Précisons qu'un inventaire des meubles et documents a été dressé le 8 janvier 1743 et que Charité a remis le 12 mai 1742 à son frère, 2300 livres pour payer les dettes de son défunt mari.

Le compte du tuteur fait apparaître un total de recettes de 12988 livres qui se décomposent ainsi :

- arrérages de rentes constituées entre particuliers	3678 livres
- fermages et rentes seigneuriales	7081 livres
- ventes d'animaux	601 livres
- ventes de productions (grain,filasse,bois)	510 livres
- autres recettes	1118 livres

Nous pouvons observer que les revenus de la terre, productions comprises, totalisent plus de 60% de l'ensemble des revenus de l'hérédité.

L'hérédité Lajunies, qui pourtant comporte soixante rentes constituées entre particuliers, chiffre important, confirme que la propriété foncière est prépondérante dans la fortune des officiers de l'Ancien Régime.

Les dépenses se montent à 12892 livres. L'essentiel consiste en notes de marchands, impôts (taille et ses accessoires), frais de justice et de déplacement. Notons cependant :

- l'achat d'animaux : 830 livres.
- les legs pieux, dons aux pauvres et églises, et messes : 830 livres.
- l'entretien des deux frères du pupille Vincent et Benoit : 1246 livres.
- celui de la sœur Anne, en pension au couvent d'Espagnac : 579 livres.
- C'est pour Anne qu'est effectuée la plus forte dépense : 2269 livres pour sa légitime, car elle doit "prendre incessamment l'habit de religieuse". Cette légitime représente près d'une année de revenu. Nous constatons encore que la légitime n'a rien de "symbolique", même pour une fille qui entre au couvent.

II - L'estimation de la seigneurie de Puylaunée et de ses domaines

Le dossier suivant va nous permettre d'approcher d'un peu plus près les revenus de la propriété foncière dont nous avons dit ci-dessus qu'elle était prépondérante dans les fortunes de l'Ancien Régime.

Dans les années 1780, la terre et seigneurie de Puylaunée est à vendre. Elle consiste en : "un château, un puits, écuries, un jardin joignant, une maison pour le métayer, une belle grange, terres, prés, bois, vignes, un moulin... avec toute justice haute, moyenne et basse, et un autre domaine appelé de Lostanges"[7]. Un membre de la famille de Pezet est tenté par l'achat (sans doute Pierre) et procède à une évaluation.

Tout d'abord il détaille les rentes foncières seigneuriales qui rapportent 2459 livres. Les plus nombreuses sont en seigle (117 setiers). Elles rapportent 1209 livres. Celles en froment (57 setiers) 877 livres et en avoine 267 livres, bois : 36 livres, gélines : 41 livres, manœuvre : 7 livres, cire : 3 livres et châtaignes 2 livres, complètent les redevances en nature. Celles en argent ne représentent que 13 livres.

A ces rentes annuelles il y a lieu d'ajouter les "droits de justice, la taille aux quatre cas et une aune de bois de chaque particulier qui fait flotter et passer par dessus le moulin de Carrayrie", non évalués, mais avec la charge de l'entretien du moulin.

Certaines terres sont roturières : il faut prévoir une taille annuelle de l'ordre de 30 livres.

Le revenu total est estimé à 3380 livres, ce qui représente un capital : soit au denier 24 (intérêt de 4%) de 84000 livres, soit au denier 30 (intérêt 3,3%) de 101000 livres.

Ce document confirme les observations que nous avions pu faire par ailleurs : à l'inverse de la ville de Figeac où nous n'avons rencontré que des cens en argent, les rentes en nature dominent dans les terroirs agricoles. Indexées sur les produits elles ne sont pas amoindries par les dévaluations.

Les rentes foncières représentent la part la plus importante des revenus fonciers : ici, 2459 livres pour un revenu total évalué 3380 livres. Nous avions déjà constaté à propos des revenus de l'hôpital de Figeac que les rentes foncières rapportaient davantage que les fermages et l'exploitation directe additionnée. Cette observation est confirmée ici.

Finalement, la famille de Pezet ne donne pas suite à ce projet d'achat. La seigneurie est acquise en 1786 par Etienne Pierre Gilles Gabriel de Palhasse pour la somme de 130000 livres, dont une partie payable à terme. La nuit du 4 août étant survenue avant le paiement complet, le prix sera diminué de 30000 livres pour tenir compte de "la perte... soit par la suppression des justices seigneuriales et des droits y attachés, soit par l'abolition du régime féodal, soit par la suppression des privilèges en matière d'impôt foncier... soit par le rachat des rentes".

III - Les rentes foncières levées par les de Pezet sur les juridictions de Toirac, Carayrac, Frontenac, Larroque Toirac et Saint-Affre

Benoit Pezet avait acquis 27 setiers de rentes de noble Raymond de Pontanie du Soulon, seigneur de Larroque Toirac et Saint-Affre, demeurant au château de Larroque Toirac, en 1734, soit 20 setiers au prix de

5000 livres, par acte sous seing privé contrôlé et insinué à Cajarc, et 7 setiers par acte notarié (Bessac) au prix de 1320 livres.

En 1737 vendeur et acheteur procèdent à "l'indication" des rentes vendues. Le tout est résumé dans le tableau suivant.

Juridiction	total rentes	collec -tives	indivi- duelles	<1 quarton froment	1 à 2 q	2 à 3 q	3 à 4 q	4 à 5	5 à 6	> 6 q
Toirac	36	14	22	9	8	9	2	3	2	3
Carayrac	4	4	0	0	0	2	0	0	0	2
Frontenac	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Larroque-St-Affre	36	10	26	12	8	4	3	4	1	4

Ce tableau nous permet de noter l'importance relative des rentes individuelles (surtout de petites parcelles).[8]

En 1752, par acte sous seing privé, Pierre (fils de Benoit) Pezet, receveur des tailles, afferme l'ensemble de ces rentes à Pierre Cabries, marchand, et Joseph Cabries, maître serrurier, rentes qui se montent à 234 quartons de froment, et la moitié des droits de lods pour 468 livres par an et pour 7 ans.

Cet exemple permet de relever l'intérêt d'un dossier familial complet comprenant actes notariés et actes sous seing privé.

Conclusion

Cette petite étude démontre que pour parvenir à la connaissance des patrimoines, de leur composition et de leur transmission, il est nécessaire d'emprunter deux voies complémentaires : la première, exhaustive, nécessite le dépouillement des cadastres, des rôles annuels et autres documents fiscaux, des répertoires de notaires : elle permet une vue d'ensemble des actes ; la seconde, ponctuelle, permet des sondages plus profonds. C'est la voie des archives privées. Brouillons, lettres, projets permettent de suivre le cheminement qui a conduit à la rédaction d'un acte notarié ou à l'adoption de telle ou telle clause. Enfin, l'existence de "dossiers familiaux" d'une part permet une approche globale d'une gestion familiale, d'autre part donne leur vraie place aux actes sous seing privé trop souvent négligés par les chercheurs. Nous avons démontré par ailleurs qu'ils constituaient 10% des actes de crédit concernant les Figeacois. [9]

Philippe Calmon

Notes

1 - A.D.L. Fonds Pezet 51J

2 - Ph. Calmon. *Les notaires et autres officiers de Figeac de L'Ancien Régime à la loi du 25 ventôse an XI.* 4e colloque d'histoire notariale de Toulouse. Notaires et notariat du Midi toulousain XVe-XIXe siècles et *Les notaires de Fiqeac à la fin de l'Ancien Régime.* Bulletin S.E.L., à paraître.

3 - Ph. Calmon. *Mariages et conventions matrimoniales à Figeac de l'Ancien Régime au Code Civil.* 3e colloque d'Histoire notariale de Toulouse : Problèmes et méthodes d'analyse historique de l'activité notariale (XV-XIX siècles). PUM Toulouse 1991, et *Mariages et divorces à Figeac de l'Ancien Régime au Code Civil.* Bulletin S.E.L.

4 - Légitime : portion de patrimoine assurée aux héritiers légitimes.

5 - Il est prévu des legs de l'ordre de 100 à 300 livres à la confrérie du Saint Sacrement de Saint Chels, à la confrérie de Notre Dame du Puy de Figeac, à la compagnie des Pénitents bleus, aux Capucins et aux pauvres de Saint Pierre Toirac et de Larroque, et une rente annuelle de 40 livres à son domestique : Champagne.

6 - Sur ces sujets je me permets de renvoyer le lecteur aux études publiées dans le bulletin de la S.E.L. de 1989 à 1991 sous le titre général *La propriété foncière et les revenus fonciers à la fin de l'Ancien Régime dans l'élection de Figeac.*

7 - Propriété située sur la commune de Linac.

8 - Voir Ph. Calmon. *La propriété foncière* (opus cité). "La seigneurie" qui contient le détail des rentes dues à la famille Gasc sur la seigneurie de Mialet.

9 - Ph. Calmon. *La fiscalité à la fin de l'Ancien Régime dans l'élection de Figeac.* 3e partie : Le domaine royal.

LES TRIBULATIONS D'HIPPOLYTE DESLACS [1]

Le 29 septembre 1791, sous le commandement du contre-amiral d'Entrecasteaux, deux navires *la Recherche* et *l'Espérance* appareillaient au port de Brest. Sur le premier bâtiment, un mousse de 14 ans, Hippolyte Deslacs. Mise sur pied par le roi Louis XVI lui même, l'expédition devait rechercher le navigateur La Pérouse qui n'avait plus donné signe de vie depuis 1788 [2]; s'agissant également de poursuivre les explorations dans l'Océan Pacifique, découvrir des terres nouvelles, dresser des cartes, la mission avait des objectifs à la fois humanitaires et scientifiques. A vrai dire le long silence avait suscité des initiatives individuelles comme celle de Dupetit-Thouars qui vendit tous ses biens pour retrouver les disparus mais qui, fait prisonnier au Brésil, ne pourra mener à bien son projet.

Hippolyte Deslacs qui vit le jour le 7 septembre 1777 à Paris est le fils d'Antoine-François-Joseph Deslacs du Bousquet, marquis d'Arcambal, seigneur d'Arcambal, Galessie, Coanac et de Marie-Françoise-Félicité du Crest de Chigy. Charles-François-Hippolyte est le dernier des trois enfants du couple. L'aîné Achille-Claude-Antoine-François choisira la carrière militaire, fréquentera l'Ecole Militaire de Paris puis émigrera en Sicile en 1791. Aglae-Françoise épousera Charles-Claude-Pierre Claret de Fleurieu de 37 ans son aîné. Ce dernier mit au point une montre marine à secondes pour le calcul des longitudes et, comme directeur des ports et arsenaux de France, dressa le plan des opérations navales pendant la guerre d'indépendance des Etats-Unis et rédigea les instructions de La Pérouse pour son voyage de découverte. Ce technicien, unanimement respecté, fut nommé ministre de la Marine le 26 octobre 1790, poste dont il démissionnera le 17 mai 1791 pour occuper celui de gouverneur du Dauphin (Louis XVII) et ... se marier avec Aglae au printemps de l'année suivante [3]. Il est vraisemblable que c'est sur sa recommandation qu'Hippolyte, au sortir du collège, fut embarqué sur *la Recherche*. Peut-être allait-il connaître une carrière aussi prestigieuse que celle de son futur beau-frère engagé au même âge dans la marine et qui de plus avait préparé l'expédition ; aussi prestigieuse que celle de son père, maréchal des camps et armées du roi puis inspecteur général de l'infanterie [4].

Après avoir traversé l'Océan Atlantique, les frégates contournent l'Afrique au sud par le cap de Bonne-Espérance, parcourent l'Océan Indien pour atteindre l'Australie puis l'Océan Pacifique où elles vont naviguer pendant près de deux ans (1792- 1793) sans pouvoir élucider le mystère de la disparition de La Pérouse [5]. L'œuvre scientifique accomplie par contre fut considérable dans l'exploration et la cartographie de l'Océanie [6].

Les évènements survenus en Europe expliquent la fin prématurée du voyage. La proclamation de la République française, suivie de l'exécution du roi provoque chez les membres de l'expédition, de graves divergences politiques opposant partisans et adversaires de la Révolution. Le premier février 1793 la Convention déclare la guerre à l'Angleterre et la Hollande, ce qui fut à l'origine de la première coalition. A la mi-octobre, à l'escale de Surabaya, port de la côte septentrionale de l'île de Java, possession hollandaise, les deux bateaux sont pris et les équipages faits prisonniers, les dissensions entre les hommes ainsi qu'un mauvais état sanitaire ayant facilité leur capture. En septembre 1794, après un an environ de privation de liberté, fut décidé le renvoi des prisonniers qui, au mois de mai 1795, au cap de Bonne Espérance, embarquent sur un bateau hollandais maintenant ami puisque le 16 de ce mois, par le traité de la Haye, la République batave était désormais alliée de la France. Le répit fut de courte durée puisqu'au mois d'août, Hippolyte et ses compagnons d'infortune sont à nouveau pris, cette fois-ci par les Anglais, l'Angleterre et l'Autriche n'ayant pas signé la paix avec notre pays. Ce n'est que le 3 juillet 1796 que notre jeune homme, 18 ans et demi, taille moyenne, cheveux châtains, arrivait au Havre, après avoir transité par l'Irlande, l'Ecosse et l'Angleterre où il fut mis en liberté conditionnelle.

Hippolyte avait eu tout loisir de réfléchir à son avenir et décidé de demander le 9 septembre 1796 au nouveau régime - le Directoire - comme prix de ses années de navigation et de captivité, sa promotion au grade d'enseigne de vaisseau. A l'appui de sa demande, trois pièces dont deux certificats. La première en langue anglaise datée du 28 juin est la copie du passeport d'échange précisant qu'il est permis au jeune marin de revenir en France en échange du mousse Alexander Young appartenant au service marchand britannique. Dans le premier certificat rédigé le 4 juillet par l'officier de la marine militaire Laignel, membre de l'expédition, il est écrit qu'Hippolyte "a servi sur la frégate la Recherche en qualité de mousse depuis le mois de septembre 1791 jusqu'à la fin du mois de février 92 et que depuis cette époque et d'après les ordres du général Entrecasteaux, il y a rempli les fonctions d'aspirant ou volontaire de la marine" ; sont louées ensuite sa conduite et son application "susceptibles de le rendre un très bon officier de marine". Le second certifi-

cat en date du 7 septembre par l'ingénieur géographe Beautemps-Beaupré embarqué sur le même bateau, indique qu'Hippolyte "m'a assisté dans les opérations de trigonométrie et autres que j'étais chargé de faire sur le terrain et en canot dans les rades", ajoutant que son "excellente conduite... dans les circonstances de danger et autres, d'une longue navigation dans des mers peu fréquentées et dans des parages inconnus, lui ont mérité... l'estime des officiers et de l'équipage".

Il ne restait plus aux autorités qu'à prendre la décision. Dans un rapport du bureau des officiers militaires de la marine du 21 septembre envoyé au ministre, il est rappelé brièvement les états de service de l'intéressé, la durée de sa campagne - 4 ans et 10 mois - ainsi que le contenu des deux certificats. Il est enfin fait état de sa parenté avec le général Bercey et le citoyen Fleurieu. Au bas du document, le responsable a ajouté "approuvé qu'il soit placé dans le grade d'enseigne..." . Un autre rapport de l'an V adressé au Directoire exécutif résume la situation du demandeur, explique que la loi du 3 Brumaire exige quatre ans effectifs de navigation mais assure aussi des récompenses pour des actions d'éclat. "Si le citoyen Deslacs n'a point tout à fait la navigation que veut la loi, au moins offre-t-il une campagne extraordinaire qui peut lui mériter une récompense particulière".

Le grade d'enseigne fut dans ces conditions conféré à Hippolyte Deslacs que la dernière pièce de son dossier militaire (un mandat-comptable du 400 F) nous montre à l'automne 1799 attaché au port de Brest. Pour peu de temps il est vrai puisque le 15 mars 1800, dans sa vingt troisième année, décédait ce marin d'origine quercinoise absent de son pays pendant près de 1746 jours dont plus de la moitié comme captif.

André SALVAGE

Notes

1 - Je dois à l'obligeance de Mme Chanton-Moles, correspondante parisienne de notre secrétaire général, la communication du dossier d'Hippolyte Deslacs conservé au service historique de la Marine à Vincennes ; qu'elle en soit remerciée ainsi que Mme Raynaud, professeur agrégé d'anglais pour la traduction d'un document en langue anglaise.

2 - Disposant de deux bâtiments, la Boussole et l'Astrolabe, La Pérouse avait quitté Brest le 1er août 1785 pour explorer l'océan Pacifique. Depuis mars 1788 on était sans nouvelle de lui.

3 - Femme étonnante dont, selon Jean Lartigaut, "il conviendrait de retracer l'existence", in BSEL 4e fascicule 1989.

4 - Maréchal de camp le 1er mars 1780 et chargé de l'inspection des troupes jusqu'en 1787.

5 - En 1827 on était renseigné sur le sort de l'Astrolabe, en 1862 sur celui de la Boussole. Les deux navires avaient fait naufrage fin mai-début juin 1788 sur les récifs de l'île de Vanikoro (Nouvelles-Hébrides).

6 - Un archipel australien et un groupe d'atolls de l'Océanie française portent le nom d'Entrecasteaux.

Il n'est pas question ici de relater le voyage pour lequel le lecteur pourra consulter avec profit le volume 5 de "*Découvertes et conquérants, la grande aventure des explorations*". Editions Atlas - Bruxelles 1982.

LA CROIX-RELIQUAIRE DE LEON D'AUDIN DE BREINGUES ANCIEN CHANOINE DE ROCAMADOUR

L'état des lieux

Les enseignements concernant les Sanctuaires de Rocamadour au cours des premières décennies du XIX[e] siècle sont rares. Les quelques descriptions nous offrent un panorama des lieux comme étant dans un état de délabrement avancé : "*Le triste vent de la nuit soufflait seul dans cette antique chapelle. La Vierge de Roc-Amadour pourrait se nommer maintenant la Vierge des ruines,... , dans son oratoire dévasté*" (1).

L'ordonnance de Mgr Cousin de Grainville, évêque de Cahors (1802-1828), émise le 22 septembre 1826 "*considérant que ces églises si dignes à la vénération des fidèles, sont dans un état de délabrement et qu'il est de la plus grande nécessité de pourvoir aux réparations dont elles ont besoin*", précise que le surplus des honoraires des messes serait employé aux réparations. En fait, il s'agit là de l'amorce d'une prise de conscience (2).

De toute évidence, l'ouvrage de l'Abbé Caillau, publié en 1834 : *Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Rocamadour* (3) sera déterminant et aboutira aux grandes restaurations qui débuteront en 1858.

La lettre de l'Abbé Dupeyre, exécuteur testamentaire

Toutefois, il est intéressant de noter que la dévotion mariale subsiste, marquée par de rares donations et ex-voto. Le registre de la *Confrérie du Très Saint Sacrement de Roc-Amadour* couvrant la période 1764 - 1870 nous en fournit un précieux témoignage (4).

Il s'agit de la copie d'une lettre datée de Paris le 25 juillet 1820, émanant de Monsieur l'Abbé Dupeyre, à l'attention du recteur de Rocamadour, dans laquelle sont formulés les vœux de Léon d'Audin de Breingues.

Lors du baptême de son neveu paternel Alexandre Louis Victor, le 26 février 1768, il est qualifié de bachelier en théologie, prêtre et chanoine de l'église collégiale et abbatiale du sanctuaire quercinois [5].

En 1632, Jean Audin, originaire de Vaillac tient en louage la maison de la Carrete, au bas de l'escalier des pèlerins, et exerce la profession d'hotelier [5]. Il marque l'installation de cette famille à Rocamadour qui connaîtra une rapide ascension. Propriétaires de biens nobles au XVIII[e] siècle, anoblis, les Audin se qualifièrent de seigneurs de Viroulou, barons de Breingues, co-barons de Cardaillac, bourgeois de Rocamadour [6].

Léon d'Audin de Breingues décède subitement en novembre 1820 chez Madame la Comtesse de Rouge, au château du Mesnil à La Norville, diocèse d'Arpajon ; ses dernières volontés furent pour son pays natal. Il souhaita faire don d'une "*fort jolie Croix en Vermeil, renfermant du bois de la Vraie Croix, auprès de laquelle il avait fait inscrire l'authentique*".

Il est précisé que le reliquaire devrait-être "*exposé à l'adoration des fidèles dans les jours que l'Eglise confère à cette solennité*".

Ses héritiers, malgré l'absence de documents écrits, reçoivent les témoignages de ses proches et prennent acte des vœux formulés par le défunt parent. Le verbal de partage détermine les conditions de la donation faite "*à perpétuité à l'Eglise de Notre-Dame de Roc-Amadour*".

> *1° Mr le Curé assisté du marguillier fera coucher sur le registre de la paroisse la dite donation et acceptation.*
>
> *2° Il en fera tirer deux traites, l'une pour Dame Roger d'Audin de Breingues, veuve Dumont, l'autre pour Dame Julie d'Audin de Breingues, épouse de Fr. de Bline.*
>
> *3° Dans le courant du mois de novembre prochain, il fera célébrer une messe pour le repos de l'âme du donateur, laquelle sera annoncée à la messe de la paroisse au dimanche précédent.*

C'est un habitant de Mayrinhac-Le-Francal, hameau proche de Rocamadour, le sieur Ferrier, alors député au Corps Législatif, qui sera chargé de remettre la lettre stipulant les modalités du don au prêtre de Rocamadour, dès son retour de Paris, et de convoyer ultérieurement la Croix.

L'Abbé Dupeyre indique qu'en raison de son passage à Figeac à la fin du mois d'Août, c'est à cette date au plus tard que sera remis le dépôt, dans les conditions émises lors du verbal. La rencontre figeacoise ne semble pas avoir eu lieu.

La réunion du Conseil de Fabrique

Il faudra attendre une réunion de la Fabrique de l'église de Rocamadour le 20 septembre 1821 pour voir la donation validée.

Sont présents ce jour là : Pierre Lafon, recteur, Jean-Pierre Bouzon, maire, Jean-Joseph de Fouillac, Pierre Vidal, Guillaume Vidal, Louis Gard. Réunis dans la sacristie, ils prennent officiellement acte de la donation, l'acceptent, le maire couche alors sur le registre la lettre et transcrit la délibération qui "*sera incessamment adressée au dit Sr Abbé de Peyre dépositaire de la dite Croix, laquelle copie lui servira de décharge*" (7).

L'inventaire du 1er avril 1837, extrait du livre de Compte des Recettes et Dépenses de la Fabrique mentionne "*une croix en Vermeil Renfermant une Relique de la Vraie Croix*" pour 300 frs (8).

La croix-reliquaire préservée

Durant le mois de septembre 1995 l'inventaire des collections du Musée d'Art Sacré de Rocamadour que j'effectuais sous la direction de Mme Mireille Bénéjeam, conservateur détaché, fut étendu à la grande sacristie de la basilique Saint-Sauveur et permit de sortir de l'oubli la croix-reliquaire de Léon d'Audin de Breingues.

Il s'agit d'une riche pièce d'orfèvrerie en vermeil de 0,39 x 0,18, réalisée par Jean-Charles Cahier à Paris, en 1820 (9).

Ce dernier travailla avec l'orfèvre de Napoléon Ier, Biennais, et prit sa suite. Spécialisé dans l'orfèvrerie religieuse il exécuta, en 1823, à la demande de Louis XVIII, le reliquaire de la Sainte Ampoule de Reims (10).

Le trésor de la cathédrale de Rodez lui doit une élégante croix processionnelle (11).

La croix de Rocamadour, de forme latine, aux extrémités fleuronnées, est ordonnée autour d'un oculus vitré, encadré d'une gloire de rayons. Il contenait comme nous l'indique l'inscription gravée sur le bras transversal la relique de la Vraie croix "ECCE LIGNUM C. (rucis) D. (omini) N. (ostri) J. (esus) C. (hristi) V. (enite) A. (doremus) " (12).

Sur le bras vertical on peut lire la formule 'VIRGINIS QUE MATRIS AD MAJ. (orem) D. (ei) GL. (oriam)' (13) surmontant une applique présentant la Vierge à l'Enfant à l'arrière de laquelle un oculus vitré conserve un morceau d'étoffe blanche.

La croix est insérée par une volute à palmettes sur un socle rectangulaire porté par quatre pieds. Les quatre faces présentent les instruments de la Passion : couronne d'épines et clous, colonnes de la flagellation, échelle, roseau, éponge. A la base d'un large cavet orné de denticules

feuillagés, une ultime inscription nous renseigne sur le donateur : "EX-VOTO. D. (icti) D. (omini) FR. (atris) C (anonic) I LEONIS D'AUDIN BRENGUEN OLIM CANONICI RUPIS A MATORIS. PARISIIS. 1820" (14)

La question des reliques

L'ancien chanoine de Rocamadour avait veillé à ce que soit inséré l'authentique de la relique majeure. Le document se trouve en effet à l'arrière d'une plaque d'argent vissée sous le socle.

Le manuscrit sur papier, rédigé en latin, émane de Monseigneur Maurice-Jean Magdeleine de Broglie, évêque de Gand (1807-1821), ville située dans la province orientale de la Belgique.

Il indique la nature des reliques en ces termes : "*particules de bois de la Sainte Croix..., fixées sur un morceau d'étoffe doré...,* précise le contenant : "*dans un reliquaire d'argent surdoré, de forme ronde et orné sur la face antérieure d'un cristal, lequel reliquaire, bien fermé est attaché avec un fil de soie de couleur violette*", appose le cachet épiscopal, garantie irréfutable : "*nous avons ordonné qu'il soit authentifié de notre sceau mineur et cacheté avec de la cire espagnole de couleur rouge*".

L'acte, rédigé par J. Le Surre, vicaire général, le 20 avril 1820, comporte le sceau épiscopal. De toute évidence, les précieux fragments prenaient place dans l'oculus central de la croix, le verre en permettant la présentation aux fidèles lors des cérémonies.

L'exposition aux fidèles

Au bas du document, Monseigneur Balthazar Cousin de Grainville, évêque de Cahors, autorise l'exposition à l'adoration. Le texte daté du 26 octobre 1821 est cosigné par le vicaire général Latapie du Tournié et par mandat par le secrétaire Combarel.

La croix-reliquaire de Léon d'Audin de Breingues est actuellement présentée dans les collections permanentes du Musée d'Art Sacré de Rocamadour. Le Père Tostain, alors recteur des sanctuaires a volontiers accepté cette mise en dépôt ; qu'il trouve ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Christophe GALINON

Notes

1 - Abbé Orsini. *La Vierge, histoire de la mère de Dieu*, deuxième édition, tome second, Paris, 1838, p. 118.

2 - Abbé Jean Rocacher. *Les restaurations des Sanctuaires de Rocamadour*, supplément au *Bulletin de littérature Ecclésiastique*, Institut Catholique de Toulouse, Chronique n°3, 1987, p. 11.

3 - Abbé Armand-Benjamin Caillau. *Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour suivie d'une neuvaine d'instructions et de prières*, ouvrage dédié à Monseigneur d'Hautpoul, évêque de Cahors, Paris, 1834.

4 - *Registre de la Confrérie du Très Saint Sacrement de Rocamadour à commencer en 1764 - 1870*, fol. 63, Archives de la Maison des Chapelains - Rocamadour.

5 - Renseignements communiqués par M. l'Abbé Jean Lafon, d'après 2 registres paroissiaux des XVII[e] et fin XVIII[e] siècles conservés aux A.M.C. de Rocamadour.

6 - J. Calmon, *Les armoiries de familles disparues* dans *B.S.E.L.*, 2e fasc. 1959, avril-juin, TLXXX, p. 143.

7 - *Registre de la Confrérie du Très Saint Sacrement de Roc-Amadour à commencer en 1764 1870*, fol. 64, A.M.C. - Rocamadour.

8 - *Fabrique de Roc-Amadour - Livre de Compte des Recettes et Dépenses 1837-1879*, p. 1 A.M.C. Rocamadour.

9 - Répertoriée sous le n° Inventaire 95.M.223

10 - Abbé Jean Goy, *La Sainte Ampoule du Sacre des Rois de France - Histoire et légendes*, Reims, 1994, p. 11.

11 - *Cinq ans de protection des Objets d'Art en Aveyron*, Année du Patrimoine, Rodez, 1980, p. 66, n°65.

12 - Voici le bois de la croix de Notre Seigneur Jésus Christ. Venez, adorons !

13 - Pour la plus grande gloire de Dieu et de la Vierge Marie.

14 - Ex-voto du dict sieur frère chanoine Léon d'Audin de Breingues, ancien chanoine de Rocamadour, Paris, 1820.

UN QUERCYNOIS A LA COUR DE LOUIS-PHILIPPE

Le texte suivant est entré aux Archives départementales en 1997 avec d'autres documents intéressant Jacques-Antoine Delpon, auteur de la *Statistique du département du Lot*, par don de M. Laclaverie, des Pyrénées-Atlantiques.

Le pittoresque du récit suggérait de faire connaître aux lecteurs une anecdote touchant un membre éminent du département.

Or, le n° 9 du journal "Le Progrès médical" paru en 1936 devait fournir quelque lumière complémentaire sur ce texte, les circonstances qui l'entourent, l'identification des personnages cités.

Le document déposé aux Archives départementales est une copie du document original où la date comme des incises dans le corps du texte avaient été omises. Le reste du texte est identique à quelques détails près.

Voici ce récit tel qu'il est restitué dans la copie des Archives départementales, complétée par les notes dues à M. Gabriel Andral, de Pau, qui étant petit-neveu de l'auteur, possédait en 1936 le document original, ainsi que d'autres, paru dans "Le Progrès médical".

L'auteur, Guillaume-Antoine Andral, cousin germain de Gabriel Andral est également médecin. Originaire d'Espédaillac où il naquit le 16 janvier 1805, il est reçu n° 8 à l'internat de Paris le 17 décembre 1828. Aide d'anatomie le 22 janvier 1834, il travaille au catalogue du musée Dupuytren en 1838. Son état de santé l'oblige à quitter Paris en avril 1839 au milieu des épreuves du concours d'agrégation, et à regagner Espédaillac où il mourut le 23 février 1841.

*
* *

[Paris, 6 décembre 1830]

"Glorifie-toi, exalte-toi, ma chère Mimi [1], tu viens, dans ma personne, de recevoir un honneur vraiment énorme, passe moi le mot. Ton cousin, le carabin, le cadet, le conscrit, enfin tout ce que tu voudras, a dîné hier chez... devine. "Parbleu, chez Mr de Mosbourg" [2], dis-tu. Madame Salgues, apprenez que je ne suis pas fait pour honorer de si petites gens de ma présence. Mais je vois bien qu'il faut te le dire, tu ne devinerais pas. Eh ! bien j'ai dîné hier chez... mais mon Dieu, place toi bien, mets toi devant une chaise parce que tu vas tomber à la renverse. Cependant, ma bonne cousine, ne vas pas te trouver mal, j'aimerais mieux ne pas te le dire. J'ai, allons ; allons donc [3]. J'ai dîné chez Sa Majesté Louis-Philippe [4], roi des Français. (Ici tu dois tomber). Pas possible, diras-tu, quand tu seras relevée. Comme j'ai l'honneur de te le dire, maintenant [5] que tu es bien remise de la première stupeur, je vais te raconter les détails de ce magique dîner. Je ne trouve pas d'expression plus magique, s'il t'en vient une, souffle la moi.

Samedi 4 du courant arrive à la Charité un laquais galonné sur toutes les coutures, lequel remet à ton serviteur une invitation à dîner de la part de Sa Majesté, pour le dimanche 5 du courant, hier par conséquent. Je devins rouge, puis pâle, puis jaune, enfin je crois que toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, s'étaient à tour de rôle, donné rendez-vous sur mon front. Un peu remis, je réunis le conseil général des collègues; je leur communique la noble invitation et la discussion s'engage sur les chapitres suivants : 1° le costume, 2° manière de se présenter, 3° conduite [6] pendant le repas. Sur le premier article embarras des plus conséquents. L'un aristocrate fini, veut les culottes [7], l'habit à la française, voire même l'épée horizontale. Un autre, démocrate enragé, veut le pantalon, la botte familière, le classique habit noir, il veut enfin, siècles futurs vous ne pourrez le croire, il veut la cravate noire. Enfin, les plus sages veulent : habit, gilet et pantalon noir, bas de soie, souliers. Je me range à leur avis en demandant cependant qu'il me fut [8] permis de remplacer l'habit noir par l'habit bleu, le gilet noir par le gilet blanc, et tout cela pour une excellente raison : c'est que je n'ai ni habit, ni gilet noir. On se récrie vivement ; le président agite en vain sa sonnette pour rétablir l'ordre ; même une fois il est sur le point de se couvrir, parce qu'un des membres du conseil menace de le prendre aux cheveux. Après la pluie, vient le beau temps : le soleil de la bonne intelligence reluit au milieu de nous, et il est décidé qu'un de ces messieurs me prêtera son habit noir qui ne lui a encore servi que pour deux enterrements, et deux ou trois dîners de cérémonie, un autre son gilet sur lequel il n'y a pas trop à dire, si ce n'est quelques tâches de graisse que nous ferons [9] disparaître avec de l'am-

moniaque ; que te dirai-je enfin ; avec l'habit de celui-là, le gilet de celui-ci, la cravate de mousseline de cet autre, je parvins [10] à me faire une toilette très recherchée ; ma parole d'honneur, j'étais superbe ! Mais comme bien tu le penses, ce n'était pas le plus difficile que de s'habiller, car comme dit le proverbe, c'est la queue qui est le plus difficile à écorcher, tu [11] vas voir dans les paragraphes suivants, de quelle manière je l'ai écorchée cette fameuse queue.

J'étais invité pour six heures ; à six heures moins le quart, je monte... tu dis, dans un fiacre et tu ris ; point du tout, je monte dans un élégant cabriolet de remise pour mes 50 sous, et le cocher, sachant que je vais chez le roi, me conduit ventre à terre au palais, entre fièrement dans la cour d'honneur et me dépose solennellement au bas du grand escalier. Tout ébloui, je monte ce superbe escalier sans être arrêté par personne, et me demandant de temps en temps : "Comment diable vais-je faire ?" Enfin, au bout de l'escalier un suisse m'ouvre une porte en s'inclinant avec respect. Je lui sais [12] bon gré de son inclination, et je me dis aussitôt : on me prend pour quelque chose ! Je me trouve dans une belle pièce où sont une vingtaine d'amateurs de bonne mine, très bien mis ; heureusement pour moi mon trouble, car parole d'honneur j'étais troublé, m'empêche de saluer jusqu'à terre, et j'aurais sottement salué des laquais. L'un d'eux s'avance aussitôt, me demande mon nom, et m'ouvre une autre porte qui me conduit dans un salon tout resplendissant d'or et de lumières. Oh ! ici, les épaulettes, les grands cordons, les broderies m'apprennent que je ne suis plus devant la livrée qu'on rougit de saluer ; mais celle que j'avais sous les yeux vaut-elle mieux ? [13] Cependant je ne perds pas la carte ; un coup d'œil rapide m'apprend que le maître de céans n'est pas là, et dès lors toute mon audace me revient comme par enchantement. Je fais un salut protecteur à mes commensaux dont je ne connais pas un seul, comme tu penses bien, excepté cependant trois ministres que j'ai vus à la chambre. Je me mets gravement à examiner les tableaux du salon absolument comme si j'avais été à Espédaillac dans la chambre sur le salon, à regarder les portraits de mon oncle [14] et de mon frère [15], fabriqués par Mme Lombard [16]. Cependant j'avais une faim dévorante, un véritable appétit d'interne qui a déjeuné [17] après la visite, avec une flûte [18] de fromage de Brie, et un verre d'eau, et je me disais : "Est ce qu'on ne dîne pas ici ?" Lorsqu'une porte à glace, que dans ma rustique ignorance, j'avais prise pour un grand miroir, s'ouvre à deux battants, et je vois le roi devant lequel nous défilons un à un en le saluant profondément ; moi d'abord je regarde faire, puis je me mets à la queue comme un véritable habitué. Je passe, et le roi me rend mon salut avec une grâce charmante. Ceci ne fut pas perdu pour ma philosophie ; j'examinais tristement *in petto*, l'influence iminente (sic) [19] du

pouvoir sur les frêles humains, j'analysais le sentiment qu'avait produit en moi ce simple salut du roi, et j'en vins tout naturellement à ne pas m'étonner que les ministres accusés [20], eussent figuré [21] les Ordonnances de Juillet sur l'injonction de Charles X découronné. J'en étais là de mes réflexions philosophiques, lorsqu'une porte s'ouvre, et nous passons dans la salle du festin ; là chacun se place comme il veut, et là où il veut. Moi je me trouve campé entre Mr Lafitte [22] et le général Athalin [23], aide de camp. Je ne te parlerai pas de la richesse de la table, d'un immense surtout en vermeil, il faut le voir pour en avoir une idée ; sérieusement c'est admirable. On me sert du potage au macaroni, et à peine avaisje trempé ma cuillère dedans qu'une cuillère propre se place à côté de moi.

A cette vue j'eus une estomagade ; que diable ce grand laquais veut-il que je fasse de cette cuillère ! Cadet, mon ami, tu as fait quelque bêtise. Je continue cependant : on me donne un filet de lapereau à la purée de marrons, et à peine ma fourchette et mon couteau ont-ils touché ce nouveau mets, qu'un couteau et une fourchette propres se placent à côté de moi... Diables t'enlèbe (sic), me dis-je alors, j'y suis, ça veut dire, mon ami, qu'il ne faut pas salir la nappe avec ton couteau ou ta fourchette et qu'il faut les renvoyer sur ton assiette sâle. Enfin, je mange ensuite un aspic de suprêmes de volailles, des côtelettes à la marengo, une aile de poulet à la reine etc, etc...[24] un mot je m'empiffre comme un véritable paysan, malgré les avertissements réitérés de mon pauvre estomac qui ne cessait de crier [25]. "*Arresto-te* [26]*, cadet, arresto-te je te plaï, crebi per mo fé.*" Moi je ferme l'oreille et j'ouvre la bouche. Mais aussi quelle sévère punition m'attendait : on m'offre de la dinde aux truffes, d'un parfum !.. il n'y a que les tiennes qui en aient un semblable. Aussitôt je dis à mon estomac, regarde ; mais ô rage, ô désespoir, ô désolation de l'abomination. Il me répond, si tu m'envoies un morceau de plus, fut-ce de la dinde truffée, je me contracte et j'envoie une fusée sous la table, et pour prévenir qu'il le ferait comme il le disait, il me fait remonter un de ces vents précurseurs de la tempête, que j'étouffe et dissimule [27] de mon mieux, mais je n'en suis pas moins forcé de refuser de la dinde aux truffes ; mon cœur se serra et pour la première fois ma bouche se ferma. Misérable roturier d'estomac, dire que tu m'as joué un semblable tour.

Enfin on se lève de table, et nous repassons tous dans le salon de réception, là je me disais, malgré cette damnée dinde truffée : "*Abe plo* [28] *dinat, cadet,*" "*ô mai trop*" disait le gasta [29] aussi cette nuit, *ton* [30] *toupi*. Il ne me manquait plus que la demi tasse et le petit verre. Arrivent des laquais avec d'immenses plateaux de vermeil chargés de tasses. Je m'approche sans façon, je me sucre et je me fais remplir ma tasse jusqu'au bord, fameux café ma foi ! un peu fort cependant. En

remettant ma tasse j'avise un autre laquais qui portait un plateau avec des flacons ; ah ! voilà le petit verre ! Je m'approche et il me dit aussitôt : "Anisette, cognac, curaçao." "Curaçao", lui dis-je froidement en tendant mon petit verre qu'il remplit à l'instant. J'avale et je rends le petit verre en me disant "délicieux !" Dans l'attente de ce qui allait arriver, je m'en vais m'appuyer contre la cheminée. On ouvre encore les deux battants de la fameuse porte à glace, et l'on introduit la grande réception du dimanche. Quelle brillante foule ! En face de moi à quelques pas, le roi recevant tous ces grands personnages, et moi, chétif carabin, le dos tranquillement tourné vers le feu, regardant sans le moindre embarras tous ces courtisans. Représente-toi ce tableau et tu riras ; moi, je ne riais pas, j'étais sérieux comme un pape, j'avais une figure tout à fait diplomatique.

Enfin, après m'être donné le plaisir de pousser des maréchaux, de coudoyer des pairs de France, de marcher sur les pieds des députés [31], etc etc [32] je m'esquive, je me jette dans un fiacre, et je rentre dans mon néant ivre de grandeur.

Adieu, ma bonne cousine, je t'embrasse comme je t'aime, ainsi que ton mari, et vous savez tous les deux que c'est du plus profond de mon cœur.

Andral

P.S. Embrasse pour moi mon oncle et ma tante. J'écrirai bien à mon oncle sur ce dîner royal, mais je lui réserve un article de politique transcendante, il faut que d'avance il se résigne à l'ennui de le lire."

Dans une autre lettre à son père [33] il expliquait l'invitation qui lui avait été faite.

"Un des princes du sang, le duc de Montpensier [34] âgé de six ans, jouait sur une terrasse du Luxembourg ; il tombe sur l'angle d'une marche, et se fait une petite plaie au-dessus de l'extrémité externe du sourcil gauche. Aussitôt grande consternation. Mr de Semonville [35] chez qui l'accident était arrivé, envoie ventre à terre sa voiture à la Charité pour avoir un chirurgien. Je me trouve là, j'y monte et j'arrive auprès de l'enfant. Je l'examine et j'annonce aussitôt que ce n'est rien, que dans peu de jours il sera guéri. Je le panse ; au moment où je finissais arrive un autre docteur qui est de mon avis. On porte l'enfant dans sa voiture et nous partons. Je rentre paisiblement à la Charité. Mon confrère court faire mettre un article dans le Constitutionnel, moyen-

nant 1 fr la ligne où il dit ce qui est arrivé, en ayant soin d'y faire mettre son nom deux ou trois fois, le mien il n'en est pas question, mais n'importe.

Je n'avais plus entendu parler de cela lorsque l'invitation m'est arrivée.

Andral"

Christiane CONSTANT-LE-STUM

Notes

1 - Il s'agit de Mme Salgues née Moysen. Son père et son mari ont été députés du Lot.

2 - Jean, Antoine, Micel Agar, né à Mercuès près Cahors en 1791, mort à Paris en 1844, s'attacha à la fortune de Murat et remit en ordre les finances du Grand Duché de Berg et du royaume de Naples. Murat le créa comte de Mosbourg. Après la Révolution de 1830 il fut élu député du Lot et promu pair de France en 1837. Veuf d'Alexandrine Sembat, nièce de Murat, il épousa la fille du baron Janet. Dans son salon se retrouvaient les Quercynois séjournant à Paris.

3 - Original "j'ai dîné... allons, accouche donc".

4 - Original "Ier"

5 - Original "Mais maintenant"

6 - Original "Enfin conduite"

7 - Original "(j'en rougis pour mes mollets, quoique aujourd'hui avec de l'ouate)". Toutes sortes de gens fréquentaient les Tuileries sous Louis-Philippe. Il s'était formé, sur la place du Carrousel, et, dit-on, au profit de la cassette royale, de petits vestiaires où chacun pouvait louer moyennant cinquante centimes, un habit à peu près propre et une culotte à faux mollets. Lenôtre : *Les Tuileries. Op. cit.* p. 238.

8 - Original "soit"

9 - Original "faisons"

10 - Original "parviens"

11 - Original "or tu"

12 - Original "sus"

13 - Original "Que Dieu la juge"

14 - Guillaume Andral (27 novembre 1769 - 31 janvier 1853). Voir la notice dans les *Biographies Médicales*, 9e année, n°10.

15 - Jean-Pierre-Gabriel Andral, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Cahors et à Périgueux (1803-1885). Surnommé le "Père Lot" pendant l'exécution d'une de ses œuvres : la canalisation de cette rivière.

16 - Caroline, fille de Guillaume et filleule de la reine de Naples. Elle avait épousé un agent de change. Le portrait de Guillaume Andral est reproduit dans le n°5 cit. des *Biographies Médicales.*

17 - Original "a déza"

18 - Original "le"

19 - Original "immense"

20 - Les ministres du cabinet Polignac furent jugés par les Pairs le 20 décembre 1830.

21 - Original "signé"

22 - Jacques Laffitte (Bayonne : 1767, Paris : 1841) financier et homme d'Etat, envoya chercher, lors des journées de Juillet, le duc d'Orléans auquel les députés, réunis sous sa présidence, offrirent le trône. Ministre sans portefeuille, puis ministre des finances et président du Conseil, il remit sa démission en 1831.

23 - Louis, Marie, J.-B., baron Athalin, général du Génie (Colmar 1784 - Paris 1836). Aide de camp du duc d'Orléans qui lui conserva cet emploi en devenant roi ; pair de France en 1840 ; il cultivait avec succès le dessin et l'aquarelle.

24 - Original "et"

25 - Original "de me crier"

26 - Original "Orresto-te"

27 - Original " et que je dissimule"

28 - Original "pla"

29 - Original "gaster"

30 - Original "lou"

31 - Original "à des députés"

32 - Original "etc , etc" ne figure pas.

33 - Antoine Andral, né à Espédaillac le 5 octobre 1775. Servit quelque temps comme chirurgien de première classe aux armées avant de rentrer, au début du XIXe siècle, dans son village natal où il exerça la médecine jusqu'à sa mort, le 20 mars 1856.

34 - Antoine, Marie, Philippe, Louis d'Orléans, duc de Montpensier, 5e fils de Louis-Philippe, né à Neuilly en 1824, mort à San Lucar (Espagne) en 1890.

35 - Charles, Louis Huguet, marquis de Sémonville, né et mort à Paris (1759-1839). Grand référendaire à la Chambre des Pairs, il demanda à Charles X l'annulation des ordonnances et se rallia à Louis-Philippe. Voir : *Mémoires de Laffitte*, publiés par Paul Duchon, p. 153 sqq.

SORTIE DU 7 JUIN A TOULOUSE

La matinée de cette journée toulousaine était consacrée au musée des Augustins. Sitôt débarqués du car, les participants furent accueillis par une dynamique guide-conférencière qui ne tarda pas à les séduire par la qualité de ses commentaires où l'agrément de l'anecdote se conjuguait avec une parfaite connaissance de l'histoire de l'art.

Préambule apprécié : le jardin du cloître où voisinent diverses espèces d'arbres fruitiers, légumes, fleurs et plantes médicinales autrefois cultivés dans tous les monastères. Le parcours muséographique, rigoureusement organisé, devait commencer par la célèbre exposition de chapiteaux romans provenant des cloîtres disparus (Saint-Sernin, La Daurade, Saint-Etienne), se poursuivre par les salles réservées aux riches collections lapidaires (XIII^{e}-XVI^{e} siècles) et se terminer par un excellent aperçu de la peinture des XVII^{e}, XVIII^{e} et XIX^{e}.

En début d'après-midi, le rite du déjeuner accompli, tout le monde s'achemina vers la basilique Saint-Sernin. Là, surprise et perplexité ! L'éminent universitaire toulousain qui devait nous prendre en main restait introuvable (un malentendu sur le programme de la journée en était, semble-t-il, la cause). Stoïque devant l'adversité, le vice-président décida d'improviser une visite des lieux. Grâce à l'indulgence et à l'humeur conciliante de nos sociétaires, l'opération se déroula de façon tout à fait satisfaisante. L'attention se porta plus particulièrement sur les armoires à reliques et les superbes boiseries baroques du déambulatoire. Après ce "tour des corps saints" une exploration de la crypte s'imposait. Elle s'effectua dans la bonne tradition des pèlerins qui venaient y vénérer les reliques de saint Saturnin sous le regard bienveillant de saint Jacques.

BIBLIOGRAPHIE

NOBILAIRE DES GENERALITES DE MONTAUBAN, D'AUCH ET DU PAYS DE FOIX

Par J. Vignau. Edit. Histoire et familles du Sud-Ouest, 1998, 544 pages

Cet ouvrage en 3 volumes intéresse le Quercy puisqu'il comprend les Elections de Montauban, Cahors et Figeac. Il est rédigé d'après les titres originaux réunis par les Intendants lors de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse entre 1696 et 1718. Ces documents inédits sont conservés à la Bibliothèque nationale.

Le premier tome qui vient de paraître commence par une introduction sur la noblesse et l'histoire des recherches des faux nobles. Il contient les jugements concernant les familles dont le nom va de A à F.

Il est certain que cette publication comble une lacune dans l'histoire des familles nobles et notables de notre région.

* * *

LUZECH AU XX^{e} SIECLE

Ouvrage collectif édité par l'association "Luzech au XX^{e} siècle". 1998, 306 pages.

Résultat d'un travail d'équipe, ce livre relate les évènements qui ont marqué la vie sociale, politique et économique de ce chef lieu de canton des rives du Lot, depuis 1900. Pour tout dire "une sorte de journal du siècle" comme le présentent ses rédacteurs.

On y trouvera aussi une évocation des anciennes coutumes et traditions locales, assortie d'un survol historique de la cité depuis le site de l'Impernal jusqu'au château des barons en passant par la célèbre chapelle N.D. de l'Ile. 46 pages de photographies ou de reproductions de cartes postales apportent un complément indispensable à cette œuvre de mémoire.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 2 AVRIL 1998 *
Présidence : M. Dalon

Nouveaux membres

- Mme Jacqueline Bley, de Peyrilles.

Ouvrage reçu

Luzech au XX^e siècle. Ouvrage collectif édité par l'Association "Luzech au XX^e siècle". 312 pages.

Don

De Mme Colette Imbert : "*Divona cadurcorum*, Cahors à l'époque gallo-romaine". Dossier manuscrit accompagné de cartes, plans, photos et croquis (notamment d'excellents dessins en couleurs de mosaïques). Rigoureuse et précieuse synthèse des connaissances actuelles sur Cahors aux temps gallo-romains.

Communications

L'ANCIENNE VERRERIE DE DOUELLE *(M. Salvage)*

Premier établissement de type industriel du Quercy au XVIII^e siècle et première verrerie à charbon de la généralité de Montauban, elle reste mal connue en raison de la médiocrité des sources.

Fondée en 1765 par une famille bordelaise, les Delhoste, elle semble n'avoir fonctionné que jusque vers 1770, date à laquelle un négociant de la communauté de Douelle et Cessac, Jean-Louis Constans, qui avait pris une participation dans la première société, partage la propriété avec de nouveaux actionnaires. Utilisant comme combustible le charbon du Rouergue, la verrerie fabriquait des bouteilles - peut-être 100.000 par an - pour l'essentiel expédiées par bateau à Bordeaux.

* *Présents* : Mmes Amat, Arnal-Soulages, Bénard, Cole, Davezac, Desplat, O. Foissac, Girardat, Lefrère, Revellat, Thouvenin, Vanvoren. Mlles Bernadie, Cavaroc, Denjean, Lherm. MM. Dalon, Davezac, Delmon, Denjean, Gatignol, Gérard, Houlès, Lapauze, Lefrère, Linon, Rames, Ramos, Salvage, Souilhac, Sussmilch.

Un tableau de l'église d'Arcambal représentant Louise de La Vallière *(M. Salvage)*

L'eglise d'Arcambal possède un grand tableau qui passait pour représenter une Visitation. Récemment nettoyé et restauré, il évoque une toute autre scène, en fait l'entrée de Louise de La Vallière au Carmel. On y voit l'ancienne favorite de Louis XIV en élégants habits de cour accueillie par la supérieure du couvent. C'est une fort belle œuvre de la fin du XVII[e] siècle, malheureusement anonyme.

Le château de Costeraste et le repaire de Coupiac *(M. Dalon)*

Présentation de quelques diapositives en complément de la communication de notre collègue M. Gibert, publiée dans le dernier fascicule du bulletin.

Le château de Costeraste, important village en hauteur de l'ancienne baronnie de Gourdon, fut occupé au cours de la guerre de Cent Ans par Aymar d'Ussel, chef de bande à la solde des Anglais. On voit aujourd'hui trois corps de logis, essentiellement du XVII[e] siècle, entourant une cour intérieure. Un local aménagé dans la partie nord-ouest des bâtiments et signalé par un clocheton a servi d'église paroissiale pour le village.

Le repaire de Coupiac, presque accolé à un rocher isolé dont la présence parait insolite dans le paysage, n'a jamais eu une importance notable. Décrit au XVII[e] siècle comme une construction rectangulaire à deux niveaux qui comportaient chacun une salle et deux chambres, il était flanqué d'une modeste tour ronde et entouré de quelques dépendances. Aujourd'hui le corps de logis est en partie effondré et la tour menace ruine.

Le retable de Montvalent *(M. Dalon)*

Ce beau retable du XVII[e] siècle que nous avons eu l'occasion d'examiner en détail lors de notre sortie du 21 septembre dernier, présente des éléments iconographiques intéressants.

D'abord les deux statues en bois doré encadrant le tableau central : saint Christophe (patron de l'église de Brassac, aujourd'hui disparue) et saint Namphaise (patron de la paroisse de Montvalent, jadis succursale de Brassac). A ce propos, il est curieux de retrouver en vicomté de Turenne le saint ermite de la Braunhie, vénéré à Caniac-du-Causse, et de surcroît figuré ici en moine imberbe et tonsuré.

Ensuite les deux panneaux sculptés décorant les portes ouvragées situées de part et d'autre de l'autel. Ils représentent respectivement un prêtre encensant un ostensoir et un prêtre agenouillé devant un crucifix. On a là l'illustration (d'un type assez rare) de la dévotion au Saint-Sacrement qui a pris un nouvel essor avec la Contre Réforme.

SÉANCE DU 7 MAI 1998 *
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Jean Moulinier, de Cahors
- M. Gaston Larnaudie, de Lamagdelaine
- Mme Jeanne Vaurès, de Cahors.

Nouveau membre

- Mme Alice Chevalier, de Caussade (Tarn-et-Garonne).

Ouvrage reçu

- *Les Tards Avisés (1707 - Histoire d'une révolte paysanne en Quercy, Périgord et Agenais),* par Miton Gossare. Ed. L'Hydre, 1998, 75 p.

Ouvrage à paraître

- *Nobilaire des généralités de Montauban, d'Auch et du pays de Foix* (comprenant les Elections de Montauban, Cahors et Figeac en Quercy) par J. Vignau. D'après les titres originaux réunis par les Intendants lors de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse entre 1696 et 1718. Ouvrage en trois tomes. La parution du tome I est prévue pour le 15 mai 1998.

Article signalé

- "La fortune foncière de François d'Albareil, lieutenant général au siège de Gourdon", par J. Lartigaut. *Bulletin de l'ARHFA*, n°26 (avril 1998).

Communications

LES FORTIFICATIONS DE FIGEAC *(M. Foucaud)*

Les premières fortifications de la ville se sont implantées sur la terrasse du Puy, endroit stratégique, où vécut probablement la nouvelle abbaye. Celle-ci, une fois installée dans la plaine, eut sa propre ligne de défense, enclos de forme ovoïde qui apparaît sur les plans et les photos aériennes. Les remparts ne sont d'ailleurs pas un monument érigé une fois pour toutes mais un espace évolutif en fonction des périodes de paix ou de guerre.

---

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bidan, Cole, A. Foissac, Lauriac, Lefrère, Rossignol. Mlles Brun, Cavaroc, Lherm. MM. Bidan, Birou, Borredon, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Gérard, Germain, Guichard, Houlès, Lapauze, Lefrère, Linon, Rames, Ramos.

On trouve les premières mentions des fortifications dans les textes d'arbitrage du milieu du XIII[e] siècle. Murailles, tours et fossés sont sous la responsabilité des consuls qui doivent assurer la garde et le guet. L'ensemble devait avoir un périmètre d'environ 1700 mètres. Cinq portes principales et trois portes secondaires ouvraient la ville sur l'extérieur.

L'abandon et la destruction des fortifications se sont poursuivis pendant tout le XVIII[e] siècle. Il ne reste que quelques pierres ici ou là et un vestige important à l'angle N.O. de la ville où subsistent une centaine de mètres de murs avec deux tours.

SAINT NAMPHAISE, LÉGENDE ET TRADITION *(M. Dalon)*

On connait plus ou moins la légende de saint Namphaise, cet officier de Charlemagne venu en Quercy vers 778 pour vivre et mourir en ermite à Caniac-du-Causse. Le petit sarcophage renfermant ses restes est conservé dans la crypte romane de l'église.

Le plus ancien document connu (le *Propre des saints du diocèse de Cahors*) ne donne que peu de renseignements sur saint Namphaise. Tenant en une vingtaine de lignes, il contient d'ailleurs des erreurs historiques, comme sa participation à la guerre contre les Goths et les Vandales (qui s'est déroulée trois siècles plus tôt). Il lui est aussi attribué la construction du monastère de Lantouy (mais y-eut-il réellement un monastère à Lantouy ?) Ensuite le document mentionne simplement que Namphaise vint vivre en ermite dans un oratoire dédié à saint Martin et qu'à sa mort on l'inhuma près de Caniac, ajoutant que de nombreux miracles se sont opérés à son tombeau, surtout en faveur des malades atteints du mal caduc.

Du XVII[e] au XIX[e] siècles des historiens quercynois ont apporté des informations complémentaires, corrigeant les erreurs historiques du sanctoral et nous apprenant, probablement d'après la tradition locale, les circonstances de la mort accidentelle du saint, éventré par un taureau, son séjour supposé dans une grotte près du hameau de Coursac et son rôle dans la création des "lacs de saint Namphaise" qu'on avait un peu oubliés mais dont on reparle aujourd'hui avec la mise en valeur de la Braunhie.

La prochaine communication concernera le culte et l'iconographie de saint Namphaise.

LES LAVOIRS DU CAUSSE DE LIMOGNE *(M. Dalon)*

Présentation de divers lavoirs caractéristiques : bassin plus ou moins vaste, dalles de pierre disposées en V (en "ailes de papillon" comme on

dit parfois) pour le lavage du linge et, le plus souvent, un abri couvert pour les lavandières. La plupart des lavoirs voisinent avec un puits voûté destiné à fournir l'eau potable et à abreuver le bétail grâce à une auge en pierre. Une série de diapositives illustre le propos (Aujols, Laburgade, Bach, Escamps, Varaire, Beauregard, Saillac, Jamblusse...).

Bien que ne remplissant plus le rôle pour lequel ils avaient été créés, ces lavoirs font partie du petit patrimoine rural et plusieurs communes s'honorent de les entretenir et au besoin de les restaurer.

*
* *

SÉANCE DU 3 Juin 1998 *
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Jean Fabriol, de St Pierre-Toirac.

Nouveaux membres

- M. Paul Cassayre, de Cajarc
- M. Jean-Claude Guimonnet, d'Antibes
- M. Dominique Viard, d'Agen.

Ouvrage reçu

- *Nobiliaire des généralités de Montauban, d'Auch et du Pays de Foix*, par J. Vignau.

Ouvrages à paraitre

- *Le Bronze ancien et le Bronze moyen dans les Grands Causses et les Causses du Quercy,* par E. Thauvin-Boulestin. En souscription jusqu'au 30 septembre.
- *Caniac-du-Causse,* par Jeanne-Luce Marcouly. Editions de la Bouriane, Gourdon. En souscription jusqu'au 10 juin.

Articles signalés

- L'habitat rural et le souterrain médiéval du Pech de Bonal à Fontanes-Lalbenque. Article collectif. *Archéologie du Midi médiéval,* Tome 15, 1997.

* *Présents* : Mmes Amat, Bach, Bénard, Bidan, Bouyssou, Cole, Davezac, Desplat, O. Foissac, Revellat, Rossignol, Thouvenin. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean, Lherm. MM. Bidan, Borredon, Bouyssou, Chiché, Dalon, Davezac, Deladerrière, Delmon, Denjean, Gérard, Guichard, Houlès, Lapauze, Lemaire, Rames, Ramos, Souilhac.

- L'évolution d'une maison de Cahors du XII[e] au XV[e] siècle : l'exemple du n°88 rue des Soubirous. Article collectif. Même revue.
- Armorial quercinois (suite) par J. Poulet. Tentative d'explication des armoiries de l'église de Creyssens (Le Boulvé) et blasons divers sculptés sur des demeures. *Bulletin de l'ARHFA* n° 25 (fév. 1998).
- La Famille Jean de Jehan, de Saint-Projet (Tarn-et-Garonne) par l'abbé Gironde. *Bull. de l'ARHFA* n°26 (avril 1998).

Communications

DEUX DOCUMENTS D'ARCHIVES DU XIX[e] SIÈCLE *(Mme Aupoix)*

Le premier est une lettre du 24 avril 1867, des habitants de Lamothe-Fénelon au ministre de l'Intérieur et des Cultes, protestant contre l'inhumation d'une personne dans l'église paroissiale, au mépris de la loi, pratique tendant à établir, au détriment de la salubrité publique et en faveur de certraines familles, des "privilèges abusifs".

Le second est une lettre adressée le 6 mai 1892 par deux électeurs de Lamothe-Fénelon au préfet pour dénoncer la "propagande immonde" et les manœuvres frauduleuses de certains candidats aux élections municipales. Parmi les griefs exposés se trouve le cas d'un citoyen qui a voté contre les candidats de la ligue républicaine "parce qu'il a été habillé de la tête aux pieds par nos adversaires politiques".

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES AU PUY-D'ISSOLUD (FONTAINE DE LOULIÉ) *(M. Girault)*

Après un rappel historique et le point des connaissances actuelles, notre collègue présente le projet concernant la campagne de fouilles pour 1998 : recherches des éléments de la bataille, dégagement des galeries, recherche de stratigraphies, évaluation des conditions de dépôt de tufs et sédimentologie.

POSSESSIONS MARTELAISES DE L'ABBAYE D'OBAZINE AUX XIV[e] ET XV[e] SIÈCLES *(M. Maynard)*

Entre ses deux principales implantation en Haut-Quercy (grange des Alix et vallée de la Tourmente), l'abbaye d'Obazine possédait une sorte de relais à Martel et aux alentours. Guy Maynard énumère ces possessions en précisant l'affection parcellaire, les arrentements et les redevances.

L'ICONOGRAPHIE DE SAINT NAMPHAISE *(M. Dalon)*

Pour compléter sa précédente communication, notre vice-président traite aujourd'hui de l'iconographie du saint ermite de la Braunhie. Iconographie relativement modeste qui s'explique en partie par une

"zone d'influence" géographiquement restreinte. Il a recensé cinq statues (du XVII[e] au XIX[e] siècle) dont trois à Caniac, deux tableaux (XVII[e] et XVIII[e] siècles), dix vitraux (XIX[e] ou début XX[e]) dont quatre à Caniac, et une peinture murale (fin XV[e] - début XVI[e]) dans l'église de Guirande. Saint Namphaise est représenté le plus souvent en ermite (14 fois), trois fois en soldat, une fois en moine et une fois en gentilhomme richement vêtu (Guirande). Il est parfois accompagné du taureau qui l'encorna, selon la légende, ou associé aux "lacs" dont on lui attribue la paternité.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES AU PUY-D'ISSOLUD (FONTAINE DE LOULIÉ)

Rappel historique

Le Puy-d'Issolud est connu comme un des emplacements présumés d'Uxellodunum. Des troupes gauloises, comprenant des rescapés d'Alésia, assiégées par les légions de César, livrèrent dans cette place forte ce qui semble être la dernière bataille pour l'indépendance de la Gaule. Le plateau du Puy-d'Issolud et ses environs renferment un nombre important de vestiges allant de la préhistoire jusqu'au Moyen Age.

Le site de la fontaine de Loulié a été le théâtre d'importantes campagnes de fouilles. Sous le Second Empire, une opération mandatée par Napoléon III a pris la suite d'interventions pratiquées par J.-B. Cessac. Puis après la guerre de 1418, un dentiste de Brive, Laurent-Bruzy, consacra durant 20 ans ses loisirs et l'essentiel de sa fortune à poursuivre les fouilles du XIX^{e} siècle. Durant ces campagnes, de nombreux artefacts furent découverts.

Ce que l'on peut dire actuellement

Le plateau du Puy-d'Issolud a été régulièrement habité dès le Paléolithique moyen et jusqu'au Chalcolithique. Il est devenu un site important à partir du Bronze Final III b, jusqu'à la fin du premier Age du Fer. A la Tène III, il était entouré d'un énorme rempart continu, fait d'un parement de pierres sèches, recouvrant et soutenant des levées de terre.

Au milieu du I^{er} siècle ap. J.-C., les Gallo-Romains se sont installés sur le sommet du Puy-d'Issolud. A la fin de la période mérovingienne, les murailles ont été de nouveaux restaurées, un repaire ou castel a dû être édifié à l'emplacement d'un bâtiment gallo-romain, détruit sans doute lors des invasions barbares.

A la fontaine de Loulié, les fouilles successives pratiquées par des ouvriers, avec les moyens de l'époque, la pioche et la brouette, avaient

pour seul but de mettre au jour les galeries de détournement de la source. Aucune stratigraphie n'a été relevée.

Comme pour le plateau, on retrouve des industries lithiques attribuables aux mêmes périodes, puis un habitat du Bronze Final IIIb qui perdure jusqu'à la fin du premier Age du Fer. Les fouilles ont mis au jour un nombre considérable de fragments de céramique (attribués à tort aux Gaulois) correspondant à la transition Bronze Final / premier Age du Fer, associés à des objets d'artisanat, domestiques, de parures et d'armes en bronze.

Ensuite à la Tène III, dans la seconde moitié du II^{e} siècle et au I^{er} siècle avant J.C., un habitat gaulois certainement entouré d'une enceinte (muraille et fossé), est attesté par des habitations dont les bases étaient composées d'entailles rectangulaires creusées dans le travertin. Ces maisons étaient construites en bois, avec des parois composées de clayonnages en branchages entrecroisés, recouverts d'argile. De nombreux outils témoignent des travaux d'abattage, de menuiserie (haches, herminette, ciseaux), d'extraction (barres à mine, coins), de terrassement (haches, pioches), d'agriculture (fourches, serpettes). La présence de très nombreux coutelas, poinçons ou alênes, évoquent le travail du cuir. L'artisanat textile, filage puis tissage de laine, est également représenté par des fusaïoles et des pesons. Une industrie métallurgique est attestée par la découverte d'une enclume de bijoutier, de burins, de scories de fer et de fragments de creusets. La présence des objets domestiques (forces, couteaux, meules etc.), de la céramique commune indigène (vases balustres et cylindriques, pots à épaulement et à lèvre éversée), des amphores et des objets de parures (boutons, fibules etc.) doit être interprétée comme la preuve d'habitats voisins des zones d'activités artisanales.

Le nombre impressionnant de vestiges d'armement (634 flèches, 69 fers de trait de catapulte, 6 pointes de javelots, 2 lances, etc.) prouve que ce lieu fut le théâtre d'un affrontement, probablement au milieu du I^{er} siècle avant J.-C.

Les deux galeries boisées ne peuvent s'expliquer que par des aménagements utilitaires ayant eu pour objet le détournement de la source.

Le nombre considérable de clous déformés, de taille importante, trouvés avec de nombreux charbons de bois (traces d'incendie), sur une superficie réduite, permet d'envisager la construction d'un édifice (ou de bâtiments) très important en bois.

Les armes ont bien été abandonnées après une bataille, la plupart étant recouvertes d'énormes rochers. Leur répartition se situe autour de la fontaine de Loulié jusque sous les falaises. Elles ont été trouvées suffisamment éparses et en mauvais état pour qu'il ne s'agisse pas d'un

entrepôt de fabrication d'armement gaulois ou romain, ou bien d'un dépôt de trophées. Enfin, aucune arme trouvée ne présente de déformation ou bris rituel que l'on trouve systématiquement dans les sanctuaires gaulois.

Au milieu du I^er^ siècle ap. J.-C., un petit bâtiment gallo-romain a dû être édifié à proximité de la fontaine de Loulié.

Enfin, au Moyen Age une partie des eaux de la fontaine a été captée dans un bassin à usage domestique, l'autre partie alimentant un lavoir. Des habitations devaient se trouver à proximité immédiate de la fontaine, à Loulié et la Coste.

Projet concernant la campagne de fouilles 1998

Travaux d'évaluation autour de la fontaine de Loulié faisant suite au travail d'inventaire et de publication. Les travaux de terrain permettront de préciser la chronologie du premier et second Age du Fer.

Les recherches archéologiques sur le site actuellement déboisé peuvent se répartir en 4 points :

Point 1 - Recherche des éléments de la bataille :

- Détection électromagnétique
- Essais de balistique (arc, fronde, pierre à lancer)
- Tranchées d'évaluation des traces d'occupation.

Point 2 - Dégagements des galeries :

- Recherche d'éléments pour dater leur creusement (boisages)
- Etude des conditions de captage de la source.

Point 3 - Recherche de stratigraphies à partir des témoins en place :

- Fouilles des témoins pour échantillonnages
  - Mobilier
  - Charbons de bois
  - Faune et micro faune
  - Anthropologie

Point 4 - Évaluation des conditions de dépôt de tufs et sédimentologie

Hydrogéologie
Végétaux
Chronologie
Datation, etc.

Les recherches archéologiques dirigés par Jean-Pierre Girault font l'objet d'une fouille programmée sous la responsabilité du Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées.

Les fouilles et les études seront réalisées par une équipe pluridisciplinaire composée de nombreux chercheurs.

Jean-Pierre GIRAULT

NOUVELLES PIERRES DRESSÉES, POSSIBLES MENHIRS

Parce qu'ils ne contiennent rien, qu'ils ne semblent pas toujours rattachés à des vestiges d'activités humaines, les menhirs représentent l'un des points d'interrogation majeurs de la préhistoire récente : en dépit des progrès récemment enregistrés dans le domaine de la datation et de l'interprétation qui pourrait en découler. Même leur association à divers objets trouvés à leur pied, haches polies, céramique, n'est pas une garantie absolue de datation. Si l'E.D.F. plante un pylône au milieu des vestiges d'un village médiéval, de quelle époque le dateront les archéologues de l'an 5000, s'il en reste quelques-uns ?

On a émis pour l'érection des menhirs isolés diverses hypothèses, toutes aussi logiques dans l'exercice d'un pouvoir, toutes aussi séduisantes dans la subjectivité des rituels religieux ou funéraires :

- stèles commémoratives d'un événement notable, de la mort d'un individu prestigieux, de la fin victorieuse d'un conflit.
- symboles religieux, schématisation maximale d'une représentation divine, symbole phallique.
- monuments associés à des sépultures, comme le sont les grandes croix de cimetière.
- bornes, balises d'itinéraires. En ce cas, il pourrait s'agir d'itinéraire particulier, ou de section d'itinéraire que le commun des mortels ne pouvait emprunter, comme le *sacbé* des civilisations mayas.
- limites de territoires.

Leur période d'érection par excellence pourrait être la fin du Néolithique, et le Chalcolithique. L'essentiel des dolmens quercynois furent construits à ce moment. Cependant si l'on rapproche les deux types de mégalithes, le Lot qui est le deuxième département français pour le dolménisme, compte très peu de menhirs authentifiés : 5, auxquels on pouvait ajouter 7 autres pierres. J. Clottes incite à la plus grande circonspection avant de se prononcer [1].

La première difficulté réside dans l'abondance des vestiges assimilables ou supposés tels que l'on peut rencontrer dans un pays où les matériaux sont divers et facilement accessibles. Qu'une dalle dressée soit géologiquement hétérogène, et même d'origine lointaine, et la volonté de marquer sensiblement sa différence par rapport à l'environnement immédiat pourrait simplifier les choses. Pourrait ... Car la démarche de celui qui faisait planter une borne territoriale durant le Moyen Age était également la traduction dans la réalité d'une convention qu'il espérait pérenniser. Ajoutons aux érections chalcolithiques, aux implantations médiévales le rôle successif que nombre de menhirs ont pu jouer. Pourquoi un seigneur quelconque aurait fait spécialement dresser une borne quand un menhir aux confins de son domaine pouvait assumer le même rôle ? L'abondance des parcelles dans l'angle desquelles un dolmen se dresse n'est pas l'effet du hasard. On ne peut déplacer ce type de jalon.

Le dolmen de Candare II, commune de Floirac, présente derrière la dalle de chevet, à 1 m de distance, et légèrement décalée par rapport à l'axe de la cella, une pierre dressée en calcaire jaune [2], donc géologiquement hétérogène, qui pourrait passer pour une stèle ou petit menhir. D'après l'interprétation de Michel Carrière [3], cette pierre servait à délimiter les possessions du couvent voisin des Fieux. Mais la structure bien visible du dolmen sur lequel cette dalle se dressait rendait inutile une telle démarche : le tertre dolménique mesure 1,40 m de haut [4]. L'association dolmen/menhir ou dolmen/stèle a déjà été mise en évidence. Au dolmen Laval (Girault 1986) la stèle était installée à l'intérieur de la cella. A la Maison des Gardes (Maynard 1991) [5], la stèle était implantée, comme à Candare, derrière le chevet, à environ 2 m. Ces deux exemplaires de stèles associées à un contexte dolménique régional ont été prélevés dans leur environnement géologique immédiat. L'érection d'une pierre peut correspondre à une phase précise d'utilisation de la chambre dolménique (Jagu 1996), comme la condamnation momentanée de la cella, ou l'abandon définitif du tombeau [6]. A moins qu'elle ne commémore l'inhumation d'un personnage particulièrement important.

A l'inventaire de Jean Clottes, J.-P. Girault et moi même avions ajouté deux menhirs [7]. L'un est sans conteste car à son emplacement, à la Borie Sèche de Lacave, on ne voit pas quel rôle de bornage il aurait pu jouer : il est à l'écart des limites des parcelles, des vieux chemins qui souvent servaient de frontière entre différents fiefs, mais à proximité d'une nécropole fouillée par Viré. Celui du lac de Garet, à proximité des trois

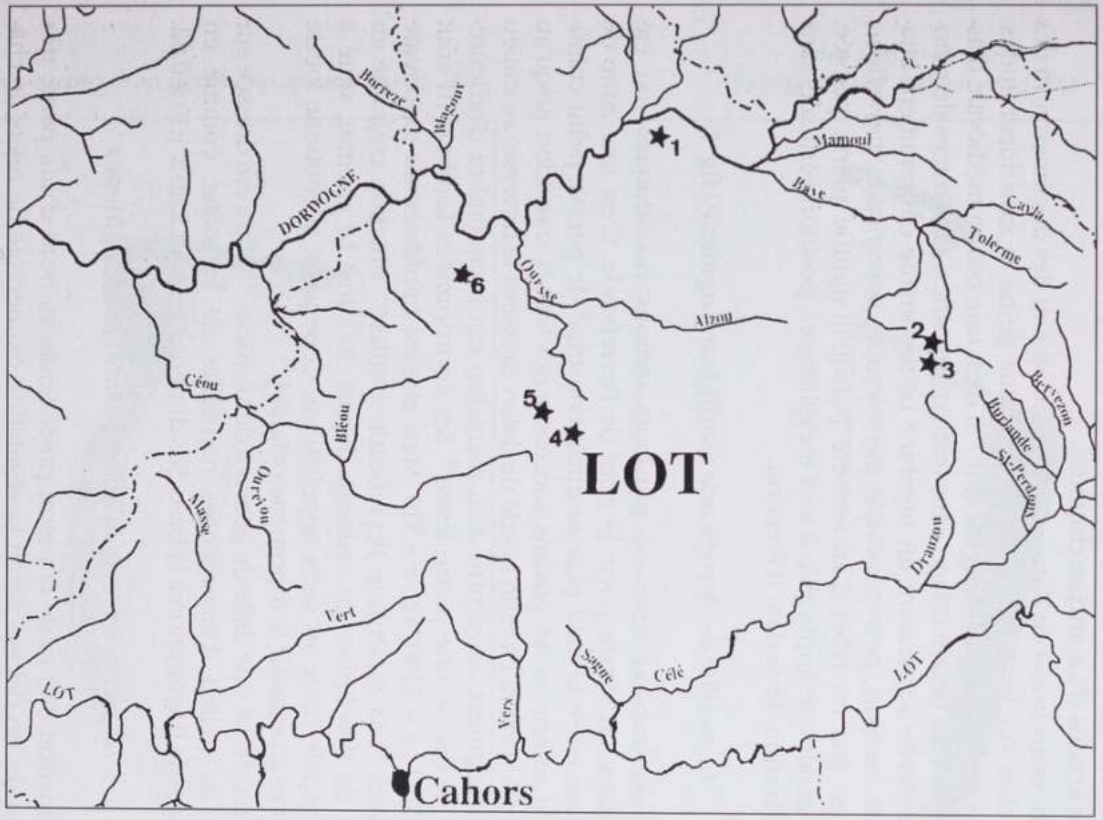

Carte de situation de nouvelles pierres levées du Lot :

1 : Stèle de Candare (Floirac) - 2 : Menhir de Peyreficade (St Jean Lagineste) - 3 : Menhir de la Roume (St Jean Lagineste) - 4 : Menhir du Pech des Lèbres (Montfaucon) - 5 : Menhir de la Croix des Femmes Mortes (Ginouillac) - 6 : Menhir des Dames (Calès).

bornes féodales de Basalgues, le Pigeon et le Faget, qualifiées de menhirs par l' I.G.N., peut en revanche être le jalon suivant de bornage. Mais la frontière fut-elle tracée en tenant compte du la pierre existante ? Ce pourrait être aussi le cas du menhir de Villesèque (Dalon 1967) implanté dans le talus d'un ancien chemin [8].

Nous nous trouvons dans une situation que ni des documents, ni des recherches sur le terrain ne résolvent sans peine et sans incertitudes. Une pierre levée est elle un menhir ? Si c'est une borne médiévale d'aspect brut, sans bouchardage, sans trace d'armoiries, sans traces de peinture, était-elle auparavant un menhir ? Le toponyme couramment attaché aux menhirs, *peyreplantade, peyrelevade, peyreficade, peyrefiche, etc,* n'est pas un label d'ancienneté puisqu'il signifie pierre plantée, terme générique applicable à tout mégalithe en position verticale, sans considération de sa date d'érection.

Le menhir de Peyreficade (Saint-Jean-Lagineste) fig. 1

A Saint-Jean-Lagineste où plusieurs stations néolithiques ont été reconnues, un terroir porte le nom de Peyreficade. C'est une zone de transition entre le haut plateau étroit constitué de gneiss, point culminant du secteur et les gradins successifs qui font la transition jusqu'au calcaire. Un vieux chemin bordé de dalles dressées le traverse, au milieu des châtaigniers. Au centre d'un mamelon étroit encombré d'affleurements se dresse une pierre levée [9]. Ses coordonnées Lambert III sont x = 562,82 ; y = 3280742 ; z = 510. Mais elle est implantée au toponyme les Pièces [10]. Le toponyme Peyreficade a "glissé", situation courante en raison de l'évolution du cadastre depuis 200 ans. Le chemin, situé à 10 m, sépare donc les deux appellations. Cependant la coutume locale conserve au menhir le toponyme originel.

La pierre est une dalle de gneiss à deux micas [11]. Elle a été dressée sur place, au milieu d'émergences naturelles de la roche, comme en témoigne la fracturation à la base. Ses dimensions sont 2,40 x 1,10 x 0,82.

La pierre levée de la Roume (Saint-Jean-Lagineste)

A environ 500 m de la pierre précédente, au bord d'une pente très accentuée, on devine parmi la végétation exubérante de rejets de châtaigniers, une autre dalle de gneiss, en position oblique. Ses dimensions sont assez proches de la pierre décrite plus haut : 2,00 x 1,20 x 0,80. Ses coordonnées sont : x = 562,35 ; y = 3280,01 ; z = 498.

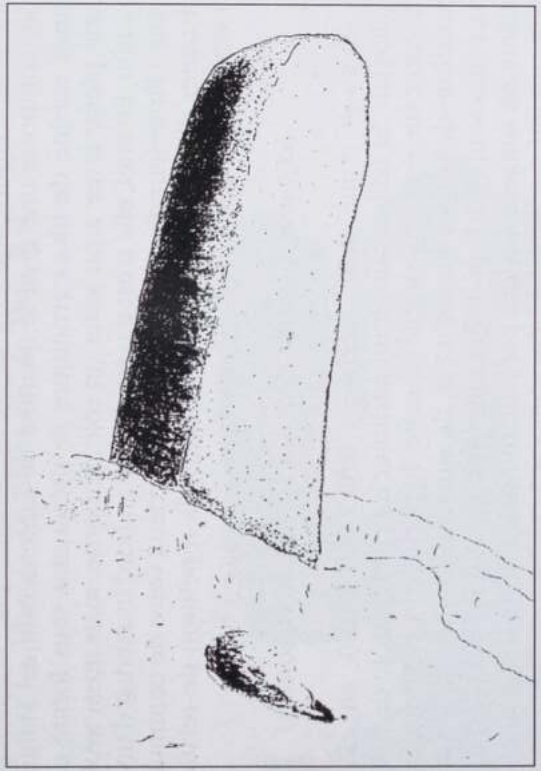

Fig. 1 : Le menhir de Peyreficade, vue de la face sud.

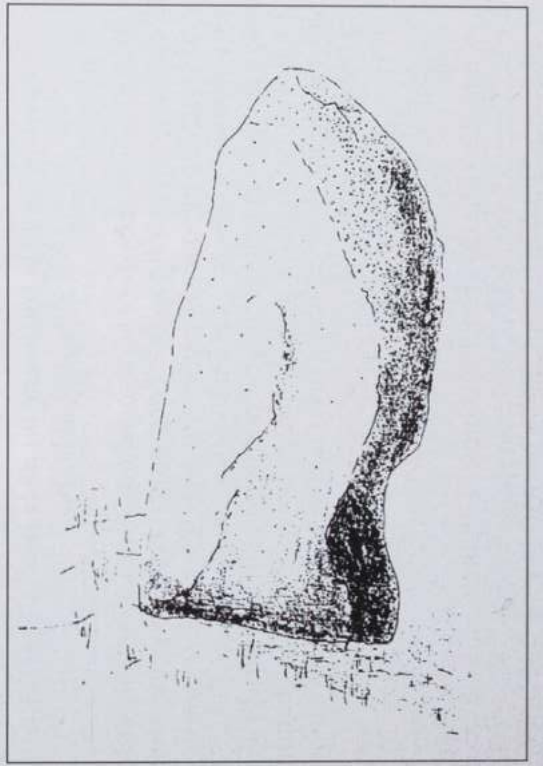

Fig. 2 : Vue latérale du menhir de la Garrouste.

Il est possible que cette dalle, à l'origine verticale, ait basculé sous une action anthropique, ou ait été déstabilisée par l'érosion, car le terrain comporte une grande quantité de sable détritique. Malgré la présence voisine de blocs erratiques se présentant sous forme de dalles, cette pierre levée a pu jouer un rôle de borne, mais aussi avoir été un menhir. En effet, elle n'est pas implantée au bord immédiat d'un chemin, mais à l'intérieur d'un triangle formé par deux voies de communication, distantes d'une vingtaine de mètres. Or la répétition de relation entre chemin et borne est évidente.

La pierre levée du Pech des Lèbres (Montfaucon)

Il s'agit d'une dalle modeste : 0,60 x 0,25 x 0,80, en calcaire du Callovien. Sa taille pourrait lui attribuer *a priori* un rôle de borne. Mais le contexte est défavorable à cette hypothèse. L'environnement est constitué de landes à rares murs, de surcroît éloignés car les anciennes parcelles sont vastes, et de chemins très à l'écart de la dalle. Le relief lui-même ne suggère aucune particularité susceptible d'entériner un territoire, un fief. Ses coordonnées sont x = 543,82 ; y = 3266,41 ; z = 360.

De dimensions proches du menhir de Mons (Assier), elle se présente dans un environnement similaire par ses caractéristiques parcellaires.

La pierre levée de la Garrouste ou de la croix des Femmes mortes (Ginouillac) fig. 2

Cette dalle en grès dont les dimensions sont 1,50 x 0,40 x 0,90 se dresse en position verticale au bord des substructures à peine visibles d'un vieux mur. Elle évoque de par sa situation le menhir du lac de Garet [12]. Ses coordonnées sont : x = 537,00 ; y = 3268,85 ; z = 418. Le contexte peut être favorable autant à une borne qu'à un menhir car la dalle est située au sommet plat d'une colline, au bord d'un vieux chemin. Le grès provient de blocs erratiques parsemant la zone, en particulier le Pech des Batailles.

La pierre levée des Dames (Calès)

Comme la dalle du Pech des Lèbres, ses dimensions évoquent plutôt une borne : 0,75 x 0,70 x 0,73. Elle est située au bord d'une vieille piste, au sommet plat d'une colline, mais sans liaison avec des vestiges parcellaires. Ses coordonnées sont : x = 534718 ; y = 3281,10 ; z = 220. Son origine géologique est autochtone (Callovien).

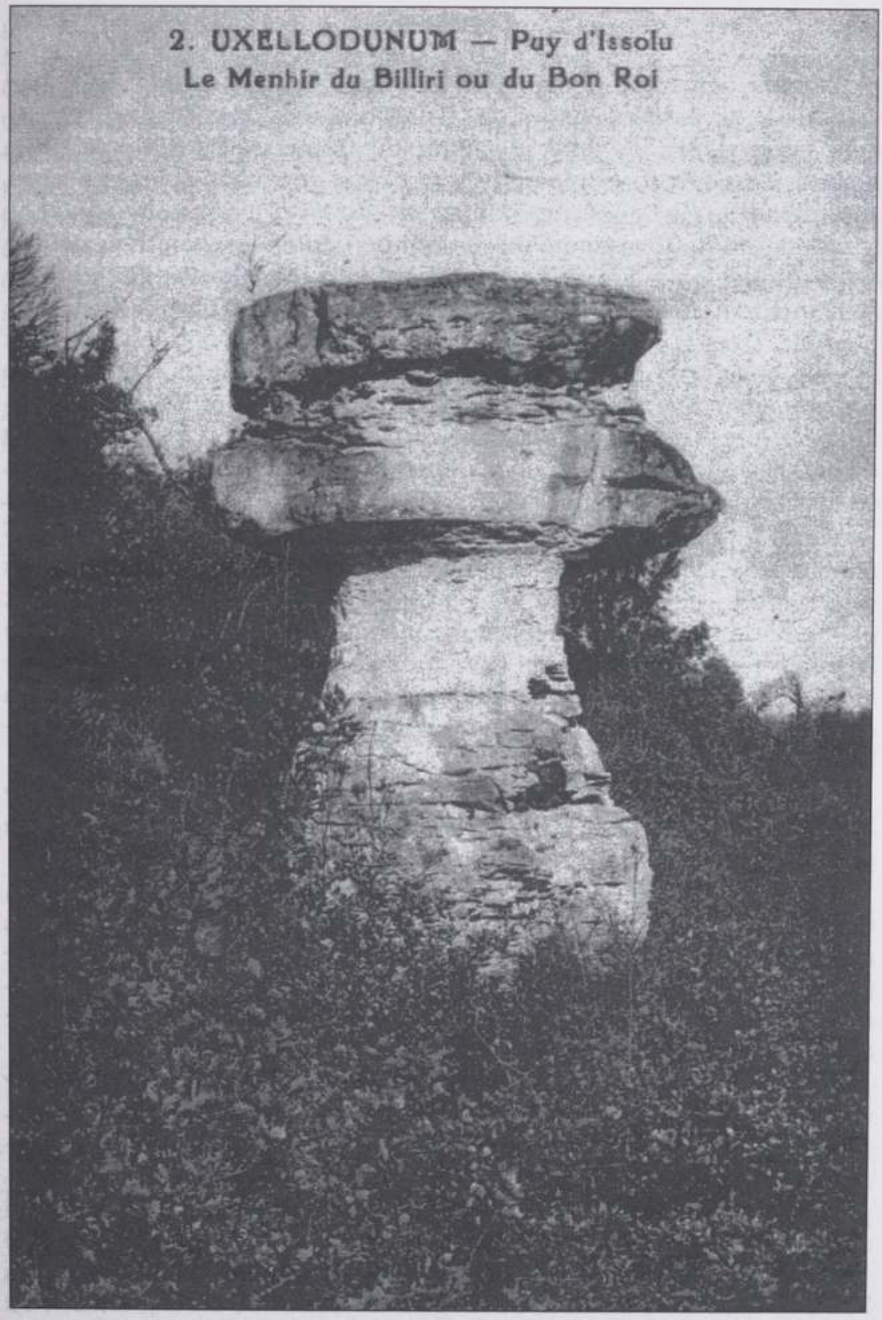

Fig. 3 : "menhir de Billiri"

Conclusion

Dans la démarche d'inventaire des menhirs, la première difficulté vient de la nécessité d'écarter des dalles dressées dont l'aspect, au premier coup d'œil, les ferait désigner du terme de possible menhir : grandes bornes incorporées dans la structure de murs de pierres sèches, abondantes sur le Causse de Gramat ; *mouïsselle* [13] unique émergeant de la végétation, seul vestige d'un mur ruiné depuis longtemps ; possible dispositif de comptage de troupeau comme à Scarbin (Padirac) où une dalle quadrangulaire d' 1,60 m de haut est implantée à 0,80 m d'un mur ; "menhir" (fig.3) près de la fontaine de Loulié (Saint-Denis-lès-Martel) et dont la qualification, malgré sa taille d' 1, 90m, relève plus du folklore accompagnant le contexte historique du site que d'une attribution crédible [14] ; pierre des Bois Noirs (Couzou) qui présente à son flanc ouest un aménagement destiné à un système de fermeture : il peut s'agir dans ce dernier cas d'une réutilisation [15].

Parmi les critères permettant d'effectuer un tri, on pourrait, au premier abord, écarter d'un tel inventaire toutes les dalles incluses dans des substructures de mur, ou situées au bord d'un chemin. Mais les deux plus grands menhirs du département, celui de Montgesty et celui de Bélinac figureraient parmi les pierres à contexte défavorable : Montgesty est planté sur une limite de parcelles, Bélinac au bord d'un chemin. C'est donc leur présence qui influa en son temps sur le parcellaire ou le tracé d'un itinéraire.

Que reste-t-il de la vague de destructions commandées par l'évêque Briqueville de la Luzerne ? En 1829, Delpon [16] en dénombrait 37 dont la plupart en mauvais état : "presque tous ont été mutilés".

L'une des difficultés d'interprétation vient de l'absence de normes. A Carnac, les alignements comportent de grands menhirs de plusieurs mètres de haut. Et des petits de moins d'un mètre. Cette différence de taille est-elle le fruit d'un choix ou le résultat de la disponibilité en matériaux ? Il est vrai qu'il s'agit d'un mégalithisme quelque peu éloigné de celui qui a sévi en Quercy.

Dans le Lot, la ressource minérale jouerait-elle un rôle déterminant ? On peut en douter car ériger un dolmen représentait une somme d'efforts infiniment plus importante que dresser un menhir. A partir de quelle taille, une pierre peut légitimement être examinée dans la perspective d'une dévolution différente du bornage ? Y a t-il une relation étroite entre hauteur et qualification, ou signification ? Si on s'en réfère à l'alignement de Carnac, c'est l'intention qui fait le menhir, et non sa hauteur. Mais un ensemble de mégalithes constitué en alignement ou en cromlech n'a probablement pas la même signification, et sûrement

pas le même usage qu'un menhir isolé [17]. Dans la Corrèze voisine, Marius Vazeilles eut cette tentation de baptiser, peut-être dans une démarche plus sentimentale que scientifique, la moindre pierre qu'il trouvait dressée dans l'arène des terrains métamorphiques du plateau de Millevaches [18] En outre, ces monolithes recensés n'étaient pas tous plantés : un inventaire ultérieur a permis la découverte de pierres simplement dressées et calées (Lintz 1971) [19]. Le simple calage, même très élaboré, d'une dalle est un critère d'élimination des pierres rencontrées car les menhirs debout sont toujours solidement plantés, souvent enterrés d'une quarantaine de centimètres.

Sans souscrire à une démarche de prise en compte trop systématique ou superficielle, il convient d'inventorier les pierres levées (ou abattues) potentiellement qualifiables de menhirs. Les progrès scientifiques en archéologie permettront peut-être de trancher un jour.

Guy MAYNARD

Notes

1 - Clottes J., 1977 : *Inventaire des mégalithes de la France. 5 - Lot*, CNRS, p. 251.

2 - Cité par J. Clottes dans son inventaire des mégalithes du Lot, p. 98.

3 - Maynard G., 1995 : Le dolmen de Candare II, commune de Floirac (Lot) Préhistoire Quercinoise, études n°2.

4 - Girault J.-P., 1986 : *le dolmen à murs de pierres sèches de Souillac (Lot)*. Association des amis du musée Amédée Lémozi (Cabrerets) ; Maynard G., 1991 : le dolmen de la Maison des Gardes, *bull. Soc. Scient. Histor. Archéol. de la Corrèze.*

5 - Jagu D. 1996 : Deux dolmens et un menhir... ou l'espace funéraire post-sépulcral de Changé à Saint-Piat (Eure-et-Loir) *bull. S.P.F.* tome 93/3.

6 - Girault J.-P. & Maynard G., 1986 : Menhirs du Haut-Quercy, *bull. S.E.L.*

7 - Dalon P., 1967 : Note sur deux "pierres plantées". *bull. S.E.L.*

8 - Je remercie Gérard Moles, habitant de Saint-Jean-Lagineste, de me l'avoir fait découvrir.

9 - La parcelle concernée porte le numéro 14 de la section C1.

10 - Code Xi2, carte géologique de Brive au 80.000e.

11 - Girault-Maynard 1986, *op. cit.*

12 - De l'occitan moissèla, dérivé du latin *musteus*, signifie grapillon (L. Alibert 1966, *Dictionnaire occitan-français selon les parlers languedociens, Institut d'estudis occitans*). On peut y voir une analogie entre la rafle, carcasse de la grappe de raisins et le

profil des pierres sèches accolées à la *mouisselle*. D'après P. Dalon qui évoque l'évolution de la prononciation de l'occitan selon les parlers locaux, l'origine de *moisselà* serait plutôt *maisselà* qui signifie mâchoire, terme imagé traduisant la position d'encadrement de ces dalles, et fournissant une comparaison qui paraît plus séduisante que la rafle.

13 - Viré A. 1936 : Les oppida du Quercy et le siège d'Uxellodunum, 51 av. J.-C. *bull. de la Soc. des Etudes du Lot*, t. LVII ;

- Merle 1941 : Essai sur la position d'Uxellodunum d'après les influences souterraines. *bull. Soc. des Etudes du Lot*, Cahors, t. LXII, 1er fasc, 1941, p. 38-43.

- Laurent-Bruzy, 1921 : *Brillie ou la Fille de Luctère*. Drame tragique en 4 actes et en vers, tiré de *l'histoire des Gaules*. Brives, Bessot et Guionie, 250 p. ; 1933 : *La légende du Marais*. Extraits des "Carnyxs d'Uxellodunum", Puy-d'Issolud, Lot. Histoires et Légendes. Brive, Lachaise, pt in-8°, 10 p. ; 1933 : *Carnyxs d'Uxellodunum., Puy-d'Issolud Lot*. Histoires et Légendes. Brive, Lachaise, in-8°, 293 p. ; 48 gravures ; 1933 : *L'Epée dans la rivière. Histoires et Légendes*. Brive, Lachaise, in-8°, 7 p. ; 1933 : *L'île des Péchés. Histoires et Légendes*. Brive, Lachaise, pt in-8° ; *Mirette. Episodes du dernier jour d'Uxellodunum au Puy-d'Issolud Lot. Histoire et Légendes*. Brive, Chastrusse-Praudel et Gte, in-12, 55 p. - Cahors, Coueslant, 1941, in-12, 149 p., 2e édition.

14 - Les dalles mentionnées dans ce paragraphe sont tirées du contexte géologique local.

15 - *Statistique du département du Lot* p 384.

16 - Vazeilles a traité le sujet dans divers articles à la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze (Tulle) et publié deux ouvrages : *La très vieille histoire locale*, et *Le pays d'Ussel*, sorti en 1962.

17 - Lintz G. 1971 : Deux "pierres levées" énigmatiques en Haute -Corrèze. *Bull. S.S.H.A.C.* t. 93 p. 57 à 61.

FIGEAC
VILLE FORTIFIÉE

On peut dire sans paradoxe que les murailles de la ville sont antérieures à la date généralement admise pour la création de Figeac. Selon un renseignement aimablement communiqué par un de nos confrères [1] on lit dans le cartulaire de Beaulieu, la belle abbaye bénédictine des bords de la Dordogne, que dans les années 820-830 le roi Pépin Ier d'Aquitaine trouva refuge derrière les murailles de Figeac. Est-ce que la reconnaissance du roi n'expliquerait pas la fondation de l'abbaye quelques années plus tard en 838 ? Il est bien dit, mais y prête-t-on attention, que cela se fit "dans un lieu nommé Figeac",donc préexistant.

Où placer ces premières fortifications sinon sur notre seule éminence : la terrasse du Puy, que sa hauteur, bien que modeste, suffit à protéger des inondations ou d'une attaque surprise. Il est fort possible que la nouvelle abbaye vécut ses premiers temps sur cette colline. Après sa construction dans la plaine, on peut tenir pour assuré qu'elle eut sa propre ligne de défense, cet enclos de forme ovoïde qui apparaît fort bien sur les plans ou les photographies aériennes et qui ne faisait partie d'aucune gache. On aurait donc eu ainsi, pendant une durée indéterminée, deux ensembles fortifiés.

La ville s'agrandit, forte de son commerce au long cours et il faut protéger ce nouvel et plus vaste espace. Nous ne savons pas le tracé de ces fortifications ni non plus leur mode de construction. Il était fréquent que les défenses soient constituées par le mur aveugle des maisons accolées qui, dans ce cas, devait être construit à chaux et à sable, ce qui en dit long sur les autres ! Les entrées : portals ou portails, étaient simplement d'épaisses portes de bois avec barres de consolidation. Un tel système ne permettait sans doute pas de soutenir un siège en règle mais il mettait à l'abri des surprises. Nos faubourgs, semble-t-il, étaient protégés de semblable façon. Le faubourg Saint-Martin, dit aussi faubourg d'Outre pont (de l'autre côté du Célé) avait trois portals : celui de l'Angaliega en amont de la rivière, celui qui menait au couvent des frères prêcheurs à l'autre extrémité, et enfin le plus important : celui des Estraniers au débouché de la voie romaine. De là, on accédait au pont du Griffoul, entrée Sud de la ville. L'image de fossés pleins d'eau cernant

les murailles ne peut évidemment pas convenir à notre ville pentue, mais on peut poser la question pour le faubourg Saint-Martin. Vers l'Est les Fonts Redondes qui coulent dans les fossés, et vers l'Ouest la fontaine "*arcuati*",contribuaient sans doute à la défense [2].

Le faubourg d'Aujou avait aussi son portal avec toutefois la protection supplémentaire du ruisseau des Carmes.

Le faubourg du Pin s'ouvrait à la route d'Aurillac par le portal de la Laute [3].

Revenons à la ville elle-même et à ce que nous pouvons savoir de ses fortifications. Tenons d'abord pour assuré qu'elles ne sont pas un monument figé, érigé une fois pour toutes, mais un espace évolutif selon la paix, selon la guerre, selon les progrès des moyens de siège. En temps de paix on trouve bien incommode ce corset de pierre : on y perce des trous pour accéder plus vite à son jardin et, dans le cas des maisons à murs aveugles formant rempart, on ouvre des fenêtres au soleil. On laisse s'écrouler des pans entiers qui servent plus ou moins clandestinement de carrière. Il n'est pour s'en rendre compte que de regarder d'un peu plus près ce qui reste des fortifications en bordure de l'école Jeanne d'Arc. Des reprises apparaissent nettement avec ruptures d'assises et formats différents des blocs les constituant. C'est qu'en effet, lorsqu'une présence ennemie est signalée, on rebâtit à la hâte, utilisant pour ce faire les pierres que les carriers avaient laissé au rebut. On ne trouve jamais dans nos hôtels ou maisons, des pierres de grès ayant autant de cailloux inclus que dans nos murailles. On utilise parfois aussi des pierres provenant de démolitions, ce qui peut aider pour des datations [4].

Et puis il faut tenir compte des modifications de l'art de la guerre. L'artillerie a bouleversé toutes les règles du jeu. Les hauts murs étaient une défense statique avec un effet répulsif sur d'éventuels grimpeurs à l'échelle ou autrement. Les tours qui commandaient le paysage, étaient, autant qu'une défense, un symbole de prestige, de puissance et leur vue apportait aussi un sentiment de crainte. Il existait bien des machines de guerre pour projeter sur les murs et les ébranler, de lourds quartiers de pierre pouvaientt peser jusqu'à cent kilos. Mais la poudre donna aux boulets, de pierre d'abord puis de métal, une autre puissance destructrice. On taluta la base des fortifications vers l'extérieur, par des murailles basses faites de plus de terre que de pierre. Les boulets s'y perdaient sans grand dommage. C'est le sens du mot fausse-braye sur le plan de 1622 analysé dans un article précédent [5].

On trouve nos premières mentions de fortifications dans les longs textes d'arbitrage des années 1250 et suivantes où d'éminentes personnalités ecclésiastiques tentent de réaliser des compromis entre l'appétit

de pouvoir des bourgeois et la volonté de l'abbé de garder sa puissance et ses sources de revenu. Les murailles, les tours, les fossés, est-il précisé, seront sous la responsabilité des consuls qui devront en assurer la garde, le guet (gache). D'un texte fort peu clair, écrit dans un latin qui n'a rien de cicéronien, il semble résulter que des maisons bordent les murailles ; nous ignorons leur tracé précis mais de façon certaine ce n'est pas celui qui apparaît sur nos plans car la ville n'a pas encore achevé son extension. En 1302 et années suivantes, la ville a pris sa pleine indépendance, ou plutôt est devenue la vassale lointaine d'un roi de France lointain. Elle va revoir ses défenses, les adapter à l'accroissement de sa population.

Quand, en 1342, le roi ordonne aux consuls de fortifier la ville, étant donnés les risques de guerre, la construction est sans doute déjà commencée [7]. Le roi en effet autorise les consuls a acenser les fossés, à les faire cultiver [8] pour compenser un peu les dépenses qu'ils avaient engagées en achetant divers biens pour les construire. Il leur accorde aussi la permission de bâtir le long des murs, le tout pouvant être remis en cause si la défense l'exige.

Les murailles n'étaient peut-être pas achevées quand la ville fut prise par les routiers gascons, dits anglais, en 1371 : on avait dû avoir quelque peine à trouver assez d'ouvriers après les pestes de 1348 et 1361. Par ailleurs des notations postérieures indiquent qu'en 1405 par exemple les consuls donnent à faire à deux fustiers (charpentiers) la toiture de la tour d'Aujou [9] "*de novo edificata*" ce qui peut se traduire, il est vrai, par neuve ou restaurée. Mais en 1407 [9bis] on précise que c'est sur la tour du Griffoul neuve que se fait la charpente.

Quoiqu'il en soit, la ville, en ces premières années du XVe siècle a édifié la ceinture de murailles qu'indique encore notre plan actuel, soit un périmètre de 1700 m environ. Si on prend pour module le distance existant entre les tours qui subsistent leur nombre devrait être d'une vingtaine. Nous ignorons s'il y en eut de rondes parmi elles, mais celles qui subsistent sur la face Ouest ainsi que les vestiges de la tour Ste Alauzie dans l'ancien collège sont toutes carrées. C'était aussi la forme des tours qui protégeaient les entrées.

Un étroit passage longe les murailles, séparant celles-ci des jardins ou des maisons de la ville : "*passata consueta in medio*" [10]. Nous ignorons la façon dont il est fait, mais il semble bien qu'on ne le considère pas comme une rue et qu'on n'y circule pas habituellement car toutes les voies qui y aboutissent portent le nom d'impasses [11]. De loin en loin, sur ce passage, des escaliers devaient permettre d'accéder rapidement aux postes de guet ou aux chemins de ronde.

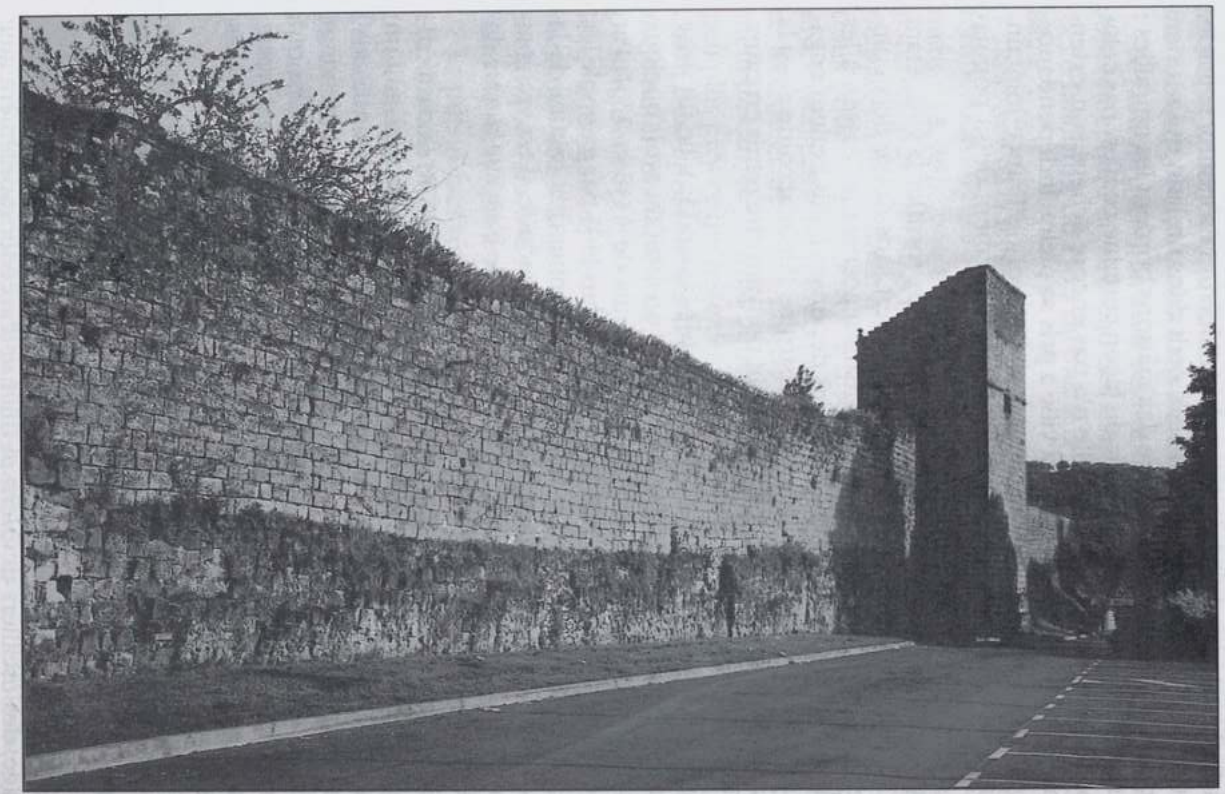

Fig. 1 : La courtine entre la porte Montferrier et une des tours de l'enceinte. On voit très nettement que la partie inférieure était talutée. Le couronnement de la tour a été modifié sans doute aux XVII^e ou XVIII^e siècles lorsque les Clarisses occupaient l'enclos fermé par ces murailles

Fig. 2 : La chapelle expiatoire de 1826 accolée à la porte Montferrier

Cinq portes principales ouvrent la ville sur l'extérieur : Porte du Pin, dite aussi des Tours, et porte d'Aujou sur l'axe Est-Ouest ; porte et pont du Griffoul, et porte Montviguier sur l'axe Sud-Nord ; enfin porte Caviale qui donne accès à la route de Cahors.

Il faut ajouter la porte de Montferrier à l'angle Nord-Ouest des murailles, indéfendable et ne menant nulle part, et le portail neuf (en 1291) dit aussi d'Ortabadial à l'extrémité de la rue Cavalié actuelle. Il donnait accès à un pont de bois reliant la ville au couvent des frères prêcheurs [12]. Pont éphémère qui fut détruit au temps des guerres anglaises.

On a souvent parlé aussi de la porte Garine [13] comme porte secondaire. Dans le Cadastre de la gache d'Aujou en 1400 il n'en est pas fait mention. En revanche le portail à l'entrée de la rue du même nom conserve des traces de gonds : on pouvait donc clore pour la nuit le quartier qui fait suite. On trouve de semblables clôtures dans des villes de Toscane ou d'Ombrie. Est-ce que ce portal pourrait être la porte Garine ?

Notre connaissance au sujet des portes consiste essentiellement dans la description qui en fut faite au XVIII[e] siècle lorsque leur inutilité et leur mauvais état incitèrent à les détruire. On ne les entretenait plus depuis longtemps puisqu'on n'avait plus d'ennemis à craindre et on les traitait parfois avec un réel dédain des règles de sécurité. C'est ainsi qu'on établit un passage sous les tours du Griffoul [14] pour mettre en communication les berges Est et Ouest. Comprises entre la grande muraille et une "murette" côté Célé, elles étaient occupées en permanence par les animaux que l'on menait boire ou par les servantes qui venaient puiser de l'eau et laver le linge.

Revenons sur la porte du Grilfoul. Elle était la plus importante avec ses deux tours carrées [15] et son corps de garde avancé dans un des becs du pont. L'entrée était un passage voûté entre les tours.

La porte du Pin est peut-être elle aussi accostée de deux tours (cf. son appellation constante : les Tours). Elle est certainement la plus complexe : c'est ici que le Canal pénètre dans la ville et il a fallu tout un ensemble de ponts plus ou moins perpendiculaires et de grilles pour empêcher des entrées clandestines.

Les autres portes, Caviale, Aujou, Montviguier ainsi que les deux précédentes sont disparues au XVIII° siècle et c'est à partir des registres municipaux de cette période que nous allons tenter de décrire la porte Caviale telle qu'elle était en 1726 [15bis]. A cette date nous dit-on, il faut "démolir son avant-mur déjà ruiné. La seconde porte de la ville qui est à cet avant-mur pourrait être posée à peu de frais à la première face de l'arceau de la tour du côté de la ville, l'autre porte se trouvant placée à l'ex-

trémité dudit arceau, en sorte que par ce moyen on conserverait deux portes à cette entrée comme aux autres. L'épaisseur dudit arceau étant d'environ deux canes, les deux portes se trouveraient à une distance convenable l'une de l'autre". L'avant-mur est évidemment celui de l'ouvrage avancé qui défendait l'entrée de l'autre côté du pont-levis ; il possédait sa propre porte. L'arceau n'est pas autre chose que la voûte ouverte sous la tour dont on nous apprend qu'elle a quatre mètres de largeur. Le haut de la tour [16] comporte des créneaux et un toit sans doute à quatre pans, assez pointu pour porter une girouette. De herse il n'est pas question, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en avait point.

En 1726 [17] pour la porte de Montviguier, le petit couvert de son avant-poste est en péril. On ne le refera pas et les quatre cents tuiles qu'on en tirera seront utilisées pour la toiture voisine de N.D. du Puy. En 1765 [18] une partie de la tour carrée qui se trouve bâtie sur ladite porte s'est écroulée. On ramènera la tour au niveau des courtines et on relogera le valet de ville qui occupait le troisième étage. Deux ans plus tard [19] on crée une nouvelle entrée ornée de deux pilastres "vis-à-vis de la grande rue de l'église du Puy alors que l'autre entrée aboutissait uniquement en face du mur de clôture des Capucins", donc un peu plus à l'Ouest.

A l'emplacement de la porte Montferrier alias la Caussette [20] il existe actuellement une chapelle expiatoire [21] depuis 1826. Peut être cette chapelle reproduit-elle assez exactement le toit à quatre pans de nos portes, mais elle est trop peu haute pour être vraiment la tour ancienne et par ailleurs elle s'inscrit dans la muraille sans en faire partie. Debons précise que Marty, acheteur du clos des Clarisses, donna cette ancienne porte avec sa tour pour construire la chapelle. Dernière à subsister parce que n'ouvrant que sur un jardin, cette entrée fut le théâtre de la prise de la ville par les protestants en 1576.

C'est par là qu'ils pénétrèrent par suite, nous dit-on, de la traîtrise de la femme d'un consul qui leur en donna la clé. La ville fut occupée jusqu'en 1622 ce qui donna lieu au dernier avatar de nos fortifications. Les Huguenots construisirent leur citadelle sur la colline du Puy, là où avait commencé l'histoire de la ville. Longeant sur sa droite la rue de Colomb dans sa montée, bordant la rue St Jacques (la muraille existe toujours), s'appuyant sur l'église du Puy, dont le mur Sud servait de courtine[22], et le clocher de donjon, utilisant enfin les murailles de la ville pour le surplus, la citadelle modifia profondément le quartier en créant autour d'elle un glacis devenu depuis ceinture de jardins.

Comme partout en France il s'agit là des derniers sursauts, des dernières velléités d'autonomie des protestants ou, dans d'autres lieux, des seigneurs. Un pouvoir central plus fort, un roi absolu balaieront tout cela

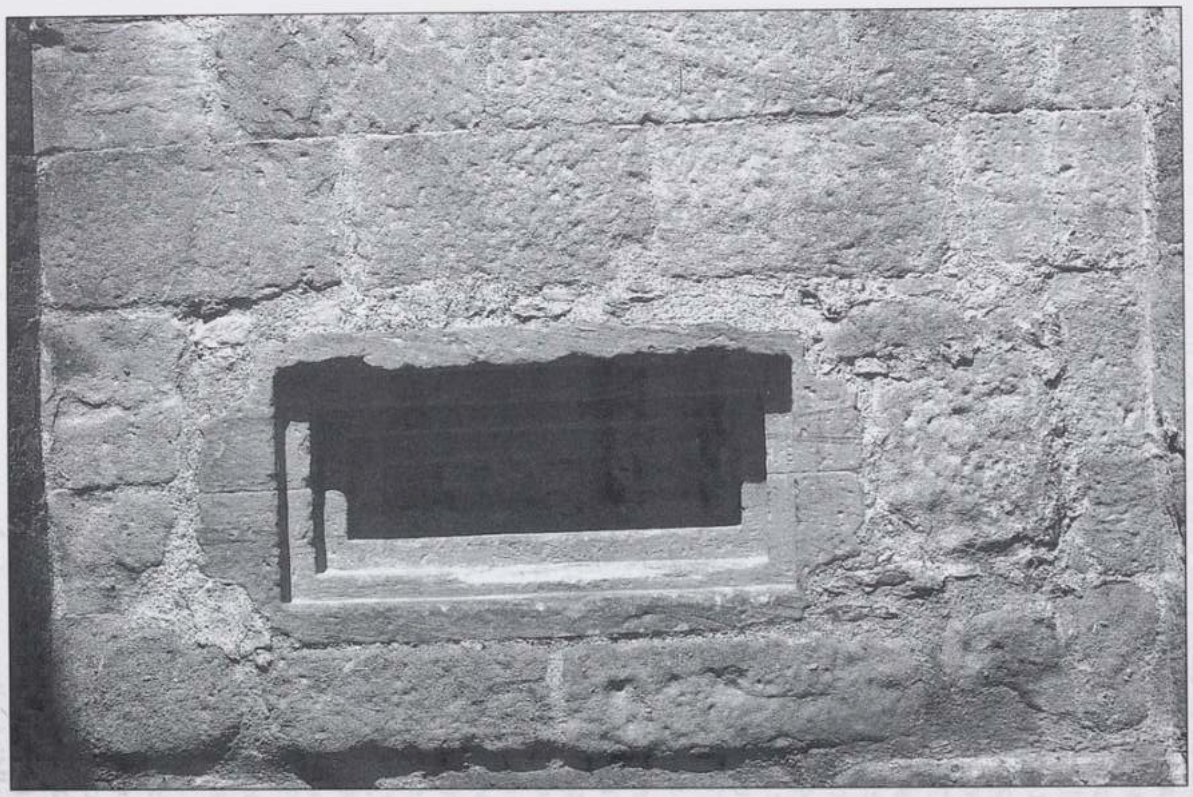

Fig. 3 : Meurtrière sur l'abside Sud de l'église du Puy, ouverte à la fin du XVI[e] siècle lorsque les protestants utilisèrent l'église comme partie de leur citadelle.

et par voie de conséquence rendront inutiles les villes fortifiées à l'intérieur du pays.

Le premier empiétement daté est celui de M. de Laborie obtenant à la fin du XVII° siècle de bâtir son séminaire (futur collège de la ville) en utilisant les fossés comme cave. Bien d'autres bâtiments publics ou privés seront construits avec les pierres des murailles, en particulier l'Hôpital à la fin du XVIII° siècle. On laissera se combler les fossés [23]. Dès 1720 et par mesure d'hygiène on accélère le processus pour celui qui longe la gache d'Aujou et qui était, au dire du temps, un affreux cloaque. En 1752 on plante des mûriers blancs dans les fossés qui descendent vers la porte du Pin et les feuilles en seront vendues à une manufacture de soie de Montauban. Vers la même époque d'autres plantations d'arbres d'ornement, ormeaux surtout, sont faites le long du Célé entre le grand mur et la "murette". La berge devient ainsi un lieu de promenade en attendant que des surhaussements qui dureront jusqu'au début du XIX[e] en fassent des quais. Devenus lieux de passage, ils désengorgeront les étroites rues du centre.

Ainsi disparaîtra en à peine plus d'un siècle le passé militaire de la ville. Il ne reste pour en témoigner que quelques pierres ici ou là et surtout un vestige important à l'angle Nord-Ouest : un peu plus de cent mètres de murs avec deux tours. Leur conservation a été assurée par leur rôle de clôture pour des propriétés monastiques, Clarisses d'abord, Sainte-Famille ensuite. La ville, nouveau propriétaire, en fera certainement un pôle touristique important.

Gilbert FOUCAUD

Notes

1 - Lettre de M. Tibor Pataki.

2 - G. Foucaud. Le quartier Saint-Martin de Figeac. B.S.E.L. 2° fasc. Avril-Juin 1992.

3 - Est-ce la porte de l'Est celle de l'autan (auto) qui pénètre par là dans la ville ?

4 - C'est le cas d'une pierre qui apparaît dans les substructions de la muraille à 50 m. environ au Sud de la chapelle expiatoire. Moulure torique qui pourrait être datée de la deuxième moitié du XIIIe siècle, elle milite pour faire de cette partie de courtine une construction du début du XIVe.

5 - G. Foucaud. Un quartier de Figeac du XVIe siècle à nos jours. B.S.E.L. 3° fasc. Juillet-Septembre 1981.

6 - Arch. Dép. Lot. F 132, Juillet 1258.

7 - Arch. Nat. JJ 74 n°523, Février 1342. Renseignement recueilli par L. d'Alauzier.

8 - C'est une habitude pendant les période de paix. Cf. infra pour le XVIIIe siècle.

9 - A.D. Lot 3E 7/4 f°27.

9 bis - A.D. Lot 3E 7/5 f°21.

10 - Arch. mun. Figeac (désormais notées A.M.F.) BB 21 - 18/12/1747. Les Dames Clarisses demandent la cession du chemin qui est entre la muraille de la ville et leur enclos.

11 - G. Foucaud. Un cadastre de 1400 à Figeac. B.S.E.L. 4e fasc. Octobre-Décembre 1994.

12 - Cahiers de Fanjeaux : Mendiants en pays d'Oc au XIIIe siècle. Privat 1973, p. 266.

13 - G. Foucaud. Un cadastre... op. cit.

14 - d° Un quartier... d°.

15 - 8m x 8m, selon A. Noël qui habitait l'emplacement de la tour Ouest.

15 bis - A.M.F. BB 20. 15/3/1726.

16 - d° BB.22. 14/12/1766 pour la toiture.
BB. 20. 28/7/1727 pour la girouette.

17 - d° BB.20. 15/3/1726.

18 - d° BB.22. 20/6/1765.

19 - d° BB.22. 27/8/1767.

20 - d° BB.21. 23/7/1747.

21 - E. Debons. *Annales ecclésiastiques et politiques de la ville de Figeac en Quercy*, Toulouse 1829, p. 278.

22 - Il subsiste encore une meurtrière dans l'absidiole Sud.

23 - A.M.F. BB.21. 29/3/1752.

CONDITIONS SOUS LESQUELLES CAHORS ACCEPTE LA DOMINATION ANGLAISE JANVIER 1362 (n.st.)

Le traité de Brétigny, définitivement signé à Calais, le 24 octobre 1360, par le roi Jean et le prince de Galles, prévoyait contre la remise en liberté du monarque français captif la cession à l'Angleterre d'un grand nombre de provinces : Guines, le Ponthieu, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, le Périgord, l'Agenais, le Quercy, le Rouergue, la Bigorre. La rançon royale s'élevait, en outre, à trois millions d'écus d'or et, pour garantir le paiement intégral de cette somme fabuleuse, un certain nombre de princes et de grands barons devaient être livrés en otages [1].

En exécution du traité, Jehan Chandos, vicomte de Saint-Sauveur [2] et lieutenant général en France du roi d'Angleterre, vient prendre possession, au nom de son souverain, des terres et cités passant dans la mouvance anglaise. Le 1er janvier 1362 (n.st.), il reçoit à Sarlat le serment d'obéissance de messire Gilbert de Domme, des consuls et des notables, tandis que le maréchal de Boucicaut, représentant le roi de France, et maître Pierre de Labatut, secrétaire royal, se rendent à Cahors pour y bailler à l'évêque, Bertrand de Cardaillac, au chapitre, aux consuls et aux "universités" les chartes et titres de cession de Cahors et du Quercy [3]. Arrivé le 3 à Gourdon, Chandos ne peut tout d'abord avoir accès au "castrum", la porte du Majou lui étant fermée. Contre la promesse que le lieutenant du roi d'Angleterre confirmerait les privilèges et libertés de la petite cité, délivrerait les forteresses tenues par des gens d'armes se disant du parti anglais et rendrait la paix au pays, les consuls et notables gourdonnais s'empressent de lui ouvrir le passage symbolique qu'il réclame pour lui-même et sa suite. Sans perdre de temps, le vicomte de Saint-Sauveur se fait prêter par les consuls et un grand nombre de notables les serments d'obéissance accoutumés. Deux jours plus tard, alors qu'il se repose un peu des fatigues du voyage, il apprend par des messages du maréchal de Boucicaut que les gens de Cahors ne veulent rien accepter sans avoir préalablement pris l'avis des cités environnantes ; qu'il veuille bien ne pas s'en offusquer : samedi 8 janvier, ils sauront à quoi s'en tenir et le représentant du roi d'Angleterre pourra se présenter

devant la cité épiscopale. Le dit jour, Chandos arrive à Cahors, devant la porte appelée "la barre Saint-Michel" [4] ; il y retrouve le maréchal Boucicaut et messire Géraud de Joli, sénéchal de Quercy pour le roi de France, ce dernier ayant été dûment informé par lettres royales de l'impérieuse nécessité d'exécuter le traité en "délivrant" le Quercy au roi d'Angleterre. Après en avoir reçu commandement de Boucicaut et obtenu de Chandos quelques assurances concernant la confirmation des privilèges de la ville, l'ordonnance de la cité et du pays, la délivrance "d'Englois, Guascons, pilleurs et aultres", les consuls et notables consentent à remettre leur ville au maréchal, lequel la baille incontinent au vicomte de Saint-Sauveur qui peut à présent faire son entrée dans Cahors. A peine est-il dans la place que le représentant du roi d'Angleterre fait annoncer à son de trompe par toute la ville la convocation de toute la population le lendemain, dimanche 9 janvier, heure de prime, au grand "mostier" de Saint-Etienne. Ce jour-là, les assistants prétendent tout d'abord n'être point tenus, en vertu de certains privilèges écrits, de faire serment d'obéissance au roi d'Angleterre ; s'ils y sont tenus, les consuls n'ont qu'à le prêter pour eux, ce qui n'est pas du goût de Chandos qui entend bien que toute la population, y compris le commun, les gens d'Eglise, les nobles et autres, engagent leur fidélité, nonobstant tous privilèges et "mauvaises" raisons. Finalement, consuls, notables et bourgeois se soumettent à la volonté de Jean Chandos et acceptent de prêter le serment requis, soit directement, soit par l'intermédiaire de procureurs quand ils s'agit de communautés lointaines.

Plus détaillé que le procès-verbal d'origine anglaise mais écrit en vieux français, celui que nous a transcrit le chanoine Albe sous forme d'un texte latin [5] insiste sur l'impérieuse obligation faite par le maréchal Boucicaut, commissaire du roi de France, aux consuls et à l'évêque de Cahors, aux nobles et aux ecclésiastiques, de remettre leur ville au lieutenant du roi d'Angleterre. L'accent est également mis sur la parfaite légalité juridique de cette cession et le respect de la fidélité vassalique, le roi de France relevant ses sujets cadurciens et les libérant de l'obéissance, soumission, fidélité et serment de fidélité auxquels ils étaient tenus envers lui et ses successeurs. On met en relief le désespoir des consuls qui pleurent et se lamentent de se voir abandonnés, perdant leur seigneur naturel qu'ils ont pourtant fidèlement servi, s'exposant pour lui plusieurs fois et même souvent à la mort et dépensant pour son honneur tous leurs biens au point de devenir indigents. Contre la promesse solennelle faite par Jean Chandos de respecter, comme il l'avait déjà promis à Gourdon, les privilèges, "libertés" et franchises de la ville et de rendre au pays une paix plus

propice aux affaires, les larmes semblent se tarir un peu et l'on se dispose à obéir à la volonté du roi, tout en réservant les droits naturels du seigneur évêque.

Un document trouvé à la Bibliothèque nationale mais d'origine anglaise [6] nous donne le détail des conditions sous lesquelles Cahors accepte la domination britannique. Il est intitulé : "Requête de la ville de Cahors à Jean Chandos, lieutenant du roy d'Angleterre en France, sur la façon dont elle demande à être traitée sous la domination anglaise, avec les réponses de Chandos".

Au cours de 52 "Item", les consuls de Cahors et loyaux sujets du roi de France présentent leurs observations et revendications dans une langue qui n'est ni le français ni la langue d'oc mais le latin, alors que le lieutenant général du roi d'Angleterre donne toutes ses réponses en français.

1° Les délégués demandent le maintien des consuls, de la communauté et des habitants de Cahors dans leurs droits, coutumes et privilèges.

Réponse de Jean Chandos : "Je le feray de tout ce quil porront monstrer par lettres ou autrement deuement".

2° Les pillards et autres malfaiteurs, soi-disant du parti anglais, qui, sous couvert de la guerre, ont commis leurs forfaits depuis la conclusion de la paix, seront punis de façon exemplaire, sans merci, et leurs victimes dédommagées.

Réponse : "Je ferey et feray faire as officers du roy, mon seigneur, raison et accompliment de justice".

3° Le roi d'Angleterre doit émettre bonne monnaie.

Réponse : "Quant à présent, le conseil du roi, mon seigneur, a ordené certène monnaie et, (au) seurplus, le roy, mon seigneur, ordènera à sa volunté".

4° La sauvegarde royale doit être accordée pour protéger les bourgeois contre les barons et les nobles.

Réponse : "Je douray sauvegarde à qui je le devray fère et la requerra et ne fera nulle guerre et tendra(y) le pays seur à tout mon povoir".

5° Interdiction doit être faite à quiconque de mettre ses biens en main morte.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, en ordènera à sa venue".

6° Le premier et le dernier ressort de la justice doivent se trouver à Cahors.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, en ordènera".

7° Il n'est pas question d'accorder des subsides au roi d'Angleterre dans ses guerre hors du Quercy, dans les pays de langue d'oc ni, en aucun cas, contre le roi de France.

Réponse : "La requeste ne me semble raisonable aincoys m'en merveille moult et le conseil aussi".

8° On n'accordera aucune grâce aux débiteurs sous prétexte de guerres, de bastides ou d'autres privilèges.

Réponse : "Je ne donne unque nulle grâce sur ce ni ne pense à fère".

9° Les possessions doivent être restituées à leurs légitimes propriétaires.

Réponse : "Je le fere(y) et ferey faire si avant que la paix le porte".

10° L'immunité doit être accordée aux consuls auteurs de "crimes" ou de délits civils.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, en ordènera à sa venue".

11° On ne doit pas imposer des fiefs acquis ou à acquérir de nobles.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, quand sera venu, en ordènera".

12° On ne paiera pas finance au roi d'Angleterre à l'occasion de chapellenies, legs pies, perpétuels ou temporaires.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, en ordènera come dessus".

13° Libre accès doit être accordé, sans formalité, à ceux qui veulent pratiquer le change (des monnaies).

Réponse : "Je ne le puis ni ne doy fère quar ce seroit contre le roy, mon seigneur, et le sien peuple".

14° L'accord des consuls sera demandé pour installer un capitaine royal et des gens d'armes aux gages du roi d'Angleterre.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, metra capitanes et gens d'armes es lieux et quant bon li semblera pur le prouffit et garde du pays".

15° La circulation doit être libre sur le Lot. On doit supprimer les péages établis par les barons.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, fera mettre les passages en l'estat où il devent estre par raison et tous péages mis et imposez pour cause des guerres cesseront et se paieront les anciens devoirs tant seulement".

16° Les taxes seront maintenues sur certaines marchandises se vendant à Cahors ou transitant par la ville. On percevra un droit d'entrée sur les forains et les animaux.

Réponse : "Monstrent les lettres quils ont sur ce et je feray ce que je devray et pourray".

17° La moitié des revenus de la monnaie sera réservée à Cahors afin de dédommager les victimes (de la guerre).

Réponse : "Le roy, mon seigneur, en ordennera à sa venue".

18° Les marchands cadurciens trafiquant dans le duché (d'Aquitaine) ou en Angleterre seront exemptés de tout droit.

Réponse : "Mon povoir n'est pas tel que je le puisse. A la venue du roy, mon seigneur, je leur aideray à mon povoir".

19° Aucun habitant de Cahors ne perdra son fief en cas de non-paiement de cens depuis le début de la guerre.

Réponse : "Considéré les guerres et la poverté des bones gens, je le feray voluntiers".

20° Tout citoyen de Cahors voulant suivre la carrière des armes pourra être fait chevalier.

Réponse : "Cest grâce royal qui apartient au roy, mon seigneur".

21° Les barons et les nobles doivent assurer la sécurité des marchands. En cas de pillage, ils seront tenus de les dédommager.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, ordènera sur ce en telle man(i)ère quil t(i)endra, à l'aide de Dieu, son pays en paix et en seurté".

22° Protection doit être accordée aux créanciers contre leurs débiteurs qui arguent de la guerre pour ne point les payer.

Réponse : "Pur ce quil est notoire que les guerres ont duré XII ans, je leur octroye quil puisset faire leur(s) demandes non obstant le laps dudit temps mes que dedems un an il facet leurs poursuites".

23° Il faut un sénéchal pour le Quercy et un autre pour le Périgord.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, en ordène quant à présent et, à sa venue, il y purvoyra si come bon li semblera".

24° Les offices relevant du bailliage, du ressort, de la viguerie et des greffes ne seront pas vendus mais confiés à des hommes honnêtes.

Réponse : "Ce est le domeine du roy, mon seigneur, et, à sa venue, il en ordènera".

25° Un assesseur versé en droit et honnête, aux gages du roi d'Angleterre, conseillera le bayle s'il n'a pas la formation nécessaire. Les bayles sont trop souvent cupides et incompétents.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, y metra ceulz quil verra qui seront honorables et profitables pour li et pour ses subgez".

26° On n'exercera pas de "représailles" contre les consuls, leurs officiers ou les habitants n'ayant pas commis de délits pendant la durée de la guerre.

Réponse : "Déclarant les cas et les responces et je y purvoyrey de gracieux remèdes".

27° Les consuls doivent avoir autorité sur les gardes des portes de Cahors.

Réponse : "Je vuyl quil aient la cognoissance des dessusdiz si avant come il devront de droit et de raison".

28° On demande une sauvegarde royale pour protéger les consuls, le personnel administratif et les marchands voyageant à travers le duché d'Aquitaine et l'Angleterre.

Réponse : "Je douray sauvegarde à ceulz à qui le devray et la demanderont come dessus est dit".

29° Une cloche consulaire est nécessaire pour les affaires de la communauté et la convocation du peuple.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, en ordènera à sa venue si come bon li semblera".

30° Les marchands de Cahors et leurs marchandises doivent pouvoir circuler librement à travers la France.

Réponse : "Je leur douray voluntiers lettres de prières au roy de Ffrance come il le veuille octroyer".

31° On publiera les enquêtes et les dépositions des témoins dans les affaires criminelles. Le droit y sera respecté.

Réponse : "Je le leur o(c)troy voluntiers par la man(i)ère acostumée".

32° Il faut avoir des juges mages compétents et intègres.

Réponse : "Je ay purveu de tels juges mages par le conseil d'eux et des autres bones gens du pays que il feront et garderont raison et droiture".

33° On doit respecter la justice, les coutumes et les bons usages. Aucun nouveau droit ne sera imposé.

Réponse : "Justice serra fait et les statuz et custumes bons que monstrer se porront seront gardez et ne serra fait aucune indeue novelleté".

34° Les obligations, jugements et ordonnances des cours seront exécutoires nonobstant toute prescription.

Réponse : "Je vuyl que les jugiez, ordinations et obligations soyent mises en exécution non obstant le temps de XII ans passé en la man(i)ère dessus escripte".

35° Le roi d'Angleterre doit avoir un représentant résidant dans une ville importante du duché, proche de la mer, afin d'éviter à ses sujets aquitains des frais de traversée.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, doit venir briefment, qui y purveira et cependant je le feray".

36° On souhaite le maintien en place des notaires compétents.

Réponse : "Je veuil que les notaires suffisants demorent en leurs offices en paiant tant seul(e)ment ce quil devront de raison et le surplus de l'article soyt declayrié".

37° Aucun homme ayant appartenu à une compagnie du duché ne pourra prétendre à un office public.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, metra ou fera metre en pays offic(i)ers suffisants et profitables pur li et son pays".

38° Les contrevenants à la paix et aux trêves seront bannis par les deux rois, à moins qu'ils ne puissent être pris, livrés à la justice et privés de leurs biens.

Réponse : "Justice sera faite".

39° Certaines conditions doivent être mises à tout duel.

Réponse : "En ce serra gardé le droit et la custom du pays".

40° Le roi d'Angleterre ne pourra mettre Cahors hors de sa main.

Réponse : "Je le feray voluntiers".

41° Le sénéchal institué ne devra avoir aucun parent, ni par le sang ni par alliance, dans la sénéchaussée.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, a purveu de senescal bon et suffisant et à sa volunté".

42° Il concédera à la cité de Cahors des foires et les privilèges qui leur sont attachés.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, en ordènera à sa venue et je leur aideray volunters".

43° Les greffiers relevant de chaque cour ne pourront être en même temps les procureurs des affaires qui sont débattues dans ces mêmes cours.

Réponse : "Je le feray volentiers"

44° Il approuvera et confirmera l'accord passé entre notre seigneur, l'évêque de Cahors, et les consuls de la cité de Cahors, lequel a été confirmé par nos seigneurs, le souverain pontife et le roi de France.

Réponse : "Je leur confirmeray volunters ce que mostreront deuement".

45° Les malfaiteurs qui détiendraient et occuperaient par la force certains lieux contre la volonté des seigneurs légitimes, utilisant ces places pour piller et dommager les gens de paix, seront chassés de ces lieux, punis en conséquence et contraints à dédommager leurs victimes.

Réponse : "Je le veuil et le feray fère et serra faite raison".

46° Les consuls de Cahors pourront à tout jamais, à l'exemple de ceux de Poitiers et de bien d'autres lieux, créer un premier consul en choisissant les autres consuls qui leur succéderont.

Réponse : "Le roy, mon seigneur, en ordènera à sa venue.

47° Ayant le privilège d'avoir pour sénéchal de Quercy un seul sénéchal, à savoir messire Géraud de Jaulino, chevalier, seigneur de

Villeneuve, lequel nous a été donné par notre seigneur le roi de France, nous demandons que ce privilège nous soit maintenu et qu'un seul sénéchal nous soit donné pour la sénéchaussée de Quercy.

Réponse : "Je y ay respondu dessus".

48° Durant la guerre et les trêves, les biens de maints pèlerins ont été pillés, nombre d'entre eux et bien d'autres voyageurs ont trouvé la mort sur les chemins publics. Nous demandons que les coupables, ces pillards et meurtriers, soient châtiés et que l'on fasse justice d'eux.

Réponse : "Je feray à mon povoir et feray fère raison et acompliment de justice".

49° Le sénéchal de Quercy ou son lieutenant, le bayle royal du ressort de Cahors ou son lieutenant, maître Hélie, jurispérite, et chacun d'eux en seul, nous seront députés comme conservateurs et exécuteurs des privilèges royaux à nous concédés, des coutumes et des "libertés", des possessions et des saisines, aussi bien celles qui sont déjà fixées par écrit que celles qui n'ont pas encore été enregistrées.

Réponse : "Je le veuil de touz les privilègez quil porront duement monstrer et enseigner".

50° Il obtiendra que les autres communautés et les nobles de ce pays, qui sont à craindre, entrent par un traité de paix dans l'obédience d'Angleterre afin qu'il ne survienne point de division.

Réponse : "Je le feray le plus tost que je pourray".

51° Messire le sénéchal et messire le juge mage ordinaire de Cahors, du Quercy et de Montauban, ainsi que messire le trésorier royal conserveront leur charge.

Réponse : "Il en est ordené"

52° Aucun noble, possesseur d'un lieu et de sa justice, ne pourra empêcher ceux qui ont des rentes dans cette juridiction de les lever librement ni interdire aux habitants d'apporter leur "blé"à Cahors.

Réponse : "Je le feray moult volunters".

Conclusion. Ce document est surprenant à bien des égards : on pourrait penser que les consuls, notables et bourgeois cadurciens, vont exprimer leurs revendications en langue d'oc, leur idiome naturel : pas du tout, ils le font en latin. Et ce brave Jean Chandos, en qualité de lieutenant du roi d'Angleterre, devrait utiliser l'anglais : pas du tout, il nous livre toutes ses remarques et commentaires en français.

Si nos historiens, en rapportant la scène de la prise de possession de Cahors par le commissaire anglais, ont beaucoup insisté sur le côté douloureux, voire larmoyant, de cette séparation forcée imposée à de fidèles

sujets du roi de France, ce document conservé à la British Library ne fait état ni de gémissements ni de larmes, mais d'une âpre discussion entre un vainqueur tout puissant sur le terrain militaire mais conciliant et modéré sur le plan politique et un vaincu qui montre de telles exigences dans tous les domaines (guerre, monnaie, privilèges commerciaux) qu'on pourrait le croire dans le camp du vainqueur.

Nous connaissions déjà les capacités militaires indéniables de Jean Chandos ; les réponses données à cette requête cadurcienne ont également le mérite de faire apparaître les qualités diplomatiques de ce chevalier qui allait devenir connétable d'Aquitaine, puis sénéchal de Poitou. Il fut le contemporain et le grand rival de notre Du Guesclin.

Max AUSSEL

Notes

(1) Histoire de France de Lavisse. t. III p. 98.

(2) Actuellement Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

(3) A. Bardonnet. "Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny, publié d'après le manuscrit du Musée britannique" pages 81 à 87.

(4) Cette porte est appelée "des Vieux Augustins" dans le procès-verbal transcrit par E. Albe et conservé aux archives départementales du Lot sous la cote F 178. Communiqué par M. L. Ducombeau

(5) En marge de sa transcription, E. Albe indique la source suivante : papier conservé parmi les titres du chevalier Blondeau .. lect : intitulée militaire - 2e cahier, tome 1er.

(6) B.N. Manuscrits. Fonds Moreau 654. p. 33 à 44. Ce document n'est qu'une copie d'un texte conservé à "The British Library" sous la cote Add. Ms. 4589. ff. 130-140. A l'origine de ce dernier il semble qu'il y ait un rouleau de parchemins jadis entreposé à la tour de Londres puisqu'une note marginale indique : "ex rotul(is) in turri".

Sceau des consuls de Cahors
(1338)

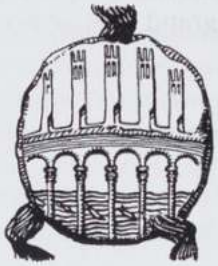

Recto : pont à 5 tours et 6 arches

Verso : remparts de la ville

HABITANTS DE LUZECH (1374-1378) D'après Greil n°126 (BM Cahors)

Nous avions publié un article sur Luzech vers 1375 (*). Il nous a paru utile de donner en complément la liste des habitants de ce bourg castral dont les noms ont été répertoriés entre 1374 et 1378.

AGUT	Louis, consul en 1374
ARSALHS (d')	feu Bernard (Guilhelme del Causenilh sa veuve)
ARTAYS	Guillaume
ARVIO	Arnaud
AUGIER	Pierre
AYMERIC (d')	Jeanne, femme de Bernard de Botarel
BAC (del)	Petrone, femme d'Armand de Fumel
	Pierre
BARBAS (de)	Géraud
	Guaugoza (Joyeuse ?)
	Hoirs de Jean
BARBOY (de)	Arnaud
	feu Bernard (Prohessa de La Lauria sa veuve)
	Guillaume
	feu Guisbert
BARET	Jean, barbier
BARRAU	Guillaume
	Guillaume fils du précédent
	Jeanne, femme de Gaillard La Cuelha
BASSO	Bernard
BASTART	Bernard (Abrial de Ruppe sa femme)
BELACOSTA (de)	Prohessa, femme de Pierre Merle
BENECH	N. Gaillard, donzel (N. Armande de Floyras sa femme)
	NN Jean et Gaillard, donzels, fils du précédent
BERGONH	Jean (Guilhelme sa femme)

* *Jean Lartigaut - Coup d'œil sur Luzech vers 1375. BSEL. 3e fasc. 1979. p. 251-282.*

BERNAD (de)	Jean (Raymonde de Gotrix sa femme)
BERNADO	Bernard
B. LA MALAUDE,	lépreux
BERRI (de)	Bernard Raymond
BERT (de)	Arnaud (Petrone de Lacomba sa femme)
BETHENAC (de)	Géraud
BLANCHART	Arnaud
BONASSIAS (de)	Arnaude, femme de Pierre Faydit
BORDARIA (de LA)	Bernard
BORGUADA (de LA)	Arnaud Bernard Guillaume (Hélitz del Peyro sa femme) Jean, frère de Bernard Pierre (Guilhelme de Gotrix sa femme)
BORN (de)	Bernard Pierre Pons
BOS (del)	Arnaude, femme de Miquel La Roqua, du diocèse de Lectoure Pierre
BOSC (del)	Arnaude, femme d'Arnaud Pelatier Aysarn ou Isarn Géraud Guillaume Jean Jeanne (veuve de Géraud de Ros)
BOTAREL	Bernard, consul en 1374 (Jeanne d'Aymeric sa femme) Dominique
BOYER	Arnaud (Jeanne de La Séguinia sa femme) Géraud, fils du précédent
BRANDALAC (de)	Dom. Raymond, prêtre, capitaine de Luzech pour l'évêque
BRASSAC (de)	N. Raymond, donzel.
BRESSOLS (de)	Hugua, femme de Jean de Vitze
BROSSA	Pierre

BRUELS alias VIGUIER (del)	Géraud
BRUNET	Etienne Mathurin
BRUNIA (de LA)	Arnaud Raymonde, femme de Pierre de Condressac
CAIHS (de)	Aymare Pierre
CALMETA	Guillaume (Raymonde de Cardonel sa femme) Dom. Pierre, recteur de Caix
CALVINHAC (de)	Hugua, femme de Jean Valensa Raymond Raymonde, fille du précédent
CAMBALON (de)	N. Comtesse, fille de feu Hugues N. Raymond, donzel
CANHAC (de)	Benguda, femme de Guillaume del Teulet Hoirs de Jean
CAUDACOSTA (de)	Bernard, fils de feu Me B. notaire Bertrande, sœur du précédent, femme de Bernard del Maestre Pierre (Hélitz sa femme) alias du VIGUIER Bernard
CAPEL	Bernarde, femme d'Arnaud de Pace Pierre
CARCES (de)	Pierre († av. 1375) Abrial de Ruppe, sa veuve
CARDONEL	Raymonde, femme de Guillaume Calmeta
CARROF (de)	Arnaud, fils de feu Arnaud (Ricarde de La Seguinia sa femme) Arnaud, fils de feu Géraud Bertrand Dom. Raymond, prêtre, recteur de Saint-Maurice de Cahors
CASTLUS (de)	Me Pierre
CAUSENILH	Guilhelme veuve de Bernard d'Arsalh
CAVALIER	Guillaume, consul en 1374
CAZAS	Jean
CAZIES (de)	Armand Arnaud

CELIER (del)	Jacques (Guilhelme del Peyro sa femme) Jeanne, fille du précédent
CHAOMETA	Raymond
CODERC (del)	Me Bernard, notaire Guillaume Jean senior, consul en 1375 Jean fils de feu Géraud Raymond
CONCOTS (de)	N. Aygline, femme de Guillaume - Amalvin, coseigneur de Luzech N. Jean, frère de la précédente, seigneur d'Escamps et Lalbenque
CONDRESSAC (de)	Pierre (Raymonde de La Brunia sa femme) Raymond (Jeanne de Frotgieras sa femme)
CORONET (de)	Géraud (Feue Raymonde Dembert sa femme) Géraud, fils du précédent
COSTA (de LA)	Barthélémy Guillaume Pierre Raymonde, bayle du seigneur de Luzech Raymonde, femme de Raymond Thola
COSTAPELADA (de)	Pierre, orig. Gourdon, apprenti forgeron
CUELHA (de LA)	Gaillard (Jeanne del Mas sa femme)
CUZEL (del)	Raymond
DAGULHO	Arnaude, femme de Jean de Vitze voir aussi à MIRAN
DAIOS	Bernard Pierre
DAURAT (del)	Arnaude, femme de Guillaume Saurel
DAYSARN	Bernard (vœuf de Petrone dels Poials) Jean, consul en 1375 Pierre
DELMAS	alias FORNIER Guillaume
DELMAS	Jean, fils de Guillaume, pellissier Jeanne Jean, clerc Arnaud, clerc originaire du diocèse de Limoges
DESPANIA	Géraud

DESPOTS	Géraud, fils de Géraud
	Guillaume
DESQUIER	Jean
DIEGO	Bertrand
DIODE	Raymond (Géraude de Madern sa femme)
DOMINGO	Durand (Aymare sa femme)
DONADIO	Gasbert
EBRART (d')	Bernard
	Jeanne, femme de Pierre del Maestre
ENGANEL (d')	Arnaud, consul en 1374
	Gasbert (Arnaudie d'Olric sa veuve)
ESTRICAVA alias del SOLIER (de)	Petrone, femme de Geraud Ginat (?)
FARGUA (de LA)	Prohessa, femme de Bernard de Ruppe
FAURE ou FABRI (de)	Jean
	Faber (prénom Faure), forgeron
	Géraud
FAURIA (de LA)	Dom. Jean prêtre
FAYDIT alias de FRAUDINAS	Pierre (Arnaude de Bonassias sa femme)
FERET	Jean, consul en 1375 (Bertrande sa femme)
FOSSALS (dels)	Géraud
	feu Guillaume (Petrone de Labelha sa femme)
FRAICHENET (del)	Pierre
FRAICHER (del)	Raymond (Raymonde de Garenas sa femme)
FRANSA (de)	Guillaume
FROTGIERAS	Jeanne, femme de Raymond de Condressac
FUMEL (de)	Armand (Petrone del Bac sa femme)
GARNOZA (de LA)	Pierre
GASCAN	Guillaume (Petrone de Las Roquas sa femme)
GAURENAS (de)	Raymonde, femme de Raymond del Fraicher
GAUZINH	Pierre
	Rigal (Cébélie de Lapeyra sa femme)
GAVAODA	Jean
	Raymond
GILIBERT	Pierre

GINAT ?	Géraud (Petrone d'Estrivaca alias del Solier sa femme) Jean
GIRART	Me Vital notaire († 1374) (Isabelle del Scudier sa femme) Jean leur fils Raymonde leur fille (femme de N. (et Me) Jean de Montagut, notaire)
GIRONDE	N. Amalvin, donzel
GOIONAC (de)	Géraud
GOTRIX (de)	Guilhelme, femme de Pierre del Maestre Raymonde, femme de Jean Bernard
GRIMART (de)	Guillaume
GROS (de)	Jean
GUISO	Jean, fils de Raymond, savetier (Isabelle sa femme) Raymond (Bernarde sa femme)
GUONIAS (de)	Hoirs de Jean
JOHAN (de)	Arnaud Jacques (Marie de *Sto Desiderio* sa femme, puis Jeanne de Ruppe) Jean alias FARGO, Raymond
JORDA	Arnaud
LACOMBA	Petrone, femme d'Arnaud de Bert alias MARTI, Jean
LAMARCA	Dom. Raymond, prêtre
LAMERIGUIA	Guilhelme, femme de Géraud Miquahel alias de Fabrica
LAVESQUE	Jean
LUZECH (de)	Guillaume-Amalvin, chevalier, coseigneur de Luzech Amalvin
MADERN (de)	Géraud Géraude, femme de Raymond Diode
MAESTRE (del) ou *de Magestro*	Arnaude, femme d'Arnaud del Pech alias Canut Bernard (Bertrande de Caodacosta sa femme) Guillaume Pierre (Jeanne d'Ebrart sa femme)

MAORESSA (de)	Me Géraud, notaire, consul en 1377
MARQUES (de)	Raymond
MARTI	Me Arnaud, fustier (Guilhelme de Fonteademars sa femme) Jean Dom. Pierre, prêtre
MAS (del)	alias FORNIER Guillaume
MASSAGRAN ? (de)	Pierre
MEGA (de)	Lombarde, femme de Jacques de Sals
MERLE	Pierre, orig. Verdun, bayle épiscopal (Prohessa de Belacosta sa femme)
MIQUAHEL alias de FABRICA	Géraud (Guilhelme de Lameriguia sa femme) Guilhelme, fille du précédent, femme d'Arnaud de Trescol
MIRAN (de)	Jean, consul en 1374 alias DAGULHO, Jean
MOLI (del)	Raymond
MONMARTI alias de LA BORGUADA (de)	Guillaume
MONTAGUT (de)	N. et Me Jean, notaire (Raymonde de Girart sa femme)
NOGUIER	Bernard
OLRIC (de)	Arnaude
OMBRA (de LA)	Jean
ORTALS (dels)	Me Raymond, notaire, consul en 1374 (Bertrande de Calhao sa femme)
PAGES (de)	Jean Jeanne, veuve de Raymond de Varacha
PATZ ou de PACE	Arnaud (Bernarde de Capelie sa femme)
PECH alias CANUT (del)	Arnaud (Arnaude del Maestre sa femme)
PELATIER	Arnaud (Arnaude del bosc sa femme)
PETRAMINUTA (de) (Peyremeno ?)	Arnaud Jean fils de Raymond Raymond
PEYRIER	Jean

PEYRO (del)	Géraud Guilhelme, femme de Jacques del Celier Hélitz, femme de Guillaume de La Borguada
PEZA (de LA)	Maurin Raymond
PONS	Dom. Gasbert, prêtre
POSSET (de)	Bernard
PREGO	Jean, carnifex
PROBOLENE (de)	Arnaud (Armande de Vergonho sa femme) Jeanne, veuve de Guillaume Pelhissier, bourgeois de Cahors
PRUS (de)	Raymond
PUEGESCOT (de)	Pierre
QUERCI (de)	Arnaud Catherine, fille de Guillaume Dom. Guillaume, prêtre Pierre, consul en 1375
RADL	Arnaud (Arnaude sa femme) Jean, fils du précédent
RAOS	Dom. Aymeric, recteur de Fages
RAMPOS (de)	N. Vezian, donzel, bayle du seigneur de Luzech (N. Hélitz de St-Germain sa femme) Bernard, Hugues et Guillaume - Arramon leurs fils
REDOLET (de)	Guillaume, marchand Raymonde, femme de Raymond del Solier
REGIS (Rey)	Jean
RENAL (de)	Bernard
ROMEGOS (de)	Géraud (Petrone sa femme)
ROMIGUIERAS (de)	Dom. Géraud, prêtre, "administrateur" de l'église de Luzech
ROQUA (de LA) ou de RUPPE	Abrial, femme 1° de P. de Carces, 2° de B. Bastart Bernard, savetier (Prohessa de La Fargua sa femme) Géraud, fils de Bernard Jeanne, veuve de Pons de Trescol puis ? de Jacques de Johan Ysarn, fils de Bernard

ROQUAS (de LAS)	Arnaude, femme de Guillaume de Seus
ROS ou RAUS (de)	Bernard feu Géraud (Jeanne del Bosc sa veuve) Guillaume (Guilhelme de Segui sa femme)
ROSSEL (de)	Guillaume Dom. Jean prêtre
ROZET (de)	N. Arnaud, donzel
SANH CHAFRA (de)	Dom. Raymond, prêtre, capitaine épiscopal de Luzech
SANCTO DESIDERIO (de)	Marie, femme de Jacques de Johan
SAINT-GERMAIN (de)	N. Hélitz, femme de n. Vézian, de Rampos
SAINT-GILY (de)	N. Alays, femme 1° N. de Carrof, 2° N. de Cambalon
SALS (de)	Jacques (Lombarde de Mega sa femme)
SALVANHAC (de)	Aygline, femme de Bertrand de Valrian
SAOS (de)	Bernard (Petrone de Verfuelh sa femme) Bertrand Guillaume
SAUREL	Guillaume (Arnaude del Daurat sa femme)
SCUDIER (del)	Isabelle, veuve de Me Vidal Girart, notaire
SECAPEYRA (de)	Pierre
SEGUINIA (de LA)	Ricarde, femme d'Arnaud de Carrof
SERMET (de)	Raymond
SEUS (de)	Jean (Arnaude sa veuve) Géraud Guillaume (Arnaude de Las Roquas sa femme) Jean, frère du précédent
SIMO (de)	Géraud Jean
SOLIER (del)	Arnaud Bertrand, consul en 1375 Bertrand fils de Bertrand Hoirs de Géraud (Petrone de La Vaychiera sa veuve) Honors, fille de Raymond Jean Raymond (Guilhelme de Redolet sa femme)

SOLPRINH (de)	Pierre, Arnaud son fils, Jeanne se petite-fille
SOQUIER (de)	Petrone
SOTOL (del)	Pierre
SUDRE	Dom. Pierre, prêtre
SUDRIA (de LA)	Guillaume, consul en 1375 Marquès
TARDIO	feu Arnaud feu Jean Jeanne, sœur du précédent, femme de Pierre de Querci
TEICHENDIER	Asfasie, femme de Raymond de Tondedor Géraud Jean
TEOLET (del)	Guillaume (Benguda de Canhac sa femme)
TERME (del)	Guillaume junior Jean (Raymonde sa femme)
THOLA	Raymond (Raymonde de La Costa sa femme)
TONDEDOR (de)	Raymond, bayle du seigneur de Luzech (Asfasie de Teichendier sa femme) Philippa sa fille, femme de N. Guillaume La Mota, donzel
TORNIER (del)	Arnaud Raymond
TRESCOL (de)	Arnaud Bernard Pierre (Arnaude Dagulhos sa femme) Pons (Jeanne de Ruppe sa veuve) Raymond, fils de Pons
TRUFFE (del)	N. Garin, donzel feu N. Jean donzel, fils de Dulfort (N. Guilhelme de Floyras sa veuve) feu N. Jean donzel, fils de Jean (N. Marquese de Rampos sa veuve) feu N. Jean donzel, fils de Raymond Alays et Aygline, filles de J. et de Marquèse de Rampos
TRUFIERA	Bernard
VAICHERIA (de LA)	Petrone, veuve de Géraud del Solier

VALENSA (de)	Jean (Hugua de Calvinhac sa femme)
VALRIAN (de)	Bertrand (Aygline de Salvanhac sa femme)
VARACHA (de)	Mathurin feu Raymond (Jeanne de Pages sa veuve)
VARET	Jean, barbier Bertrande, fille du précédent
VERDIER	Bernard Raymond Raymond, fils de Raymond Bernard, fils du même Bertrand
VERFUELH (de)	Petrone, femme de B. de Saus Raymond
VERGONHO (de)	Armande, femme d'Arnaud de Probolene
VIALA (de)	Guillaume (Guilhelme de Boychet sa veuve) Raymond leur fils
VICEN (de)	Géraud Géraud, fils du précédent
VIDAL	Dom. Jean, chapelain de la confrérie N.D. de Camy Dom. Jean, recteur d'Albas
VIGUIER [de FAGES]	Bernard
VIGUIER alias BARBOY	Guillaume
VITZE (de)	Aygline, fille de Guillaume Guillaume Jean frère de Guillaume (Hugua de Bressols sa femme) Jean, boursier (Arnaude de Guilho sa femme) Jean, clerc Pierre, fils de Guillaume
VOZILHAC (de)	Raymonde
YCHIER	Arnaud, originaire de Montgesty.

Jean LARTIGAUT

Nota : La forme occitane a été conservée pour les noms (prénoms) les plus rares, par exemple *Abrial* ou *Prohessa*.

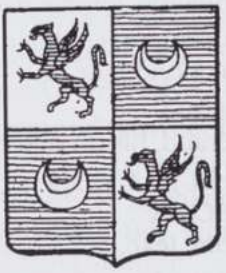

Armoiries des barons de Luzech
(d'après L. Esquieu)

LE QUERCINOIS GUILLAUME JACOB, PROFESSEUR DE MÉDECINE DANS L'ESPAGNE DU XVIII^{ème} SIÈCLE

Le XVIII^{ème} siècle est marqué en Espagne par des progrès considérables des sciences médicales et chirurgicales, par rapport au siècle précédent. A l'avènement du roi Philippe V, petit fils de Louis XIV, arrivent en Espagne des chirurgiens étrangers, parmi lesquels de nombreux Français de la Faculté de Montpellier particulièrement prisés[1].

A l'aube de ce siècle, des médecins sévillans, face à la médiocrité de la chirurgie héritée du XVII^{ème}, s'informent des progrès de la science en Europe et dans le but d'améliorer les études à Séville rédigent des Ordonnances et créent un cercle qui reçoivent l'approbation de Philippe V à Barcelone le 1er octobre 1701. Dès lors naît "la Société Royale de Médecine et autres Sciences de Séville" [2].

A la même époque se fait jour à Cadix, sous l'impulsion du Français Jean de Lacombe, chirurgien major de l'Armada, un mouvement de rénovation de la chirurgie qui, étayé ensuite par Pedro Virgili, donnera naissance en 1748 à l'Ecole de Chirurgie de Cadix [3].

Guillaume Jacob* :

Né à Castelnau Montratier en Quercy en 1699, il est le second enfant de Guillaume Jacob, notaire royal et de Marie Cayla. La famille comptera cinq enfants, dont quatre garçons ; le père meurt en 1713, le plus jeune fils Joseph est âgé de 5 ans [11]. C'était une famille aisée comme en témoigne le testament laissé par le dernier survivant, Pierre, en 1777 [6]. On retrouve la trace de Guillaume Jacob à la Faculté de Médecine de Montpellier où il est immatriculé le 1er juillet 1724, obtient son baccalauréat le 12 mai 1728, est licencié le 6 septembre 1728 et fait Docteur Ordinaire en 1729 [7].

L'Anatomiste :

La Société Royale de Séville considère l'enseignement et la pratique de l'anatomie d'importance capitale pour la médecine et la chirurgie de l'époque [4].

D'après les documents concernant les professeurs d'anatomie de la Royale Société [4], Florencio Kelly inscrit à la société le 3 novembre 1701 exécuta les premières dissections et autopsies ; lui succéda le Français Blas- Beaumont de l'Académie Royale de Paris, chirurgien du roi Philippe V et de l'Hôpital Général de Madrid ; entré à la Société le 17novembre 1729, il exerça pendant trois ans sa fonction d'anatomiste ; se sentant fatigué en 1732, il demande à la Société de trouver un remplaçant. Le Dr Cervi de Parme, médecin d'Isabelle de Farnèse épouse du roi Philippe V d'Espagne, nomme Guillaume Jacob [5].

Notre compatriote est inscrit dans les registres de la Société Royale de Médecine le 4 octobre 1732 [4] ; il reçoit dès le mois d'octobre le salaire de 400 ducats [2].

Au mois de décembre il fit une démonstration sur l'anatomie de l'œil, mais ne commença ses cours que l'année suivante.

Les démonstrations ont lieu dans l'amphithéâtre de l'Hôpital de l'Amour de Dieu [2].

Comme va nous le montrer le compte rendu de la première séance, un nombre considérable de personnes, par intérêt scientifique ou par curiosité, souhaitait assister aux leçons [5].

"Déroulement de la première leçon : le 11 février 1733, Don Diego Gaviria, vice-président de la Société, lut sur la division et subdivision du corps humain, téguments, hypoderme et muscles de l'abdomen. La lecture terminée, notre anatomiste Guillaume Jacob fit sur le cadavre la démonstration des mêmes parties. Ainsi se termina la séance. Le jour précédent, dans tous les lieux publics de la ville et des alentours, des affiches avaient été apposées. A la porte de l'hôpital deux soldats montaient la garde, informaient les gens, évitaient le désordre dû à l'affluence et se demandaient s'ils poseraient des affiches les jours suivants [2]". Les séances des sujets traités se succédèrent dans l'ordre ci-dessous :

12 février : péritoine, vaisseaux ombilicaux et épiploon*, estomac, intestin et mésentère*,

20 février : foie, vésicule biliaire, rate, capsules surrénales, reins et vessie,

21 février : organes sexuels de l'homme,

22 février : seins, poitrine et plèvre, médiastin*, péricarde et cœur,

23 février : poumons, trachée-artère et muscles du larynx,

24 février : la tête : téguments, poils, cheveux, péricrâne, dure-mère et pie-mère*, cerveau et cervelet, moelle épinière et origine des nerfs crâniens,

25 février : les organes des sens,

26 février : les muscles de la respiration ; épaules, bras et avant-bras, poignets et doigts,

28 février : le chyle, la circulation du chyle, le canal thoracique, sur l'animal vivant, un chien. Guillaume Jacob présentait les différents organes sur le cadavre, excepté dans cette dernière leçon. Ainsi se terminèrent les cours d'anatomie [2].

Le 7 mai 1733 on demande à l'Hôpital de l'Amour de Dieu de faire savoir quand il y aura un cadavre disponible pour commencer les dissections. Des affiches sont apposées pour annoncer le jour où ces séances auront lieu.

Le 9 mai est annoncée l'opération de la paracenthèse*, par Guillaume Jacob. Il explique en premier la maladie, ensuite fait l'opération, signalant tous les détails et préliminaires indispensables à pareille opération.

Le 13 mai, Guillaume Jacob fit l'opération de l'empyéme*, expliqua la maladie, ses causes, le pronostic, les symptômes, les remèdes.

Les séances de la Société sont suspendues comme d'habitude à partir du 21 mai [2].

Jacob est célibataire et vit modestement, loge dans la maison même de la Société Royale ; des documents expliquent comment ont été aménagées des pièces à son usage, en contrepartie, il doit organiser la bibliothèque et y mettre de l'ordre. Le Dr Jacob travaille au début avec enthousiasme, assisté du dynamique D. Arcadio pour des séances d'anatomie de qualité et d'intérêt reconnus. Il entretient d'ailleurs de très bonnes relations avec D. Arcadio, botaniste et pharmacien [5]. A l'assemblée du 16 avril 1735, Guillaume Jacob propose d'aller à Paris au terme de ses vacances pour s'instruire des nouvelles opérations aussi bien anatomiques que chirurgicales, des nouvelles découvertes de l'Académie Royale il pourrait également se renseigner sur les meilleurs livres et les semences de végétaux, pour créer à Seville une bibliothèque et un jardin des plantes forts utiles, et aussi acheter tous les instruments indispensables aux exercices anatomiques ; en outre, il présente une lettre de Mr Jean Baptiste Legendre, médecin de la Chambre du Roy, adressée à Don Gaviria vice-président de la Société, qui, en accord avec Don José Cervi, président de la Société, considère cette démarche comme très utile [2].

Le 3 juin 1735 cette demande reçoit l'accord du bureau [2]. Pour les achats on lui remet six mille quatre cents réales en argent [5].

L'Académie Royale de Séville, ex-Société Royale, conserve dans ses archives quatorze lettres écrites par G. Jacob ou les personnalités qu'il a rencontrées lors de ses séjours à Paris [2].

Les lettres : voyage et activité de Guillaume Jacob à Paris [2].

Il embarque le 22 juin à Cadix après huit jours d'attente dans cette ville, d'un bateau en partance pour la France. Il arrive à Saint Malo après huit jours de navigation. Nouvelle attente des messageries parisiennes, enfin le 1er août il est chaleureusement accueilli à Paris par M. Boyer. Guillaume Jacob écrit très régulièrement à Don José Gaviria y Léon, vice-président de la Société, pour lui faire part de ses démarches, de ses impressions, lui demander conseil et recommande de transmettre son salut à D. Arcadio ainsi que ses respects à son épouse Dona Maria. Il manifeste son étonnement "dans cette grande ville où il a du mal à s'orienter, il y a tant de monde, tant de voitures, tant de rues".

Ses démarches ne se font pas aussi rapidement qu'il aurait souhaité. Il a pu remettre à M.M. Boyer et de Jussieu académiciens et botanistes, les plantes dont on l'avait chargé, qu'ils ont fort appréciées, mais il n'a pu rencontrer à Versailles le Premier médecin du roi (probablement M. Chicoyneau), le roi étant à ce moment là à Petit-Bourg ; de même, une lettre à remettre à M. de Réaumur président de l'Académie Royale reste en attente plus de trois semaines, le président étant à sa maison de campagne.

Cependant, il a pu faire l'acquisition de 22 volumes des Mémoires de l'Académie Royale, trouvés d'occasion (toujours présents dans la bibliothèque de l'Académie Royale de Séville qui en compte maintenant 86) [5].

Mr Hunan, premier anatomiste de Paris, puisqu'on le dit plus expert que Mr Wislow, va lui procurer le meilleur connaisseur en instruments et le présenter à des docteurs de la Faculté, il compte aussi nouer d'autres relations grâce au ministre espagnol. Aux derniers jours du mois d'août, Jacob rencontre enfin M. de Réaumur qu'il va voir accompagné par M. Bernard de Jussieu. Il est reçu avec beaucoup d'amabilité, et la lettre a tant de succès que M. de Réaumur prie M. de Jussieu de conduire Jacob à la prochaine séance de l'Académie pour y être présenté et assister à la lecture de sa lettre.

Ils y arrivèrent à trois heures de l'après-midi, Jacob alla s'installer à une place réservée aux auditeurs, mais on vint le chercher pour le placer avec les sociétaires, face au directeur et aux membres honoraires. "M. Fontenelle, Secrétaire de l'Académie, commença la lecture de la lettre avec difficulté, les caractères étant un peu différents de ceux de France ; je dus m'approcher de lui pour l'aider. A la fin M. de Réaumur déclara que de tels échanges seraient très fructueux d'autant qu'on manquait de connaissances sur l'Espagne et ses Indes". G. Jacob reçut également les hommages de M. le Cardinal de Polignac, sociétaire, et de nombreuses questions lui furent posées concernant la société. La séance se

poursuivit par la présentation d'un cœur qui conservait un trou de Botal fait dans la cicatrice du premier. Un autre académicien lut un mémoire sur un moulin à vent de conception nouvelle ; un troisième démontra une proposition* géométrique. Il fut encore fêté autant que les sociétaires, et à la sortie M. de Réaumur lui demanda si la Société sévillane consentirait à faire des relevés de températures avec un thermomètre très exact pendant les périodes les plus rigoureuses d'été et d'hiver.

Tout ceci est confirmé dans une lettre que M. Fontenelle adressa à la Société Royale de Séville.

Dans la suite de son séjour, peu facilité par M. Boyer, très occupé et qui souffrait d'un rhumatisme à l'épaule et au bras droit, il trouva une aide plus efficace auprès de M. de Jussieu ; il s'informe sur la constitution de l'Académie pour essayer de calquer la Société sur ce modèle ; en outre il fréquente les hôpitaux et les écoles et tout ce qui peut contribuer à améliorer leur institution. Il se soucie également de faire valoir les qualités du président Don José Cervi et demande à D. Fernando de Trébino, Ambassadeur d'Espagne, de présenter une requête à M. de Maurepas afin d'obtenir une faveur pour le Président. Le Dr Cervi fut nommé "Académicien étranger" à la place du Dr Boerhaave décédé en 1738 ; la nomination arriva de Versailles datée du 20 mars 1739, signée par Maurepas [5].

Ce premier séjour semble se terminer en septembre, mais il a rencontré de nombreuses personnalités et en mai 1736, M. Bruzen de la Martinière adresse de La Haye, une lettre à Don Gaviria, pour lui proposer d'imprimer à ses frais un mémoire sur l'histoire de la Société. En juin 1736, Hans Sloane, Président de l'Académie Royale de Londres, propose un échange de correspondance entre les deux sociétés.

Guillaume Jacob est de nouveau à Paris en juillet 1736. Dans sa lettre du 29 juillet adressée à Don Gaviria, il annonce que M. de Jussieu frère aîné, offre à la Société l'œuvre de M. Morisson en échange de quelques livres d'Espagne. Toutes ses démarches ont pour but de valoriser la Société et de la faire reconnaître par toutes les Sociétés Savantes d'Europe.

Ayant appris par des Français que deux officiers de la Marine espagnole avaient fait de remarquables opérations géométriques très justes à Vera Cruz, il suggère au bureau de la société de les recevoir dans la Société Royale et d'imprimer à son compte leurs travaux pour en retirer quelque gloire.

M. Bruzen de la Martinière propose de dédier un volume de son Encyclopédie à la Société Royale de Séville ; l'Académie de Londre inscrit le Dr Cervi parmi ses membre. Malgré ces succès les dernières lettres

de Guillaume Jacob sont pleine d'amertume. Le décès de M. Legendre l'affecte profondément ; c'était l'ami le plus sûr et le plus efficace ; il faisait acheminer son courrier vers l'Espagne par des messagers dévoués. Maintenant M. Gaviria ne reçoit plus régulièrement les lettres ; de son côté M. Boyer chargé des lettres adressées à Jacob oublie de les lui remettre. Jacob est déçu par « cette communauté qui a beaucoup de principes mais dont la réalité consiste plus en promesses qu'en actes ».

On peut être étonné du profond attachement de Jacob à la Société Royale, et à l'Espagne de laquelle il parle comme s'il en était originaire. Il n'en oublie pour autant sa famille et dans ses deux dernières lettres, prie le Président de bien vouloir intervenir auprès de ses relations pour "son pauvre frère le plus jeune" qui souhaiterait obtenir une place de garde du corps dans la Compagnie Flamande.

Le 2 août 1736 M. Chicoyneau, médecin du roi Louis XV, écrivait à la Société Royale de Séville à propos de Jacob [2] : "vous ne pouviez faire meilleur choix pour accomplir le désir louable d'enrichir la Société de tout ce qu'il y a à Paris ; déjà il a acquis et conservé le plus utile pour l'avancement et la perfection des sciences et des arts.

"J'avais déjà connu cet illustre Docteur au temps où il étudiait à l'Université de Montpellier et on pouvait déjà prévoir que nous aurions l'honneur de l'avoir élevé parmi nous ; il acquit très rapidement le talent nécessaire pour exercer la profession avec élégance et les applaudissements du public, de sorte que je ne suis pas étonné qu'il ait été généralement estimé et aimé de tous les illustres académiciens et personnalités que nous avons ici, pour sa science et son savoir, et que tous ont fait leur possible pour lui communiquer tout ce qui peut servir à réaliser votre noble et utile projet. Le seul regret que j'ai à ce sujet, est que mes obligations auprès de Sa Majesté ne m'aient pas permis d'être aussi utile que je l'eusse souhaité".

Retour à Séville [2].

Jacob reprend ses cours comme précédemment avec quelques changements de détails. De son voyage à Paris il résulta une démonstration, faite le 3 mars 1738, de la machine pneumatique qu'il avait achetée et le 10 mars, une séance préparée pour des observations au microscope dut être reportée, la journée très pluvieuse ne donnait pas assez de lumière.

En 1739 les séances de dissection sont interrompues, Jacob est chargé d'accompagner le comte de Marsillach, de Malaga à Madrid.

Au cours de cette même année, quelques personnalités de la Royale Société déclarent l'anatomie inutile à la médecine et à la chirurgie, "un

écrit injurieux" est publié contre cet art ; des médecins de la Faculté de Halle nient l'utilité de l'anatomie pour le médecin [4].

Aussitôt la Société réagit à pareille calomnie et publie un manifeste signé des plus grands médecins et chirurgiens de la Cour et de la Société Royale [4].

Jacob fut chargé de réaliser une expérience assez curieuse, telle qu'elle est contée [4] : Un sociétaire chirurgien séjournant à La Havane, rend compte de la géographie de cette île, et parle d'une plante possédant des vertus particulièrement intéressantes. Elle arrête les épanchements sanguins : qu'il s'agisse de la plante fraîche, de son suc ou de la plante séchée et réduite en poudre. Mais il est nécessaire de connaître les doses, un excès entraîne des crises de folie. "C'est là qu'apparaît une vertu surprenante : on prend un poulet, on lui sectionne la tête avec un couteau de part en part, on applique l'herbe fraîche ou réduite en poudre sur la surface ensanglantée de la section, on fait un pansement de bandes qui maintient la tête au cou, au bout de deux heures, retirant le bandage, la blessure est parfaitement cicatrisée".

Ayant reçu la plante, Jacob fit l'expérience, aidé par le sociétaire botaniste Don José Arcadio-Ortéga . Elle réussit parfaitement. Aux alentours de Séville poussait une plante semblable à la précédente connue sous le nom d'herbe vulnéraire sévillane ; l'expérience fut renouvelée avec cette plante sur deux poulets. "On attendit deux heures et les poulets se levèrent et marchèrent aussi bien que ceux soignés avec l'herbe de La Havane". Cette expérience est confirmée par D. Arcadio, secrétaire à l'époque.

Les leçons d'anatomie eurent lieu pendant les années 1740, 1741, 1742. Joseph Jacob, le jeune frère de Guillaume, suivit ces cours pendant dix sept mois à l'issue desquels il fut reconnu chirurgien. Aux Archives Générales de l'Espagne [8] se trouve son curriculum vitae joint à sa demande d'un poste à l'Hôpital de Cadix. Guillaume adresse de son côté une lettre [8] à M François Destandau, médecin de la reine veuve, et de la Chambre du Roi, pour faire appuyer la demande et note que son second frère Pierre, chirurgien dans l'armée navale depuis plusieurs années, mériterait bien pareil poste. Sa requête n'a pas été suivie d'effet, François Destandau mourait le 22 février 1742 [1]. Pierre Jacob fut nommé à l'Hôpital de Cadix en 1752, à sa retraite [8]. Quant à Joseph, on perd sa trace.

En 1743 les séances d'opérations chirurgicales suivantes sont faites par Guillaume Jacob à l'Hôpital de l'Amour de Dieu. 1ère leçon : la paracenthèse*, 2ème opération : de l'empyéme*, 3ème opération : du phimosis*, 4ème : fistule de l'anus, 5ème : la castration, 6ème : cathétéris-

me* avec des thalles d'algues ; 7ème : amputation de la mamelle sur un cadavre, 8ème : lithotomie*.

Epidémie à Ceuta 1743-1744 [4] **:**

Le 29 juillet 1743, le ministre de la Santé demande à la Société d'envoyer deux médecins et quatre chirurgiens parmi les meilleurs, pour aller observer et soigner les malades de la place et du bagne de Ceuta où sévit une épidémie. Le Dr Guillaume Jacob est désigné.

De leur première observation rapide en parcourant les hôpitaux (lettre du 15 août) ils déduisent qu'il s'agit d'une fièvre. Suit une description détaillée des symptômes qui leurs permettent d'affirmer que ce n'est pas la peste bubonique, et définissent la maladie : fièvre maligne exanthématique, contagieuse *ad proximus*. La cause en serait, entre autres, la mauvaise qualité des aliments : poissons (maquereaux, thons, etc.) et l'abus de viande de porc.

Pour une étude plus approfondie de la maladie, Jacob fit l'autopsie de trois cadavres. Description de ses observations : à tous les trois, le foie est en mauvais état surtout dans sa partie convexe, près du centre tendineux du diaphragme, mais chez l'un d'eux qui avait particulièrement souffert d'une tumeur à l'aine droite, il est presque entièrement mortifié sur sa partie convexe, et sur les côtés, ou autour des lobes, rempli de taches particulières ; dans la partie inférieure de l'organe on remarque seulement la vésicule biliaire énormément gonflée, et le liquide plus épais qu'à l'ordinaire. Dans la partie inférieure droite de l'abdomen où passent les artères coeliaques on observe une grande mortification qui occupe une grande partie de « l'ureocolon » et s'étend jusqu'à l'aine dans laquelle était la tumeur. Depuis les ramifications du côté droit de la veine mésentérique, tous les vaisseaux jusque à l'aorte sont remplis de sang noir. Dans la région du thorax on ne remarque rien d'autre que quelques petits points à la surface du cœur. Les autres viscères sont normaux .

Les soins consistent principalement en mesures préventives : surveiller la nourriture, faire bouillir les vêtements qui résistent à la température et le linge des malades, brûler le reste .Les malades sont isolés, les gens valides et les convalescents déménagent loin des hôpitaux. Au 15 août il y avait eu 490 personnes atteintes, 333 sont mortes, 5 guéries, le reste en convalescence. L'épidémie commence à décroître en automne et en hiver. Mais en mars on observe de nouveaux cas parmi les militaires ; des désinfections sévères sont organisées. Enfin l'autorisation de rouvrir les commerces de la ville est donnée le 9 septembre. Les Sociétaires pourraient regagner Séville selon les ordres de Madrid mais

le gouverneur de Ceuta s'y oppose ; ce n'est qu'à la fin novembre qu'ils seront de retour.

Reprise des séances d'analomie [4] :

Elles reprennent normalement au début de l'année 1745 . Le 20 mars, en disséquant le cadavre d'un homme de 60 ans soigné à l'hôpital pour l'asthme, Guillaume Jacob eut la surprise de découvrir dans son rein une grosse pierre de forme irrégulière semblable à un corail de couleur sombre, pesant environ 7 grammes. Le malade n'avait pas présenté de symptômes de maladie urinaire ou rénale. Cet échantillon anatomique est encore au musée de la Société. L'année 1746 fut marquée par un petit changement dans le programme. Le premier avril il y eut une séance pour étudier le cerveau d'une personne morte de céphalalgie : il découvrit un abcès purulent entre les méninges

Le 27 septembre la Société célébrait un service funèbre solennel en l'honneur du roi Philippe V décédé le 9 juillet [2].

En 1747 on ne nomme pas d'aides anatomistes faute d'argent, et les cours ont lieu aux dépens des sociétaires ; de même en 1748. Ces années de pénurie terminées, Guillaume Jacob sollicite six mois pour retourner en France régler quelques affaires privées à propos d'une propriété héritée à la mort de ses parents. Pendant ce séjour, il fait son testament [9].

En 1750 Jacob termine ses cours d'anatomie et ne recevant pas son salaire demande l'autorisation de se retirer de la Société : "Don Guillaume Jacob, au service de Sa Majesté, dit qu'il ne peut garder son emploi faute de moyens, a décidé d'aller dans son pays, dans l'espoir de retourner à la Société dès que le Roi Notre Seigneur, prendra des mesures pour l'entretenir".

Il écrit de France le 6 avril expliquant qu'il a décidé de rester dans son pays. Le Dr. Sunol, président de la Société, dit à Jacob dans la lettre du 2 mai ; "manquant d'argent pour vous maintenir, ni la Société ni moi ne pouvons y remédier ; allez où bon vous semble, mais si la Société se trouvait en mesure de reprendre les cours d'anatomie, dans l'espoir d'un don, quand la bonté du Roi libérera des fonds, vous ne pourrez plus refuser de continuer faute de salaire".

Au pays natal :

En décembre 1750 Jacob écrit à la Société, de Castelnau-Montratier en Quercy, lui souhaitant un bon Noël et se préoccupant de ses intérêts [4].

Pendant cette période, il exprime le désir d'offrir un tableau représentant la Sainte Famille à l'église de Castelnau. Ce vœu sera réalisé après

sa mort, en 1754 par son frère aîné [9]. Son acte de décès peut laisser supposer qu'il s'est retiré ensuite au couvent des Révèrents Pères Capucins de Montauban :

Montauban en Quercy - paroisse St Jacques le 27 mars 1752.

*"Monsieur noble Guillaume de Jacob, conseiller du Roy, et Professeur d'anatomie dans l'Université de Séville âgé de 48 ans**, est décédé le 26 may 1752, a été enterré le lendemain dans l'église des RR pp. Capucins de cette ville"* [10].

Si dans la première partie de ce XVIII siècle les Français apportent leur savoir à l'Espagne, dans la seconde moitié le processus est modifié. De nombreux Espagnols, étudiants, médecins et chirurgiens, vont à Montpellier ou à Paris perfectionner leurs connaissances auprès des maîtres de l'art chirurgical [1].

Léone DUCOS-PONS

Avec mes remerciements pour les encouragements et l'aide que m'ont apporté :

M. le Dr A. Role de la Société d'Histoire de la Médecine,

Mrs les Drs Antonio Orozo, Professeur d'Histoire de la Médecine à l'Université de Cadix, Juan Riera, Pr d'Histoire de la Médecine à l'Université de Valladolid,

et le Dr José Maria Montana, Conservateur des Archives de l'Académie Royale de Séville - Espagne.

Notes

* Jacob est la déformation de Jacot, patronyme qui est généralement écrit dans les actes des parents et grands-parents. En espagnol Jacob devient Jacobe. Mais le nom de cette famille de Castelnau au XVe siècle était *Jame* ou *de Jacobo* (pour les notaires de la famille).

** A sa mort Guillaume Jacob devait avoir 53 ans.

Une partie de cette étude est tirée d'ouvrages espagnols d'histoire de la médecine :

1 - Riera (Juan). *Cirurgia española ilustrada y su comunicacion con Europa*. Valladolid, 1976.

2 - Barras de Aragon (Francisco). *Los estudios anatomicos durante el siglo XVIII en la Sociedad Regia de Sevilla*. Congr. de Bilbao, t. II, 1919.

3 - Ferrer (Diego). *Un siglo de cirurgia en España.*

4 - Hermosilla Molina (Antonio). *Cien anos de medicina sevillana*. Seville, 1970.

5 - Montana Gonzalez (M.T.) et Montana Ramonet (José M.). *El boticario sevillano D. José Arcadio de Ortega*. Seville, 1995.

6 - A.D. Lot, J 1548, 5 J 22 (fonds Gransault-Lacoste) et 3 E 946 (notaire Foujols).

7 - Dulieu (Louis). *La médecine à Montpellier*. t. III, époque classique, Avignon, 1983.

8 - Archives générales de l'Espagne. Simancas.

9 - Tailhade, notaire royal (registre chez Me Valmary).

10 - A.D. Tarn-et-Garonne, 1 GG 30 (collection communale).

11 - Archives mairie de Castelnau-Montratier (Lot).

Lexique : * ÉPIPLOON : REPLIS DE LA MEMBRANE QUI ENVOLOPPE LES VISCÈRES ABDOMINAUX. - * MÉSENTÈRE : MEMBRANE QUI MAINTIENT LES DIFFÉRENTES PARTIES DE L'INTESTIN. - * MÉDIASTIN : RÉGION, DANS LA CAGE THORACIQUE, COMPRISE ENTRE LES DEUX POUMONS. - * DURE-MÈRE ET PIE-MÈRE : DEUX MEMBRANES QUI CONSTITUENT LES MÉNINGES. - * PARACENTHÈSE : OPÉRATION QUI CONSISTE À FAIRE UNE PONCTION DANS UNE CAVITÉ PLEINE D'UN LIQUIDE. - * EMPYÈME : OPÉRATION PAR LAQUELLE ON RETIRE DU PUS DANS LA CAVITÉ DE LA PLÈVRE. - * PROPOSITION : THÉORÈME; - * PHIMOSIS : ÉTROITESSE DE L'OUVERTURE DU PRÉPUCE QUI EMPÊCHE DE DÉCOUVRIR LE GLAND. - * CATHÉTÉRISME : INTRODUCTION D'UNE SONDE DANS UN CANAL OU DANS UN CONDUIT NATUREL. - * LITHOTOMIE : OPÉRATION CHIRURGICALE QUI CONSISTE À RETIRER DES CONCRÉTIONS DE LA VESSIE.

NOTE SUR UN TABLEAU DE L'EGLISE DE CASTELNAU-MONTRATIER

Le 28 novembre 1754, devant Me Foujols, notaire royal, Jean Ignace Jacot, bourgeois de Castelnau-Montratier, « pour satisfaire au désir formellement exprimé tant par son frère Guillaume Jacot, quand vivait professeur à la Royale société de Séville en Espagne, que de leur oncle M. Pierre Ducayla, l'un et l'autre aujourd'hui décédés », passe un contrat avec Mathieu Rigal, peintre natif de Fontanes (Lalbenque) habitant Cahors.

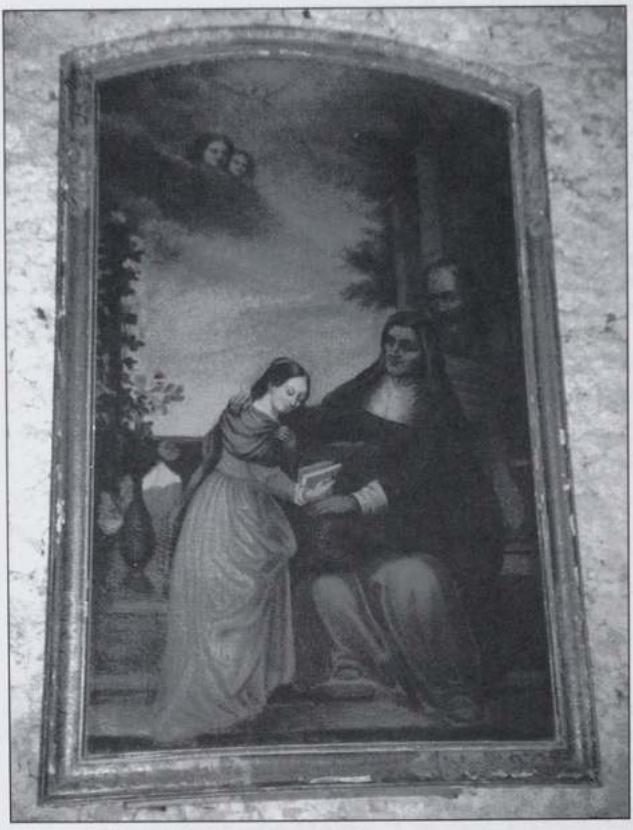

Aux termes du contrat, le peintre doit exécuter un tableau de sept pieds et demi de hauteur sur cinq pieds de largeur, enchâssé dans un cadre en noyer doré, représentant la Sainte Famille (sainte Anne, saint Joachim et la sainte Vierge)...

(A.D.L. 45 J 18)

ERRARE HUMANUM EST
De la fiabilité très relative des registres paroissiaux de l'Ancien Régime

La généalogie est à la mode et comme dans toute science il y a ceux que l'expérience a rendus méfiants sur l'exactitude des registres antérieurs à la Révolution et ceux qui, les considérant comme parole d'évangile, se heurtent à des lacunes ou à des incohérences qui les désespèrent ou du moins les laissent perplexes.

Une première lecture de l'état civil de Payrac m'avait fait pressentir des erreurs, son dépouillement avec mise en fiche des familles a justifié cette impression. Comme on n'a au 17ème que les actes de naissance, et encore avec beaucoup de lacunes, je n'ai pris en compte que le 18ème qui commence en 1716 mais a l'avantage à partir de 1721 de posséder les deux séries : 4E et AC aux Archives Départementales de Cahors. Je précise aussi que je n'ai tiré de conclusions que pour les familles résidant à Payrac depuis un certain temps, familles bien localisées, en laissant de côté, du moins dans mes calculs, des brassiers ou des domestiques de passage qui semblent avoir été assez nombreux dans les familles bourgeoises et les auberges ou relais sur la route de Paris à Toulouse comme on la nomme alors. Enfin Payrac n'est pas desservi alors par de pauvres curés de campagne mais par des prêtres issus de la bourgeoisie ou de la noblesse et qui écrivent fort bien.

Or à partir de 1721 on peut constater :

1) Les deux registres ne concordent pas.

En effet dans le registre AC ne figurent pas 59 actes portés en 4E, tantôt il manque un acte isolé, tantôt, sans qu'il manque de page le registre enchaîne directement

du 21 Mars au 19 Octobre 1729 = 28 actes

du 26 Novembre 1732 au 21 Mars 1733 = 13 actes.

De même sans qu'il manque de page il n'y a rien en Juillet 1733 dans aucun des deux registres,

rien du 23 Octobre au 2 Décembre 1738,

rien du 25 Juin au 2 Août 1749,

rien du 13 Avril au 2 Juin 1778 ce qui, à voir les autres années, paraît impossible.

La situation est pire dans le registre 4E où il manque 147 actes qui figurent en AC. Là aussi

rien du 3 mai au 29 Juin et du 30 Septembre au 24 Décembre 1741

rien du 14 Novembre 1747 au 29 Mai 1749

ceci n'a pas été décompté dans les 147 actes manquants car il se peut que ce soit des feuilles perdues. Il est donc certain que selon le registre consulté on peut ou non trouver un acte. Il n'y a qu'à suivre le conseil donné par le curé Bessac qui écrit tranquillement, en 1725 à la fin du registre AC : "Voyez le suivant registre où vous trouverez ce qui manque ici."

Il faudrait ajouter que, si comme il arrive ailleurs il manque les décès d'enfants, à partir de 1737 on possède les registres du notaire Camy qui enregistre les testaments. Dans quelques cas le malade fait son testament chez lui, ce testament est cancellé peu après mais on ne trouve pas trace du décès sur les registres ; or on voit mal où iraient mourir des laboureurs de Payrac si ce n'est chez eux.

2) Et quand le même acte se trouve dans les deux registres il arrive que la rédaction ne soit pas la même.

Le prénom du père et surtout celui de la mère change, de même pour les parrains et marraines et pour leurs liens de parenté avec l'enfant. On sait qu'alors il y avait souvent du flottement dans les prénoms.

C'est déjà plus grave lorsqu'il s'agit du nom de famille. Cela se produit deux fois pour le père et six fois pour la mère ; le nom du conjoint permet de s'y retrouver, mais il restera un cas insoluble : celui de l'enfant d'une fille-mère dont le nom est différent dans les deux registres ; de plus les parrains et marraines ont été choisis dans des familles aisées qui pouvaient apporter un secours à l'enfant et n'ont avec sa mère aucune parenté connue.

Il y a aussi parfois des différences étonnantes : en 1753 Marguerite Courtiol meurt à la même date dans les deux registres dont les textes sont alors très lisibles. Seulement elle a 32 ans en AC et 72 en 4E, comme la naissance de son dernier enfant date de 1700 on peut penser que le deuxième âge est le bon.

3) Il arrive bien plus souvent que les deux registres soient en accord dans leurs incohérences.

En 1767 le même décès, avec le même âge est enregistré et le 18 Juillet et le 30 Septembre. La même année, le même couple a un enfant le 29 Mars puis le 18 Juillet, les parrain et marraine sont identiques mais l'en-

fant s'appelle une fois Françoise comme sa marraine, une fois Pierre comme son parrain. Comme il meurt à l'âge de 11 ans on sait que c'était Françoise la bonne réponse.

Même cas en 1768 Michel le 27 Mars, Gabrielle-Jeanne le 29 Mai. Le départ de la famille dix ans après à cause du décès du père empêche toute conclusion.

De semblable façon une fillette née en 1749 et prénommée Marguerite meurt peu après sous le prénom de Françoise. Ces décès d'enfants ne changent rien à une généalogie.

Plus ennuyeux, par contre est un François Cassaignes, bien marqué fils de ... né en 1760 et qui se marie à 27 ans en 1787 mais sous le prénom de Françoise, fille des mêmes parents ce qui élimine toute possibilité de confusion.

De même dans les deux registres le notaire Camy marie sa fille en 1732 avec le bourgeois Pierre Dissac ; il y a un premier acte de mariage le 25 Février et tous ceux qui signent sont des parents ou des personnalités du lieu ; seulement le même mariage se retrouve le 9 Mai avec comme témoins de modestes travailleurs qui ne savent pas signer. Qui s'est marié ce jour là ? Le mystère demeure entier.

Autre obstacle pour les généalogistes est le changement du nom du père ou de la mère. J'en ai repéré 25 cas certains mais il doit y en avoir beaucoup plus. Cette erreur concerne d'ailleurs le plus souvent le nom de la mère. Tantôt on comprend que le nom a été mal entendu : Denis pour Janis, Boudarie pour Bouyssarie, tantôt on ne trouve aucune explication. Enfin dans 34 cas au moins c'est le nom de la grand-mère ou même de l'arrière grand-mère qui a été mis à la place de celui de la mère de l'enfant. Le record en la matière est battu par une famille du hameau de Serres : en 1718 un Pierre Constans est l'époux de Jeanne Delteil dont la famille est là au moins depuis le début du 17ème siècle et qui possède la maison ; sa fille Françoise Constans épouse en 1741 Pierre Lacombe et sur leurs 7 enfants il semble qu'il ne reste que deux filles. La plus jeune Louise épouse en 1775 Guillaume Laval et garde la maison. L'acte de mariage est bien rédigé mais sur les sept actes de naissance de ses enfants, cinq fois Louise Lacombe est appelée Louise Delteil du nom de sa grand-mère ; et ce qu'il y a de plus remarquable c'est que les parrains bourgeois ou praticiens ont tous signé ces actes, avec des signatures parfois fort élégantes, sans les lire et les faire rectifier.

Je laisse de côté les cas où le prénom du père ou de la mère a été modifié : il y en aurait trop et on arrive en général avec les autres actes concernant cette famille à s'y retrouver. Cela devient plus difficile dans les vingt actes où il n'y a que le prénom de la mère car il arrive qu'il y ait

plusieurs solutions possibles. Par contre je n'ai trouvé qu'un seul acte où il manque le nom de famille pour le père et pour l'enfant.

Les femmes d'ailleurs ne sont pas favorisées. S'il y a naissance d'enfant naturel le curé le signale bien et souvent avec des commentaires que l'on jugerait maintenant superflus ce qui ne l'empêche pas par deux fois d'omettre le nom du père, que l'on peut d'ailleurs restituer facilement, mais il y a quatre cas d'enfants sans mère ce qui est pour le moins original.

Et surtout si on trouve deux actes de décès d'hommes avec leur seul prénom indiqué cela concerne des gens étrangers à Payrac plus ou moins marginaux, alors qu'il y a 16 actes de décès de femmes avec leur seul prénom, on ne peut donc identifier que celles pour lesquelles est indiqué le nom du mari.

Dernier problème enfin pour un généalogiste,

Dans au moins 24 actes le nom de famille est remplacé par un surnom. Il faut alors disposer d'autres actes pour voir de qui il s'agit, même si certains de ces surnoms sont charmants : Marguerite de la Feuillade, en fait Marguerite Lapeyre née à la Feuillade, ou Marguerite du Cardayre pour Marguerite Boy fille d'un tisserand. Le plus réussi dans ce domaine est l'acte de mariage du 19 Février 1730, acte de mariage de "Abraham Guillou travailleur fils de Barthélémy aussi travailleur et de feue Jeanne Fabré avec Marie Caussil" acte qu'il faut lire ainsi : "Abraham Barthélémy dit Guillou fils de Guillaume Barthélémy..." Ce pauvre Abraham Barthélémy devait en outre mourir le 11 Novembre 1731 laissant une fille de quelques mois (si elle a vécu) sous le nom d'Abraham Berthouloumieux.

Beaucoup de ces erreurs tiennent sans doute au fait que les registres sont rédigés avec du retard. Les actes d'août à octobre 1735 sont reportés après février 1736 parce que, écrit le curé "le baptistère ne s'est écrit qu'environ 4 mois après." Puis, avoue-t-il au 2 septembre, "le registre ne se trouva pas". En janvier 1737 même déplacement d'actes "parce qu'il n'y avait pas de registre". Pour être honnête c'est le curé Martial de Cardaillac qui se montre le plus sérieux à ceci près que durant les premières années il cesse d'enregistrer les décès d'enfants à la différence de son prédécesseur Jean Denucé. C'est de 1724 à 1755 avec le curé Pierre Bessac que l'on trouve le plus d'actes erronés ou fantaisistes. Ne lui en voulons pas trop ; son testament olographe qui a été conservé par le notaire Camy montre que s'il sut bien administrer sa fortune il se montra très soucieux de ses fidèles après sa mort et fit preuve de beaucoup de générosité à leur égard. Quant à Jean Denucé il devait lui aussi rédi-

ger ses actes avec du retard mais comme vers 1767 il y avait beaucoup plus de gens qui auraient signé il avait imaginé une formule "non signés pour être trop tôt partis". De 1768 à 1771 il l'utilise 12 fois, mais après une pointe de 18 fois en 1774-1775 il a dû se faire rappeler à l'ordre car elle n'apparaît plus que rarement.

Que conclure de tout ceci ? Qu'il faut que le généalogiste cultive les trois vertus théologales : foi et espérance pour lui et charité à l'égard de ces pauvres prêtres qui ne pouvaient penser que les descendants de leurs ouailles allaient, quelques siècles plus tard, disséquer leurs registres.

Paulette AUPOIX

UN TABLEAU DE L'ÉGLISE D'ARCAMBAL REPRÉSENTANT LOUISE DE LA VALLIÈRE [1]

Directement clouée dans l'encadrement, une toile de 222 sur 222 cm était exposée depuis on ne sait quand dans l'église paroissiale d'Arcambal. Elle représentait, pensait-on, l'épisode de la Visitation, c'est-à-dire de la visite que fit Marie à sa cousine Elisabeth dans le sixième mois de la conception de Jean-Baptiste pour la féliciter (Evangile de Saint Luc, ch I).

Or, à l'occasion de sa restauration, le service des antiquités et œuvres d'art du département avance l'hypothèse selon laquelle cette œuvre montrerait l'entrée au Carmel de Louise de la Vallière. Examen du tableau, époque de sa réalisation (fin 17e siècle), sujet lui-même (une dame de cour accueillie par une sœur carmélite) laissent à penser qu'il s'agit de l'entrée dans les ordres de la maîtresse de Louis XIV.

Née à Tours en 1644, Louise de la Baume Leblanc entre à la cour du jeune roi à l'âge de 17 ans. Elle y fut demoiselle d'honneur de la duchesse d'Orléans puis ...favorite du roi. Fort aimable et très jolie, quoique légèrement boîteuse, elle voua, semble-t-il, un amour véritable à sa Majesté, dont elle eut quatre enfants. Puis vint le temps des épreuves. Se débarrasser d'une fleur fanée est chose bien naturelle pour un monarque, toute aussi naturelle que son remplacement par une fleur moins défraîchie, en l'occurence Madame de Montespan. Ce qui l'est moins, c'est le choix fait par la délaissée : entrer dans un ordre, ordre qui plus est, réputé pour sa rigueur et son austérité. La duchesse, désormais Louise de la Miséricorde, jusqu'à son décès au couvent des carmélites du faubourg Saint-Jacques à Paris en 1710, passe les 36 dernières années de sa vie dans le silence, la prière et le recueillement.

L'affaire eut un retentissement considérable ; Bossuet lui-même monta en chaire lorsqu'elle prononça ses vœux en 1674. L'on comprend dans ces conditions que cet événement, symbole d'un repentir sincère, fut célébré par des artistes sous les yeux bienveillants de l'Eglise.

La restauration du tableau a été confiée aux trois spécialistes du centre de conservation et de restauration du patrimoine artistique

1 - D'après le bulletin municipal d'Arcambal, janvier 1998, n°13

(CRPA), diplômés en conservation, restauration d'œuvres peintes de l'Ecole des Beaux-Arts d'Avignon et dont l'atelier se situe à Gaillac. La toile fut montée sur un châssis neuf, afin de pouvoir périodiquement la tendre et, après nettoyage, chaque écaille reprise dans les couleurs d'origine. La marge blanche apparue sur le pourtour de l'œuvre tout comme l'absence de signature semblent indiquer que cette toile faisait partie d'un ensemble plafond ou autre décoration murale.

Le coût de la restauration - 31010,35 F TTC - a été pris en charge, à parts sensiblement égales, par la direction régionale de la culture (DRAC), le Conseil Général, le Conseil Régional par l'intermédiaire du FRI (Fonds régional d'intervention), la paroisse et la commune.

André SALVAGE

Tableau de l'église d'Arcambal

Tableau de l'église d'Arcambal (Détail)

SORTIE DU 6 AOÛT
Caniac-du-Causse et la Braunhie

Forte affluence pour cette sortie estivale de l'après-midi où il nous a été permis de retrouver avec plaisir de nombreux sociétaires éloignés, franciliens ou autres, profitant de leurs vacances en Quercy.

L'église de Caniac offrait un cadre reposant pour la causerie de notre vice-président. En préambule, il retraça très succinctement l'histoire de ce village qui, commes ses voisins Quissac et Artix, appartint successivement, depuis le XIII[e] siècle, aux seigneurs de Gourdon, puis aux Thémines, aux Cardaillac-Thémines et aux Hébrard de Saint-Sulpice avant d'échoir, en 1600 et jusqu'à la Révolution, aux Crussol d'Uzès.

L'essentiel du propos concernait saint Namphaise, l'ermite de la Braunhie, cet ancien compagnon de Charlemagne qui vint se retirer en Quercy après l'expédition d'Espagne de 778. On ne le connaît en fait qu'à travers les diverses versions de la légende. Le seul document officiel, en l'occurence le « Propre des saints du diocèse de Cahors », contient de regrettables erreurs historiques et passe sous silence plusieurs aspects importants qui relèvent de la tradition populaire.

Le culte de saint Namphaise a laissé des traces dans plusieurs paroisses quercynoises. Son iconographie ne manque pas d'intérêt, depuis la peinture murale de Guirande (datée des environs de 1500) jusqu'aux représentations du XIX[e] siècle. L'église de Caniac, quant à elle, possède notamment quatre vitraux historiés retraçant, à la façon d'une bande dessinée, les principaux épisodes de la vie du saint. Si l'église romane a été malheureusement détruite en 1885 pour faire place à l'actuel édifice de style néo-roman, la crypte des débuts du XII[e] siècle a été conservée. Elle abrite dans un petit sarcophage les restes de saint Namphaise que l'on venait autrefois invoquer pour la guérison de l'épilepsie. L'architecture exceptionnelle de cette crypte, (une des plus belles connues, soit dit sans chauvinisme aucun) méritait à elle seule une visite attentive et détaillée.

Etape suivante : la Maison de la Braunhie, aménagée dans un local de la Mairie. Une remarquable exposition photographique y est consacrée à cette petite région naturelle à la fois pittoresque et méconnue : igues, grottes, murs et cabanes de pierre sèche, « lacs de saint Namphaise », flore spécifique... D'anciennes photos de Caniac montrent la tour sei-

gneuriale du XIII[e] siècle, seul vestige du château, qui, faute d'entretien, s'effondra partiellement en 1945 et fut proprement rasée. Un bref parcours dans les rues du bourg nous donna ensuite l'occasion d'observer quelques vieilles maisons où se retrouvent divers éléments sculptés provenant du château disparu.

Le maire, Jean-Pierre Sabrazat, qui et un de nos fidèles sociétaires, avait prévu une amicale réception au foyer rural. En quelques mots, il sut nous présenter sa commune qui, malgré l'érosion démographique, s'efforce de survivre grâce à l'apport de nouveaux habitants. Ils évalua avec optimisme les enjeux économiques et touristiques résultant de l'aménagement et de la mise en valeur de la Braunhie et de son patrimoine naturel. Après quoi il nous convia à partager des rafraîchissements qui, est-il besoin de la souligner, furent unanimement appréciés par cette température caniculaire.

Les participants reprirent les voitures pour un court pèlerinage à la « capelette » de Saint-Namphaise, admirable petite construction de pierre voûtée en berceau et couverte de lauses, avant de se retrouver au hameau de Clavel. Les « lacs de saint Namphaise » sont assez nombreux dans la Braunhie mais très dispersés et rarement desservis par des chemins carrossables. Une petite marche sous le soleil nous conduisit au plus accessible, le lac du Sauvage, creusé dans le roc et toujours pourvu de sa réserve d'eau.

L'heure avançant, il fallait mettre un terme à cet après-midi de découverte. Les plus courageux poussèrent une reconnaissance jusqu'au charmant village de Quissac. L'église possède une belle Pietà du début du XVI[e] siècle, mais on y retrouve aussi le souvenir de saint Namphaise grâce à un vitrail et à une intéressante statue le représentant dans le martial et anachronique équipement d'un légionnaire romain.

On ne peut terminer le compte rendu de cette agréable journée sans dire toute notre gratitude à Jean-Pierre Sabrazat, à Mmes Delpon et Marché, à MM. Vieillescaze et Delfau pour leur amical et chaleureux accueil.

Caniac-du-Causse. *(Cliché G. Souilhac)*
La S.E.I. en pèlerinage à la chapelle Saint-Namphaise

JOURNÉE FORAINE DU 13 SEPTEMBRE

BRETENOUX, BONNEVIOLE, CHÂTEAU DE CASTELNAU

Un temps couvert, agrémenté de passages pluvieux et d'un vent plutôt frais, voilà ce qui attendait la soixantaine de participants regroupés dès 9 heures 30 sur la place des Consuls à Bretenoux.

Par pure coïncidence, notre sortie avait été fixée le même jour que la fête locale. Heureusement, à cette heure relativement matinale, les attractions faisaient relâche. Entre deux installations foraines, le vice-président brossa un historique succinct de l'ancienne « villa de Bretenoro » alias « villa de Orlinda », devenue au XIII[e] siècle une imposante bastide sous le nom de Villefranche d'Orlinde (ou de Bretenous). Si l'encombrement de la place empêchait une vue d'ensemble des couverts et des façades rénovées, le calme régnait dans le reste de la bastide. Un parcours dans les différentes artères a permis de s'attarder devant les immeubles les plus caractéristiques (édifiés pour la plupart entre le XV[e] et le XVII[e] siècles), tout en repérant d'intéressants éléments d'architecture conservés sur des façades remaniées et en effectuant une reconnaissance des vestiges encore visibles de l'enceinte fortifiée.

Un arrêt était prévu à l'église Saint-Gilles de Bonneviole (commune de Prudhomat). Il s'agissait surtout d'en détailler les parties romanes (chevet et transept) en insistant sur une particularité peu connue : la présence de chapiteaux « en bague » sur les colonnes du chœur et les colonnettes des fenêtres (on en trouve de semblables à Autoire et Aynac). C'était aussi l'occasion d'attirer l'attention sur l'intérêt documentaire et iconographique que peuvent présenter les vitraux du XIX[e] siècle dont sont pourvues la plupart de nos églises. Ceux de Bonneviole, sobres et de bonne facture, méritaient un bref commentaire.

Le déjeuner nous attendait au restaurant des Remparts, au pied du château de Castelnau, où nous rejoignait M. Jean Launay, député-maire de Bretenoux qui avait tenu à être des nôtres. Il prononça une amicale allocution de bienvenue en exprimant notamment l'intérêt qu'il portait à la S.E.L. dont il est un adhérent fidèle et attentif.

L'après-midi était consacrée au château des barons de Castelnau. Deux groupes conduits respectivement par Mmes Pascale Thibault,

conservateur, et notre collègue Christine Ducoux, guide-conférencière, purent parcourir, selon un itinéraire soigneusement ordonné et sous un soleil tardivement apparu, les abords de la forteresse pour l'étude chronologique de l'architecture (XII[e]-XVII[e] siècles), avant de pénétrer à l'intérieur. Il nous fut donné de visiter longuement, non seulement les anciens appartements convertis en musée, mais diverses parties peu connues récemment rendues accessibles : galeries de circulation et chambres de tir de l'enceinte basse sud-est, intérieur du donjon, « tour d'artillerie »... pour terminer par les remarquables collections lapidaires (de l'époque carolingienne au XVI[e] siècle) fort bien disposées dans les locaux du XVII[e] aménagés au rez-de-chaussée de la cour.

Oubliant le temps maussade, nos sociétaires garderont un souvenir des plus agréables de cette journée dont le point fort aura été la remarquable et captivante présentation du château par Mmes Thibault et Ducoux. Les impératifs de l'horaire devaient malheureusement priver les passagers du car de la visite de la collégiale Saint-Louis.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE FIGEAC

par Philippe Calmon, Simone Foissac et Gilbert Foucaud
Imprimé par la Mairie de Figeac, 1998, 160 p. Préface de J.C. Lugan.

Œuvre de trois chercheurs qui se connaissent bien et entretiennent avec leur ville un commerce quotidien.

G. Foucaud traite de la période médiévale et du XVI[e] siècle : Renaissance et Réforme. Ph. Calmon s'est chargé des deux siècles de l'Ancien Régime, le premier plus sévère et le second plutôt brillant, surtout pour une bourgoisie triomphante depuis le XIII[e] siècle, s'adaptant avec aisance aux situations nouvelles. S. Foissac prend la relève en 1789 et poursuit son enquête jusqu'en 1914 à travers les turbulences religieuses, sociales et politiques. Les trois auteurs ont su associer les évolutions, celles du bâti, des édifices publics... aussi bien que les mutations des mentalités pour obtenir un « portrait » de Figeac physique mais aussi moral. Un second volume relatif à la période contemporaine est déjà annoncé.

On ne sait trop comment qualifier ce travail : œuvre de vulgarisation, de bonne vulgarisation accessible à un large public cultivé ? Oui, sans doute, et ce n'est pas là une tâche facile : aller à l'essentiel, au mieux établi, éviter certains problèmes dont la solution n'est pas encore assurée, user d'un vocabulaire compréhensible par tous en évitant les termes précis mais trop techniques. Mieux, cela n'empêche pas nos auteurs d'apporter au fil des pages des vues personnelles qui donnent à réfléchir, en particulier sur l'évolution des pouvoirs, du monastère à l'hôtel de ville.

Nous disposons désormais d'une nouvelle histoire de Figeac mais aussi du «Figeacois des divers états» pour reprendre la formule d'un historien rouergat, Amans Alexis Monteils (1769-1850) qui fut un précurseur.

Jean Lartigaut

*
* *

CANIAC-DU-CAUSSE EN QUERCY
De l'origine à nos jours
par Jeanne-Luce Marcouly. Editions de la Bouriane, Gourdon, 1998, 384 p.

Par amour de son village natal, Madame Marcouly, professeur de français, a rédigé une monographie sur Caniac-du-Causse. Cet ouvrage comprend deux parties principales : avant (depuis la Préhistoire) et après 1789 jusqu'en 1970 environ en consacrant plusieurs pages à la résistance locale. Dans cette seconde partie, même les animaux de la Braunhie ont leur place sinon leur histoire.

Le livre se termine avec un «espace documentaire» et un dossier photographique (en particulier des cartes postales). On se réjouira d'une vue sur la tour de Caniac hélas disparue, mais on regrettera l'absence d'un plan du village facile à obtenir à partir du cadastre napoléonien, document essentiel pour l'histoire du peuplement et de l'occupation du sol.

En fait, le terme « monographie » adopté par Madame Marcouly ne convient pas exactement car il s'agit surtout d'un recueil de textes ou d'extraits de textes d'auteurs relativement anciens ou contemporains parfois associés aux commentaires de l'auteur.

J.L.

*
* *

LES EGLISES BUISSONNIERES DANS LE LOT
Lherm, Catus, Saint-Médard, Saint-Pierre Liversou, Francoulès
plaquette réalisée par les étudiants du D.E.S.S. Patrimoine (promotion 1998) et le S.D.A.P. du Lot

Les étudiants du D.E.S.S. Patrimoine (Université de Toulouse-Le Mirail) des promotions 1996 et 1997 avaient déjà publié un opuscule consacré à leurs travaux pratiques sous le même titre. La promotion 1998 a inscrit à son programme les églises de Lherm, Catus, Saint-Médard, Saint-Pierre Liversou et Francoulès.

Une observation préliminaire : comme dans les éditions précédentes les auteurs se sont abstenus de citer leurs sources bibliographiques, ce qui nous paraît une omission pour le moins regrettable.

Cela dit, nous ne pouvons qu'émettre un certain nombre de réserves sur le contenu de cette plaquette. On peut passer sur les lacunes de la documentation, conséquence probable d'une recherche superficielle, mais il est difficile de ne pas signaler des erreurs difficilement accep-

tables dans une publication bénéficiant du label de l'Université et largement diffusée dans les communes concernées.

L'appartenance de Lherm à l'abbaye de Moissac dès le XI[e] siècle est loin d'être prouvée, et Raymond de Saint-Gilly ne fut certainement pas un « illustre » seigneur de Lherm puisque le seigneur n'était autre que l'évêque de Cahors. On peut ajouter que la tradition métallurgique à Lherm est antérieure à la guerre de Cent Ans et que la paroisse n'a jamais été complètement désertée au cours des hostilités. La description de l'église ne laisse pas d'étonner. La statue de la façade ouest représente, nous dit-on, saint Georges alors qu'il s'agit de l'archange saint Michel. Par ailleurs rien ne permet d'affirmer que saint Ferréol a été le premier patron de l'église. Il est dit aussi que le maître verrier toulousain Saint-Blancat n'est intervenu que dans cinq églises du Lot ; nous avons pour notre part relevé sa signature dans vingt-quatre édifices pour des vitraux réalisés entre 1900 et 1930. On peut aussi se demander comment les chapiteaux de la fenêtre du chevet ont pu être datés avec précision de 1110 (!) alors que la datation du retable du chœur (attribué sans preuves à l'atelier gourdonnais des Tournié) oscille entre 1660 et 1720.

Pour l'église de Catus on cherche en vain la mention, pourtant essentielle, de la fondation du prieuré par l'abbaye piémontaise de Saint-Michel de Cluse. Par contre la légende de saint Astier ne s'imposait pas puisque le titre est tardif (encore aurait-on pu au moins noter l'origine périgourdine de cet ermite). Une erreur, en passant : les armoiries représentées en page 11 sont celles d'Antoine de Luzech et non celles de Jacques de Miolans.

On pourrait faire d'autres remarques au fil de la lecture. On se demande ainsi pourquoi l'église romane de Saint-Pierre-Liversou est considérée comme « un exemple rare » parce que les bâtisseurs auraient dû s'inspirer de « modèles urbains » pour édifier un « chevet polygonal » au lieu d'un chevet en hémicycle. On pourrait d'ailleurs discuter de la chronologie de la construction (le plan présenté ne permet pas de distinguer les parties romanes des ajouts du XVe). Quant à la liste des symboles de la Passion, qui accompagne l'article sur l'église de Francoulès, on y trouve des éléments pour le moins fantaisistes comme « les bougies allumées et croisées » ou le « pot à feu »... et l'énumération se termine en désignant le titulus de la croix (INRI) comme le monogramme du Christ (alors que tout le monde sait que ce dernier est IHS). Cela fait beaucoup d'erreurs en quelques lignes.

Nous sera-t-il permis de regretter, mais ce n'est qu'une critique mineure, sinon le choix des illustrations du moins la qualité médiocre de certains clichés.

Pierre Dalon

ANNALES DES V^e ET VI^e RENCONTRES ARCHEOLOGIQUES DE SAINT-CERE

Editées par l'Association des amis du passé de Saint-Céré, 1998, 123 p.

Ce volume publie les communications présentées lors des Rencontres de 1996 et 1997. Au total huit contributions de qualité parmi lesquelles on relèvera essentiellement les articles concernant le Lot :

- Les premiers quercinois, de -500 000 à -40 000 ans, par A. Turq ;

- La collection Genot du site de Roucadour, par J. Gasco ;

- Habitat et fortifications à la fin de l'âge du Fer dans le Lot, par I. Izac ;

- Le milieu karstique. Karst et occupation humaine dans les Causses du Quercy, par R. Simon-Coinçon.

*

* *

LE BRONZE ANCIEN ET MOYEN DES GRANDS CAUSSES ET DES CAUSSES DU QUERCY

Par Emmanuelle Thauvin-Boulestin.
Préface de Jean Clottes. Coédition Association Préhistoire quercinoise et Ministère de l'Education nationale (C.T.H.S.)

Ces important travail de synthèse, résultat de recherches approfondies, à l'avantage d'englober deux régions de plateaux calcaires ayant chacune leur originalité mais étroitement unies sur le plan culturel.

Pasteurs des Grands Causses et du Quercy vivaient pratiquement de la même façon, malgré les différences constatées dans la fabrication des outils, des armes, des parures ou de la céramique. Il était également utile de replacer ce deux régions dans le cadre du sud de la France et d'étudier les relations interrégionales, notamment avec le Languedoc et le Centre-Ouest.

Un index et un inventaire des sites (Aveyron, Corrèze, Gard, Hérault, Lot, Lozère, Tarn-et-Garonne) facilitent la consultation de cet ouvrage qui restera un précieux document de référence en la matière.

SAINT NAMPHAISE
Ermite quercynois du VIII[e] siècle

Le nom de saint Namphaise, ou Namphase, personnage d'origine franque, est étroitement lié à une commune du Quercy : Caniac-du-Causse. Celle-ci se situe au cœur d'une petite région naturelle appelée la Braunhie [1]. Ce nom de Namphaise (en latin Namphasius, en langue d'oc Nanfasi) se retrouve sous d'autres formes dans la langue populaire : Naufaise ou Naufaire (Naufasi, Naufari). Il a connu d'autres variantes comme Neofarius et Leofarius [2].

Légende et tradition

Que sait-on réellement de saint Namphaise ? A vrai dire, pas grand chose.

Un des documents les plus anciens dont on dispose est le *Propre des saints* du diocèse de Cahors, dans son édition de 1659, sous l'épiscopat d'Alain de Solminihac [3]. En voici la traduction (on trouvera en annexe le texte latin)[4].

« XII[e] jour de novembre. S. Namphaise, confesseur [5]

Lecture 4.

Namphaise, né de famille noble sur le territoire de la la Gaule, fut au service de Charlemagne, général en chef et roi de l'armée des Francs. Après que celui-ci eut terrassé les Goths, les Vandales et les ennemis de la foi catholique en Aquitaine, il passa par le territoire des Cadourques où il trouva deux monastères c'est-à-dire celui de Figeac et celui de Marcilhac qui, construits auparavant par Pépin, avaient été détruits par ces mêmes barbares. Après que le pieux général les eut rebâtis et enrichis de biens et qu'il eut fait construire en plus non loin de ceux-ci, près de la place forte de Cajarc, un autre couvent du nom de Lantoy, il quitta les territoires des Cadourques.

Lecture 5

Namphaise cependant, brûlant du désir d'une vie solitaire et renonçant à tous les honneurs du monde, avait été touché de la lumière du Christ. Près du monastère de Marcilhac il se retira en un lieu désert et inculte. Là il découvrit un oratoire élevé en l'honneur de saint Martin et

par la suite édifia une église. Or, après qu'il eut vieilli là en se consacrant entièrement aux jeûnes et aux prières, parvenu à son dernier jour il fut enterré par les habitants avec tous les honneurs et son corps fut déposé dans un lieu qu'on appelle maintenant Caniac. Jour après jour, près de son tombeau, l'intervention divine fait s'accomplir de nombreux miracles surtout en faveur de ceux que frappe l'épilepsie. »

D'ores et déjà on peut relever dans ce récit deux inexactitudes historiques .

1° Les Goths et les Vandales avaient envahi la Gaule au début du V^e^ siècle. Les campagnes de Charlemagne en Aquitaine, environ trois siècles plus tard, ne pouvaient viser que les menées indépendantistes du duc Waifre ou les incursions sarrasines.

2° Les monastères de Figeac et Marcilhac n'ont été ni construits par Pépin le Bref ni restaurés par Charlemagne puisqu'ils n'ont été fondés qu'au IX^e^ siècle [6]. On ignore par ailleurs s'il y a eu réellement un monastère à Lantouy. Une église y est citée en 961 [7], mais l'édifice dont il reste encore d'importants vestiges, sur la commune de Saint-Jean-de-Laur, ne date que du XI^e^ siècle. Dédié, dit-on, à saint Namphaise, il est toutefois peu probable que celui-ci en ait été le fondateur.

Quoiqu'il en soit, les éditions ultérieures du *Proprium sanctorum* diocésain [8] ont été quelque peu augmentées par des considérations sans intérêt sur les vertus et les mérites supposés de saint Namphaise. Goths et Vandales sont toujours là mais on ne trouve aucun élément nouveau sur la vie de notre ermite.

Les ouvrages hagiographiques généraux, jusqu'au XIX^e^ siècle, ont repris à peu près intégralement le sanctoral cadurcien. C'est le cas des *Acta Sanctorum* des Bénédictins (1734) [9] et des *Vies des Saints* des Petits Bollandistes (1876) [10]. Mais ces deux ouvrages donnent un repère chronologique. Le premier situe saint Namphaise vers l'an 800, le second le place sans autres précisions au VIII^e^ siècle.

Tournons-nous vers les historiens du Quercy.

Guillaume de Lacroix, dans son *Histoire des Evêques de Cahors* rédigée entre 1607 et 1614 [11], nous apporte des informations complémentaires. Il fait de Namphaise « un contemporain et survivant » de saint Ambroise. On peut en douter puisque ce dernier serait mort en 770. Il nous apprend (mais d'où tient-il ces renseignements ?) qu'après avoir habité plusieurs années dans son oratoire consacré à saint Martin et se trouvant en prières, il est attaqué par un taureau. L'animal « d'un coup de corne lui ouvre le ventre. Les entrailles s'échappent, le bienheureux les recoit dans ses mains et les porte jusqu'à l'oratoire... Il expire bientôt après ». Précision, ajoutée à toutes fins utiles par Lacroix, « Namphaise

avait entendu par trois fois un ange l'avertissant que très prochainement un taureau lui ôterait la vie. »

G.de Lacroix nous décrit la crypte de Caniac : « au-dessus de l'autel s'élève un reliquaire de marbre en forme de tombeau, revêtu de lames d'argent, où sont renfermées les reliques du saint. Sur la face extérieure de ce reliquaire est sculpté en relief le portrait de Namphase vêtu de son costume militaire, les mains étendues, les yeux fixés vers le ciel, au moment où le taureau le frappe de sa corne ». Sans doute a-t-il vu de ses yeux ce reliquaire sculpté qui a malheureusement disparu, on ne sait quand ni comment. Il est tout de même curieux que l'ermite y ait été représenté dans la scène de sa mort encore vêtu de l'uniforme qu'il avait abandonné depuis longtemps [12].

Le traducteur de Lacroix ajoute pour sa part (donc à la fin du XIX[e] siècle) deux informations inédites :

1° Les habitants de la Braunhie attribuent à saint Namphaise le creusement, dans le sol rocheux du Causse, de petits bassins destinés à stocker les eaux de pluie pour abreuver les troupeaux.[13]

2° Une tradition, différente de celle du Sanctoral, voudrait que Namphaise ait été tué sur le plateau de Coursac, à quelque sept kilomètres à l'est de Caniac « où l'on montre encore plusieurs petits lacs creusés, dit-on, de ses mains et une grotte qui porte son nom ». [14]

Le chroniqueur Guyon de Maleville, dans ses *Esbats sur le pays de Quercy* [15], dont l'essentiel a été rédigé entre 1604 et 1614, donne la version officielle du diocèse un peu abrégée mais agrémentée de quelques ajouts douteux [16]. Il affirme aussi que les reliques de saint *Naufaire* (qu'il écrit également *Naufaise*) sont honorées « par grand concours de personnes, non seulement de tous les endroits du royaume mais encore des pays étrangers » [17].

Selon l'historien Marc-Antoine Dominicy (1605-1643) [18], Namphaise, qui vivait du temps de l'évêque Ayma (Aymatus) était « frère utérin de saint Brixtius ». C'est au retour de l'expédition d'Espagne avec Charlemagne , « vers l'an 778 environ » qu'il résolut de vivre dans la solitude. Et Dominicy rapporte à son tour l'éventration de l'ermite par un taureau furieux *(tauri furibundi cornu per latera transfixus, visceribus fusis...)*.

L'abbé Raymond de Fouilhac (1622-1692) a laissé une *Chronique du pays de Quercy* [19]. Il y mentionne que Namphaise choisit le monastère de Lantouy pour y faire retraite (ce qui laisse supposer que ce monastère, s'il a existé, était déjà construit), après quoi il se retira dans la Braunhie près de Marcilhac. C'est là, dit-il, qu'il fut tué par un taureau sauvage et enseveli dans un oratoire dédié à saint Martin sur l'emplace-

ment duquel a été bâtie depuis l'église de Caniac. Fouilhac ajoute : « Les reliques de ce saint étaient autrefois enfermées dans le corps de la muraille de la crypte de cette église ; depuis on les a déposées dans un tombeau où elles sont encore de nos jours ». L'auteur les a visitées cette même année 1686. Il a vu dans ce tombeau plusieurs ossements mais tous ceux du corps ne s'y trouvent pas [20]. Il a fait placer tout ce qu'il en reste entre deux plaques de plomb enfermées elles-mêmes dans une caisse de bois. « Quant aux actes de la Vie de saint Namphaise, ajoute-il, ils ont été corrompus dans les siècles suivants ».

Fouilhac dit que Charlemagne avait fait rétablir les monastères de la Guyenne, dont Lantouy, ruinés par les Sarrasins ou lors de la guerre entre Pépin et Gaifier le duc d'Aquitaine. Plus crédible que les auteurs du Sanctoral diocésain, il se garde bien de faire intervenir Goths et Vandales.

D'après Cathala-Coture, autre historien quercynois (1632-1724) [21], l'évêque Ayma aurait été témoin en 799 de la mort de saint Namphaise, « frère de saint Brixtius », tué par un taureau sauvage. Il ne nous apprend rien de neuf sinon que Namphaise était invoqué non seulement pour le mal caduc mais aussi pour la « démence » [22].

Avant de poursuivre, posons-nous la question de savoir qui était ce saint Brixtius dont ne parlent que Dominicy et Cathala-Coture en assurant qu'il serait le frère, ou le demi-frère, de Namphaise. Le Brixtius le plus connu des hagiographes est saint Brice (Bressou en langue d'oc) qui succéda à saint Martin comme évêque de Tours en 397 et mourut en 444 [23]. Il ne peut donc avoir été contemporain de saint Namphaise. Ni Dominicy ni Cathala-Coture n'indiquent d'ailleurs la source de leur information.

Par acquit de conscience on ne saurait négliger les *Flosculi notitiae figeacensis*, petit recueil historique concernant l'abbaye de Figeac et paru en 1712 [24]. Saint Namphaise y est présenté comme le cousin germain (*consobrinus*) de Charlemagne et c'est lui qui, après avoir libéré l'Aquitaine des Sarrasins, aurait restauré le monastère de Figeac détruit par les infidèles.

Voilà pour les auteurs les plus anciens. Venons-en aux historiens du XIX^{e} siècle.

Commencons par l'abbé J.F. Debons dont les *Annales de Figeac* ont été publiées en 1829. A propos de saint Namphaise il se se contente de reprendre le Bréviaire diocésain et G. de Lacroix. Il ajoute pourtant que les reliques du saint ont échappé au vandalisme des guerres de Religion et de la Révolution grâce à des habitants de Caniac qui les avaient mises en sécurité. [25]

Guillaume Lacoste (1765-1844), auteur d'une monumentale *Histoire du Quercy*, publiée en 1883 [26] est assez prolixe sur saint Namphaise.

Résumons Lacoste :

« Officier de Charlemagne que l'on dit même être un de ses parents », Namphaise alla vivre « au pied de la montagne de Gaiffier » , au bord du « gour » de Lantouy. On dit qu'il y bâtit un monastère dédié à saint Quentin [27] qu'il quitta pour aller passer le reste de ses jours dans la forêt de la *Braounio*. On montre près du village de Coursac la grotte où il habita. Non loin de là, à Caniac, il restaura un oratoire dédié à saint Martin. Il creusa des « auges » destinées à recueillir l'eau de pluie pour abreuver les troupeaux. Il se trouvait en prière lorsqu'un taureau « fondit sur lui et le déchira ». Il fut enterré dans l'oratoire Saint-Martin qui devint une église. Lacoste, on le notera, ne parle pas de l'épisode de Namphaise portant ses entrailles. Il dit que sa fête rassemblait « un grand concours de population » mais oublie de mentionner le recours au saint pour la guérison des épileptiques.

Par contre notre historien émet de judicieuses critiques. « La Vie de saint Namphaise, écrit-il, se trouve dans les anciens bréviaires de Cahors [28] mais elle a été corrompue dans la suite par quelque écrivain des derniers siècles (il ne dit pas lequel) peu versé dans l'histoire. On peut s'en convaincre en lisant la copie dont s'est servi Guillaume de Lacroix ». Il fait observer, d'une part que les incursions des Goths et des Vandales sont antérieures de près de trois siècles aux règnes de Pépin et de Charlemagne, d'autre part que les abbayes de Figeac et de Marcilhac n'ont été ni fondées par Pépin ni restaurées par Charlemagne.

Un autre auteur du XIX[e], l'abbé Lacarrière, dans son *Histoire des évêques de Cahors* [29],reprend Dominicy en admettant que Namphaise était frère de saint Brixtius et reproduit pratiquement G. de Lacroix pour le reste. Seule nouveauté, il rapporte la visite des reliques de Caniac par l'abbé de Fouilhac en 1686.

Le chanoine Edmond Albe (1861-1926), sans doute le meilleur historien du Quercy, se montre relativement prudent dans la rédaction de ses monographies paroissiales [30].

Pour Caniac, il cite la « tradition » : Namphaise, baron de la suite de Charlemagne, se retira dans le désert de la Braunhie, près du sanctuaire [31] dédié à saint Martin. Il vécut en ermite, « ermite fort actif si la légende est vraie qui lui attribue la plupart des lacs » creusés sur le Causse. Il le fait mourir près de Coursac.

Pour Saint-Jean-de-Laur, il signale : « ruines de l'ancienne église attribuée à saint Namphaise, en tous cas dédiée à ce personnage (S. Naufari de Lantouy ou Nantouy) ».

Pour Quissac (canton de Livernon) il dit que la paroisse « fut certainement parcourue très souvent par saint Namphaise et c'est même à Coursac, dit-on, qu'il fut tué par un taureau furieux ».

Dans son ouvrage *L'Hébrardie* [34], à propos de la fondation de l'abbaye de Marcilhac, notre historien cite textuellement Guyon de Maleville mais constate : « la Vie de saint Namphaise de Caniac renferme malheureusement des affirmations qui ne permettent pas de recueillir tous les détails comme parfaitement historiques ».

Reportons-nous maintenant à quelques auteurs contemporains.

Louis Réau [35] se contente d'une brève notice : « Namphase (lat. : Namphasius). Saint de l'époque carolingienne qui évangélisa le Quercy. En creusant un étang dans le Causse de Gramat, il fut encorné par un taureau. Ses reliques, conservées dans la crypte de l'église de Caniac, près de Rocamadour, attiraient de nombreux pèlerins qui l'invoquaient contre le mal caduc, c'est-à-dire l'épilepsie ».

Dans leur *Vies des Saints*, les Bénédictins de Paris [36] font mourir saint Namphaise vers l'an 800. Le texte peut se résumer en quelques mots : « Une légende qui n'inspire point confiance le présente comme un ermite contemporain de Charlemagne... Il aurait été tué par un taureau sauvage... On l'enterra à Caniac... On le priait dans les cas d'épilepsie ».

Plus près de nous, Louis d'Alauzier a publié deux articles sur Lantouy [37] mais il ne fait qu'évoquer succinctement le rôle supposé de saint Namphaise dans la fondation d'un monastère sur ce site. Par contre, dans son étude sur les peintures murales de l'église de Guirande [38], datées des environs de 1500, il s'intéresse particulièrement à la représentation de saint Namphaise. Désigné par une inscription sous le nom de *Leofarius*, le saint tient ses intestins dans les mains et un taureau est figuré à ses côtés. L.d'Alauzier note que si la forme officielle est Namphasius, on trouve *Neufarius* dans un calendrier annexé au *Te Igitur*, registre consulaire de la ville de Cahors au Moyen Age [39]. Comme pour les diverses graphies de Nauphary en Tarn-et-Garonne, la forme Leofarius, bien qu'insolite, n'a rien de surprenant.

Il est pas inutile aujourd'hui de consulter un texte liturgique récent. *Le Propre du diocèse de Cahors*, dans son édition de 1952, réduit la Vie de saint Namphaise à quelques lignes : « Saint Namphaise vécut d'abord à la cour de Charlemagne et se fit aimer de ce prince. Il vint prêcher l'Evangile dans notre pays, dota les abbayes de Figeac et de Marcilhac, bâtit un monastère à Lantouy près de Cajarc et mourut dans les environs de Caniac où l'on vénère ses reliques. On l'invoque spécialement contre le mal caduc ». De l'ancien Sanctoral il est regrettable qu'on ait conservé les mentions concernant la dotation des abbayes de Figeac et Marcilhac

et la construction d'un monastère à Lantouy. Par contre on n'a pas jugé bon de rapporter les aspects de la légende relatifs à ses activités en matière de génie rural et les circonstances singulières de sa mort accidentelle.

Le culte de saint Namphaise

Selon le Sanctoral de Cahors dont nous avons déjà parlé, Namphaise est honoré par l'Eglise comme « confesseur ». A l'origine sa fête se célébrait le 12 novembre [40]. A la fin du XVII[e] siècle, ou au tout début du XVIII[e], la fête a été reculée au 16 novembre. Elle a été rétablie le 12 novembre à partir de 1916 [41].

Actuellement le calendrier liturgique de la région apostolique du Midi, qui depuis 1969 a remplacé les *Ordo* diocésains, mentionne toujours la fête de saint Namphaise pour le diocèse de Cahors mais la fixe, on ne sait pourquoi, le 13 novembre [42].

Par ailleurs, si on consulte les rituels du diocèse on voit que le nom de saint Namphaise figurait dans les litanies des saints depuis le Moyen Age [43].

*

L'église romane de Caniac-du-Causse, dédiée à saint Martin l'apôtre des Gaules, a été détruite en 1885 pour faire place à l'édifice néo-roman que l'on voit aujourd'hui [44]. Si la belle crypte du début du XII[e] siècle a été conservée c'est sans doute parce que, en plus de son intérêt archéologique, elle abritait le tombeau de saint Namphaise qui attirait de nombreux pèlerins. Les malades atteints d'épilepsie venant y faire leurs dévotions devaient passer en se courbant sous le petit sarcophage placé derrière l'autel (fig. 1).

On retrouve des témoignages du culte de saint Namphaise au bas Moyen Age. En 1410 intervenait un accord concernant l'exécution du testament de Guillaume de Thémines, seigneur de Caniac. Son héritier, Marquès de Cardaillac-Thémines, s'engage à donner chaque année 6 livres de cire à l'église de Caniac pour faire deux torches : l'une pour le service du *Corpus Christi*, l'autre pour celui du « bienheureux » Namphaise [45]. En 1421, le même Marquès de Cardaillac-Thémines fait son testament. Il lègue Caniac, Quissac et Artis à sa deuxième épouse, Jeanne d'Hébrard de Saint-Sulpice, et demande à être inhumé « dans l'église Saint-Namphaise de Caniac » (on voit que Namphaise prenait parfois le pas sur le titulaire de la paroisse, saint Martin) [46]. Plus tard, par testament de 1563, Antoine d'Hébrard de Saint-Sulpice, choisit aussi sa sépulture dans l'église de Caniac. Il en sera de même pour ses succes-

seurs : Jean d'Hébrard de Saint-Sulpice (décédé en 1581) et Bertrand d'Hébrard de Saint-Sulpice (testament de 1587) [47].

Au XIX[e] siècle les habitants de Caniac construisirent à 600 m du village, au lieu dit Le Couderc, sur la route de Quissac, une petite chapelle où l'on allait en procession en diverses occasions et particulièrement le 16 novembre, jour de la Saint-Namphaise [48] (fig. 2). Auparavant, la paroisse allait en principe tous les ans en pèlerinage à la « grotte de Saint-Namphaise », près du village de Coursac [49]. En 1784 les habitants de Coursac avaient demandé à être détachés de Caniac pour s'ériger en paroisse et avoir leur propre église. La Communauté de Caniac, consultée, n'avait pas formulé d'opposition majeure à ce projet « sous réserve qu'il sera libre aux habitants de Caniac de faire tous les ans, suivant l'usage, la procession à la grotte de saint Namphaise située au pech de l'Ouradou à Coursac » [50]. Il ne fut pas donné suite à cette requête. On ne sait si les habitants de Coursac auraient choisi saint Namphaise comme patron de leur nouvelle paroisse.

Quelques mots sur cette grotte. Le nom de pech de l'Ouradou laisserait penser qu'elle tenait lieu autrefois d'oratoire temporaire, ne serait-ce que pour la procession annuelle. C'est une cavité sans intérêt particulier [51] (fig. 3, 4). Elle se trouve près d'un lac (dit de l'Ouradou) au sommet d'un pech désigné sur le cadastre et la carte de l'I.G.N. sous le nom de Places de Coursac. Grotte et lac se trouvent maintenant dans l'enclos d'une chasse privée et l'entrée de la grotte a été comblée [52].

Pour en revenir à Caniac, nous rappellerons que la grande cloche de l'église (refondue en 1853) est dédiée conjointement à saint Martin et saint Namphaise).

*

Bien que d'origine très localisé, le culte de saint Namphaise ne s'est pas limité à la paroisse de Caniac-du-Causse. On ne saurait pourtant expliquer avec certitude sa présence dans des localités éloignées de la Braunhie.

L'église de Montvalent [53] était placée sous son vocable. Il était également le titulaire de l'ancien prieuré de Livernon, fondé en 1146 par les chanoines de Saint-Augustin et dont l'église servait de sanctuaire paroissial pour le bourg [54].

Les paroisses de Quissac [55] et de Guirande [56] l'avaient choisi comme patron secondaire.

A Cahors il existait une chapelle Saint-Namphaise située face à la porte Saint-Michel (entrée du cimetière actuel). Elle est citée dans des actes de 1359, 1497 et 1608 [57]. Le quartier environnant est connu sous le nom de Plaine Saint-Namphaise [58].

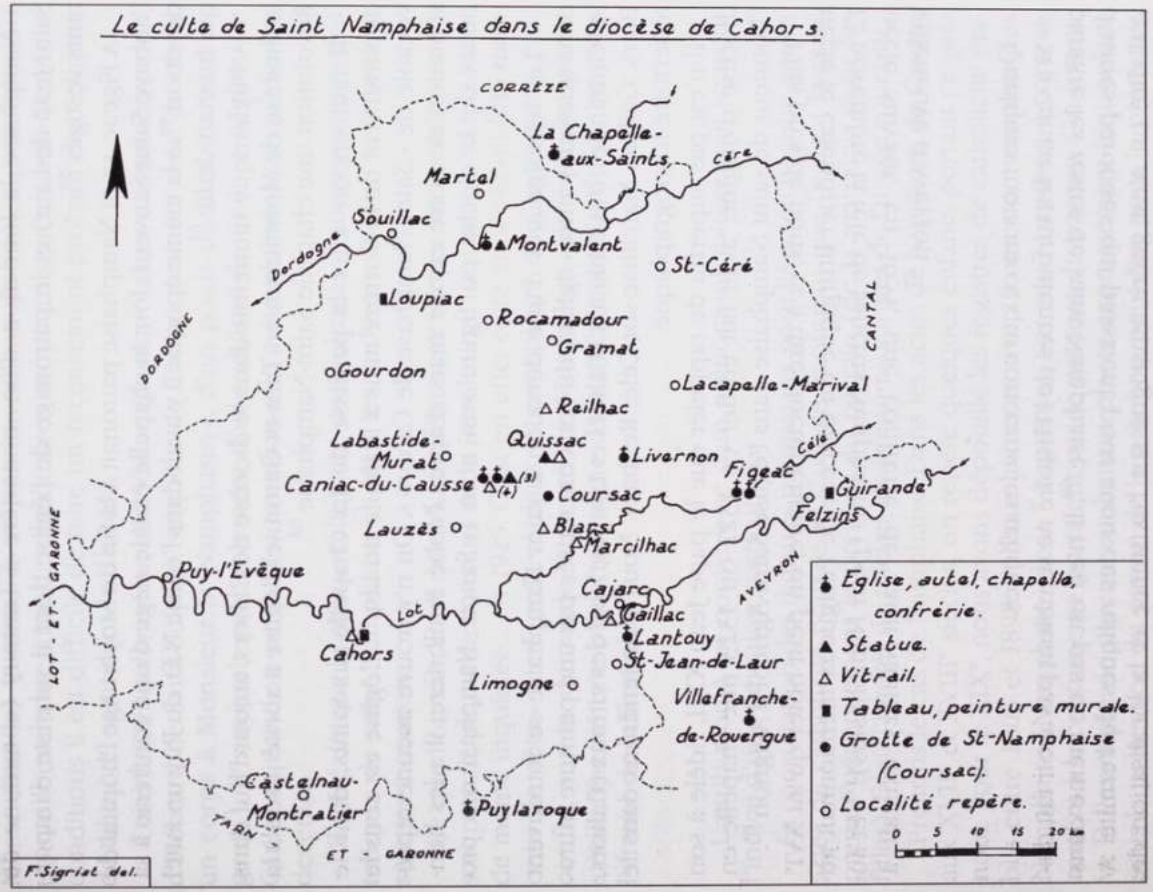
Le culte de Saint Namphaise dans le diocèse de Cahors.
CORRÈZE
La Chapelle-aux-Saints
Cère
Martel
Souillac
Dordogne
Montvalent
St-Céré
Loupiac
Rocamadour
Gramat
DORDOGNE
CANTAL
Gourdon
Lacapelle-Marival
Reilhac
Labastide-Murat
Quissac
Livernon
Célé
Figeac
Caniac-du-Causse
(3)
(4)
Coursac
Guirande
Felzins
Lauzès
Blars
Marcilhac
LOT-ET-GARONNE
Puy-l'Evêque
Cajarc
AVEYRON
Lot
Gaillac
Lantouy
Cahors
St-Jean-de-Laur
Limogne
Villafranche-de-Rouergue
Castelnau-Montratier
Puylaroque
TARN-ET-GARONNE
F. Sigrist del.
Eglise, autel, chapelle, confrérie.
Statue.
Vitrail.
Tableau, peinture murale.
Grotte de St-Namphaise (Coursac).
Localité repère.
0 5 10 15 20 km

Sur la commune de Saint-Jean-de-Laur, à la limite de la paroisse de Gaillac (commune de Cajarc) se trouvent une combe et une fontaine dites de Saint-Namphaise. Une tradition, dont nous avons parlé, attribue à Namphaise la fondation d'un monastère à Lantouy (commune de Saint-Jean-de-Laur) et le patronage de l'église dont il subsiste d'importants vestiges [59].

A Figeac, saint Namphaise patronait à la fin du Moyen Age l'hôpital de l'abbaye Saint-Sauveur dont la chapelle était le siège d'une confrérie à sa dévotion [60].A la même époque il y avait dans l'église N.D. du Puy un autel qui lui était dédié [61].

A Puylaroque (autrefois dans le diocèse de Cahors, aujourd'hui dans le diocèse de Montauban en Tarn-et-Garonne) l'église a abrité jusqu'à la Révolution une chapelle Saint-Namphaise [62].

Il faut encore citer la paroisse de La Chapelle-aux-Saints, dans le département de la Corrèze mais à la limite du Lot [63]. L'église est sous le vocable de « Saint Namphase de Cahors ». On n'y trouve aucune représentation de notre ermite mais, d'après l'abbé Poulbrière, il a les honneurs de la cloche où figure son nom (« Sancte Namphasi ora pro nobis ») [64].

Les témoignages d'une dévotion à saint Namphaise se retrouvent dans quelques autres églises du Lot, concrétisés par une peinture murale (Guirande), des tableaux (Cahors et Loupiac), ou des vitraux (Cahors, Blars, Gaillac, Marcilhac-sur-Célé, Reilhac). Nous y reviendrons dans le répertoire iconographique.

Il n'est pas superflu de rappeler que le pape Jean XXII, fidèle à son diocèse d'origine, avait fait édifier en 1322 ou 1323 une chapelle en l'honneur de saint Namphaise dans l'église Saint-Agricol d'Avignon [65].

Plus près de nous, et à titre documentaire, on peut noter qu'au XVI[e] siècle le calendrier liturgique du diocèse de Périgueux mentionnait au 12 novembre la fête de sanctus Neupharius (pour Namphasius) [66]. Et au siècle suivant, en 1634, une confrérie de Saint-Naufazy existait à Villeneuve d'Aveyron [67].

*

Quelques mots en ce qui concerne les reliques.

Si à Caniac les turbulences de l'Histoire ne semblent pas avoir fait disparaître les restes de saint Namphaise [68], il n'en est pas de même dans d'autres paroisses qui passaient pour avoir des reliques de l'ermite. A vrai dire on n'est guère renseigné sur l'existence et la localisation de celles-ci. D'une manière générale les diverses reliques conservées dans les églises ne sont pas toutes identifiées. On voit de nombreux reli-

quaires (châsses, bustes, monstrances etc.) sans indication du contenu, ne renfermant plus aucun vestige ou dont la documentation insérée à l'intérieur est devenue illisible lorsqu'elle n'a pas simplement disparu [69]. Même dans les inventaires et procès-verbaux de visites pastorales on trouve souvent mention de « reliquaire » sans autres précisions. Dans ces conditions il est difficile de faire un recensement probant des reliques de tel ou tel saint dans le diocèse.

Dans le *Dénombrement de 1504 en Quercy* [70], il est dit que Raymond d'Hébrard de Saint-Sulpice, seigneur de Caniac, avait été tenu de « faire un corps à Monsieur St Namphasin », d'un poids de huit marcs d'argent [71]. Il s'agissait probablement d'une châsse destinée à l'église de Caniac et dont on ne sait (si toutefois elle a été réalisée) ce qu'elle est devenue.

Il a été dit que la châsse-reliquaire de Soulomès [72] aurait contenu des reliques de saint Namphaise [73]. Mais les traditions locales sont parfois sujettes à caution.

Ce que l'on sait, c'est que Montvalent avait dû perdre les reliques de son patron, peut-être au cours de la Révolution. La paroisse s'en est tout de même inquiétée... en 1925. C'est en effet cette année-là qu'un « morceau de côte » a été prélevé dans le sarcophage de Caniac pour être confié, sur sa demande, au curé de Montvalent. L'évêque lui-même s'était réservé une phalange, signe d'un intérêt certain du prélat pour l'ermite de la Braunhie [74].

*

L'attribution à un nouveau-né d'un prénom inhabituel était souvent l'indice d'une dévotion particulière.

La consultation des registres paroissiaux pour l'Ancien Régime, et des actes de catholicité pour le XIX^{e} siècle, montrent que l'enfant baptisé prenait généralement le prénom du parrain (de la marraine pour les filles). D'où l'intérêt de relever les prénoms sortant de l'usage courant.

Prenons le cas de Namphaise. Dans les actes de baptêmes de Caniac aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, on repère quelques enfants portant ce prénom. Pour le XIX^{e}, nous avons dépouillé les registres de catholicité établis entre 1805 et 1898 [75]. Nous avons trouvé 12 actes concernant des Namphaise (Namphase) dont 7 baptêmes. Sur ces 7 baptisés, 4 contrairement à la coutume ne portaient pas le prénom du parrain. On retrouve là l'exemple de parents souhaitant placer expressément leur enfant sous la protection du patron de la paroisse, peut-être pour le prémunir contre les atteintes de l'épilepsie ou, d'une façon générale, contre les maladies infantiles.

Par contre, dans les registres de catholicité de la paroisse voisine de Quissac pour le XIX[e] siècle, nous n'avons noté aucun enfant baptisé Namphaise.

Deux de nos collègues généalogistes [76]ont, de leur côté, trouvé aux XVII[e] et XVIII[e] siècles quelques Namphaise à Blars, Beaumat, Montfaucon, Lamothe-Cassel et Labastide-Murat [77]. Et même, dans cette dernière paroisse, en 1764, une Françoise Namphary. Le saint ermite pouvait donc patronner exceptionnellement, en second rang il est vrai, un nouveau-né de sexe féminin.

Pour notre part, nous avons l'habitude de relever, au hasard d'autres recherches, les prénoms insolites. C'est ainsi que nous avons rencontré un Nauphary Costes à Escamps en 1598 [78], un Namphasi Mejecazes à Montvalent en 1789 (saint Namphaise, nous l'avons vu, est le patron de la paroisse) [79], et un Namphase Cabrié, fils d'un autre Namphase, à Frayssinet en 1802 [80].

Le prénom était si peu usité qu'en dehors de Caniac on le trouve orthographié de façon parfois bizarre : Namphary, Nenphese, Nanaphase...

*

Et les lacs de saint Namphaise ?

Un chercheur a eu la bonne idée d'en faire un inventaire [81]. Prospectant large, il en a recensé une cinquantaine, dont plusieurs situés en dehors de la Braunhie proprement dite [82].

Sur l'ensemble des Causses du Quercy, combien de lacs de ce type pourrait-on raisonnablement attribuer à l'ermite carolingien ? Rien ne permet de donner un âge à ces petits étangs. On trouve des « lacs » ou « laquets » creusés de main d'homme et à diverses époques dans le substrat rocheux pour servir de réserve d'eau, d'abreuvoir, de lavoir, et qui ne doivent rien à saint Namphaise. Peut-être ce dernier a-t-il eu l'initiative d'en entreprendre quelques uns (certainement pas avec la pelle dont il est équipé sur les vitraux de Caniac ou de Gaillac) afin d'inciter les paysans à suivre son exemple. Mais les autochtones avaient-ils attendu le bon ermite pour se livrer à ces travaux d'intérêt collectif ? On est tenté de voir la main, ou la maîtrise d'œuvre , de Namphaise dans la forme quadrangulaire et les qualités « fonctionnelles » de certains bassins [83] (fig. 5 et 6). Ailleurs on les mettrait peut-être à l'actif d'autres personnages légendaires. Après tout, le folklore et les traditions populaires ne sont pas forcément incompatibles avec une certaine perception rationnelle de notre environnement.

Iconographie de Saint Namphaise

Nous avons recensé 18 représentations de saint Namphaise : cinq statues (XVII^{e}-XIX^{e} siècle), deux tableaux (XVIII^{e} et XIX^{e}) , dix vitraux (XIX^{e} -début XX^{e}) et une peinture murale (fin XV^{e}-début XVI^{e}). Iconographie assez variée puisqu'il apparaît 12 fois sous les traits d'un personnage barbu, vêtu de la bure des ermites, 4 fois en tenue militaire, une fois en moine et une fois en jeune gentilhomme. Notre liste commencera par Caniac et les communes environnantes.

CANIAC-DU-CAUSSE (EGLISE SAINT-MARTIN)

Statues.

- Crypte. Statue en bois (XVIII^{e} ?). Le saint a un taureau couché à ses pieds. La main gauche tenait un objet disparu, probablement un bâton (fig. 7).

- Nef. Sur une corniche, contre le mur ouest, statue en bois polychrome (XVII^{e} ?). L'ermite n'a aucun attribut, mais la main droite tenait autrefois un bâton ou une canne (fig. 8).

- Chapelle, située hors du bourg (fig. 9). Statue en plâtre moulé polychrome (XIX^{e}). Namphaise tient de la main gauche une canne à laquelle est attachée une clochette [84]. A ses pieds sont posés un marteau et un ciseau de tailleur de pierre, allusion à ses activités manuelles. Le taureau est couché à ses côtés.

Vitraux.

- Chœur.

A gauche. Saint Namphaise à cheval, brandissant l'épée d'une main et l'oriflamme à croix blanche de l'autre, bataille contre les Sarrasins. Légende : « St Namphase combat les infidèles ».

A droite. L'ermite debout au bord d'un lac, tenant une pelle de forme triangulaire, tourne le dos à un taureau qui se précipite sur lui ; au second plan un paysan accourt. Légende : « St Namphase contemplant son lac entend crier : ces bêtes donnent de la corne ». (fig. 10)

- Nef. Mur nord. La main droite levée, le bâton terminé en croix dans la main gauche, le saint harangue un groupe de paysans. Légende : « St Namphaise prêchant ». (fig. 11)

Mur ouest. Muni de sa pelle, il travaille au creusement d'un bassin devant un attroupement de curieux. Légende : « St Namphaise creusant un lac ; des paysans étonnés regardent son ouvrage ».

Ces vitraux, retraçant à la manière d'une bande dessinée les principaux épisodes de la légende namphasienne, sont signés de l'atelier G.P. Dagrant de Bordeaux et datés de 1887.

QUISSAC (EGLISE SAINT-GILLES).

Statue. A gauche du maître-autel, statue en bois doré et polychrome (XVII[e] ?). Namphaise est en uniforme de légionnaire romain avec casque, épée, lance et cuirasse (fig. 12). Sa statue fait pendant à une statue de saint Roch, autre saint guérisseur, protecteur du bétail de surcroît, fort vénéré en Quercy.

Vitrail. Mur sud de la nef. Namphaise est agenouillé devant une croix de bois près de laquelle est posé un crâne ; un livre ouvert gît sur le sol. L'environnement est un décor paysager avec, à l'arrière-plan, un bovidé d'aspect paisible (le taureau de la légende). Ce vitrail, non signé, est daté de 1901 (fig. 13).

REILHAC (EGLISE SAINT-HILAIRE)

Vitrail. Sur le mur ouest, un oculus est pourvu d'un vitrail circulaire. La scène représente un personnage assis (bûcheron ?) tenant une hache, qui voit venir vers lui un ermite barbu, auréolé, tenant un bâton terminé par une croix et un doigt levé vers le ciel. Au second plan on aperçoit le bord d'un petit lac. Il ne peut s'agir que de saint Namphaise (fig. 14). Ce vitrail n'est ni daté ni signé. Peut-être est-il dû à l'atelier Saint-Blancat de Toulouse qui a signé les autres vitraux de l'église datés de 1926.

MARCILHAC (EGLISE N.D. DE L'ASSOMPTION, ANCIENNE ABBATIALE).

Verrière de la chapelle sud. Trois médaillons sont enchâssés dans la verrière située au-dessus du retable. On y voit : au centre saint Pierre (patron de l'ancienne abbaye), à droite saint Quirin (patron de la paroisse), à gauche saint Namphaise (désigné par une inscription). Ce dernier, auréolé et barbu, est figuré en buste, tenant un bâton. L'œuvre ne porte ni date ni signature.

BLARS (EGLISE SAINT-LAURENT).

Vitrail de la nef. Namphaise est à genoux devant une croix de bois accrochée à un arbre, dans un décor champêtre comme à Quissac. Ce vitrail a été exécuté par l'atelier Dagrant de Bordeaux et daté de 1887.

GAILLAC, COMMUNE DE CAJARC (EGLISE SAINT-JULIEN).

Vitrail. Dans le chœur. Image de saint « Namphosius », à longue barbe blanche et cordelière à la ceinture. Il tient un livre ouvert et sa pelle triangulaire à long manche. Au-dessous du personnage, dans un médaillon circulaire, on voit un paysage représentant approxivement le site de Lantouy, dont l'église aurait été fondée par Namphaise (fig. 15). Daté de 1887, comme les vitraux de Caniac et de Blars, il est également signé de l'atelier bordelais Dagrant. [85]

CAHORS (CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE)

Verrière du chœur (2e fenêtre à partir de la gauche). Le premier vitrail est consacré à saint Namphaise. Il est présenté ici de manière originale, en paladin de Charlemagne, coiffé d'une couronne de baron, équipé d'un écu triangulaire et d'une longue épée visiblement inspirée de « Durandal ». Les vitraux de la cathédrale ont été installés en 1873 par l'atelier Joseph Villiet de Bordeaux.

CAHORS (EGLISE SAINT-BARTHÉLÉMY)

Tableau. Une grande toile (XVIIe ?). représente le Couronnement de la Vierge (fig. 16). Au bas du tableau, deux personnages agenouillés. A droite l'évêque saint Ambroise accompagné de l'inscription « PRIES POUR VOSTRE PEUPLE ST. AMBROISE ». A gauche l'ermite saint Namphase (devant lui, un bloc de pierre sur lequel sont placés un crucifix et un crâne). A côté on lit ces mots « ST. NAPHASE PRIES POUR NOUS ». On notera que le peintre a réuni deux ermites presque contemporains. En effet saint Ambroise, évêque du diocèse de 751 à 770, vécut quelques années en solitaire dans une grotte proche de Cahors [86].

LOUPIAC (EGLISE DE LA NATIVITÉ DE N.D.) [87]

Tableau. Dans la chapelle sud, une toile (début XIXe ?), montre deux personnages agenouillés face à face sous la colombe du Saint-Esprit (fig. 17). Ils sont identifiés par une inscription sur phylactère. A gauche « ST IAQUES » muni du bourdon et arborant la coquille. A droite ST NAMPHASE, nu-tête mais vêtu d'une tunique courte et d'une cuirasse (fig. 18). Détail inédit, il porte autour du cou une énorme chaîne tombant jusqu'à terre. Cette représentation inhabituelle fait probablement référence à un trait de la légende d'après laquelle il aurait été prisonnier des Sarrasins avant d'être miraculeusement délivré dans son sommeil pour se réveiller, chaînes rompues, en Quercy. Ce détail nous ne l'avons trouvé dans aucun des textes consultés, sinon dans un ouvrage relativement récent, le *Légendaire du Quercy* [88]. Malheureusement l'auteur, notre collègue Robert Martinot, n'a pu nous préciser la source à laquelle il a puisé ce pittoresque épisode. Quoiqu'il en soit, il fallait bien que le peintre, anonyme, ait eu connaissance de cette version, ce qui fait en l'occurence tout l'intérêt du tableau. Le rapport est ici évident entre Namphaise, pourfendeur de Sarrasins, et Jacques le Majeur, surnommé en Espagne le « Matamoros » (tueur de Maures) [89].

MONTVALENT (EGLISE SAINT-CHRISTOPHE)

Statue . Le beau retable du XVIIe siècle est orné de deux statues en bois doré. L'une est saint Christophe, l'autre saint Namphaise [90]. Mais

celui-ci est curieusement représenté, et à vrai dire sans raison, en moine imberbe aux cheveux courts, loin de l'image traditionnelle des humbles ermites. (fig. 14)

GUIRANDE, COMMUNE DE FELZINS (EGLISE SAINTE-MADELEINE)

Peinture murale. Sur le mur plat du chœur, une peinture exécutée à la détrempe, découverte en 1968, a été datée des environs de 1500 (fig. 15). A droite figure sainte Madeleine, patronne de l'église. A gauche, c'est un personnage imberbe aux cheveux longs, vêtu d'une longue tunique et d'un élégant manteau. Il présente dans ses mains une portion d'intestin, enroulée en spirale, qui sort d'une déchirure de la tunique. A ses côtés, un animal assis dans lequel on reconnaît un taureau, bien que les cornes soient devenues peu discernables. Une inscription en lettres gothiques se déroule de part et d'autre de la tête du personnage. Sur la partie droite on peut déchiffrer : « SANCT. LEOFARIUS ORA PRO NOBIS ». Leofarius s'identifiant ici à Namphasius [91].

Conclusion

Saint Namphaise n'est pas un mythe puisqu'on possède de lui des reliques en bonne et due forme [92].

En laissant de côté les invraisemblance historiques et les épisodes plus ou moins douteux [93], que peut-on retenir d'essentiel au terme de cette enquête ?

Officier de Charlemagne, Namphaise vient guerroyer en Quercy (probablement en 768) contre le duc d'Aquitaine et ses partisans [94]. Une dizaine d'années plus tard il participe à l'expédition d'Espagne contre les Sarrasins. Après le désastre de Roncevaux (15 août 778), déçu par le métier des armes, il décide de se consacrer à la prière et à la pénitence.

Cherchant un site isolé pour fonder un ermitage, il se souvient de ses chevauchées quercynoises et choisit, dans la Braunhie, une paroisse délaissée appelée Caniac dont l'église est dédiée à saint Martin [95]. Comme la plupart des ermites il s'adonne à des exercices de piété et prêche l'Evangile à des paysans dont la foi est fortement contaminée par la résurgence du paganisme ancestral. Il aide aussi les braunhiards dans leurs travaux quotidiens. Mettant la main à l'ouvrage, il les encourage à creuser ces petits lacs dont l'utilité n'est pas à démontrer et qui, à tort ou à raison, portent encore son nom. On peut penser qu'il a exercé son apostolat dans les diverses paroisses de la Braunhie, faisant de temps à autre une cure de solitude dans une grotte du pech de Coursac à laquelle son nom est longtemps resté attaché.

Un jour, peut-être en 799 [96], il est malencontreusement éventré par un taureau agressif. Prenant ses entrailles dans les mains , il serait allé expirer dans son oratoire, près de l'église où il sera inhumé [97]. Spontanément canonisé par les habitants de la Braunhie, impressionnés par les circonstances de sa mort, il se devait de faire des miracles. Quelque malade frappé d'épilepsie, ou d'une affection de ce genre, serait reparti guéri après une visite à son tombeau. Il n'en fallait pas davantage pour lui valoir une réputation de thaumaturge et donner naissance à un pèlerinage qui connaîtra un nouvel essor au XII[e] siècle [98] et subsistera, avec des fortunes diverses, jusqu'au début du XX[e] siècle.

Faute d'une *Vita* ou d'un *Liber miraculorum*, on ne peut raisonnablement en dire davantage sur saint Namphaise. Humble et discret, comme tout solitaire digne de ce nom, sa renommée n'a guère franchi les frontières du Quercy. Malgré tout, son souvenir est resté vivace à Caniac-du-Causse et la vénérable crypte attire toujours des visiteurs qui ne restent pas insensibles à la sacralité du lieu et à la légende du personnage.

Pierre DALON

Notes

1. La Braunhie est une petite région karstique du Causse de Gramat, au sol sec et aride, faiblement peuplée, dont l'essentiel s'étend sur les communes de Caniac, Fontanes-du Causse et Quissac

2. L. d'Alauzier. L'église de Guirande (Felzins). *Mémoires de la Société archéologique du Midi*. 1968-69. p. 3-11.
La paroisse de St Nauphary (Tarn-et-Garonne) avait pour patron un personnage appelé indifféremment Neopharius, Naupharius, Leofarius puis Naufari, qui aurait été évêque et que l'on célébrait à Moissac le 14 juin. Certains auteurs l'ont confondu avec l'ermite de Caniac.
Pour Dauzat et Rostaing (*Dictionnaire des noms de lieux de France, 1963*), Nauphary pourrait venir de Leobafar, nom d'homme d'origine germanique (?).

3. *Proprium sanctorum ecclesiae dioecesis Cadurcensis*. Cahors, 1659. Archives diocésaines (8.37).

4. Traduction aimablement proposée par notre collègue Mme Aupoix.

5. Le titre de confesseur est attribué aux saints et bienheureux qui n'ont pas la qualité de martyrs.

6. On sait aujourd'hui que le fameux « diplôme » de Pépin le Bref, daté de 755 et annonçant la construction du monastère de Figeac, est un faux.

7. E. Albe. Monographie de la paroisse de St Jean-de-Laur. Ms Arch.diocésaines.

8. Par exemple les éditions de 1710 et 1854. Bibliothèque Arch. diocésaines.

9. *Acta sanctorum ordinis S.Benedicti*. Pars secunda... Venetiis, MDCCXXXIV, p.405.

10. *Vies des Saints* par Giry et Guérin. Paris, 1876, T.XIII, p. 438.

11. *Series et acta episcoporum cadurcensium*. Ouvrage traduit du latin par L. Ayma et publié en 1878. Tome I, p.169 et suiv.

12. Nous avons trouvé plusieurs représentations de St Namphaise en habits militaires.

13. Il a été dressé un inventaire des « lacs » de la Braunhie. C.f. A. Vincent, « Les lacs de saint Namphaise », manuscrit, Archives diocésaines (A 6.[2]).

14. Cette petite grotte, sans caractère particulier, est incluse aujourd'hui dans une chasse privée. Son entrée a été condamnée.

15. Ouvrage édité par la Société des études du Lot. Cahors, 1900, p.182.

16. Voir les commentaires du chanoine Albe dans *L'Hébrardie*, Brive, 1926, chap.1, p. 9 et 10.

17. Cette affirmation nous paraît pour le moins exagérée.

18. M. A. Dominicy. *Histoire du pays de Querci*. Volume manuscrit. Bibliothèque S.E.L. (2e partie, p. 288). On peut voir aussi une transcription de ce manuscrit par l'abbé Lacarrière, 1872, p. 131 et 136.

19. Manuscrit, rédigé sans doute en 1686, dont une copie a été faite par M. Calvet. Ms Archives diocésaines (2 Ab) p. 58-59.

20. Il est probable que quelques ossements ont été cédés avant cette date à d'autres églises. Il n'est nulle part question de déprédations commises par les protestants au cours des guerres de Religion.

21. Cathala-Coture, *Histoire du Querci*, Cahors. Edit. 1785. T. I, p. 97-98.

22. Jadis l'épilepsie (mal caduc, haut mal, mal comitial) était parfois considérée comme une forme de maladie mentale.

23. Voir Grégoire de Tours (*Histoire des Francs*) et J. de Voragine (*Légende Dorée*) cités par les différents auteurs de Vies de saints. Notons que saint Brice est le patron de l'église de Saint-Bressou (canton de Lacapelle-Marival). Quant aux autres saints de ce nom, tous plus ou moins obscurs, ils ont vécu aux VI[e] et VII[e] siècles (cf. *Vies des Saints* par les Petits Bollandistes, op.cit.)

24. *Flosculi notitiae figeacensis. Eleuteropoli ruthenorum* (Villefranche-de-Rouergue) *Ex typographia Gransagniana*. 1712. Archives diocésaines (A 5 e , p. 23 et 44).

25. J.F- Debons. *Annales ecclésiastiques et politiques de la Ville de Figeac*. Toulouse, 1829, p.38.

26. G. Lacoste. *Histoire du Quercy*, Cahors, 1883. T. I. chap. XXIV, p. 278 et suiv.

27. Pour certains auteurs ce monastère ne se situerait pas près de Gaillac (commune de St-Jean-de-Laur) mais près de Peyrusse en Aveyron. Cf notamment L. d'Alauzier : « L'église de Guirande », op. cit. p. 7, note 19).

28. Pourtant dans une note (N. 2, p. 19) les éditeurs de Lacoste rappellent que celui-ci jugeait le Sanctoral « peu digne de foi ».

29. C. Lacarrière. *Histoire des évêques de Cahors, des saints, des monastères et des principaux évènements du Quercy*, Martel, 1880, T.V, p. 99.

30. E. Albe. Monographies des paroisses du diocèse de Cahors. Ms, Archives diocésaines.

31. Terme assez vague, le sanctuaire peut désigner aussi bien un oratoire qu'une chapelle ou une église.

32. Canton de Cajarc.

33. Canton de Livernon.

34. E. Albe et A. Viré. *L'Hébrardie*, Brive, 1924, p. 9-10.

35. L. Réau. *Iconographie de l'art chrétien*. P.U.F., 1958, T.III, p. 966. Il ne donne aucune indication sur l'iconographie de saint Namphaise.

36. *Vies des saints et bienheureux*, par les R.R.P.P. Bénédictins de Paris. Paris, 1954, p. 504.

37. L. d'Alauzier. Le monastère de Lantouy. *B.S.E.L.* 1956, 2e fasc. p.92, et L'église de Lantouy, *B.S.E.L.* 1971, 4e fasc. p. 141.

38. L. d'Alauzier. L'église de Guirande et ses peintures. op. cit. p. 3-11.

39. *Te Igitur*. Registre traluit par Lacombe, Combarieu et Cantagrel. Publié en 1874 par la Société des études du Lot. Rubrique n° 350 (non datée).

40. Lendemain de la Saint-Martin, titulaire de l'église de Caniac.

41. Voir l'*Ordo* du diocèse jusqu'à 1968 (archives diocésaines)

42. *Calendrier liturgique de la région apostolique du Midi*, Toulouse, édition 1997-1998.

43. E. Albe. Papiers divers. Arch. diocésaines (8/37).

44. Nous avons retrouvé aux archives diocésaines le procès verbal d'une visite pastorale de 1847. Il y est dit textuellement : « église beaucoup trop petite mais assez remarquable sous plusieurs rapports et entre autres par sa chapelle souterraine dans laquelle se trouvent le tombeau et les reliques de saint Namphase. En conséquence, au lieu de donner suite au projet que l'on formait d'en bâtir une nouvelle, nous avons annoncé qu'il serait bien mieux d'agrandir celle-ci... il en coûtera moins et l'église sera bien plus distinguée ». Malheureusement cet avis pertinent n'a pas été retenu. L'épiscopat de Mgr Grimardias a été fatal à l'église de Caniac comme à tant d'autres édifices romans ou gothiques.

45. E. Albe. *L'Hébrardie*, op. cit. I. Marcilhac, p.50.

46. G. Lacoste. *Histoire du Quercy*, op.cit. T.3, p.368. E. Albe. *L'Hébrardie*, op.cit. I. Marcilhac, p.50.

47. E. Albe. *Monographies*... Caniac, op.cit.
E. Albe. *L'Hébrardie*, op.cit. III.Saint-Sulpice, p.60, 64, 68.

48. Cette chapelle, voûtée en berceau et couverte de lauses, est pourvue d'un bel autel en pierre, d'un bénitier et d'un tronc pour les offrandes. On y voit une statue de saint Namphaise. Sur le linteau de la porte sont gravées les lettres S. NAM. ES.

49. Coursac faisait partie de la paroisse de Caniac. Depuis la Révolution il est rattaché à la commune de Quissac.

50. Archives Lot, 3 E 742/1. Not. Lapergue. Délibération du 15 février 1784.

51. C'est une salle basse, de forme subcirculaire avec un petit couloir d'accès. Depuis sa « désaffectation » cultuelle elle a servi occasionnellement de bergerie. On n'y a pas signalé de vestiges archéologiques. Elle n'est pas citée dans les inventaires connus, notamment : Taisne (J.), *Contribution à un inventaire spéléologique du département du Lot*. C.D.S. Lot, 1995.

52. Le lac figure sur le plan cadastral de Quissac dressé en 1840 (section D, parcelle 73). La grotte n'est indiquée ni sur le cadastre, ni sur les cartes de l'I.G.N. au 1:25000.

53. Canton de Martel. E. Albe. Monographie de la paroisse de Montvalent (Arch. diocésaines). Montvalent était jadis une succursale de Saint-ChriStophe de Brassac, paroisse disparue et absorbée par Montvalent dont l'église a maintenant saint Christophe pour titulaire et saint Namphaise pour patron secondaire.

54. E. Albe. Monographie de la paroisse de Livernon. Arch. diocésaines.

55. Canton de Livernon. Commune limitrophe de Caniac.

56. Commune de Felzins, canton de Figeac-Ouest.

57. J. Daymard. *Le Vieux Cahors*, 1926, p.206.

58. On y trouve une petite rue Saint-Namphaise.

59. L. d'Alauzier. L'église de Lantouy, op.cit.

60. J. Lartigaut. Assistance et charité à Figeac au bas Moyen Age. *B.S.E.L.* 1981/4, p.306. En 1493 un marchand de Figeac teste en faveur de la confrérie Saint-Namphaise de cet hôpital.

61. J. Lartigaut. Honneurs funèbres et legs pieux à Figeac au XV[e] siècle. *Annales du Midi*, n° 134, oct. nov. 1977, p. 463.
G. Foucaud. Notre-Dame du Puy à Figeac. *B.S.E.L.*, 1990/1, p. 8.

62. L. Razoua (abbé). *Notes et documents pour servir à l'histoire civile et religieuse de Puylaroque*. Montauban, 1883, p. 19. L'auteur commet une grossière erreur en affirmant que Namphaise a fondé l'abbaye de Marcilhac et qu'il y a fini ses jours.

63. Canton de Beaulieu-sur-Dordogne.

64. J.B. Poulbrière. *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle*. Brive, 1964, T.1, p.287. La cloche a été fondue en messidor an 11 (juillet 1803).
M. Aubrun. L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI[e] siècle. *Institut d'études du Massif Central*, Clermont-Ferrand, 1981, p. 325, n.34. L'auteur estime que le nom ancien : La Chapelle-au-Sans ou Eusans (d'après un Pouillé du XIV[e] siècle) suggère une origine carolingienne. C'est à la suite de la modification du nom de la paroisse que celle-ci passa sous le vocable de tous les saints.

65. E. Albe. *Autour de Jean XXII*. 4[e] partie. Extrait des *Annales de Saint-Louis des Français*, Rome, 1906, p. 163. Arch. diocésaines, A 56 .

66. R. Amiet. Le calendrier liturgique du diocèse de Périgueux. (1548-1559). *Bull. Sté historique et archéologique du Périgord*, supplément 3[e] fasc. 1988, p.123.

67. *Mémoires de la Sté des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, fasc. 1958, p.250. Arts, littérature et traditions populaires de la commune de Villeneuve. Enquête Julien (1900).

68. J.F. Debons. *Annales ecclésiastiques et politiques de la la ville de Figeac*, op.cit. p.41. L'abbé Debons affirme que les restes de saint Namphaise ont échappé aux Calvinistes et aux révolutionnaires grâce à des habitants de Caniac qui les avaient mis en sûreté.

En plus des ossements conservés dans le sarcophage, l'église détient une petite monstrance reliquaire du XIX[e] siècle contenant un fragment d'os.

69. Ainsi dans l'inventaire de l'église de Cajarc en 1458 il est cité une douzaine de reliquaires , en argent, cuivre ou bois sans le moindre renseignement sur leur contenu. Cf. E. Albe : Inventaire de l'église de Cajarc en 1458. *Revue Religieuse*, 1908, p. 141 et 155.

70. L. d'Alauzier. Dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière-ban. *B.S.E.L.* 1984, 2[e] fasc., p.220.

71. Soit un poids quelque peu inférieur à 2 kilogrammes.

72. Canton de Labastide-Murat. L'église de Soulomès, comme celle de Caniac, dépendait de l'abbaye de Marcilhac. Cette châsse du XIII[e] siècle se trouve aujourd'hui au Musée d'art sacré de Rocamadour.

73. G.Rongières. *Catalogue du musée d'art sacré de Rocamadour*. Mémoire de l'Ecole du Louvre, 1993, p.404.

74. *« L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingtième jour du mois d'octobre, je soussigné Gérard d'Araquy, curé archiprêtre de la cathédrale, par mandat de Monseigneur Giray, évêque de Cahors, me suis transporté au tombeau de St Namphase, ai brisé les scellés apposés par Monseigneur Enard, ai trouvé dans une boîte divers ossements, ai pris un morceau de côte pour l'église de Montvalent dédiée à St Namphase et une phalange pour Monseigneur lui-même, ai de nouveau apposé les scellés épiscopaux sur la boîte en fer blanc contenant les reliques et sur la boîte en bois contenant la première. J'ai eu pour témoins Monsieur Fénautrigues, chanoine titulaire, ancien curé de Montvalent, Monsieur Barsagol, curé de Saint-Sernin et Monsieur Cavalié, curé de la paroisse de Caniac. »* Archives diocésaines, registre de fabrique de Caniac.

75. Archives diocésaines. Les patronymes répertoriés appartiennent aux familles Andrieu, Cassan, Galaret, Gras, Holié, Labarrière, Larquié, Loubaudy, Meulet, Pradié, Pradelle, Rigouste.

76. Bernard Vancampen et Philippe Deladerrière que nous remercions pour les renseignements qu'ils nous ont aimablement communiqués.

77. Aujourd'hui Labastide-Murat. Les patronymes de ces Namphaise sont Bry, Dufour et Laporte (Beaumat), Coldefy (Montfaucon), Bourdarie (Lamothe-Cassel), Bacou et Jouglas (Labastide), Poujade (Blars).

78. Terrier de la Communauté de Vaylats. Archives Lot.

79. *Cahiers de doléances du Tiers Etat de la sénéchaussée de Martel.* par L. Lachièze-Rey, Martel,1989.

80. Registres de catholicité de Frayssinet (en Gourdonnais). Arch. diocésaines.

81. A. Vincent. Les lacs de Saint-Namphaise, op. cit.

82. Notamment sur les communes de Couzou, Sauliac, Grèzes et Livernon.

83. Par exemple celui de « l'Ouradou » à Coursac, proche de la grotte où il aurait séjourné.

84. On remarque la ressemblance de cette statue avec certaines représentations de saint Antoine l'ermite, mais ici le taureau a pris la place du cochon.

85. Ce vitrail a été offert par la famille Duphenieux, propriétaire du site de Lantouy.

86. P. Dalon. Aspects de la piété populaire en Quercy. *B.S.E.L.* 2[e] fasc. 1983, p. 128.

87. Canton de Payrac.

88. R. Martinot. *Légendaire du Quercy*. Saint-Céré, 1970, p. 125.

89. En 834 le roi Ramire avait remporté la fameuse victoire de Clavijo en invoquant saint Jacques.

90. L'église, nous l'avons dit, était à l'origine sous le vocable de saint Namphaise.

91. L. d'Alauzier. L'église de Guirande. Op. cit. p. 3-11.

93. Un récit, apparemment très tardif, prétend qu'au moment de rendre le dernier soupir Namphaise aurait lancé son marteau en l'air en disant : « là où il tombera mon tombeau sera ». Cet épisode, visiblement inspiré d'autres légendes hagiographiques, paraît des plus fantaisistes. Il est formulé dans le *Légendaire du Quercy* de R. Martinot (op.cit. p.135) et figure dans la notice mise à la disposition des visiteurs de l'église de Caniac.

92. G. de Malevile (op. cit. p. 523) : « en l'église de Canhac ont quelque portion du corps de saint Naufaire qu'ils avaient jadis tout entier ».

94. Le nom du duc Waifre, ou Gaifre (Gaifier pour les quercynois) est attaché par une légende au site de Lantouy sur lequel une cavité est appelée « grotte de Gaifier ».

95. Une église existait certainement à Caniac aux temps mérovingiens (la titulature de saint Martin révèle une très ancienne origine). Il s'agirait, selon certains auteurs, du *Canniaco* cité dans le testament de saint Didier (VII[e] siècle).

96. Cathala-Coture, op. cit. p. 97-98.

97. Episode illustré par la peinture murale de l'église de Guirande.

98. C'est à cette époque que fut édifiée une nouvelle église dont la crypte a été pourvue de deux escaliers pour faciliter la circulation des pèlerins.

Annexe

Proprium Sanctorum Ecclesiae Diocoesis Cadurcensis
(MDCLIX)
Die XII nov. In festo S. Namphasii Conf.

Lectio 4.

Namphasius nobili prosapia in Galliae partibus ortus Carolimagni imperator et regis Francorum militiae ascriptus fuit. Is postquam Gothos, Wandalos et catholicae fidei hostes ex Aquitaniae partibus profligasset, Cadurcum agrum pertransiit, reperiit ibi duo monasteria Figiaci nempe et Marciliaci quae antea a Pepino extructa ab ipsis barbaris diruta fuerant quae, cum pius imperator restaurasset et bonis aussisset, in super et aliud coenobium non procul ab ipsis nomine Lantoy prope Caiarcum opidum aedificasset, Cadurcorum fines pertransiit.

Lectio 5.

Namphasius autem studio vitae solitariae flagrans cunctisque mundi honoribus ab renuncians Christum lucifaceret, prope monasterium Marciliacense eremum incultam introivit : ubi quodam oratorium divo Martino aedificatum, reperiit et postmodum ecclesiam aedificavit. Cum igitur jejuniis et orationibus vacans ibidem consenuisset, diem extremum claudens ab incolis honorifice sepultus et in locum qui nunc Caniacum dicitur est depositus, ad cujus sepulcrum in dies multa miracula maxime circa eos qui morbo comitiali caduco laborant, ope divina patrantur.

(D'après l'exemplaire communiqué par l'abbé Delrieu, de Caïx). Archives diocésaines (8/37.5).

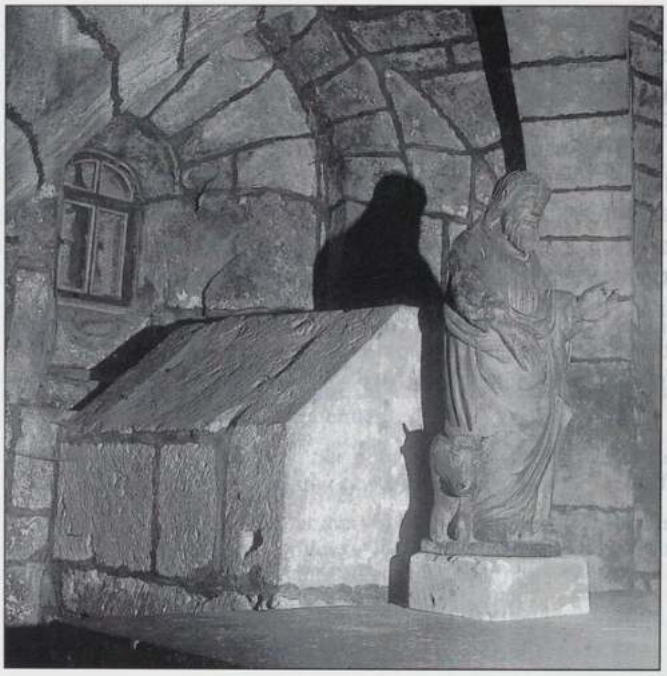

Fig. 1 : Caniac. La crypte et le tombeau de saint Namphaise

Fig. 2 : Caniac. Chapelle Saint-Namphaise

cl. J.L. Sabrazat

Fig. 3 : Quissac (Coursac). Entrée de la grotte de saint Namphaise.

cl. J.L. Sabrazat

Fig. 4 : Quissac (Coursac). Intérieur de la grotte.

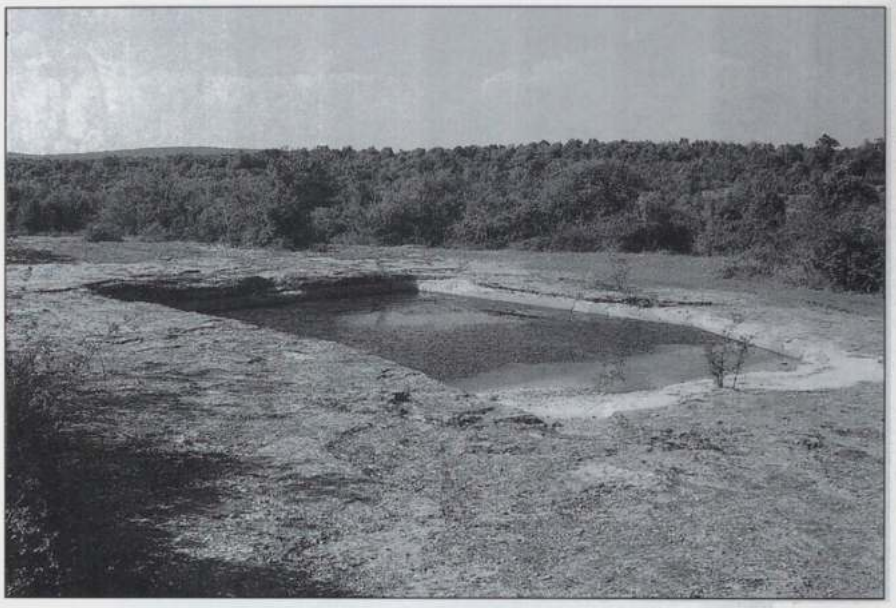

cl. J.L. Sabrazat

Fig. 5 : Quissac (Coursac). Lac de l'Ouradou.

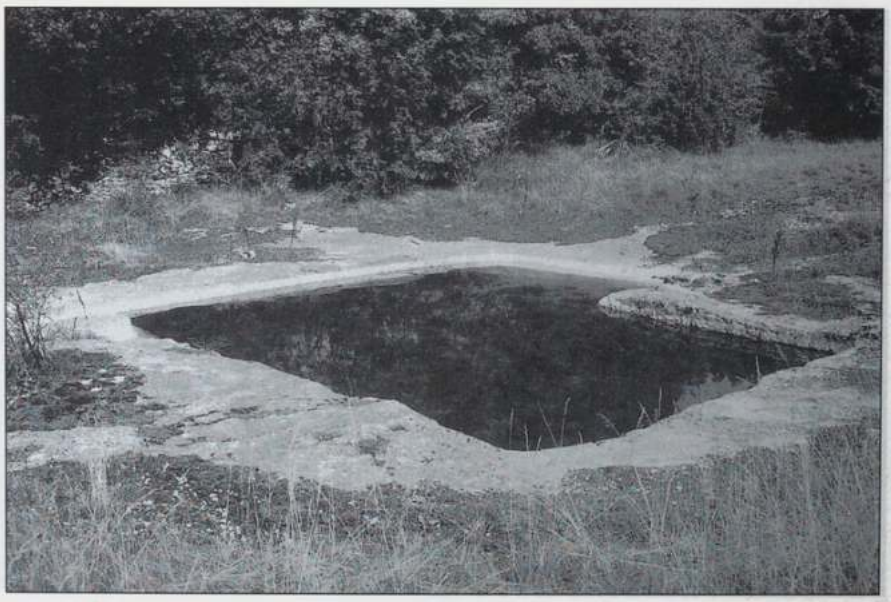

Fig. 6 : Caniac (Le Laquet). Un lac de saint Namphaise

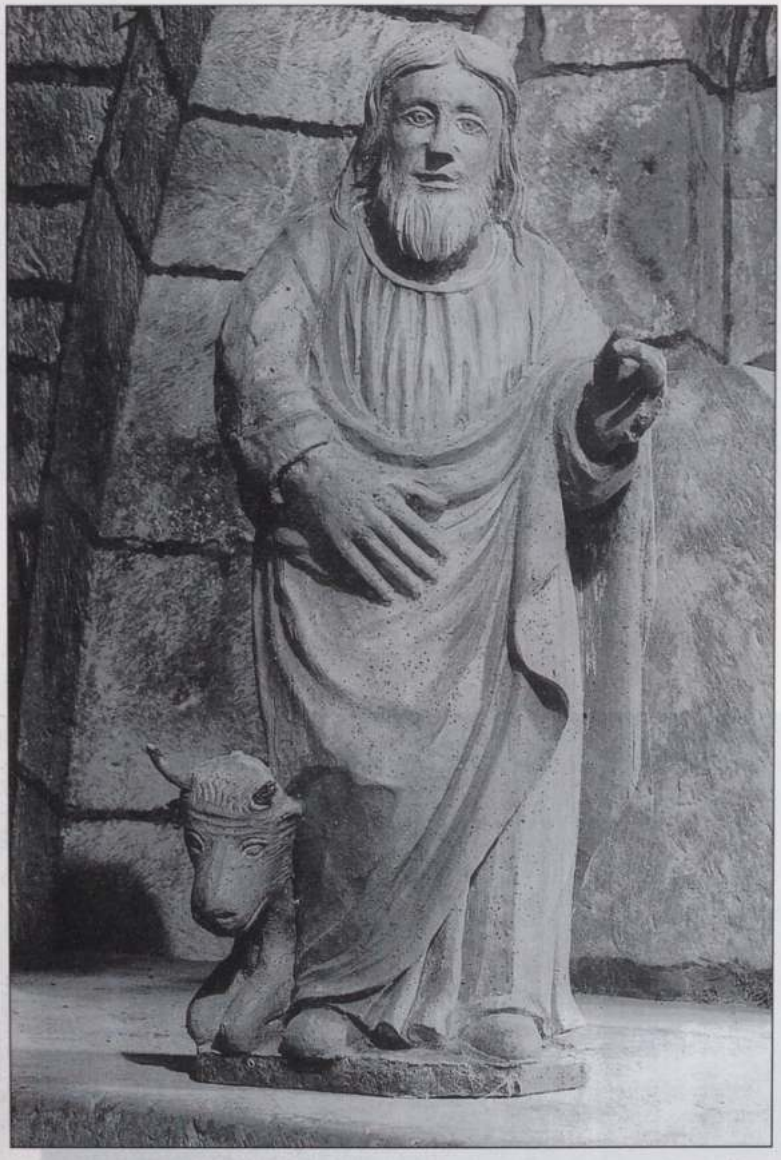

cl. S.D.A.P.

Fig. 7 : Statue de saint Namphaise (crypte)

cl. S.D.A.P.

Fig. 8 : Caniac. Statue de saint Namphaise (nef).

cl. G. Souilhac

Fig. 9 : Caniac. Statue de saint Namphaise (chapelle).

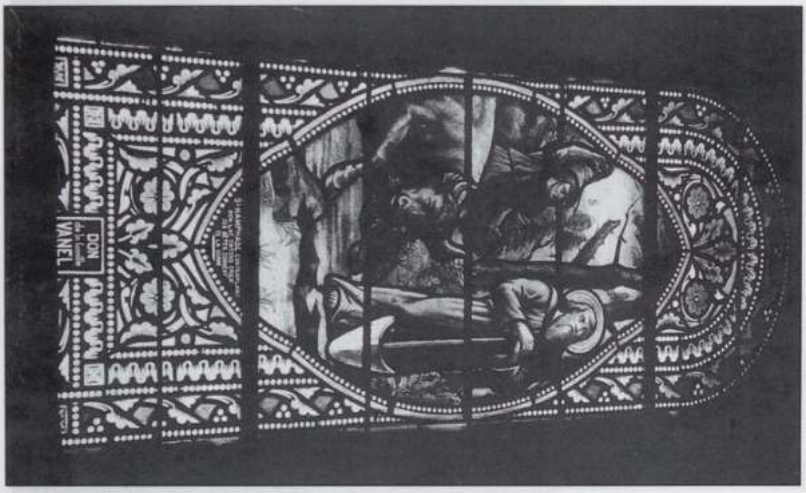

Fig. 10 : Caniac. Vitrail du chœur

Fig. 11 : Caniac. Vitrail de la nef

cl. S.D.A.P.

Fig. 12 : Quissac. Statue du chœur.

Fig. 13 : Quissac. Vitrail de la nef

Fig. 14 : Reilhac. Vitrail de la tribune

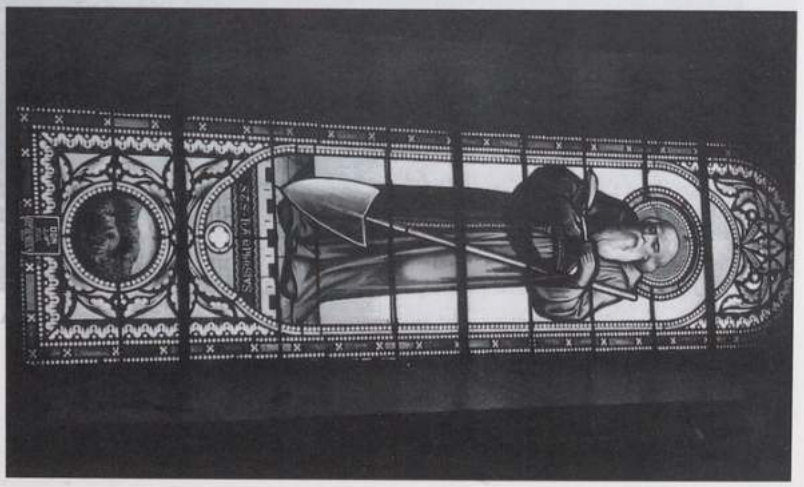

Fig. 15 : Cajarc (Eglise de Gaillac)
Vitrail du chœur

cl. S.D.A.P.

Fig. 16 : Cahors (église Saint-Barthélémy).
Tableau (L'Assomption de la Vierge, saint Namphaise et saint Ambroise).

Fig. 17 : Loupiac.
Tableau (St Jacques et St Namphaise)

Fig. 18 : Loupiac. Tableau
(St Namphaise, détail)

Fig. 19 : Montvalent. Retable du maître-autel (statue de St Namphaise)

cl. S.D.A.P.

Fig. 20 : Felzins (église de Guirande). Peinture murale

AUX ORIGINES DE CASTELNAU-BRETENOUX ET BONNEVIOLE : FAUX CASTELNAU ET VRAIE SAUVETÉ ?

On admet généralement que le château de Castelnau-Bretenoux a succédé un édifice antérieur, implanté aux environs de l'actuelle bastide de Bretenoux, à proximité des berges de la Cère. Le déplacement aurait eu lieu à l'initiative de Hugues de Castelnau aux alentours de l'an 1100 [1]. On serait donc en présence d'un « castelnau » classique, implanté à distance du « castel-vieil » sur une position dominante comme ce fut le cas vraisemblablement à Turenne, qui aurait succédé à la motte de Vieil-Turenne, mais aussi à Montvalent qui succéda à Brassac, ou encore à Castelnau-Montratier, fondé aux alentours de 1060 au détriment de l'ancienne tour sur motte, connue aujourd'hui sous l'appellation de la Truque de Maurélis.

Le nouveau château fondé par Hugues de Castelnau aurait lui-même pris la place d'un ancien manse (ou mas) appellé Almontar (Le Montat ?), toponyme dans lequel Jacques Juillet voyait l'évocation d'une motte castrale. Une version qui trouve son origine dans une série de chartes de l'abbaye de Beaulieu et plus particulièrement dans une donation consentie en 1100/1108 par un certain Imbert de La Gardelle, lequel cédait effectivement aux religieux le bois de la Taillade et le mas d'Al Montar, situé dans le lieu de Bonneviole. L'acte précise que Hugues de Castelnau, présent à cette donation, avait « édifié ce lieu », précision qui a conduit G. Lacoste à faire de ce Hugues de Castelnau le fondateur de son château [2]. Al Montar serait donc devenu Castelnau ce qui implique que la nouvelle forteresse se serait superposée (ou surimposée) à un mas antérieur, existant encore vers 1108 au pied des murailles.

Cependant, pris au pied de la lettre, les termes de la charte conduisent à identifier le *locus* nouvellement édifié par Hugues de Castelnau, non pas avec le château de Castelnau lui-même, qui n'est d'ailleurs pas mentionné, mais avec Bonneviole qui désignait depuis peu l'ancien lieu d'*alla Macerias*, lieu où l'on édifiait effectivement une nouvelle église à l'époque de la donation. C'est donc très vraisemblablement à la fondation du prieuré de Bonneviole et non à celle du château de Castelnau que la donation de 1100/1108 faisait référence.

Pour autant, on doit admettre que l'acte d'Imbert de la Gardelle s'inscrit dans une série de donations où le toponyme Castelnau apparaît effectivement pour la première fois, à peine quelques temps après celui de Bonneviole. Fait important, le nom du lignage aurait précédé, ici, celui du lieu. On apprend notamment que vers la même période, peut-être quelques années plus tôt (1100), Hugues de Castelnau (*hugo castrinovi*), avec le consentement de son épouse Alpasie et de ses fils Gerbert, Robert et Bernard, avait renouvelé la donation faite précédemment (vers 926) par une certaine Aytrude, veuve de Matfred et mère d'Etienne, de l'église de *macerias*, nouvellement Bonneviole, avec l'ensemble des mas qui en dépendaient ainsi que le mas de Bosco et le bois de la Taillade [3]. Hugues de Castelnau avait complété cette donation d'un certain nombre de terres situées aux alentours du castrum des Périères (*in castro quod vocatur alla peirieira*) ainsi que l'ensemble de ce qu'occupaient dans ce lieu Armand de Liviniac, Géraud Capra ainsi que les frères Etienne et Géraud Rigald. Lacoste précise (mais s'agit-il d'une interprétation fondée ?) que ces possessions avaient été acquises par voie d'échange par Hugues de Castelnau [4].

Quoi qu'il en soit, cette charte nous révèle au passage le nom du castrum des Périères, établi en 1100 aux environs de Bonneviole, et depuis suffisamment longtemps déjà pour être occupé par plusieurs générations de tenanciers que l'on suppose être des parciers ou des vassaux de Hugues de Castelnau. Or, aucune autre mention de ce castrum des Périères ne réapparaîtra après 1100. On retrouve en revanche l'un de ses anciens co-tenanciers, Géraud Capra, peu avant 1108, à Castelnau dont le toponyme apparaît alors pour la première fois. A cette date, Pétronille, fille de Géraud Capra, y possédait des maisons (*in castronovo domos*) que Pierre-Amiel son « seigneur » (son suzerain ?) avait données en gage à son père. Elle y possédait également un cens qui avait appartenu à Hugues de Castelnau (résultat de l'échange mentionné par G. Lacoste ?), ensemble de biens dont elle fit don en même temps que d'elle même aux moines de Beaulieu avec des moulins situés à Biars (*als Beals*). Quant à la chapelle de Castelnau, elle était possédée en partie, toujours en 1100-1108, par un certain Vasald de la Gardelle, frère d'Imbert, le donateur d'Al Montar évoqué plus haut (*medietatem capellanae castrinovi*).

Dès lors le rapprochement paraît inévitable : le toponyme « castelnau » des années 1108 se serait substitué à celui d'*alla Perieira* des années 1100, et ce avec d'autant plus de vraisemblance que la colline sur laquelle est implanté le château de Castelnau porte toujours aujourd'hui le nom d'Espérières. A moins qu'on ne l'ait déplacé de quelques centaines de mètres comme l'a pensé le chanoine Albe (400 m séparent l'ac-

tuel terroir d'Espérières de la plateforme du château), il semble donc que le site castral de Castelnau existait depuis un certain temps lorsque Hugues de Castelnau s'y établit, peu avant son départ pour la croisade de 1108. Quatre lignages au moins s'y partageaient les lieux, les Capra, les La Gardelle, les Livinhac et les Rigald, sous la suzeraineté d'un certain Pierre-Amiel, du moins pour ce qui concerne la part des Capra. A l'époque de la donation à Beaulieu, Hugues de Castelnau, étant parvenu à réunir un certain nombre de parts (ou ayant hérité du patrimoine de Pierre-Amiel ?), entreprit semble-t-il de les placer sous la suzeraineté de l'abbé de Beaulieu. Cette opération visait-elle à soustraire le castrum d'une autre dépendance, celle du comte de Toulouse ou déjà celle du vicomte de Turenne, ou bien ne faisait-elle que confirmer un état de fait antérieur ? Toujours est-il qu'une telle situation n'a rien pour surprendre si l'on considère que Hugues de Castelnau, héréditairement sans doute, passe pour avoir été abbé-laïque, *defensor et nominator* de l'abbaye de Beaulieu. Les Beynac, les Fumel ou les Durfort étaient en situation analogue vis-à-vis des abbayes de Sarlat et de Moissac dont ils étaient à la fois protecteurs et vassaux. C'est alors que l'ancien toponyme d'Espérières aurait cédé la place à celui de Castelnau.

Il ne s'agit là que d'hypothèses, bien des questions restant encore en suspens. Car si on admet que Castelnau-Bretenoux a pu adopter paradoxalement le nom de son seigneur, en l'occurence Hugues de Castelnau, celui-ci portait en revanche le nom d'une terre qu'il reste dès-lors à localiser. La question reste donc celle de l'origine du lignage. De fait, deux Hugues de Castelnau, au moins, sont signalés par les textes vers la fin du 11e siècle. Le premier semble étranger à la vallée de Bretenoux : Hugues de Castelnau, reçu chanoine de Cahors vers 1098, fils de Gauzbert (*gauzbertus de castronovo*), est sans doute à rapprocher de Castelnau-Montratier [5]. Cela-dit, la présence parmi les co-seigneurs des Périères, alias Castelnau en 1100/1108, d'un certain Pierre-Amiel dont le nom évoque les lignages du Bas-Quercy, incite à ne pas exclure définitivement l'éventualité d'une parenté de ce côté [6]. Un autre Hugues de Castelnau (*hugo de castellonovo*), mentionné en 1076 comme abbé-laïque de Beaulieu et neveu de l'évêque Bernard de Cahors, se pose en revanche avec davantage de probabilité comme un parent proche du seigneur de Castelnau-Bretenoux des années 1100/1108 [7]. Une filiation qui confirmerait l'antériorité du lignage sur le toponyme en même temps peut-être que la parenté des Castelnau de Bretenoux avec ceux de Gramat. En effet, un point commun entre le Hugues de Castelnau de 1076 et celui de 1100-1108 réside dans le fait que l'oncle du premier, l'évêque Bernard III, était le frère d'un certain Robert

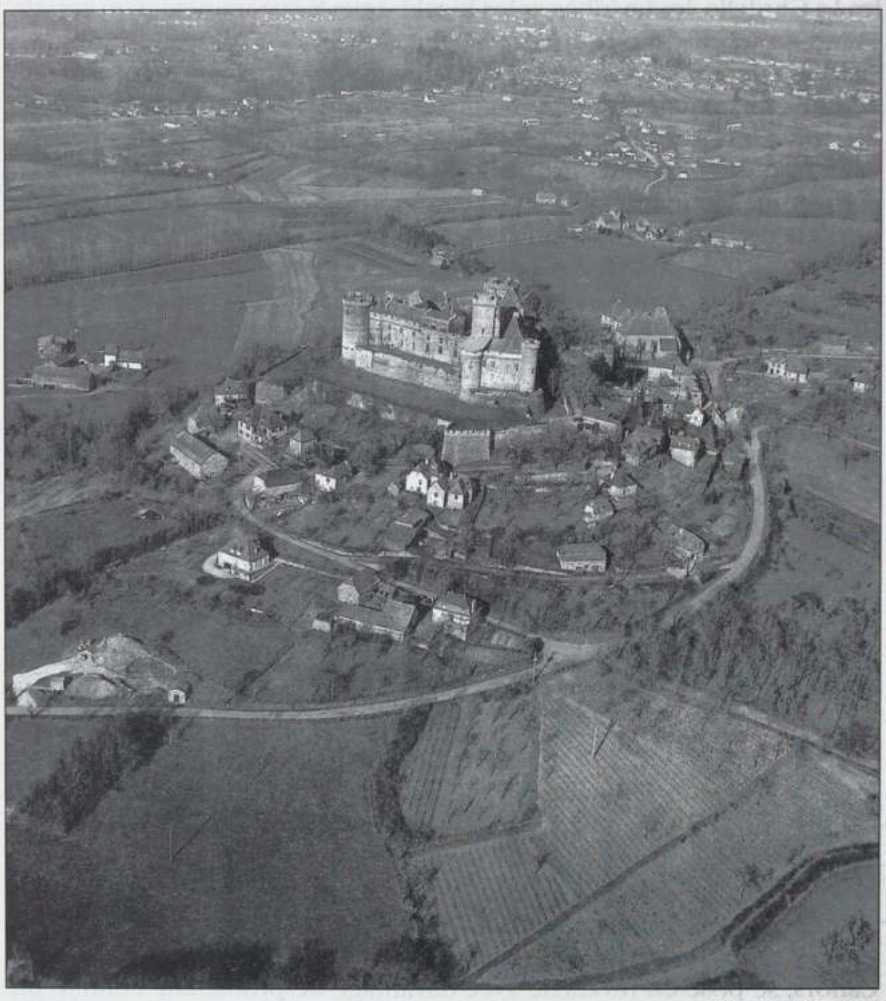

cl. Jean-Louis Nespoulous

Le château de Castelnau-Bretenoux et son environnement

seigneur de Gramat et fondateur de Carennac (1040/1047), et que le père du second s'appelait aussi Robert [8]. Mais pour autant, l'identité du castelnau originel n'est toujours pas précisée.

Quoi qu'il en soit, l'effacement du castrum des Périères au profit de Castelnau ne semble pas avoir constitué dans la vallée de Bretenoux l'événement majeur de ce début du 12e siècle. La disparition de l'ancienne viguerie (vicaria) de Pauliac ou de la vallée d'Eysses (*valle exidense*) était elle-même consommée vraisemblablement depuis plus d'un siècle à cette date. En fait, pour l'essentiel, les chartes de l'abbaye de Beaulieu consacraient surtout l'apparition d'un nouveau prieuré, en lieu et place de l'ancienne *cella d'alla Macerias*. Etablie au pied même du castrum, une nouvelle communauté baptisée bonavilla alias Bonneviole vers 1100-1108 (*quod vocabatur modernorum vero nomine bonavilla*) apparaissait au même moment. Tandis que l'ancien castrum d'Espérières changeait de nom et de maître, offrant l'illusion de la naissance d'un castelnau, c'est une véritable sauveté qui voyait le jour sur les lieux, fondation en tous points semblable aux « sauvetés castrales » mises en évidence par Gérard Pradalié [9]. Hugues de Castelnau en était l'instigateur, puisqu'on précise qu'il avait fait édifier ce lieu, mais dans cette entreprise, il avait emporté l'adhésion de la plupart de ses nouveaux vassaux ou co-tenanciers. Quelques années plus tard, Guillaume de Gourdon agira de même en fondant le prieuré et la sauveté du Mont Saint-Jean, avec l'appui de ses vassaux, aux portes mêmes de son castrum.

Gilles SÉRAPHIN

Notes

1 - Yves Bruand à la suite de G. Lacoste, de J. Juillet et de M. Bénéjeam reprend cette hypothèse selon laquelle le château de Castelnau aurait succédé à un castrum antérieur, primitivement implanté vers le confluent de la Cère et de la Dordogne aux environs de l'actuelle bastide de Bretenoux.
Voir : Lacoste (G.), *Histoire du Quercy*, t. I, p. 457. Juillet (J.), *les 38 barons de Castelnau*, Saint-Yrieix 1971, 222p. Bénéjeam-Lère (M.), *le château de Castelnau-Bretenoux*, plaquette 24 p., s.l.n.d. (1993). Bruand (Y.), "Le château de Castelnau-Bretenoux", dans *Congrès archéologique de France*, Quercy (1989), p. 191-203. S.F.A., Paris 1993.
Voir également Gibert (Ph.) et Lartigaut (J.) notice dans *Dictionnaire des Châteaux de France*. Guyenne, Gascogne, Béarn, Pays-Basque, par J. Gardelles, p. 285-287.

2 - Lacoste I, p. 457 n. 3. daprès Deloche (M.), *Le cartulaire de Beaulieu*, Paris 1859, n°XXX-VIII à XLI et CV .

3 - Vers 887 (alias 872 selon Lacoste), Frotaire, fils de Frodin et de Ildegarde et frère de Matfred avait déjà fait don aux moines de Beaulieu de plusieurs terres et d'une chapelle situées à Félines *in valle exidense*. Deloche (M.), *Le cartulaire de Beaulieu*, Paris 1859, n° XLIII. Lacoste (G.) *Hist. du Quercy*, t. I, p. 332. Lacoste (G.) p.457 indique comme source de cette information les chartes XXXVIII et CV.
Cette donation nous permet de préciser la filiation des Castelnau puisqu'on y précise que Hugues était fils de Robert et descendant vraisemblable de Matfred père d'Etienne, mentionnés encore en 926 (Deloche (M.), *Le cartulaire de Beaulieu*, Paris 1859, n°XXXVIII, p. 72-74. Lacoste, Hist du Quercy, t. I, p.352.)

4 - Lacoste (G.), *Histoire du Quercy*, t. I, p. 457.

5 - Lacoste (G.), *Histoire du Quercy*, t. I, p. 454. D'Achery, *Spicilegium*, t. VIII, p. 360. Ce Hugues de Castelnau ne doit pas être confondu semble-t-il avec un autre Hugues de Castelnau, reçu chanoine de Cahors en 1111. Ce dernier, frère de Bernard de Saint-Geniès, a pu être un neveu du premier. Cf. Lacoste (G.), *Histoire du Quercy*, t. II, p. 11. La présence d'un Bonafos parmi les témoins de l'acte concernant le premier est-il à rapprocher du fait que des Bonafos seront possessionnés plus tard autour de Castelnau-Bretenoux, à Teyssieu et à Presque ?
Vers la même époque (1115-1125), le cartulaire de Cadouin mentionne un certain Radulphe (ou Raoûl) de Castelnau comme témoin d'une donation à Calès près de Creysse en Périgord. (Maubourguet (J) *Cartulaire de Cadouin*, p. 14-15).

6 - Le prénom ou le surnom d'Amiel a été porté notamment par la maison de Penne. De fait, un lignage de Saint-Geniès que l'on suppose issu de Bernard de Saint-Geniès frère de Hugues de Castelnau a possédé au moyen-âge un château nommé Penne, situé précisément à Saint-Geniès près de Montcuq.

7 - Bernard aurait été évêque de Cahors entre 1037 et 1055. Hugues de Castelnau, son neveu, est possessionné à Strenquels, Condat et Curemonte mais aussi en Xaintrie et autour de Rouffiac. Cf. Deloche (M.), *Le cartulaire de Beaulieu*, Paris 1859, introduction, p. XXIII. - *Hist. Générale du Languedoc*, t. II, note VIII, p.539. Bernard (A.) et Bruel (A.), *Recueil des chartes de Cluny*, charte 3491, t. IV, p. 602-604.

8 - Rien ne permet d'affirmer pour autant que ces deux Robert ne font qu'un. Le fondateur de Carennac, en 1040/1047 n'aurait eu qu'un seul fils nommé Pierre Lacoste (G.) *Hist. générale de la province de Quercy*, t. I, p. 409-410 et 458. Lartigaut (J.) Aspects de Gramat au Moyen-age, *B.S.E.L.*, t. CI (1980), p. 212. Gallia Christiana, t. I, Instrumenta ecclesiae cadurc. p. 30. Bernard (A.) et Bruel (A.), Recueil des chartes de Cluny, chartes 2856-2857, t. IV, p. 55-57.

9 - Pradalié (G.), les sauvetés castrales, dans Annales du Midi, t. 102 (1990), p. 29-34.

SÉJOURS ET PASSAGES DES TROUPES À CAHORS AU XVIII[e] SIÈCLE

Dans l'article paru dans le 4[e] bulletin de 1997 de la Société des Etudes du Lot, il avait été question du passage des troupes en Quercy et des préoccupations de l'Intendant à ce propos pour les villes-étapes concernées. Mais la Bibliothèque municipale de Cahors conservant dans son « Fonds Ancien » des documents appelés « chartes » et traitant des séjours et passages des troupes au XVIII[e] siècle à Cahors, j'ai pu, grâce à l'obligeance des bibliothècaires, que je remercie ici, étudier certaines des difficultés des consuls de la ville. Il y a des lacunes importantes mais les précisions apportées permettent cependant de mieux comprendre les problèmes à résoudre, ce dont l'administration royale de Versailles ou de Montauban ne se préoccupait que si les ordres donnés n'étaient pas exécutés .

*
* *

Plusieurs semaines avant l'arrivée d'un régiment ou d'un bataillon une lettre venait de Versailles ou de Marly et annonçait l'arrivée d'une unité, donnait les dates du passage et demandait que l'on prévoie le logement des officiers. Quelques jours avant l'arrivée prévue, l'Intendant confirmait les dates et employait toujours les mêmes termes : « Ayez soin de disposer son (celui de l'unité) logement, de pourvoir à la fourniture des vivres nécessaires qu'il paiera au moyen de sa solde, de lui faire fournir les voitures dont il pourra avoir besoin pour les transports de ses équipages qu'il paiera suivant les réglements du Roy à l'égard des fourrages l'entrepreneur luy fera fournir ceux qui luy seront nécessaires. » Cette dernière phrase n'était mise que lorsqu'il s'agissait de cavaliers ou de dragons. L'abolition de l'ordonnance de 1718, vers 1750, fit supprimer tout ce qui concernait les vivres dont « l'étapier » s'occupait désormais puisque sa charge venait d'être rétablie.[1]

Cet article sera divisé en 3 parties : la première concernera l'année 1725 , année qui semble particulière; la deuxième, les « effets » (mobilier

et literie) des « casernes » et la troisième, l'état et l'entretien des « casernes » elles-mêmes.

*
* *

L'année 1725 est une année particulière au XVIII[e] siècle, car ce fut la seule où la France et l'Espagne furent près de se faire la guerre. En effet, depuis 1713, la fin de la Guerre de Succession d'Espagne avait mis sur le trône, à Madrid, un des petits-fils de Louis XIV, le duc d'Anjou, qui avait difficilement accepté de renoncer au trône de France. L'aînée de ses filles avait été promise à Louis XV, si bien qu'ainsi les héritiers au trône de France seraient les petits-enfants du Roi d'Espagne ! Mais les gouvernants de France, en 1725, décidèrent de renvoyer à Madrid la petite infante, élevée jusque-là à Versailles, car ils estimaient qu'il fallait marier le Roi le plus vite possible, pour qu'il ait un héritier et l'infante était trop jeune.

La tension entre les deux pays fut si forte qu'il fallut envoyer des troupes près des Pyrénées alors que cette frontière avait été dégarnie depuis le traité d'Utrecht(1713).

A la fin de l'année, le calme revint grâce à l'action diplomatique du cardinal Fleury et les troupes purent retourner à leurs garnisons du nord ou du centre de la France.

Le 7 avril, une lettre de l'Intendant prévint les consuls de Cahors [2] de l'arrivée des trois bataillons, formés chacun de 17 compagnies, du régiment de Piémont infanterie : le 1er devant arriver le 25 avril, venant de Tours par Poitiers, Confolens, Limoges et Brive, et repartir le 26 pour Montauban pour y rester jusqu'à nouvel ordre ; le 3[e] venant d'Angers par Thouars, Poitiers, Confolens, Limoges et Brive logeant du 29 au 30 avril et repartant pour Moissac; le 2[e] venant également d'Angers par la même route, séjourna à Cahors du 3 mai au 8 août, date à laquelle il en partit pour Tarbes et Tournay (près de Tarbes) par Muret et Montréjeau .

Durant le séjour de 2[e] bataillon, 12 compagnies du régiment de Sommery dragons parvinrent à Cahors le 10 mai pour y être passées en revue par M. de Tarnau, inspecteur général de la cavalerie et dragons, revue dont la date nous est inconnue [3].

Le 2eme bataillon étant toujours présent, du 29 juin au 1er juillet le régiment de cavalerie de Peyre, venant d'Amiens et se rendant à Montauban, séjourna 2 nuits [4].

Après le 8 août, jour du départ du 2eme bataillon de Piémont infanterie, il y eut un moment de calme jusqu'à l'arrivée le 5 septembre du

2eme bataillon du régiment de marine venant de Tarbes et Montréjeau où il avait été relevé par le 2ème bataillon de Piémont; il resta à Cahors au-delà du 12 décembre [5].

Durant cette période, le régiment de cavalerie de Brion passa du 28 au 29 septembre [6], puis du 29 au 30 novembre ce furent 5 compagnies du régiment de Sommery dragons qui couchèrent à Cahors sur la route de leur retour vers Besançon; les 7 et 8 décembre, un autre régiment de cavalerie, celui de La Roche-Guyon, venant de Revel et Castres, se dirigeant vers Bourges, passa la nuit à Cahors ; il en fut de même les 17 et 18 pour celui de La Motte-Houdancourt [7]. Le 13 décembre, 8 compagnies du régiment de Plélo dragons arrivant de Castelsarrasin et Montcuq avec « armes et bagages » séjournèrent jusqu'au 15 et partirenf 4 d'entre elles vers Figeac par St Cirq et Cajarc, les 4 autres vers une destination finale qui ne devait être connue que sur la route vers Figeac [8]. Ce fut, semble-t-il, la fin d'une année agitée !

Après la fin de 1725, aucune trace précise de passage ne nous est restée jusqu'en 1754 où en octobre le régiment de dragons du Languedoc ayant quitté Molières (actuellement en Tarn-et-Garonne) le 16 au matin coucha à Cahors le soir pour se diriger le 17 vers Frayssinet de Gourdonnais pour y passer la nuit. Ce même 17 octobre au matin, le régiment de La Ferronnaye dragons était, lui, parti de ce même Frayssinet pour coucher à Cahors le soir, et s'en aller le 18 au matin pour Saint-Antonin [10].

Une fois les troupes arrivées et logées, tout souci n'avait pas disparu. Trois circonstances particulières en apportent témoignage :

En 1725, le 26 mai une lettre de l'Intendant de Montauban [11] se fit l'écho auprès du maire et des consuls des plaintes des officiers du 2eme bataillon du Piémont infanterie qui n'étaient pas logés « comme il convient »; l'Intendant estimait que l'on évitait « le logement aux gens de vos parents et amis. Certains se prétendent exempts, en fait il n'y en a que peu dans ce cas ». Les officiers s'étant plaint également du mauvais état des paillasses et matelas de leurs soldats, l'Intendant se fâchait et exigeait qu'on achète ou répare, après une réunion de l'assemblée de la communauté pour « une vraie délibération » prenant les décisions. Il menaçait de « pourvoir comme il convient contre les consuls qui ne résidaient pas a Caors aussi régulierement que les affaires dont ils ont la charge le demandent ». Après ces menaces, la formule de politesse habituelle « tout à vous » parait un peu ironique !

Cette même année, le 22 août, les consuls furent prévenus de l'arrivée de trois charrettes portant chacune 34 balles numérotées contenant l'ha-

billement pour le 2eme bataillon de marine qui devait séjourner à Cahors à partir du 5 septembre (voir plus haut) : il fallait les mettre en lieu sûr, vérifier s'il y avait eu un accident et les "renfermer" dans l'hôtel de ville « sil etait assez grand » jusqu'à l'arrivée du bataillon [13].

Le 12 décembre de cette même année [14] l'ordre était donné de faire faire 2 guérites et 2 capotes pour les factionnaires du bataillon de marine. Il faut « qu'il n'y ait pas de plaintes en raison de la non exécution des ordres donnés ».

Les plus grosses difficultés provenaient des « casernes » elles-mêmes et des « effets » (literie et meubles). Les officiers logeant chez l'habitant, les « effets » devaient être fournis par celui-ci : lit à l'ange (ciel de lit) pour les officiers supérieurs, lit à quatre colonnes pour les officiers subalternes, de 3 pieds et demi de large, 6 pieds de long, garnis de housses, paillasses de toile, matelas de laine, traversin de plumes, couverture de laine blanche et fine, 2 paires de draps de toile blanche de chanvre, plus un « lit de plumes » pour les officiers supérieurs, 2 serviettes par semaine, une table, un fauteuil, des chaises (18 pour les officiers supérieurs, 5 pour les autres), pot à eau et cuvette, pot de chambre, 2 chandeliers, un porte-manteau à 6 boutons et un service à cheminée (pelle, pincettes, chenêts ...).[15]

Les sergents et soldats étaient logés dans les « casernes »; en fait, comme il n'y avait pas de véritables casernes à Cahors, il s'agissait de grandes maisons vides, louées par la municipalité à leurs propriétaires, nobles ou bourgeois, et meublées par les soins de la ville.

Le 3 octobre 1751 [16] une réunion du conseil général de la ville convoqué selon les règles mais d'où sont absents « nombre d'advocats, bourgeois, messieurs les députés du Chapitre cathédral, du présidial, de l'Université et de l'Election [17]» a eu lieu à propos du logement des dragons du régiment du Mestre de Camp général : il n'y avait que 5 maisons convenables : celle de M. Roaldès qui est louée 250 livres, de Gisbert médecin 200 livres, Monredon 180, Dandrieu et Raynaldy 100 chacune ». Les matelas et les draps sont en mauvais état. Sur les 1200 draps, 132 ont servi à rapiecer les autres, 12 ont servi pour réparer les matelas; sur les 300 matelas, 12 ont été remis à la cavalerie de la maréchaussée; les autres ont été refaits car la laine était devenue inutilisable, il n'en reste finalement que 237; les 300 traversins et les 300 « couvertes » sont rongés et dévorés par les vers « d'autant qu'ils étaient de mauvaise qualité à l'origine ». « 120 traversins peuvent être gardés mais pas pour une longue durée ». « 180 bois de lit sur les 300 sont vermoulus et seulement quelques pieux peuvent être conservés ». La communauté réunie approuva les réparations et décida l'achat de 300 « couvertes ». Il fut procédé à l'achat de 40 marmites de fer et à celui de leurs « couverts » pour

remplacer les pots de terre. Tables, bancs et râteliers étaient en nombre suffisant [18].

Le mauvais état s'explique facilement soit par la succession rapide des troupes dont les soldats couchaient à 2 par lit et parfois même à 3, alors que le lavage des draps n'était prévu que tous les 15 jours en été et toutes les 3 semaines en hiver ; la paille étant renouvelée tous les 6 mois et la laine cardée tous les ans ; soit par un abandon prolongé sans entretien, durant plusieurs années.

En 1770 [19] la municipalité décida de vendre aux enchères en janvier le contenu des « casernes » (maisons Roaldès, Monredon et Carriol); l'adjudication est faite au « sieur Lacroze ayant comme caution le sieur Croizet » pour 1796 livres; en mai « 400 mauvais linceuls » sont adjugés à la « nommée Laboucarante » pour 425 livres, les meillleurs ayant été conservés pour servir aux casernes du faubourg Saint-Georges. Tout le reste est rénové pour un total de 22.837 livres :

- 2920 livres à Amé Menes dit Perrineau pour des fournitures non précisées.
- 6725 livres au sieur Durand pour 3362 1/3 de cannes d'étoffes, la façon des draps et leur marquage.
- 944 livres au même pour lavage de laine.
- 222 livres à Larret pour la paille des paillasses.
- 5309 livres 16 sols au sieur Dolique pour la laine lavée.
- 1605 livres au sieur Cammas pour 30 quintaux [25] de laine.
- 1800 livres au sieur Vincent pour de la laine.
- 2400 livres au sieur Laventure pour 173 couvertes en laine (166 à 14 livres l'une, 7 à 12 livres l'une).
- 128 livres 35 sols au sieur Bellet pour des « couverts » en cuivre pour des marmites.
- 110 livres au sieur Conduché pour 20 marmites à 5 livre, 10 sols l'une.
- 66 livres 6 sols au sieur Didier pour gamelles, cruches et pots.
- 72 livres au sieur Lautarie cadet pour 18 marmites à 4 livres l'une.
- 259 livres au sieur Isac pour capotes et autres.
- 224 livres au sieur Bergon, serrurier.

D'autre part, était vérifié l'état des tables longues, des tables pour le pain, des bancs, des râteliers d'armes et de gibernes, des chandeliers, des nécessaires à cheminées, des scies et des chèvres pour couper le bois.

Deux documents, malheureusement non datés, rendent compte de l'état des « casernes » elles-mêmes.

Le premier fait l'inventaire des pièces d'une grande maison [20] des héritiers Masseries « dont les meubles sont entassés dans un bas-grenier au pied du degré ». Il s'agissait de la louer pour en faire un casernement; ses locations précédentes avaient été faites pour 100 livres par an. Cette maison comportait :

- Une porte d'entrée, un grand degré en bois de noyer, un cabinet avec une fenêtre avec deux bandes de fer ;

- A l'entrée de la galerie une porte avec deux bandes de fer, une chambre avec 6 fenêtres vitrées et une armoire « attachée à la muraille » en bois de châtaignier à 5 étages, le parquet en bon état plus une armoire en bois de noyer à 2 portes; une chambre basse sur la rue avec une porte; une autre chambre avec une cloison à 2 portes, l'une grossière, l'autre menuisée avec un loquet chacune, une fenêtre « croisière », un vaisselier en châtaignier à 4 étages, plus une armoire dans la muraille.

- Une chambre sur la grand-rue [21] avec un cabinet à une fenêtre vitrée sur la rue, une chambre avec 8 fenêtres vitrées. Plus haut, un autre cabinet à une fenêtre ;

- En montant, petite chambre sur la basse-cour ,plus haut un galetas carrelé de briques avec un cabinet, plus une grande armoire dans la muraille en bois de noyer; au bout du degré une chambre divisée par une cloison en bois de châtaignier, vers une petite chambre qui regarde dans la basse-cour avec une fenêtre croisière.

- La galerie mène à une pièce commune (sur laquelle il n'y a aucune description), une boutique sur la grand-rue, dans la boutique un cabinet voûté) plus un grenier à foin et un bas-grenier le long du degré.[22]

Cette maison fut effectivement louée comme caserne puisqu'elle est mentionnée dans le second document qui est donc postérieur au précédent.[23]

Il s'agit , cette fois, d'une sorte de devis énumérant les réparations à faire (sans que les travaux à effectuer soient chiffrés) dans les différentes maisons louées pour le logement des troupes. A chaque fois le nom d'une compagnie est donné : était-ce pour faire payer les dégâts par les responsables ?

Caserne d'Englas (?)

Compagnie Debannes :

- une penture à la porte.
- une serrure, deux clés, deux loquets.
- 8 carreaux de vitres.
- 2 barres, un crampon.

Compagnie de Darrien :
- un crampon, une penture.
- « racomoder » une porte, en condamner une autre, en faire en autre.
- placer aux fenêtres de la galerie tout le fer à la réserve d'un panneau (?)
- une serrure, une clef.

Caserne d'Hebrard

Compagnie de Dargou
- 29 carreaux de vitres.
- une serrure et une clef, un loquet, mettre 3 planches.

Compagnie de Bonnevillier
- 3 clefs, 3 serrures, 1 penture.
- 22 carreaux de vitres,
- faire recouvrir un cabinet.

Caserne d'Aiot

Compagnie de grenadiers
- un verrou et une clef, deux loquets.
- 7 carreaux de vitres.
- « racomoder » les fenêtres et les croisées.
- recouvrir la salle.
- refaire 2 chassis et 2 vasistas, un crampon.

Caserne Privat
- à l'entrée : une serrure, 2 clefs, un palastroque.

Compagnie de Basancourt
- 1 serrure, 3 clefs, 1 targette.
- la croisée des fenêtres à « racomoder ».
- 2 chassis, 1 crampon.
- attaches pour les portes du contrevent.
- « racomoder » le dessus de la porte.

Compagnie de Lensepierre
- 4 clefs, 1 serrure, une à « racomoder ».
- 2 chassis de fenêtres.

Caserne Lacoste Salliac

Compagnie de Guatiniol
- Une clef, un loquet.
- 17 carreaux à vitres.
- « racomoder » 2 fenêtres.
- condamner la porte qui va au second.
- bâtir la muraille qui croule.

Compagnie de Barthe
- 3 clefs, 3 serrures.
- 11 carreaux de vitres.
- chassis des fenêtres y compris au cabinet.
- une porte au vaisselier.
- recouvrir le toit de la chambre.
- 3 crampons.

Caserne des Masseries

Compagnie de Donneste
- 4 crampons dont un à la porte d'entrée.
- 3 loquets.
- réparer le toit.

Caserne de Galesie

Compagnie de Chenete
- 2 clefs, un crampon.
- 32 carreaux de vitres.

Compagnie de Lanne
- 33 carreaux de vitres.

Caserne de Chansareil

Compagnie de Saison
- 9 carreaux de vitres.
- une clef, un crampon.
- réparer les fenêtres, mettre une pièce de bois à la porte.
- une penture.

Caserne de Bessanes
- appartement en haut : une clef, 3 carreaux de vitres.

Caserne de Pechanne

Compagnie de Lassalle
- 4 carreaux de vitres.
- une serrure, « racomoder » une autre, 3 clefs, 1 loquet, 1 crampon.
- réparer les fenêtres, la cheminée.

Caserne de Monredon

Compagnie de Longuebol
- une clef au portail, un loquet.
- réparer les fenêtres, deux portes.
- deux portes en fer pour réparer une armoire.

Compagnie du chevalier de Bonnetivie
- 26 carreaux de vitres.
- réparer les fenêtres.
- 3 loquets.

Au total 175 carreaux de vitres, plus un nombre important de fenêtres à réparer ou refaire partiellement, des toits à refaire, des crampons à remettre en place.

Comme nous ne possédons qu'une seule énumération de dégats et de réparations à faire, il nous est impossible de savoir combien de temps séparaient deux inventaires ou après combien de séjours ces réparations s'avéraient nécessaires. Certaines de ces casernes semblaient plus que d'autres prédisposer aux bris de vitres.

Les artisans de la ville devaient être satisfaits du travail ainsi obtenu mais les habitants, ceux soumis aux impôts et taxes, devaient l'être moins!

Après 1750 le rétablissement de la charge « d'étapiers » avait soulagé la municipalité du souci des vivres et du bois mais la charge restait la même pour les habitants des environs.

*
* *

De plus, nous n'avons, dans l'état actuel de la documentation, aucun renseignement sur les rixes éventuelles entre les soldats (infanterie) les cavaliers et les dragons (cavaliers et dragons ne séjournant jamais ensemble dans la ville) ni sur les dangers courus par les jeunes filles et les femmes alors qu'il n'y avait que 12 sergents du guet et quelques cavaliers de la maréchaussée.

Cependant quelques dispositions de l'ordonnance royale de 1718 [23] étaient garantes, semble-t-il , d'une certaine sécurité :

- *article 40* : Même s'il est plus facile de contenir les troupes quand elles sont casernées ou campées que quand elles sont chez l'habitant, 1/4 des officiers seront de garde jour et nuit pendant 24 heures... Ils seront commandés par le plus ancien capitaine qui répondra de l'exactitude de la garde et des désordres.

- *article 45* : on bat la retraite dés le soleil couché, à l'entrée de la nuit, appel par compagnie, au point du jour, la diane, plus appel dans la matinée.

- *article 47* : si pillage, mauvais traitements, prises de vivres ou autres, si les coupables sont arrêtés ils seront passés en conseil de guerre, condamnés et passés par les armes.

- *article 48* : s'il y a désordre, officiers, cavaliers et soldats paieront les dommages.

- *article 49* : si les coupables ne sont pas découverts, tout le régiment paiera (non pas seulement la compagnie dont relève le coupable).

- *article 50* : Si les soldats exigent des habitants quoi que ce soit, ils passeront en conseil de guerre et seront passés par les armes.

On comprend alors l'importance que pouvait avoir la recommandation de l'Intendant le 3 septembre 1725 aux 8 compagnies du régiment de Plélo dragons : « aux officiers et dragons de vivre de façon que nous n'ayons point de plainte ».

Ces soucis dont nous venons d'évoquer l'essentiel, la municipalité de Cahors dut les avoir longtemps car si les couvents , devenus biens nationaux, furent occupés par les troupes (et servirent aussi de prisons) l'abolition des ordonnances royales sur la discipline ne facilita pas le travail des municipalités successives durant presque tout le XIX[e] siècle.

Micheline THOUVENIN-CROUZAT

Notes

- De la note n°1 au n°19 : Bibliothèque municipale, Fonds Ancien, « Chartes ».

- n°20 : « la maison Masseries serait au numéro 38 de la rue du Château-du-Roi ; j'y vois 8 fenêtres sur 2 niveaux, plus un étage de souleilho et une cour intérieure » . (avis de Ph. Deladerrière).

- n°21 : La « grand rue » a été, de nos jours divisée : rue Nationale au sud, côtés ouest des places Galdemar et Chapou, rue de la Préfecture et rue du Château-du-Roi vers le nord. (A. D. du Lot, cadastre de Cahors).

- n° 22 et 23 : Bibliothèque municipale, Fonds Ancien, « Chartes ».

- n° 24 : Archives départementales du Lot : J 2336.

- n° 25 : un quintal dans l'Ancien Régime valait 100 livres-poids soit environ 48 kilos.

LES DÉBUTS DE LA IIIe RÉPUBLIQUE À FIGEAC

Pourquoi revenir sur quelques années dans l'histoire d'une petite ville de la France profonde, à une époque tragique certes, mais dont le drame a été enseveli dans la mémoire collective sous le souvenir de tant d'autres drames nationaux ?

C'est que je vois dans cette période un aboutissement et un point de départ. L'histoire de Figeac pouvait-elle traverser indemne les convulsions d'une époque (1815-1870) dont les bases restent ébranlées par la Révolution que François Furet dit à la fois irrévocable et inachevée ?

Monarchie aristocratique, monarchie bourgeoise, République démocratique et sociale sombrant dans le césarisme bonapartiste se sont succédées au rythme des journées révolutionnaires parisiennes républicaines ou ouvrières.

Dans le cadre paisible d'une société hiérarchisée et paternaliste prudemment gérée par une oligarchie de propriétaires et d'hommes de loi, des turbulences ont agité la vie locale ; à Figeac au XIXe siècle on ne s'est pas toujours coulé dans le moule des idées reçues et des régimes établis.

Déjà, en 1823, le Sous-Préfet, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, il est vrai, écrivait :

"La ville de Figeac est une République" (en ce sens qu'elle échappe aux lois communes) *"il y a une grande quantité de jeunes gens désœuvrés et libertins qui commettent toutes sortes de méfaits sans que la police puisse les surprendre"*.

Quelque années plus tard 1834 le Préfet du Lot qualifiait le tempérament figeacois de *"passionné, irritable, processif"* pour constater plus loin : *"dans son comportement général, la population est apathique, peu encline à se remettre en cause"* (admirons la subtile distinction entre tempérament et comportement).

Lorsqu'il évoque l'histoire de la deuxième république, Monsieur Estebe écrit : *"C'est naturellement dans le Figeacois que la République Égalitaire a le plus d'adeptes"*. Y aurait-il une particularité figeacoise pour ne pas dire un particularisme ?

Une plongée dans les archives locales et départementales démontre que si Figeac s'est ralliée à la Troisième République dès sa proclamation,

le sentiment républicain n'a émergé qu'à la suite d'une longue maturation coupée d'accès de fièvre.

Les origines et les progrès du parti républicain à Figeac sous la Restauration et la Monarchie de Juillet

L'opposition à la monarchie des Bourbons regroupe l'agitation nostalgique et brouillonne des demi-soldes fidèles à l'Empire et la réserve sceptique des libéraux, bourgeois et voltairiens ralliés aux grands principes de la Révolution.

Les rapports de police se bornent à évoquer des « cris séditieux », des réunions illégales, tel un banquet bonapartiste réunissant 16 convives (1818) "on y voyait père de famille appartenant à la classe aisée tandis que des artisans amis des doctrines révolutionnaires au nombre de 8 ou 10 y étaient assis auprès des chefs"

Les autorités déplorent que les cafés les plus réputés de Figeac, y compris le café Calmels, lieu de promenade où se rendent aussi quelquefois les dames, ne soient pas abonnés aux bons journaux; il existe aux archives une savoureuse liste des cafés et des cabinets littéraires de Figeac (1822) qui recevaient exclusivement les journaux de l'opposition : le Constitutionnel, le Journal des débats : chez Valet, chez Fanarme, chez Descamps (connu aussi comme restaurateur sous le surnom très figeacois de : "Ventre de Far"). La seule "émotion populaire" en 1829 est une réaction de colère contre les difficultés au ravitaillement.

Il faut attendre la monarchie de Juillet pour qu'apparaissent des Figeacois conseillers municipaux officiellement taxés de républicanisme - le pharmacien Puel, l'avocat Cabriniat - (je n'ai pas pu savoir s'ils faisaient partie des 300 abonnés lotois du journal républicain le Radical créé par Marcelin, Lachièze avocat à Martel et Pierre Lafon médecin à Gramat). Le Radical a pendant 6 ans diffusé les idées de gauche avant de succomber sous le poids de procès ruineux.

Tout change avec la révolution parisienne de février 1848 et la proclamation de la Deuxième République.

La France vient-elle de reprendre le cours de la Révolution pour la mener à son terme démocratique et social proclamant le suffrage universel et le droit au travail ? Comment réagit-on à Figeac ?

Pour les élections à l'Assemblée Constituante (avril 1848), le vote figeacois est mêlé à celui de tous les lotois, en revanche dans les consultations suivantes (organisées après les journées de juin qui ont réveillé la peur sociale) le Figeacois se distingue du reste du département.

Aux élections à la présidence de la République, le Figeacois a résisté à la vague bonapartiste en donnant (de justesse) sa préférence au Républicain modéré : Cavaignac.

Aux élections législatives en 1849, délaissant la République modérée alors que triomphe le parti de l'ordre, Figeac désigne pour le représenter deux députés qualifiés de "rouges" : les démocrates socialistes Labrousse et Lafon, ex "citoyens commissaires du gouvernement provisoire" représentant les idées défendues par le journal le Réformateur, propagandiste d'une république populaire respectueuse d'une Église qui se dissocierait des riches.

Liberté de presse, liberté de réunion, ont permis aux éléments les plus avancés du parti républicain de sortir de l'ombre : certains, tel le secrétaire de mairie, sont affiliés à des sociétés d'obédience socialiste ou anarchisante. Galut, un artisan, est le propagandiste pour le Lot de la Solidarité républicaine. Venu du nord, l'énigmatique pasteur Lherminier tient des propos qualifiés de démagogiques. Au café Valet, on aurait chanté un air à la gloire du socialiste Ledru-Rollin.

En 1850, le Ministre de l'Intérieur s'émeut des obsèques solennelles d'un sieur "Chiezé" qui aurait réuni 150 anarchistes et 10 membres de la garde nationale. Interpellé, le Préfet minimise l'affaire en invoquant une coutume locale (!).

Le conflit ouvert entre l'Assemblée et le prince Président aboutit au coup d'état du 2 décembre 1851.

Une arrestation préventive avait été ordonnée contre Julien Bailly propriétaire à Panafé, l'âme du parti républicain à Figeac, mais celui-ci est introuvable.

Le 5 décembre des troubles éclatent à Figeac : le tocsin sonne; le commandant de la garde nationale, Gauzens, dirige la troupe (ouvriers, artisans, un percepteur, un huissier, ministre protestant) qui s'empare de la Gendarmerie. Président du comité de résistance, il se présente à la poste pour se faire remettre les dépêches officielles ; l'hôtel de ville est envahi, la déchéance de toutes les autorités est proclamée. La municipalité se retire.

L'ordre est rétabli le 7 décembre par une colonne de 200 hommes du 11e Régiment de ligne et 80 gendarmes, 6 arrestations immédiates sont opérées. En février 1852, les communications mixtes prononcent une vingtaine de condamnations dont 9 à la déportation (J. Bailly à Cayenne par contumace, 8 autres en Algérie). Le parti républicain est écrasé (notons toutefois qu'interviendront des mesures de grâce : d'après un état des pensions allouées aux victimes du 2 décembre 1851 et daté de 1882, seuls deux condamnés ont subi un internement de 18 mois en Algérie).

Une étroite surveillance pèse encore en 1854 sur les "exaltés". Qu'en pense-t-on dans le camp des modérés ?

Dans un département en état de siège, les figeacois ont boudé le plébiscite du 20 décembre 1851.

Quant aux conseillers municipaux, hommes d'ordre pourtant, ils "traînent les pieds". Appelés à prêter le serment exigé des autorités municipales avant le 15 mai 1852, ils attendent le 14 mai au soir pour proclamer : " Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président". Lorsque le 1er octobre, le maire le docteur Guary propose une motion formulant le vœu que le prince Louis Napoléon Bonaparte puisse continuer "l'œuvre commencée", il se heurte à plusieurs conseillers qui protestent vigoureusement : "La question n'est pas à l'ordre du jour".

Toutefois une majorité se rallie à son maire pour adopter le texte suivant : "Le conseil municipal s'associant à la pensée exprimée par le Conseil Général du Lot et comme lui considérant les immenses services rendus par le prince Louis Napoléon Bonaparte à la société qu'il a sauvée des horreurs de l'anarchie et pénétré de la nécessité de donner de la stabilité à son gouvernement, émet le voeu que les pouvoirs qui lui ont été confiés cessent d'être temporaires et deviennent définitifs."

Les résultats du plébiscite de novembre 1852 portant sur le rétablissement de l'Empire sont éloquents à Figeac :

inscrits	1840
votants	1350
oui	1242
non	89
voix perdues	19

N'ont voté que les partisans convaincus et les adversaires déclarés.

Le Second Empire et la IIIe République

Flonflons et crinolines, régime policier drapé dans une apparente démocratie, désastres diplomatiques et prospérité économique.

Les récoltes sont bonnes, les produits agricoles se vendent bien. Figeac ville marché, traverse une des périodes heureuses de son histoire : elle s'enrichit et entre dans la voie du progrès : éclairée au gaz, dotée du télégraphe. La ville devient, avec l'ouverture des lignes Brive-Capdenac (1862) et Capdenac-Aurillac (1866), un nœud de communication ferroviaire (incomplet : comment joindre le Chef-lieu du département ?).

La prospérité avait-elle fait oublier la politique ? Il est plus honnête de dire que la candidature officielle, les pressions administratives et la censure muselaient l'opposition.

En 1870, les électeurs figeacois invités à se prononcer sur l'Empire, devenu officiellement libéral, lui refusent leur confiance à 40 % des votants; dans le Lot 93 % des électeurs confirment leur attachement au régime.

La France impériale est emportée par les défaites d'août 1870 : le 4 septembre, l'Empereur et une armée de 82 000 hommes sont prisonniers à Sedan.

Le 4 septembre 1870 Figeac grâce au télégraphe est informé des événements. Le conseil municipal siège en permanence.

2 heures du soir : On connaît la captivité de l'Empereur. Première réaction : élan patriotique et inquiétude.

Douze conseillers municipaux votent une adresse au corps législatif "que le corps législatif prenne en main les destinées du pays, qu'il déclare la Patrie en danger, qu'on vote la levée en masse, qu'il s'inspire des héroïques volontaires de 1792."

N'a pas voté l'adresse, le chaudronnier Boyer : car il proposait d'attendre de nouvelles dépêches de Paris.

Dans l'urgence on dresse la liste des cadres pour former la garde nationale sédentaire.

4 septembre, 10 heures du soir : Le conseil a reçu la nouvelle de la proclamation de la République à Paris, après quelques paroles adressées par M. Puel au peuple qui se trouvait hors de la salle pour l'engager à l'ordre et à maintenir le conseil municipal en fonctions, celui-ci pour assurer l'ordre et maintenir la tranquillité dans la ville a nommé 3 commissions dotées de pleins pouvoirs pour requérir la force publique en cas de troubles.

Dans les jours qui suivent, le maire et les adjoints désignés par le pouvoir impérial démissionnent. Une commission provisoire composée des 5 premiers inscrits au tableau prend la direction de la mairie : son premier geste est de demander au préfet l'envoi d'armes pour la garde nationale sédentaire.

Deuxième réaction : Le 9 septembre, par l'intermédiaire de ses élus, Figeac se rallie à la République dans une vibrante adresse au gouvernement de la Défense Nationale : "En présence du danger de la patrie nous venons offrir notre concours au gouvernement républicain qui a pris en mains les destinées de la France. Un grand peuple se relève et vient se ranger autour de vous qui n'avez cessé de combattre pour les libertés perdues. Disposez de nous, notre entier dévouement vous est acquis.

Notre devise est la même que celle de nos pères de 1792 : vivre libres ou mourir. Comme eux nous saurons vaincre et la République retirera la France de l'abîme où l'a plongée le pouvoir personnel. Vive la République".

Le mouvement républicain avait triomphé, mais dans quelle atmosphère ?

La guerre continue. Des élections municipales se préparent. Les responsables de l'autorité locale souhaiteraient la présence d'une partie de la garde mobile en garnison à Cahors.

Les élections sont annulées. Il n'y a pas de fusils pour armer la garde nationale locale, l'arsenal de Toulouse était vide, il faut recourir à des fusils confisqués et déposés au greffe de Figeac.

Arrive l'hiver impitoyable. Figeac porte aussi le poids de la guerre en hébergeant 1300 gardes nationaux mobilisés et 100 militaires malades ou blessés.

Nous sommes entrés dans les drames de "l'année terrible", des températures polaires, le siège de Paris, la famine, la défaite, la Commune.

A Figeac (deuil, misère, chômage) appel à la générosité des particuliers. Interdiction de tout bal et spectacle public, tout concert et tous chants (autres que patriotiques) qui seraient une véritable insulte au malheur public.

En mai 1871, la commission municipale qui gérait la ville laisse la place à un nouveau conseil municipal tout aussi républicain.

Le registre des délibérations de la ville est pour cette période un document étonnant : agissant comme une assemblée représentative au plan national, nos élus interviennent auprès du gouvernement pour formuler leurs vœux sur la conduite des affaires de l'état.

14 mai : Adresse au chef du pouvoir exécutif Thiers à l'Assemblée Constituante (élue en février) formulant un double vœu :

- la cessation de la guerre civile ;
- l'extension des franchises communales à toutes les communes de France dans un cadre républicain.

Anticipant toute décision officielle, le conseil municipal désigne de lui-même son maire Arsène Teilhard, un avocat qui, en bon juriste pourtant, a mis ses collègues en garde contre leurs audacieuses initiatives.

30 juillet : Nouvelle adresse au gouvernement votée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- que la France ne s'immisce pas dans les affaires d'Italie au sujet du pouvoir temporel du Pape ;

- que soit proclamée l'amnistie pour tous les délits politiques.

1er septembre 1871 : Adresse à l'Assemblée Nationale considérant :

- que l'Assemblée nationale actuelle élue aux termes de l'article 2 de l'armistice reproduit par le décret de convocation des électeurs n'a reçu du suffrage universel qu'un mandat limité à la gestion de la paix et de la guerre ;

- qu'elle perpétue le malaise du pays et s'épuise dans des luttes à la fois passionnées et stériles ;

Les soussignés demandent sa dissolution.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants par le conseil municipal qui décide à la majorité que la pétition sera publiée par voie d'affiches.

Délibération annulée par le préfet. Ces interventions expliquent la méfiance des autorités préfectorales vis à vis de Figeac : une lettre confidentielle du sous-préfet datée de mai 1873 précise que le réel danger de troubles vient du figeacois, suit une liste de 35 personnes à surveiller à cause de "l'exaltation" de leurs opinions parmi lesquelles : Julien Bailly déporté (?) en 1852, ami de Louis Blanc, très "exalté", influent, le véritable chef peut-être des partis.

En janvier 1876, le même sous-préfet répond à une enquête du Ministère de l'Intérieur : "les Francs maçons de l'arrondissement de Figeac, appartenant pour la plupart aux opinions avancées ne sont pas réunis en loges mais dépendent des loges départementales voisines où se fait leur admission".

L'administration peut bien s'inquiéter, à Figeac on en n'a cure : le choix républicain fait en 1870 n'a jamais été remis en cause.

Et pourtant nous sommes dans un département où l'influence bonapartiste a été si forte qu'elle a valu au Lot le surnom de Petite Corse, et a une époque où l'on a pu se demander si la France ne basculerait pas de nouveau dans le régime monarchique, à Figeac, toutes les équipes municipales élues dès 1870 ont une majorité républicaine (1871, 1872, 1874, 1877).

Après le vote des lois constitutionnelles de 1875 organisant enfin le régime, deux gestes symboliques locaux glorifient la République :

- son buste est placé dans la salle des séances du conseil municipal ;

- son nom est donné à la nouvelle rue qui va de la place au froment à l'école maternelle ;

tandis que Figeac choisit "le proscrit de 1851" comme délégué sénatorial : Julien Bailly.

En 1876, son maire Teilhard devient député du Lot, le seul représentant des républicains.

Or en France, le parti républicain progresse dans l'opinion d'où l'inquiétude des Royalistes, Bonapartistes, d'une partie des Catholiques constituant le parti de l'ordre, dans cette république présidée par un maréchal orléaniste Mac Mahon et dont la Chambre haute est un bastion conservateur.

Il existait à Figeac, près de la mairie, une petite ruelle pentue et au tracé en baïonnette, portant le nom mystérieux, pour ceux qui avaient oublié l'histoire, de rue du 16 mai.

Le 16 mai 1877, dernière tentative du parti de l'ordre pour arriver au pouvoir le président de la République, le maréchal Mac Mahon, dissout la Chambre des Députés et suspend un millier de municipalités "suspectes" ; celle de Figeac est du nombre. Une commission municipale présidée par le colonel de Flemans (décret du 9 août 1877) la remplace;

Cette commission siège jusqu'au 23 décembre avec une particulière assiduité et applique la politique de l'ordre moral.

Malgré l'intensité de la propagande du parti au pouvoir et certaines contraintes (à Figeac, des mesures de police limitant le nombre des électeurs présents pour "prévenir l'encombrement et le désordre"), les élections ramènent à la Chambre une majorité républicaine. Mac Mahon se soumet au verdict des urnes et démissionne; les municipalités dissoutes sont rétablies et Figeac retrouve son conseil municipal et son maire, réélu député.

L'un et l'autre votent une adresse de félicitations à Jules Grévy, nouveau président de la République et à Gambetta, président de la Chambre des Députés.

Les années passent, Figeac continuera à envoyer à la Chambre un député républicain, Teilhard, puis son neveu Rozières alors que le Lot s'entête dans le vote conservateur.

Il faut attendre 1889 pour qu'au terme d'une campagne électorale épique les quatre députés du Lot soient républicains : parmi eux Louis Vival, maire de Figeac depuis 1883.

Les couches nouvelles annoncées par Gambetta arrivent aux affaires dès 1881, le conseil municipal de Figeac repose sur des bases sociales élargies. Petits fonctionnaires, artisans, commerçants y ont la majorité face aux notables traditionnels. Figeac avait très tôt fixé son orientation politique et sera fidèle au radicalisme plus ou moins avancé.

Au terme d'une longue évolution, Figeac avait pris l'orientation politique que notre ville gardera jusqu'à la deuxième guerre mondiale. *"Primum vivere deinde philosophare"*. Les événements politiques, les

querelles religieuses évoquées dans une chronique déjà publiée, voilà pour la pensée. Reste la vie quotidienne, son rythme et ses problèmes.

Les administrateurs locaux des années 1870-1880 ont sans cesse trouvé dans leur ordre du jour : l'approvisionnement en eau de la ville ou les cruelles fantaisies du Célé, la gestion du patrimoine communal ou les difficultés de circulation dans les vieux quartiers, les revenus de l'octroi ou la charge onéreuse des établissements scolaires, la question restée pendante des relations ferroviaires avec Cahors, sans compter les aléas de la conjoncture telle la crise phylloxérique de 1878 ; et cela malgré l'insuffisance, mainte fois déplorée, des ressources financières.

Il n'était pas question de mettre en vigueur l'ambitieux plan d'urbanisme élaboré au milieu du siècle et le temps continue à marquer de sa griffe les vieilles demeures socialement déchues.

Pourtant la ville change : le chemin de fer a fait naître un nouveau quartier et réveillé le vieux faubourg St-Martin. Le faubourg Caviale prend de l'importance avec le projet de construction du Palais de Justice (décidé en 1871) et le prolongement des "quais".

Seul demeure inchangé le faubourg du Pin traversé par le vieux canal des moines.

Dans le centre ville disparaissent des lieux de la mémoire locale : la vieille halle du XVI[e] siècle démolie (décision de 1877), l'ancien Mazel vendu, la mairie de la rue du Griffoul (bâtiment vétuste mais remarquable témoin de l'architecture locale) abandonnée en 1878 au profit du bel ensemble immobilier de la famille de Colomb légué à la ville par Fanny Delpuech.

Objet d'aménagements successifs, la place de la Raison, alias place de la République, alias place Bourbon devient le lieu des grands rassemblements festifs ou commémoratifs.

C'est une fête qui m'a suggéré ma conclusion.

Je vous livre un texte anonyme qui narre d'une plume malicieuse l'inauguration des bornes fontaines à Figeac à la fin du siècle. Plus qu'un récit vivant et plein d'humour, c'est l'expression de la réalité figeacoise (tempérament et comportement comme disait le préfet du Lot en 1834).

Extrait des notes d'un figeacois : "Dimanche 23 août 1896, journée mémorable pour les habitants de Figeac, il s'agissait de l'inauguration des bornes fontaines par où s'écoulent les eaux du Berbezou, petit ruisseau prenant sa source à Latronquière que l'on a capté à 11 kilomètres d'ici. A cette fête avaient été conviés et sont venus :

- M. Bourgeois président du Conseil des ministres, prédécesseur de celui que nous avons actuellement (ministère Méline)
- une suite composée d'une quinzaine de députés et de sénateurs.

Tout ce monde a banqueté et péroré sous la Halle, levant son verre pour la prospérité de la République qui doit, par des réformes d'impôts projetées, augmenter la grandeur et la puissance du pays.

A ce banquet n'ont pas pris part les bourgeois de la ville, ennemis nés de toutes ces innovations fiscales comme le rat devant le chat enfariné.

17 sociétés de musiciens en cuivres et d'orphéonistes sont venus se disputer un grand nombre de prix et ont fait l'admiration de la ville et des étrangers accourus de toute part au nombre de 9 à 10 000.

Leur défilé au pas redoublé depuis la gare jusqu'à la place de la Raison a parcouru les boulevards, la rue d'Aujou, la place basse, la rue Gambetta, places et rues couvertes de guirlandes de buis faisant suite à un superbe arc de triomphe élevé de 8 à 10 mètres à la tête du pont du Griffoul, coté de la ville. Du haut de cet arc, par les deux faces latérales, 2 dauphins de zinc versaient de l'eau nouvelle dans le Célé où elle allait rejoindre sa congénère entrée dans la rivière au lieu dit le Colombier.

De nombreux coureurs "en" bicyclette étaient appelés à se mesurer dans le vélodrome établi pour la circonstance sur le plateau du champ de foire. La fête a présenté diverses attractions en dehors de la politique dont certains ont blâmé l'intrusion .

D'abord deux grandes orgues avec manège de chevaux de bois qui nous ont tout le temps assourdis, ensuite un ballon monté par un farceur d'aéronaute qui, parti de la place de la Raison est allé tomber près de la gare après s'être élevé à moins de 100 mètres de haut. Enfin un feu d'artifice qui n'a pas répondu dit-on à l'attente des spectateurs".

Simone Foissac

LA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 DÉCEMBRE

Après le déjeuner traditionnel à la Chartreuse, nous avons retrouvé la salle de conférence que la Chambre de Commerce met généreusement à notre disposition.

La conférencière de cette année, Madame Tricaud, est une quercinoise des environs de Livernon qui réside habituellement aux abords du château de Versailles. Elle a choisi de nous parler du "Château d'Assier, restitution, datation".

Notre consœur a entrepris l'élaboration d'une thèse d'histoire de l'art sous la direction du professeur Jean Guillaume dans l'orbite du centre de la Renaissance de Tours et à l'université de Paris IV. Cette thèse de doctorat porte évidemment sur le château d'Assier, résidence quasi princière, on pourrait même dire un château des bords de Loire transplanté en Quercy. La première étude de réputation nationale sur ce château avait été l'œuvre d'un chartiste, François de Vaux de Foletier en 1925 et la plus récente, la présentation par un universitaire, Bruno Tollon, lors du congrès de la S.F.A. en 1989. La longue fréquentation du monument par Madame Tricaud épuisera sans doute le sujet, du moins pour l'essentiel, car chaque génération apportera son propre questionnement, ses curiosités nouvelles.

Un de mes amis, médiéviste disait en substance - humour noir : "Heureusement qu'il existe beaucoup de monuments, églises et surtout châteaux, mutilés ou en ruines, autrement les historiens de l'art, privés d'hypothèses, seraient réduits à de mornes descriptions". Assier l'aurait comblé : il n'en reste qu'un quart et dans quel état ! ainsi que des vestiges épars. Heureusement que l'historien dispose de gravures et de plans anciens de l'entier monument dans sa splendeur facilitant la compréhension de ce qui subsiste, associé à ce qui n'est plus.

La conférence de M.R. Tricaud comportait deux parties : d'abord des réflexions de l'auteur sur la tâche entreprise et ensuite les résultats en l'état actuel de la recherche. Je m'en tiendrai à la première, celle d'un tête-à-tête d'un chercheur de notre temps et d'un personnage, Galiot de Genouillac, appartenant à la branche cadette d'une famille devenue vers la fin du XV^{e} siècle, l'une des premières de l'aristocratie quercinoise. Et l'histoire de l'art dans tout cela ? Le château d'Assier est aussi une pro-

jection de la personnalité de Galiot, les étapes de la construction se confondent à peu près avec celles de la carrière du maître de céans, un grand serviteur du roi, le maître de l'artillerie de France, le grand écuyer du roi, *Monsieur le Grand* qui porte l'épée royale dans le fourreau lors des grandes solennités notamment lors des "entrées" des rois. Et je ne parle pas des autres charges. Le guerrier n'est pas nécessairement un soudard. A cet échelon, il est un homme de cour et même de l'entourage royal. Il a souvent fait le voyage d'Italie les armes à la main mais les yeux grands ouverts. On peut envisager une connivence entre Galiot et les maîtres qui travaillèrent pour lui.

En écoutant la première partie de cette conférence, je pensais à un petit livre de Georges Duby, *l'Histoire continue* (1991) dans lequel le maître "se raconte" à l'époque de l'élaboration de sa thèse, depuis les premières lectures et le contact direct avec les sources lorsqu'il déplia son premier parchemin. De même Madame Tricaud nous a livré ses premières impressions, ses premières hypothèses, les pistes qui conduisaient à une impasse et celles aboutissant aux premiers résultats. Lassitude et enthousiasme se partageant les longues journées d'étude, de rumination si l'on permet ce terme réservé aux herbivores. Il serait plus poétique de parler de germination lorsque le chercheur sent que ce qui était caché, obscur, va grandir et se développer au jour, en se ramifiant.

La deuxième partie : les résultats. Je ne me sens pas capable d'en bien parler et, de plus, ce serait une indécence de dévoiler ce qui nous a été généreusement livré avant même la soutenance.

Nos vœux accompagnent la "candidate" dans la dernière étape avec ce souhait unanime que la méchanceté des temps ne retardera pas trop la publication du "chef d'œuvre" d'artisan que notre consœur proposera au jugement de ses maîtres qui deviendront ses pairs.

Jean LARTIGAUT

BIBLIOGRAPHIE

FIGEAC AU MOYEN AGE : LES MAISONS DU XII^e AU XIV^e SIECLE

par Anne-Laure Napoleone. Edité par l'Association de sauvegarde de Figeac et de ses environs, 1998. Deux volumes, f 21 x 29, 765 p.

Nos lecteurs ont déjà pu apprécier les articles d'Anne-Laure Napoleone publiés dans le Bulletin et concernant l'architecture civile de Figeac. C'est aujourd'hui l'ensemble de sa thèse qui vient d'être publiée en deux tomes.

Le premier volume constitue la première partie de l'ouvrage. Il traite de l'histoire de Figeac, des origines au XIV^e siècle : du monastère Saint-Sauveur à la ville, la ville et ses monuments.

Le second volume regroupe la deuxième et la troisième partie de la thèse. La première est consacrée à l'étude des édifices majeurs : maison romane de la place Champollion, maison (XII^e-XIV^e) de la rue Zola, maison (XII^e-XIII^e) de la rue Caviale, maison "de la Monnaie" (XIII^e), "Tour du Viguier" (XIII^e), maison dite "des Templiers" (XIV^e), Palais de Balène, sans oublier l'ancienne mairie disparue dont les galeries ont été récupérées et disséminées dans d'autres constructions de la ville.

Dans la troisième partie, l'auteur souligne les apports de l'architecture monumentale pour préciser l'histoire et l'évolution de la ville médiévale. On retiendra, entre autres observations, que l'analyse des espaces intérieurs révèle les aspects de la vie privée et quotidienne des habitants. Le matériau dominant est le grès (l'utilisation du calcaire ne se généralisera qu'à la fin du XVI^e siècle). Les constructions à pans de bois n'étaient pas absentes, mais, contrairement à Cahors, les rares vestiges apparents ne sont guère antérieurs au XVI^e siècle. Quant aux éléments sculptés (essentiellement les chapiteaux) ils font l'objet d'une excellente étude technique et stylistique.

On ajoutera un compliment mérité pour la richesse et le choix des illustrations.

*
* *

CAHORS : HISTOIRE DU COLLEGE GAMBETTA ET DE SES GRANDS HOMMES

par Sophie Villes. Edité par l'Association de sauvegarde du collège Gambetta, Cahors, 1998, form. 21 x 27, 250 p.

A l'origine simple projet d'action éducative destiné à intéresser les élèves du collège à l'histoire locale et nationale, ce travail d'équipe est devenu un livre structuré et bien documenté.

Une première partie retrace l'historique de l'établissement, avec une rétrospective évoquant successivement l'Université de Cahors, le collège du Quercy, le collège des Jésuites et le collège Royal, puis l'Ecole centrale du Lot avant d'en arriver (en 1803) au Lycée, baptisé Lycée Gambetta en 1888 et devenu Collège Gambetta en 1974.

La deuxième partie de l'ouvrage est réservée aux biographies des anciens professeurs et élèves "célèbres". Biographies plus ou moins succinctes d'où émergent les poètes Hugues Salel et Olivier de Magny, le jurisconsulte Cujas, Fénelon, Joachim Murat, le maréchal Bessières et bien entendu Léon Gambetta.

Nous avons particulièrement apprécié la présentation de documents archéologiques peu connus, comme les photographies de la chapelle du XVII^{e} siècle (peintures murales, décor du plafond, mobilier) et celles de deux dalles funéraires du XIII^{e} siècle provenant de l'ancien couvent des Cordeliers.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1998 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- Mlle Anne-Marie Fromentel, de Cahors
- M. Louis Bach, de Souillac
- M. René Toujas, de Toulouse
- M. le général Emile Cantarel, de Paris

Nouveaux membres

- M. Alain Bérus, de Frayssinet-le-Gourdonnais
- Mme Cantarel-Besson, de Paris
- M. Gilbert-Robert Delahaye, d'Echouboulains (77)
- M. Jean-Michel Lamaison, de Puy-l'Evêque
- Mme Nicole Bousquet, de Cahors
- S.A.R.L. SERPAVE, de Cajarc.

Ouvrages reçus

- *Hisoire de Figeac*, par S. Foissac, Ph. Calmon et G. Foucaud.
- Monographies des paroisses de la région Vers-Lot-Célé. Transcription du manuscrit du chanoine Albe (archives diocésaines) par Paulette Aupoix et François Petitjean. Ce document concerne 30 communes.
- *Caniac-du-Causse* (de l'origine à nos jours), par Jeanne-Luce Marcouly.
- *La commanderie-baronnie de Latronquière*, par Fernand de Laroussilhe. Réédition de l'ouvrage publié en 1894. Office de tourisme de Latronquière.
- *Saint-Cirq-Lapopie* (récits et mémoire). Publié par l'Association "Carnets de notes" (Mas de Sembelat, Concots).
- *Annales des Ve et VIe Rencontres archéologiques de Saint-Céré* (N° 5, 1998).
- *Le Bronze Ancien et Moyen des Grands Causses et des Causses du Quercy*, par E. Thauvin-Boulestin.

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bouyssou, Cole, Desplat, O. Foissac, Gagnayre, Girardat, Revellat, Thouvenin, Vanvoren. Mlles Cavaroc, Denjean, Desseaux, Lespinet, Lherm. MM. Birou, Bouyssou, Chiché, Dalon, Davezac, Deladerrière, Rames, Rausières, D. Rigal, Salvage, Souilhac, Sussmilch.

Ouvrage à paraître

Cahors. Histoire du collège Gambetta et de ses grands hommes, par Sophie Villes. Edité par l'Association de sauvegarde du collège Gambetta, 250 p. format 21x27. En souscription.

Article signalé

- Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne (année 1997) : "Sur les traces de Louis Cazottes, l'artiste montricounais oublié" par A. Lacombe. On y apprend que ce peintre (1846-1934) est l'auteur de tableaux destinés à des églises du Lot : Marcilhac-sur-Célé, Sauliac, Lalbenque, Cahors (cathédrale). Le sujet de ces œuvres n'est pas précisé.

Monument Historiques

Sont inscrits sur l'Inventaire des monuments historiques :
- Le pigeonnier de Laguille à Rocamadour (arrêté du 8 mars 1998)
- Le site archéologique du dolmen de la Devèze-sud, à Marcilhac-sur-Célé (arrêté du 2 décembre 1997).

Congrès national des sociétés historiques et scientifiques

Le prochain congrès se déroulera du 19 au 29 avril 1999 à Nantes. Thème : milieu littoral et estuaires.

Communications

AUX ORIGINES DE CASTELNAU-BRETENOUX ET BONNEVIOLE : FAUX CASTELNAU ET VRAIE SAUVETÉ ? *(M. Séraphin)*

Le toponyme Castelnau des années 1108 se serait substitué à celui du castrum des Périères, ou d'Espérières, établi en 1100 aux environs de *Bonavila* (Bonneviole), nouveau prieuré consacré par les chartes de Beaulieu et succédant à l'ancienne église de *Macerias*. En fait, tandis que l'ancien castrum changeait de nom et de maître, offrant l'illusion de la naissance d'un castelnau, c'est une véritable sauveté, semblable aux "sauvetés castrales", qui voyait le jour sur les lieux.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE CAHORS, EN 1790, SUR LES MESURES À PRENDRE EN FAVEUR DES PAUVRES *(M. Cloarec)*

L'intérêt de ce document est sans doute d'avoir été trouvé dans les archives du fort de Vincennes. Après l'hiver catastrophique de 1709, l'évêque expose les mesures qu'il entend prendre pour venir en aide aux pauvres, tout en réclamant des subsides à l'administration royale.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES SUR LE CHANTIER DE L'AUTOROUTE A20 : COURS ET FRANCOULÈS *(M. Rigal)*

Les prospections opérées sous l'égide de l'A.F.A.N. au nord de Cahors ont donné d'intéressants résultats.

A Cours, il a été mis au jour un fourneau gallo-romain destiné au traitement du minerai de fer. Il était accompagné de trous de poteaux, d'un foyer d'affinage, de deux charbonnières et d'une aire d'épandage de scories. Découverte exceptionnelle puisqu'il s'agit, pour la première fois dans le Lot, d'un four "à scorie piégée" alors que les modèles connus jusqu'ici étaient des bas fourneaux " à scorie coulée". La présence d'un foyer protohistorique qui a livré dans son remplissage de nombreux tessons et des ossements d'animaux calcinés témoigne, pour sa part, d'une occupation ancienne du site.

A Francoulès, dans une petite doline, il a été fouillé un gisement concernant trois périodes distinctes. Au premier Age du Fer, un grand fossé et une fosse sont associés à des activités d'extraction d'argile. Au Moyen Age, un silo et une fosse témoignent d'une activité agraire qui semble en relation avec une motte castrale mentionnée aux XI^{e} et XII^{e} siècles. De l'époque moderne, on retiendra la présence d'un chemin empierré desservant un moulin à vent et une fosse-dépotoir qui a livré un important mobilier. Plusieurs éléments de scories de fer, coulées ou piégées, ainsi que des fragments de parois vitrifiées de four indiquent une production de fer qui n'a malheureusement pas conservé de structures.

A PROPOS DU MOUVEMENT DE GRÈVE DES ARCHÉOLOGUES

Après cette communication, un échange de vues s'est instauré sur un sujet d'actualité : le mouvement de grève des archéologues. Celui-ci est motivé par la position du ministère de l'économie et des finances qui entend mettre en concurrence l'archéologie préventive par appels d'offre européens, privant ainsi l'A.F.A.N. de son quasi monopole sur les fouilles de sauvetage. Avec, pour conséquences, les risques découlant pour les archéologues de la méconnaissance des spécificités locales et, ce qui est plus grave, la privatisation de l'archéologie puisque les fouilles seront réalisées sous la responsabilité des aménageurs avec simplement une "surveillance" du service régional de l'archéologie (S.R.A.).

Les archéologues souhaitent une réforme de l'archéologie afin que leur activité ne soit plus financée par les seuls aménageurs. Ils veulent exercer leurs fonctions indépendamment des chantiers, quel que soit le

maître d'œuvre (entreprise, collectivité ou particulier). On ne peut qu'approuver leur mouvement de protestation contre une mesure qui menace de s'avérer néfaste pour la recherche archéologique.

*
* *

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1998 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- Mme Claude Foucaud, de Figeac.

Nouveaux membres

- Mme Lucienne Bach, de Lalbenque
- M. Henri-Pierre Granier, de Figeac
- Mme Pascale Thibault, de Saint-Céré
- M. Claude Lufeaux, de Pradines

Ouvrage paru

- *Figeac au Moyen Age. Les maisons du XII^e^ au XIV^e^ siècle,* par Anne-Laure Napoleone. Edité par l'Association de sauvegarde de Figeac et de ses environs. 1998, 765 p.

Ouvrages à paraître

- *Figeac, le langage des pierres,* par Anne-Marie Pêcheur et N. Blaya. Préface de J. Le Goff. Editions du Rouergue/Ville de Figeac, 176 p. format 24x31. Ouvrage disponible dans les librairies à partir du 3 décembre 1998.
- *Toulouse et le Languedoc : la sculpture gothique XIII^e^-XIV^e^ siècles,* par Michèle Pradalier-Schlumberger, préface de Michel Durliat, Presses universitaires du Mirail, 360 p. format 23x28. En souscription.

Articles signalés

- "La plage aux Ptérosaures de Crayssac", par J.M. Mazin et ses collaborateurs. *Quercy-Recherche* n° 94,p. 28-40.

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bouyssou, Davezac, Girardat, Lefrère, Thouvenin. Mlles Cavaroc, Denjean, Lespinet, Lherm. MM. Bidan, Birou, Bouyssou, Brugnera, Chiché, Dalon, Davezac, Delmon, Ducombeau, Gérard, Houlès, Lachièze-Rey, Lapauze, Larrive, Lefrère, Linon, Rames, Rausières, Sussmilch.

- "L'évolution d'une maison de Cahors du XII[e] au XV[e] siècle", par G. Chiha, V. Rousset et M. Scellès. Revue *Archéologie du Midi médiéval*, T. 15-16, 1997-98, p. 107-133. Tiré à part offert par Valérie Rousset.
- "L'habitat rural et le souterrain médiéval du Pech de Bonal à Fontanes (Lot)", par J.L. Bourdartchouk, T. Salgues, F. Veyssière, I. Rodet-Belardi, Garotin, F. Dieulafait, et M. Barrère. Revue *Archéologie du Midi médiéval*. Tome 15, 1997.
- "La grotte de la Herse à Livernon" par N. Valdeyron, p. Chalard et H. Martin". "Le dolmen de Gimel à Lanzac, par G. Maynard. "L'étude des restes dentaires du dolmen de Gimel" par J.C. Verger-Pratoucy. "Le dolmen de Gimel : approche anthropologique des vestiges osseux, par M. Escola". Revue *Préhistoire du Sud-Ouest*, nouvelles études, n° 5, 1998.

Communications

LES DÉBUTS DE LA IIIE RÉPUBLIQUE À FIGEAC *(Mme Foissac)*

Si la ville de Figeac s'est ralliée à la Troisième République dès sa proclamation, le sentiment républicain n'a émergé qu'à la suite d'une longue maturation coupée d'accès de fièvre. Il est instructif de se pencher sur les évènements qui, de 1815 à la fin du siècle, ont plus ou moins profondément marqué la vie politique de la "République" de Figeac.

UNE APPROCHE DE L'ÉTAT ET DE L'ASPECT PHYSIQUE DES HOMMES DU QUERCY AU XVIIIE SIÈCLE *(Mme Thouvenin)*

Les prêtres et les notaires se contentant le plus souvent de parler de "mort subite", de "mort accidentelle" ou de "maladie corporelle", les seules indications précises nous sont données par les rôles de la milice royale nous décrivant les infirmités chroniques ou passagères (fractures, maladies chroniques, malformations) des hommes célibataires de 18 à 40 ans et les défauts physiques les rendant inaptes au service du roi : taille inférieure à 5 pieds, calvitie, cheveux "rouges", laideur ou "triste figure". De plus le signalement des hommes tirés au sort nous fait connaître : la taille (de 5 pieds, soit 1,62 m à 6 pieds, soit 1,94 m), la couleur des cheveux et des yeux, la forme du nez, de la bouche, du menton et du visage, ainsi que l'allure (forte stature, bien "jambé", bien pris dans sa taille).

Tous ces détails nous rendent plus présents les hommes de cette époque et nous font apparaître, ici ou là, des caractères ethniques : cheveux châtains "obscurs" ou clairs, yeux bleus ou marrons, nez aquilin ou épaté, teint pâle ou basané, cheveux plats, frisés ou crépus. Cependant la diversité existe dans chaque village, preuve de déplacements et d'alliances dans une population surtout rurale qu'on pense souvent peu mobile et plus enfermée sur elle-même qu'elle ne l'était en réalité.

La bastide de Bretenoux *(M. Dalon)*

Revenant en images sur notre journée du 13 septembre, il n'est pas inintéressant de présenter un certain nombre d'éléments d'architecture conservés sur les façades des maisons et que le visiteur oublie souvent de remarquer : portes, fenêtres, linteaux, vestiges divers, détails de construction... Quelques vues du château de Castelnau complètent cette rétrospective.

Projections *(M. Dalon)*

Voyage en Gévaudan, autour de Mende avec notamment des arrêts sur un sanctuaire de pèlerinage (la grotte de Saint-Privat), l'église romane de La Rouvière (bien peu de villages aussi modestes ont un monument de cette qualité), la statue "celtique" du Born et le mausolée romain de Lanuéjols.

*
* *

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1998 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Edgard Laparra, de Cardaillac.

Nouveau membre

- M. Gérard Bouyssié, de Paris.

Félicitations

- A M. Ferdinand Pressouyre, de Teyssieu, qui vient de fêter ses cent ans.
- A M. Etienne Baux, vice-président, nommé chevalier du Mérite.

Ouvrage reçu

- *Cahors : histoire du collège Gambetta et de ses grands hommes*, par Sophie Villes (voir rubrique bibliographique).

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Bouyssou, Deladerrière, A. Foissac, Girardat, Hunsinger, Raimondeau, Revellat, Thouvenin. Mlles Denjean, Desseaux, François. MM. Bidan, Bouyssou, Brugnera, Chiché, Dalon, Davezac, Deladerrière, Delmon, Ducombeau, Gérard, Houlès, Lapauze, Larrive, Lemaire, Linon, Lufeaux, Petitjean, D. Rigal, Salvage, Souilhac, Sussmilch.

Ouvrage à paraître

- *Douelle et Cessac en Quercy, hier et aujourd'hui,* par Janine Couderc. Ed. Club Arc-en-Ciel, Douelle.

Don

De Joel André Simon : sa plaquette *La guèrra maudita.* Récit en langue d'oc inspiré par la guerre de 1970-71 et les Mobiles du Lot.

Communications

LES VOYAGES DE JEAN DRULHE, PRÊTRE DE LAUZERTE (1484-1487) *(M. Lartigaut)*

En 1484, un édit royal supprima les sièges secondaires de la sénéchaussée du Quercy : Figeac, Gourdon, Martel et Lauzerte. Ces quatres villes confièrent leurs intérêts à un "syndic", un prêtre de Lauzerte du nom de Jean Drulhe. Celui-ci entreprit les démarches nécessaires, effectuant pas moins de neuf longs et pénibles voyages pour défendre la cause de ses mandants auprès du Grand Conseil qui accompagnait le roi dans tous ses déplacements et qu'il fallait donc suivre "à la trace". Avec succès, puisqu'en 1487 un arrêt de ce Grand Conseil rétablissait les quatre juridictions supprimées.

M. Lartigaut a trouvé aux archives municipales de Figeac un cahier dans lequel sont consignées les dépenses de Jean Drulhe au cours des diverses missions accomplies à l'occasion du procès. Cela lui a permis de retracer les différents itinéraires empruntés depuis le Quercy vers Paris, Rouen, Bourges (plaque tournante entre la France du nord et la France du sud), Troyes, Tours, Bordeaux etc, avec les incidents de route et les problèmes d'hébergement pour le voyageur, ses compagnons et les indispensables chevaux. La longueur des étapes variait de 30 à 50 km par jour (trois jours par exemple pour parcourir les 150 km séparant Tours de Paris).

FOUILLES DE SAINT-CIRQ-LAPOPIE EN 1998 *(M. Rigal)*

A la suite des fouilles de 1996, une nouvelle campagne soutenue par la Communauté de communes Lot-Célé, a été réalisée en octobre 1998. Cette fouille a concerné le comblement du donjon roman, l'étude des secteurs nord et est de la salle basse et la vérification du potentiel de la zone dominant la vallée du Lot, au nord du site.

Cette place forte supposée des Cardaillac qui, depuis au moins le XIII^{e} siècle, se partageait avec les châteaux des Lapopie et des Gourdon la possession du bourg castral présente les élévations les mieux conservées. L'intervention s'est limitée à l'emprise de ces vestiges. Ces derniers se composent, sur une élévation conservée de 10 m pour une longueur de 37 m, d'une courtine ajourée de fenêtres et de latrines et de salles qui,

sur trois niveaux étagés, viennent se greffer au rempart. Ces différents éléments sont en partie masqués par des apports importants de remblais.

Le donjon, daté de la première moitié du XIII[e] siècle, a été débarrassé des remblais qui le comblaient sur une hauteur de 7 m. et se composaient dans la partie supérieure d'apports externes datables du début de l'époque moderne. La partie inférieure était constituée par le niveau de démolition de l'élévation du donjon. Trois niveaux de sols ont pu être reconnus.

Dans l'espace compris entre le corps de logis et les falaises dominant le Lot, un sondage a permis de découvrir une tour circulaire dont une section est maintenant dégagée. Cette construction de grand appareil, conservée sur quatre assises, repose sur le rocher taillé en gradins. Sa position est tout à fait judicieuse : son emplacement correspond au champ de vision le plus large sur la vallée qui puisse exister depuis les falaises de Saint-Cirq.

*
* *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La séance ordinaire levée, le vice-président déclare ouverte l'assemblée générale.

Elections au conseil d'administration

Il est procédé au renouvellement du tiers sortant. Les conseillers dont le mandat arrive à expiration sont : Mme Constant, MM. Baux, Dalon, Deladerrière et Lartigaut. Tous ont accepté d'être à nouveau candidats et sont réélus à l'unanimité.

Il s'agit ensuite de pourvoir le siège laissé vacant par la démission de Mme Bénéjeam. Présenté par le conseil d'administration et seul candidat déclaré, M. Alain Gérard est élu à l'unanimité.

Election d'un président d'honneur

M. Dalon rend compte d'une délibération du conseil d'administration qui, lors de sa réunion du 19 novembre, et après accord de l'intéressé, a décidé de proposer à l'assemblée générale d'élire un deuxième président d'honneur en la personne de M. Jean Clottes, inspecteur général du Patrimoine, dont on connaît les liens privilégiés qu'il entretient avec le Quercy et avec la Société des études du Lot (il est notre sociétaire depuis 1961). Proposition adoptée à l'unanimité.

Bilan financier

M. Bidan donne le bilan du dernier exercice connu (1997).

Recettes :

- Cotisations	24.720,00 F
- Abonnements	121.540,00 F
- Vente bulletins et ouvrages	7.090,00 F
- Sorties	19.890,00 F
- Restitution TVA	5.000,00 F
- Intérêts financiers	5.886, 13 F
- Subvention Conseil Général	11.000,00 F
- Subvention Ville de Cahors	1.000,00 F
- Divers	1.934,40 F
Total	198.360,53 F

Dépenses :

- Edition du Bulletin	143.554,24 F
- Frais de secrétariat	2.744,60 F
- Frais d'affranchissement	9.079,04 F
- Assurances, loyer	3.652,00 F
- Sorties	18.385,00 F
- Divers	1.287,40 F
Total	178.700,28 F

Excédent propre à l'exercice : 19.660,25 F

L'assemblée approuve le rapport financier et donne quitus au trésorier.

Programme des activités pour 1999

Le programme établi par le conseil d'administration est le suivant :

- Dimanche 6 juin. Sortie de printemps. Circuit "bastides" en Agenais et Périgord : Monflanquin, Villeréal, Monpazier (éventuellement Villefranche-de-Périgord).
- Jeudi 5 août. Sortie d'été. Autour de Castelnau-Montratier : Russac et Saint-Aureil.
- Dimanche 12 septembre. Journée foraine. Marcilhac et la vallée du Célé.
- Dimanche 5 décembre. Cahors, séance publique.

Le Bulletin sur Internet

Notre collègue M. Petitjean, président de l'association "Quercy.net", expose son projet de publier gratuitement l'ensemble des articles parus dans le Bulletin depuis un certain temps (à déterminer) et à paraître au

fur et à mesure de leur publication, sur un site Internet. Cette opération présente des avantages et des inconvénients qui font l'objet d'un échange de vues. Après discussion, l'assemblée décide de laisser le problème à l'appréciation du conseil d'administration.

*
* *

ELECTION DU BUREAU

Réunis après la clôture de l'assemblée générale, les membres du conseil d'administration présents, sous la présidence de M. Dalon, vice-président, ont voté à l'unanimité la reconduction du bureau sortant pour l'année 1999. Etaient présents : MM. Dalon, Bidan, Bouyssou, Chiché, Deladerrière, Mlle Denjean, MM. Gérard, Salvage, Souilhac, Mme Thouvenin.

TABLE DES MATIERES DU TOME CXIX (1998)

P. Billiant et J.P. Girault. Découverte d'un biface à Bétaille 1

Valérie Rousset. Le portail nord de la cathédrale de Cahors : le chantier de sa réouverture. Etude archéologique 7

Guy Maynard. Les possessions de l'abbaye d'Obazine dans le bassin de la Tourmente après la guerre de Cent Ans 43

Louis-François Gibert. Costeraste, La Fontade et Coupiac aux archives de la Dordogne 55

Paulette Aupoix. Quelques remarques sur la démographie de Payrac aux XVII[e] et XVIII[e] siècles 71

Christiane Constant-Le Stum. L'activité des Archives départementales en 1997 77

J. P. Girault et P. Billiant. Découverte de sépultures sous les remparts de Creysse 85

Gilbert Foucaud. Quelques incertitudes sur le retable d'Artix (Sénaillac-Lauzès) 123

Ph. Deladerrière et J. Poulet. Un monogramme peu commun à Castelnau-Montratier 129

Philippe Calmon. Papiers de famille au XVIII[e] siècle à Figeac 131

André Salvage. Les tribulations d'Hippolyte Deslacs 139

Christophe Galinon. La croix-reliquaire de Léon d'Audin de Breingues, ancien chanoine de Rocamadour 143

Christiane Constant-Le Stum. Un quercynois à la Cour sous Louis-Philippe 149

Sortie du 7 juin à Toulouse 156

Jean-Pierre Girault. Fouilles archéologiques au Puy-d'Issolud (fontaine de Loulié) 165

Guy Maynard. Nouvelles pierres dressées, possibles menhirs 169

Gilbert Foucaud. Figeac ville fortifiée 179

Max Aussel. Conditions sous lesquelles Cahors accepte la domination anglaise (janvier 1362) 189

Jean Lartigaut. Habitants de Luzech (1374-1378) 199

L. Ducos-Pons. Le quercinois Guillaume Jacob, professeur de médecine dans l'Espagne du XVIII[e] siècle 211

Paulette Aupoix. Errare humanum est. De la fiabilité très relative des registres paroissiaux de l'Ancien Régime 223

André Salvage. Un tableau de l'église d'Arcambal représentant Louise de La Vallière 229

Sortie du 4 août (Caniac-du-Causse et la Braunhie) 232

Journée foraine du 13 septembre (Bretenoux, Bonneviole, château de Castelnau) 235

Pierre Dalon. Saint Namphaise, ermite quercynois du VIII[e] siècle 241

Gilles Séraphin. Aux origines de Castelnau-Bretenoux : faux Castelnau et vraie sauveté ? 275

Micheline Thouvenin-Crouzat. Séjours et passages de troupes à Cahors au XVIII[e] siècle 281

Simone Foissac. Les débuts de la III[e] République à Figeac 291

Jean Lartigaut. Séance publique du 6 décembre 301

Bibliographie 157, 237, 303

Procès-verbaux des séances 78, 158, 305

Table des matières du tome CXIX (1998) 315

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Revue trimestrielle publiée avec le concours du Conseil Général

TAUX DES COTISATIONS ET DES ABONNEMENTS (1999)

● **Sociétaires :**

- Cotisation simple :..... 20 F + abonnement : 160 F. Total : **180 F**
- Cotisation familiale :..... 30 F + abonnement : 160 F. Total : **190 F**
- Cotisation de soutien :..... 50 F + abonnement : 160 F. Total : **210 F**

● **Non sociétaires :**

Abonnement au bulletin :

- France :..... **190 F** - Etranger :..... **210 F**

Les cotisations et les abonnements doivent être réglés avant la fin du premier trimestre.

Les chèques bancaires ou postaux sont à adresser à la Société des Etudes du Lot et libellés à son ordre (C.C.P. 741-12 Y Toulouse).

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétariat.

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans le bulletin.

CESSION DE BULLETINS :

(Certains numéros sont épuisés).

- Prix de chaque fascicule..... 45 F
  (35 F pour les sociétaires)

OUVRAGES DISPONIBLES :

- *Actes des congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne :*
  - Congrès de Souillac-Martel (1987)..... 95 F

- *Le dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière-ban,* par L. d'Alauzier (1985)..... 35 F

(Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'envoi)

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

792, rue Emile-Zola – 46000 Cahors

AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES ET SAVANTES
LANGUEDOC-PYRÉNÉES-GASCOGNE

Président d'honneur :

M. Jacques JUILLET, ancien ministre plénipotentiaire, ancien préfet de région.

Bureau de la Société :

Président : M. Jean LARTIGAUT

Vice-présidents :

- M. Pierre DALON
- M. Etienne BAUX

Secrétaire général : M. Philippe DELADERRIÈRE

Secrétaire adjoint : Mme Micheline THOUVENIN

Trésorier : M. André BIDAN

Conseil d'administration :

En plus des membres du bureau :

Christiane CONSTANT, Mlle Simone DENJEAN,

MM. Henri BOUYSSOU, Raymond CHICHÉ, Michel LORBLANCHET, André SALVAGE, François SIGRIST, Guy SOUILHAC.

Délégué auprès de la Fédération :

M. Jean LARTIGAUT

Commissaire aux journées et excursions :

Mlle Simone DENJEAN

Permanence :

chaque mardi après-midi.

Séances mensuelles :

le premier jeudi de chaque mois (20 h 45) au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

Séances publiques et journées foraines :

annoncées par le bulletin et la presse locale.

Correspondance :

toute correspondance relative à la Société doit être adressée de façon impersonnelle au siège.

Site internet :

http://www.quercy.net

Comm. Par. de Presse N° 68.348 CAHORS IMPRIMERIE

Le Directeur de la publication : Jean LARTIGAUT